

Session du 5 janvier 1959

- COPIE -

Service de la gestion des documents et archives - VTR

N'a pas eu lieu faute de quorum.

Session du 2 février 1959.

Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 février 1959, au lieu et hres ordinaires du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le Maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Armand Babineau.

- 1- La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.
- 2- Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement.

- Chèque no: 220
- 221
- 222
- 223
- 224
- 225
- 226
- 227
- 228
- 229
- 230
- 231
- 232
- 233
- 234
- 235
- 236
- 237
- 238

3- Lecture des comptes:		
Ministre des Finances du Québec	License pour camion incendier	2.50 ✓
Maurice Milot	Essence et répar. pompe	17.00 ✓
Revue Municipale	8 abonnements revue	15.00 ✓
Lynn MacLeod Ltd	Extincteur chimique	33.97 ✓
Armand Charette	Ouvrage cours-d'eau Raym-Cha.	35.00 ✓
Jacques Charette	" " "	39.00 ✓
Eddy Milot	" " "	40.00 ✓
François Charette	" " "	38.00 ✓
Maurice Labonté	" " "	46.00 ✓
Ferronnerie Laviolette	Tuyaux pour Salle	2.91 ✓
Abran & Lambert	Mutations	13.50 ✓
Cie de Téléphone Bell	Télé. de Janv. et Décem.	60.42 ✓
Aime Martineau	Location Fournaise Salle	44.00 ✓
Marcel Villemure	Sal. de Janv. timbres Pec. Taxes	181.50 ✓
H.P. Julien	Enqtes Ass. Publ. Entre. Salle	65.00 ✓
St-Pierre & Frères	Huile à Chauff. Salle et Garage	112.30 ✓
Arthur Grenier	Assuran. pour pompiers, Camion	160.05 ✓
Shawinigan Water & Power	Eclairage Salle, rues	399.68 ✓
Ministre de Finances Qué.	Remboursement taxe Amuse.	161.88 ✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M. Gaston Paillé, secondé par M. Marcel Morissette, et unanimement.

Octroi de \$100.00

- 4- Lecture d'une lettre du Conseil des Métiers et Travail, favorisant l'annexion Des Forges à La Cité des Trois-Rivières, cette dernière fût considérée comme lue.
- 5- Lecture d'une lettre de M. l'Abbé Martin, demandant un octroi pour les loisirs de la Mission Ste-Thérèse, il fut répondu, qu'il faudrait un comité formé.
- 6- Lecture d'une lettre d'un groupe de personnes du Chemin des Forges, demandant un octroi pour leur patinoire. Cette dernière demande fut acceptée sur présentation du certifica de formation. Il est rpoppsé par M. Maurice Bélanger, secondé par M. Marcel Morissette, qu'un octroi de \$100.00 leur soient acordé, adopté unanimement.
- 7- Il est proposé par M. Maurice Bélanger, secondé par M. Marcel Morissette et unanimement résolu que:
Le secrétaire soit autorisé à acheter ce qui lui est nécessaire à son bureau pour l'année en cour, consistant en timbres et papetries.
- 8- Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, qu'un rendu vous soit pris pour le 20 février avec M. Gaston Hardy, pour les sujets suivants, Route Rochon, Bl. Raymond, Ponceau du chemin des Forges, rue de l'Eglise Mission Cours-d'eau Marchand.
- 9- Au sujet de l'achat d'un bureau pour le secrétaire, le conseiller Gaston Paillé propose qu'ont demande des sousmissions.

MARGE DE LA RELIURE



10-Il est proposé par M.Maurice Bélanger secondé par Armand Babineau et unanimement résolu que, le secrétaire soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation d'après les mutations suivantes.

- Vente par Mme Emile Guilbert à Jean Louis Champoux des nos:182-36,37,38,39.
- Vente par François Charette à Racine De Charette, une partie du no:205
- Vente par Laurent Gouvin à François Charette des nos:184-85-86-87.
- Vnet par Ch.Edouard Montplaisir à Mme Madeleine Duval, épouse de Armand Girard des nos;184-63-64
- Vente par Raymond & Frères Inc à John F.Ruston une partie du no:249, connue comme étant le no:249-81.
- Vente par Raymond & Frères Inc à Frédéric Cloutier une partie du no:250
- Vente par Eugène Bellefeuille à Arthur Bourassa une partie du no:236
- Vente par Charles Le Breton à Ch.Edouard De Rouin du no:328
- Vente par Lionel Lessard à Melle Juliette Dubuc une partie du no:316
- Vente par Raoul Rathier à Mme Denise Lampron épouse de Raymond Ricard du No: 1-290
- Vente par Jean Paul Pitt à Melle Monique Teasdale du no: 6-97
- Vente par Alphonse Paillé à Paul Emile Laliberté une partie des nos:9-10
- Vente par Raymond & Frères Inc à Dame Claire AlexandrVve de Jules M.Char-tier une partie du no: 249
- Vente par W.A.Lainesse à Armand Brulé des nos:184-157et158 et des nos: 185-28 et 29
- Vente par Aienzo Rousseau à Crédit Mauricien une partie du no: 245
- Vente par Noel Veillette à Champlain Excavation une partie du no:192
- Vente par Nole Veillette à Eug.Bellefeuille une partie du no:192
- Vente par Paul Emile Godin à Léo paul Lefebvre du no:184-66
- Vente par Paul Emile Godin à Maurille René du no:184-65
- Vente par Laurent Paquin à Laurent Paquin & Fils Ltd une partie du no: 190
- Vente par Dame Eva Desaulniers à Lucien Desaulniers du no: 1-286
- Vente par Joseph Selien Fermain à Josaphat Bourassa du no:326
- Décès de Josaphat Marchand léguant ses biens à Jean Légaré et André Marchand le no:1-7 et une partie du no:1-

La session est levée à 9 hres et 15.

Signé Jean Paquin Maire
Marcel Morissette Sec.-Tré.

MARGE DE DA RELIURE

Session du 2 mars 1959.

Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 mars 1959, au lieu et ordinares des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. Le Maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, ~~Maurice Bélanger~~, Elphège Héroux, Armand Babineau.

- 1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.
- 2-Lecture des minutes de la dernière session, et le tout est adopté sur proposition du conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseiller Elphège Héroux et unanimement.
- 3-Lecture des comptes.

Chèque no:239
 240
 241
 242
 243
 244

Aimé Martineau	Location fournaise pour Salle	22.00 ✓
Gérard Carbonneau	Entretien chemins d'hiver Acc.	3000.00 ✓
Bell Téléphone	Télé du mois courant	30.41 ✓
Conseil du Cté St-Maurice	Taxe de comté	826.14 ✓
Marcel Villemure	Salaire, timbres, % perc. taxe amus.	208.50 ✓
Shawinigan Water	Eclairage Rues Salle	201.00 ✓



Chèque no:245	Association Sportive du Che.	octroi patinoire	100.00✓
246	O.T.J. des Forges	" "	100.00✓
247	Abram et Lambert	Mutations de Janvier	4.00✓
248	Ministre des Finances Québec	Ass.Publique	128.92✓
249	Imprimerie O.Lacoursière Inc	Articles de bureau	15.13✓
250	Minixtre des Finances Québec	Ass. Publique	1305.93✓
251	Roland Desmarais	Poles pour pompiers	
252	W.Caron & Fils Enrg	Assuran.garantie Se.-Tré.	10.00✓
253	3-Rivières Ready Mix	Cours-d'eau Ray.-Charette	1146.00✓
254	De Cotret,Ferron,Nobert & Cie	Vérificationet cause Broui-Corp.	250.00✓
255	H.G.Lampron	Sablage de la Cote Jaune	12.00✓
256	H.P.Julien	Enqu.Ass.publi.EntretienSalle	47.00✓
257	Maurice Milot	Essence et réparation Cam.-Inc.	11.30✓
258	Euclide CouLombe	Bien-être Blais Jaques	4.29✓
259	Paul Provencher	" " " "	5.76✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau, et unanimement.

4-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la Carte d'assistance de M. Emile Dubé soit acceptée, adopté unanimement.

5-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Marcel Morissette et résolu unanimement que:
MM. Nelson Lefebvre et Edouard Raymond soient et sont nommés Garde-Feux pour l'année en court et ils auront droit à une subvention de \$8.00 pour assister à la réunion annuelle des garde-feux du comté.

6-Il est proposé qu'une lettre soit adressée à M. Ferdinand Masse, Inspecteur de voirie pour le secteur du Rochon, lui demandant d'assiter à la rpochainne session du conseil, pour expliquer ce qui c'est passé au sujet da la gravel dans ce chemin.

Adoption du rapp-
FINANCIER 1958

7-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que:
Le rapport financier se terminant le 31 décembre 1958 et préparé par nos vérificateur soit adopté, tel-que lu.

8-Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le cosneiller Marcel Morissette et résolu unanimement que:
M. Placide Bellavance, inspecteur de la Taxe d'Amusement, soit autorisé a faire imprimer au nom de la Municipalité 5000 billets spécials.

Salaire des
POMPIERS

9-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Marcel Morissette et résolu unanimement que:
Les pompiers recevront \$1.00 l'hre pour leurs déplacement et les exercice qu'ils auront à faire, et d'autres pompiers seront nommés dans différans sexteur au fîn d'apprendre à manipuller les instrument à incendies.

10-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseller Marcel et unanimement résolu que:
Une résolution de sympathie soit inserrée au livre des minutes, en l'endroit du Conseiller Elphège Héroux à la suite du décès de son père.

11-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que:
Le département des incendies soit autorisé à se procurer 2 extingter et voir à se rpocurer quelques produit chimic pour empêcher le gèle de l'eau en hiver.

12-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que:
Le scrétaire soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation D'après les mutations suivantes:

MARGE DE LA REJURE



Vente par La Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières à les Oblates Missionnaires de l'Immaculée Vierge, une partie du no:239
 Vente par Arthur Doucet à Jules Lebrun une partie du no: 219
 Vente par Alexandre Coty à Joseph Gélinas une partie du no: 219
 Vente par Henri Laforce à Paul Laforce du no: 183-86
 Vente par Edmond Garceau à Philippe Denoncourt du no:338
 Vente par Léo Dufresne à Dame Clara Benoit Veuve de Alfred Guilbert une partie du no:290
 Vente par Edouard Raymond à Maurice Morneau une partie du no:236
 Vente par Edouard Langevin à Dame Bernadette Gervais épouse de Henri Nolet des nos:218-62-67.

La session est levée à 10 $\frac{1}{2}$ hres.

Jean Paquin Maire

Marcel Villemure SEC.-TRÉS.

MARGE DE DA RELIURE

Session du 6 avril 1959

-Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu et hres ordinaires des session du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, ~~MARCEL VILLEMURE~~ Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session, et la tout est adopté sur proposition du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Elphège Héroux et unanimement.

3-Lecture des comptes:

Chèque no:	260	Gérard Carbonneau	Entretien chemin d'hiver	3000.00✓
	261	Aimé Martineau	Location Fournaise Salle	22.00✓
	262	Ministre Finances Québec	Remboursement taxe d'amusement	123.85✓
	263	Bell Téléphone	Télé. du mois	29.26✓
	264	Shawinigan Water & Po.	Eclairage rue et salle	199.67✓
	265	Marcel Villemure	Salaire, voyage Shaw. % ta. Amusement	164.00✓
	266	Abran Et Lambert	Mutations	15.00✓
	266-A	H.G. Lampron	Sablage de la cote jaune	6.00✓
	267	Ferronnerie Laviolette	Tuyaux pour salle	4.00✓
	268	Robogo Ltée.	Poudre à balayer	2.75✓
	269	H.P. Julien	Entretien salle, enquêtes Ass. pu.	68.00✓
	270	Société Canadienne Cancer	Don de charité	10.00✓
	271	Euclide Coulombe	Bien être Nérom	5.00✓
	272	Paul Provencher	" " Blais	5.00✓
	273	Maurice Milot	Rép. Camion-incendie	6.61✓
	274	Martial Milette	Entretien rues Mission	11.00✓
	275	Claude Panneton	" "	8.00✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Gaston Paillé et Unanimement.



4-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseiller Elphège Héroux et résolu unanimement, que: la demande de la Compagnie Bell soit acceptée.

5-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu, que: M. Armand Bellemare, inspecteur de voirie, soit autorisé à verser 10 voyages de gravier dans les rues no: P-1-64 et 73, et la dite gravel sera acheté de M. Maurice Milot.

6-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Elphège Héroux et unanimement résolu, Qu'un don de \$10.00 soit versé à la Société Canadienne du Cancer, et que M. Van Daniel Dreuwmen soit autorisé à faire les quêtes aux portes des Eglises.

7-Lecture d'une lettre de la Cie Carrier & Frères à l'effet de délégué une personne pour entamer des pourparlés au sujet d'un prolongement du parcourt des 3-Rivières: Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que: M. Elphège Héroux soit délégué à cette fin.

8-Lecture d'une lettre de M. Ephrem Boisvert, syndyc du Cours-d'eau Gélinas-Charrette, demandant sa démission, Il fut proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Gaston Paillé et unanimement résolu que: la dite démission soit acceptée et que M. Maurice Labonté soit nommé comme remplant.

9-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu que: demande soit faite au Ministre des Affaires municipale à l'effet de décrété l'avance de L'heure dans les limite de notre municipalité

10-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Gaston Paillé et unanimement résolu, D'ordonner au évaluateurs la confection d'un nouveau rôle d'évaluation et que les dits évaluateurs soient convoquer à une assemblée qui sera tenue le dimanche le 26 avril à 10.39 a.m. avec le conseil.

11-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Gaston Paillé et unanimement résolu: Qu'une demande soit faite à M.L. Théo Larose, Ing., à l'offet d'élargiro la route dans le secteur Marchand.

12- Avis de motion est donnée par le conseiller Elphège Héroux qu'a une séance subséquente du conseil il présentera un règlement aux fins d'amendér le règlement no:1 de façon à interdire dans les limites de la municipalité l'existence l'opération et l'entretien de dépotoirs, de champs de récupération, d'usine de transformation, de rebus, déchets, sans une autorisation au myen d'une résolution du conseil.

13-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Gaston Paillé: Que M. Martial Milette soit autorisé à acheter une pompe devant servir à vider les trous d'eau dans les avenues, et divers travaux municipaux et M. Milette sera le seul à manipuler la dite pompe; la hose à suction devra être payer par le secteur de la Mission, mais la dite achat ne devra pas exèder \$200.00. Pour la résolution, MM. Jean Paquin, Elphège Héroux, Gaston Paillé. contre la résolution, MM. Maurice Bélanger, Armand Babineau.

14-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu que; M. Martial Milette soit autorisé à acheter 40 voyages de sczap de la Canada Iron, pour les avenues de la Mission.

Démission et nomination du syndyc du cours-d'eau Gélinas-Charrette

Avance de l'heure

Confection du Rôle d'évaluation

Avis de motion Amendement régl. no-1

MARGE DE LA RELIURE



Octroie de \$50.00
Rochon.

15-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu que: Un montant de \$50.00 soit octroyé pour l'achat de gravel pour le secteur du Rochon.

16-Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu: Q'une lettre de remerciement soit adressée à l'endroit de MM. Gérard Carbonneau et L. Théo Larose pour le bon entretien des avenues et routes de notre municipalité l'hiver dernier.

17-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu que: Le secrétaire soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation d'après les mutations suivantes;

18-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Gaston Paillé et unanimement résolu que: M. Martial Milette soit autorisé à faire la cueillette des déchets en bordure de la route vis à vis de la Mission et y cueillir les chiens mort au village, 2^{ième} Rang et Rochon.

19-La session est levée à 11 hres et 10.

Signé Jean Paquin Maire
Marcel Morissette Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Session du 4 mai
~~1959~~
1959

-Procès-verbal de ^{régulier} la tenue de la session du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 4 mai 1959, au lieu et hres ~~des~~ ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

- 1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.
- 2-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Gaston Paillé
- 3-Lecture des comptes:

Chèque no: 276
277
278
279
280
281

Aimé Martineau	Location fournaise pour Salle	22.00 ✓
Gérard Carbonneau	déneigement dernier versement	500.00 ✓
Ministre des Finances du Qué.	Remboursement taxe amusement	54.60 ✓
Corporation St-Etienne des Grés	Déneigement pour la route du 3	150.00 ✓
Alide Delile, Ing.	Plan de la pour l'aqueduc	2000.00 ✓
Raoul Dubé	Entretien route Pointe du Lac	20.00 ✓



Chèque no: 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297

Marcel Villemare	Saliare et % perception taxe	153.50✓
Maurice Milot	Essence pour camion-incendie	3.70✓
Ministre des Finances Québec	Assistance publique	502.35✓
Corpo. des Billets Régal	Impression de 5000 billets pour taxe	41.24✓
Carrière St-Maurice	Pierre pour la route du Rochon	52.33✓
J.P. Langevin	18 hres ouvrage cour-d'eau Géli-Cha.	18.00✓
Abran & Lambert	Mutation du mois de Mars	7.00✓
Bell Téléphone	Téléphone du mois	30.06✓
Shawinigan Water & Power	Eclairage de rue et Salle	199.67✓
H.P. Julien	Enquête Ass. et entretien Salle	-
Maurice Ricard	Gravel pour rue P-40 et 64	36.00✓
Armand Bellemare	Surveillance rue " "	10.00✓
Ferdinand Masse	Entretien Route Rochon	67.50✓
Euclide Coulombe	8 hres ouvrage rue Mission	8.00✓
J.C. Panneton	4 " " " "	4.00✓
Martial Milette	Cuilette Vidange et ouvrage rue Mission	69.00✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement.

Avis de motion révoquer

4- Le conseiller Gaston Paillé à révoquer son avis de motion pour le règlement d'aqueduc et d'emprunt de \$3000.00.

Avis de motion

5-Avis de motion est donné par le conseiller Gaston Paillé, qu'à une séance ultérieure du conseil il présentera un règlement d'aqueduc et d'emprunt pour un montant de \$372,000.00 pour les secteurs et partie de lot suivants: lot-182-183-184-185, 186 à 218 inclu et une partie du lot 1-2.

6-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé secondé par le conseiller Armand Babineau et résolu unanimement:

Qu'une session spéciale sera tenue le 11 mai prochain, à laquelle sera pris en considération les sujets suivants:
 Aqueduc et amendement au règlement de construction.

Avis de motion nom de rue

7- Avis de motion est donné par le conseiller Elphège Héroux, qu'à une session ultérieure du conseil il présentera un règlement visant à donner des noms de rue.

8-Il est proposé que demande soit faite au propriétaire de terrain, Les Filles de Jésus et La Succession Lajoie, de faire cloturer ces derniers aux fins d'illiminer le voiturage qui se fait dans ce secteur.

9-Le conseiller Héroux fait un exposé des pourparlers entamés au sujet du transport en commun que la Cie de Carrier & Frères et La Cie de Transport St-Maurice veulent implanter dans notre Municipalité:

La Cie de Transport St-Maurice viendra faire un virage à la Route du Rochon Chemin des Forges, et Carrier & Frères mettra plus de véhicules au service actuel pour desservir le Village des Forges et le Chemin, d'autres pourparlers seront à l'étude dans une autre rencontre.

Le conseil accepte en principe les dits pourparlers et copie de la présente soit expédiée à la Cie Carrier et Frères.

10-Certains contribuables se plaignent à l'effet que la Cité des Trois-Rivières coupe un chemin avec l'avenue de leur Aéroport, le conseil réfère la question à notre aviseur légal.

Règlement no 20 adoption

11-Considérant que le conseil juge à propos d'amander l'article 11 du règlement no-1
 Considérant qu'avis de motion à été donné conformément à la loi.

Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux,
 Secondé par le conseiller Gaston Paillé
 Et unanimement résolu que:

1-
 L'article 11 du règlement no 1 est abrogé et remplacé par le suivant:

MARGE DE LA REJURE



"Il n'y a aucun endroit dans les limites de la Municipalité ne pourra servir de dépotoirs, de champs de récupération, d'usine de transformation, de rebus, déchets à moins qu'une autorisation en soit donné au moyen d'une résolution adoptée par le Conseil."

2-Le présent règlement prendra force et effet selon la loi.

Signé Euclide Coulombe Maire
Marcel Villemure Sec.-tré

12-Une requête des résidents de la Mission, demandant l'ouverture d'une rue a été lue.

Le conseil a pris en considération la dite requête et fera ce qui est nécessaire pour mettre le projet en exécution.

13-Il est proposé par le conseiller Gaston Paillé, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu, que le secrétaire soit autorisé à faire les changements apportés avec les mutations suivantes:

Vente par Eugène Bellefeuille à Rosaire Simard une partie du no 193
Vente par Adélarde Richer à Conrad Gervais une partie du no:356
Vente par Henri Max Milot à la Cité des 3-Rivières une partie du no:339
Vente par Bruneau Pellerin à la Cité des 3-Rivières une partie du no:289
Vente par Roger Doyon à Bruno Gosselin une partie du no:184-101
Vente, par W.A.Lainesse à Ublad Gélinas du no:185-125
Vente par Rodolphe Doucet à Adélarde Doucet une partie des nos:281-313-314-319-320-321.
Vente par Alcide Comeau à Paul Robert une partie du no:209
Vente par Corp.Comté St-Maurice à la Corpo.de la Paroisse des Trois-Rivières une partie du no:278
Vente par Corp. Comté St-Maurice à la Corp. de la Paroisse des Trois-Rivières une partie du no:312.
Vente par Lionel Lessard à Yvon Lacroix une partie du no:316
Vente par Adélarde Cosette à Adélarde Racette une partie du no:15
Vente par Arthur Doucet à François Dubois une partie du no:4
Vente par W.A.Lainesse à Alexandre Jérôme des nos:6-103-104-109-110-111-125-126-130-131.

La session est levée à 10 hre et 15.

Signé Euclide Coulombe maire
Marcel Villemure sec.-tré.

Rapport d'élection
Mai 1959.

-Procès-verbal de tenue de l'élection pour la charge de maire et de trois conseillers, pour l'année 1959, faite par le président de cette élection, savoir

1- Le secrétaire-trésorier en office au moins 30 jours avant l'élection du 19 mai 1959, savoir, Marcel Villemure, faute de nomination à ce contraire agit comme président de cette élection, savoir-celle d'un maire et de trois conseillers occupant les sièges suivants:

Maire: Jean Paquin

Siège no-3 Romuald Croteau

4-Gaston Paillé

6-Armand Babineau, tous sortant de charge;

2-L'avis public prescrit par l'article no-257, C.M. à l'effet que des élections seront nécessaires fut donné le 4 mai 1959.



MARGE DE LA RELIURE



2-Le 13 mai 1959, l'assemblée des électeurs a eu lieu en la Salle Municipale, de 10 hre a.m. à 12 hre a.m. et les candidatures suivantes furent acceptées.

Maire: MM. Jean Paquin en opposition à Euclide Coulombe
Siè. - n. 3 M. Romuald Croteau, élu faute d'opposant
4-MM. Gaston Paillé en opposition à Paul Charland
6-MM. Armand Babineau en opposition à Aimé Martineau.

4-L'avis public de la tenue d'élection a été donné le 14 mai conformément à l'article 291 C.M..

5-Le 19 mai 1959, la votation au scrutin secret a eu lieu dans quatre polls, numérotés de 1-à 4, de 9 hre ~~1/2~~ am.m à 8 hre p.m., conformément à l'article 266 c.m. et au règlement municipal en ce qui concerne les hres de votation.

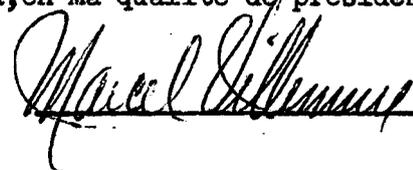
L'avis d'élection prescrit par les articles 312 et suivants du code Municipal a été donné aux candidats élus aux charges de maire et de conseillers dans le délai prescrit par cette article.

Le résultat du vote est le suivant:

Maire: Euclide Coulombe 352 votes Jean Paquin 341 votes
Siège no: 4- Paul Charland 359 votes Gaston Paillé 334
siège no: 6 Armand Babineau 345 votes Aimé Martineau 346.
Il y avait un total possible de 1025 voteurs environs inscrits sur les liste

Le présent procès-verbal de votation est conforme aux prescriptions des articles: 264, 3 iè. paragraphe.

En foi de quoi je donne ce certifica, en ma qualité de président d'élection.

 Président.

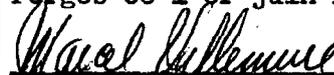
Assermentation de
S.H. le maire.

Je, soussigné Euclide Coulombe, menuisier de St-Michel des Forges, ayant été élu maire de la susdite municipalité, à l'élection du 19 mai 1959, jure solennellement que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de ma connaissance et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé 
Euclide Coulombe

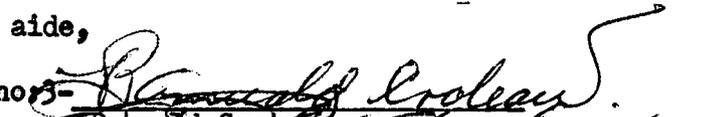
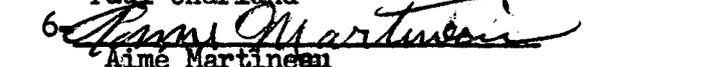
Assermenter devant moi à St-Michel des Forges ce 1^{er} juin 1959.


Marcel Villemure Sec.-tré.

Assermentation des
conseillers

Nous soussignés, Paul Charland, électricien, de St-Michel des Forges - 4
Romuald Croteau, éleveur de porcs de St-Michel des Forges - 3
Aimé Martineau, plombier de St-Michel des Forges, - 6
Ayant été élu conseiller des sièges nos 3-4-6- respectivement, jurons solennellement de remplir les devoirs de cette charge au meilleur de notre connaissance et jugement.

Ainsi que Dieu nous soit en aide,

Siège no: 3- 
Romuald Croteau
" 4- 
Paul Charland
6- 
Aimé Martineau



-Assermenter devant moi à St-Michel des Forges ce 1^{er} juin 1959.

Marcel Villemure
 Marcel Villemure Sec.-Tré.

Session 1 juin
 1959

-Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges tenue le 1^{er} juin 1959, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le mair Euclide Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2- Assermentation des nouveaux élus.

3-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Elphège Héroux et unanimement.

4-Lecture des comptes.

Chèque no: 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328

Ministre des Finances du Québec	Remboursement taxe d'amusement	55.00✓
Wilbray Pellerin	Intérêts règl. no 18 incendie	192.80✓
Henri Doucet, évaluateur.	116 hres ouvrage à 1. l'hre	116.00✓
Donat Blanchet "	" " "	116.00✓
Raoul Dubé "	116 hres ouvrage, v. pré. élect.	126.00✓
Marcel Villemure	" " " , prési. élection	
	salaires, auto. pour rôle	417.00✓
Mme Henri Roy,	secrétaire élection	15.00✓
Albert Poirier	Location Poll no-1	10.00✓
Faïda Milot	" " " 2	10.00✓
Gérard Turcotte	" " " 3	10.00✓
Arthur Doucet	" " " 4	10.00✓
H.P. Julien	Enquête Ass. publi. entretien Salle	40.00✓
Hector Racine	Vice président élection	10.00✓
Frédéric Racine	Greffier élection	5.00✓
Gislaine Rathier	" "	5.00✓
Armand Collins Mme	" "	5.00✓
Freddy Héroux Mme	" "	5.00✓
Henri Roy	Transport officiers élection	5.00✓
Camille Houle	Bulletins votation	41.96✓
Imprimerie O. Lacoursière	Sacs élection, cartes pour Rôle	120.59✓
Edouard Raymond	Subvention garde-feux	8.00✓
Shawinigan Water & Power	Eclairage de rues et Salle	201.05✓
H.P. Julien	Vice président élection	10.00✓
G.G. Garceau	Recherches pour évaluateurs	12.00✓
Ferdinand Masse	Entretien Route Rochon	35.00✓
Abran & Lambert	Mutations	10.00✓
Joseph Paquette	Gravel Mission	86.50✓
André Lacombe	Ouvrage rue Mission	7.00✓
Martial Milette	gradage Mission cueillet des déchets	12.50✓
Bell Téléphone	télé du mois courant	2856✓
Martial Milette	ouvrage rue Mission	24.00✓

MARGE DE LA REPIURE

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement.

5-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement que:

Demande soit faite à M. Gaston Hardy à l'effet d'ouvrir la route du Rochon et quelle soit macamnisée au moins jusqu'au santuaire de La Sallette.

Autorisation
 signer chèques

6-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

S.H. le maire Euclide Coulombe et le secrétaire



Trésorier soit et sont autorisé à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Nomination Vérificateur pour livres

7-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

La Cie Decrotet, Robert & Ferron soit et sont nommé vérificateur des livres de la municipalité et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à leur transmettre les livres et documents nécessaires à la vérification.

Requête pour ouverture d'une Mission

8-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

M. Lucien Lacombe soit nommé surintendant spécial, à fin de dresser un procès-verbal pour l'ouverture d'une rue sise sur les lots 183-184 Mission Ste-Thérèse.

Avis de motion enlèvement des vidanges

9-Avis de motion est donné par le conseiller Paul Charland, qu'à une séance ultérieure du conseil il présentera un règlement visant à municipaliser l'enlèvement des vidanges.

10-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, de former un comité en vue de continuer les pourparlers déjà entamés par notre conseil au sujet de l'annexion à la Cité des Trois-Rivières et le dit comité sera formé de 5 membres, secondé par le conseiller Paul Charland.

Une contre proposition est soulevée par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger que le sujet d'annexion n'est pas de ce jour, ils préfèrent attendre.

S.H. le maire demande le vote,

Pour la contreproposition, MM. Aimé Martineau, Maurice Bélanger.

Contre " " MM. Elphège Héroux, Paul Charland, Romuald Croteau

Comité d'annexion

Et le comité d'annexion fut formé par les personnes ci-après nommées, MM. Lucien Lacombe, Paul Doyon, Nelson Lefebvre, Gilles Lupien, Faifax Martin.

11-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que:

Le secrétaire est autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation apportés avec les mutations suivantes

Vente par W.A. Lainesse à Jacques Guilbert du no: 184-156

Vente par Jacques Guilbert à Arthur Provencher du no 185-156

Vente par Arthur Provencher à Paul Emile Neault du no: 184-156

Vente par Alphonse Dubé à Produits Marco Ltée du no: 193-2

Vente par Mme Philippe Héroux à Donatien Lachapelle du no: 184-107

Vente par Odias Doucet à La Cité des 3-Rivières du no: 312 et d'une partie du no: 313

Vente par Albé Bolduc à la Cité des 3-Rivières une partie du no: 341 et une partie du no: 343

Vente par Camille Houle à la Cité des 3-Rivières une partie du no: 276-277

Vente par Pierre Ernest Bellefeuille à Pierre Achille Bellefeuille du no: 210

Vente par Marcel Pagé à Produits Marco Ltée des nos: 193-1-3

Vente par Raymond & Frère Inc à Yolande Dupont les nos: 249-61-62

Vente par Antonio Blais à Gilles Blais du no: 183-142-182-8

Vente par Donat Blanchet à Jacques Dupont du no: 217-17

Vente par W.A. Lainesse à Edouard Martin des nos: 1-230-231-232

Vente par Raymond Lampron à Adelard Doucet du no: 1-138

Vente par Lionel Lessard à Julien Loranger une partie du no: 316

Vente par Lionel Lessard à Robert Provencher une partie du no: 316

Vente par Gérard Turcotte à Jacques Lapérierre du no: 1-287

Ajournement de la session

12-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

La présente session soit ajournée au 15 de ce mois à 8 hres pm.



Ajournement de la-Procès-verbal de l'ajournement de la session régulière du conseil de St-Michel é session du 1 juin des Forges tenue le 15 juin 1959, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennent par les conseillers suivants, MM. Paul Charland Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Aimé Martineau.

13-Récitation de la prière

14-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que: La demande de la Cie Bell Téléphone soit accordée, consistant à la pose de poteaux.

Chèque no

15- Ministre des Finances du Québec Assistance publique 135.64

Le paiement de ce compte est autorisé sur proposition du conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Paul Charland, adopté unanimement.

16-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau que:

M.J.R. Levesque soit autorisé à faire le pompage de l'eau au puit no 10, au fin que l'ont puise avoir un analyse de l'eau, mais le dit pompage de devra pas excèdé \$100.00, adopté sur division. Pour la résolution, MM. Maurice Bélanger, Aimé Martineau, Elphège Héroux, Marcel Morissette. Contre, M. Paul Charland.

17-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Paul Charland, et résolu unanimement, qu'une lettre soit envoyée à La Succession Lajoi lui demandant de nettoyer son terrain à l'entré vis à vis Notre-Dame de la Paix.

Et la session est levée à 9.40 hres.

Signé Euclide Coulombe Maire
Marcel Villeneuve Sec.-tré

MARGE DE LA REQUIERE

Session spéciale du 22 juin 1959.

Verbal-procès de la tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 22 juin 1959, au lieu et hres abituellen des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous laprésidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants, MM. Paul Charland, Romuald Croteau Maurice Bélanger, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de prière habituelle.

2-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement, Qu'une résolution de remerciement soit adressée aux commissaires de la Paroisse des Trois-Rivières, pour leur bonne accueil lors de la bénédiction de l'école de Mission Ste-Thérèse.

3-Lecture d'une lettre du conseil de la Patoise des 3-Rivières, se lisant comme suit, Cette dernière se ppépare à faire des travaux d'aqueduc sur le Bl. St-Jean Il fut décidé dans appeler à la régies des Services Public, à savoir ce qu'il y aurais à faire, et quels sont nos droits.

Et la session est levée

Signé Euclide Coulombe Maire
Marcel Villeneuve Sec-t.



Session du 6 juillet
1959.

-Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 6 juillet 1959, au lieu et hre ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel, Morissette, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session, et le tout est adopté sur proposition du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimentement.

3-Lecture des comptes:

Chèque no: 330	Henri Doucet, évaluateur	176 hres pour rôle	176.00V
331	Raoul Dubé "	176 " "	176.00V
332	Donat Blanchet "	176 " "	176.00V
334	Marcel Villemure	176 " " , automobile	
		Salaire, % pour taxe d'amusement	
		24 hres copie rôle	536.50V
335	G.G. Garceau	Recherches pour évaluateurs	76.00V
334	Martial Milette	gradage rues Mission	9.00V
336	Formules Municipale Ltée	Codes municipaux	25.45V
337	H.P. Julien	Enquêtes Ass. Publi. Entretien Sal.	28.00V
338	Ferdinand Masse	Entretien Route Rochon	30.00V
339	Henri Delagrave	40 hres ouvrage route Rochon	40.00V
340	Shawinigan Water Co.	Eclairage de rue	199.86V
341	Bell Téléphone	Télé. du mois	27.25V
342	Abran Et Lambert	Mutations	15.50V
343	St-Pierre & Frères	Huile a cahuffage	109.00V
344	ChAMPLAIN Excavation	Cours-d'eau Ray. Charette	71.00V
345	J.R. Lévesque	Pompage du puit, no; 10	100.00V
336-a	Ernets L. Duplessis	Plan site Aéroport	20.00V
337-a	Lucien Lacombe	Honoraires pour rue Mission	10.00V
338-a	Armand Bellemare	Clouture de ligne Langlois-Pa.	9.10V

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimentement.

4-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimentement résolu que:

La résolution à l'effet de former un Comté Rural, soit et est adoptée.

5-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Elphège Héroux et unanimentement résolu que:

Le plan montrant une subdivision d'une partie du no: 25, tel que préparé par l'arpenteur géomètre R.H. Houde soit et est adopté, moyennant que les nos: 25-11 et 16 servent pour une rue transversale.

6-Lecture du rapport du surintendant spécial donnant les prix des terrains servant à l'ouverture d'une rue à la Mission.
Le conseil en a pris connaissance et a mis le projet à l'étude.

7-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimentement résolu que:

Une lettre soit adressée à tout les inspecteurs agraires et de voirie les avisant de ce conformer aux exigences de l'inspecteur municipal.

Et la session est levée à 9 hre et 20 minutes.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-trés.



Session spéciale du
13 juillet 1959

Procès-verbal de tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 13 juillet 1959, au lieu et hre de ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture de l'avis de convocation,

Avis vous donné par les conseillers Paul Charland et Maurice Bélanger que; Lundi le 13 juillet 1959 à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions, pour le sujet suivant:

AQUEDUC.

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-trés., de la Municipalité susdite, déclare sous mon serment d'office, avoir signifié à chacun des sept membres du conseil de St-Michel des Forges copie de l'avis de convocation dont l'original apparait ci-haut, par lettre recommandée, le tout malle au bureau de poste de Les Vieilles Forges, situé au Village des Forges entre 10 hre et 12 hre am vendredi le 10 juillet 1959.

Donné à St-Michel des Forges ce dixième jour de juillet 1959.

Signé M

Marcel Villemure, sec.-trés.

3-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau, que le règlement d'aqueduc plus les amendements de ce soir, soit envoyés à la Commission Municipale pour fin d'étude, à savoir ci se dernier est adoptable à notre municipalité tel que rédigé.
adopté sur division:

Pour: MM. Maurice Bélanger, Aimé Martineau, Marcel Morissette
Elphège Héroux.

Contre: M. Paul Charland.

Et la session est levée.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-trés.

Session du 3
août 1959.

Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 3 août 1959, au lieu et heure ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session, et le tout est adopté sur proposition du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et adopté unanimement.

3-Lecture des comptes:

Chèque no: 345
346
347
348
349

Martial Milette
Maurice Milot
Edouard Bastien
Bell Téléphone
Shawinigan Water

Grédage Mission et Vidange
Essence et huile, Camion-inc.
Ouvrage fossé du 2 iè. Rang
télé. du mois
Eclairage de rue

14.00✓
6.40✓
40.00✓
30.10✓
203.25✓



Chèque no: 350
351
352
353

354
355
358

Donat Blanchet	80 hres ouv. Rôle	80.00✓
Henri Doucet	" " "	80.00✓
Raoul Dubé	" " "	80.00✓
Marcel Villemure	166 " " " Salaire auto. pour rôle, % pour pec. taxe d'amusement	399.50✓
H.p. Julien	Enquêtes Ass. Entre.Salle	
Impimerie O.Lacoursière	Cartes pour rôle	18.12✓
Maurice Deschamps	Remboursement de permits Cons.	

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau, et unanimement.

4-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau, et unanimement résolu;

Qu'un montant de \$200.00 soit octroyé à l'Eglise de la Mission à fin de contribuer à l'achat d'un orgue.

5-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que:

La demande de la Compagnie Bell soit accordé au sujet de la pose de poteaux.

PRO-MAIRE

6-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

M. Le conseiller Romuald Croteau soit et est nommé PRO-MAIRE pour les prochains 3 mois.

Avis de motion régl. Aqueduc et Emprunt montant 390,000.00

7-Avis de motion est donné par le conseiller Maurice Béalngre à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil un règlement d'aqueduc et d'emprunt au montant de \$390,000.00, pour le secteur ci-après mentionné, les lots, 182, 183, 184, 185, 186 à 218 incl. et partie du lot 1.

8-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

Demande soit faite au ministre de la voirie provinciale, a fin que ce dernier puisse faire l'élargissement de la route des Forges sur tout son parcours. Et que copie de la présente soit envoyée à M. Le premier Ministre et M. Gaston Hardy.

9-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que:

Le Blvd Raymond et la route du Rochon soit donnés à l'entretien au Gouvernement, provincial.

10-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

Le montant de \$100.00 devant être octroyé qu'à la fin de l'année, le soit présentement pour L'Association Sportive du Chemin des Forges.

11-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau, que le vote concernant l'aqueduc le soit ouvertement.

Le conseiller Paul Chaland, secondé par le conseiller Romuald Croteau, proposent que le vote en soit secret.

S.H. le maire apte dans le même sens.

12-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, qu'une rencontre soit faite entre le conseil de La Paroisse des 3-Rivières et le notre, à fin de savoir ce qu'ils doivent faire au sujet des travaux d'aqueduc sur le Blvd St-Jean.

13-La session est levée à 10 hre moins $\frac{1}{4}$.



Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure sec.-tré.

Session spéciale
du 11 août 1959

-Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 11 août 1959, au lieu et hre ordinaire des sessions du conseil de St Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par le récitation de la prière habituelle.

2-Lecture de Lavis de convocation.

Monsieur,

Avis vous est donné par les conseillers Maurice Bélanger et Aimé Martineau, que: Mardi le 11 août 1959 à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions du conseil pour le sujet suivant:

AQUEDUC.

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée à chacun des sept membres du conseil copie dont l'originale apparaît ci-haut. Le tout mailé au bureau de poste de Les Vieilles Forges situé au village des Forges entre 4 hres et 6 hres p.m. samedi le 8 août 1959.

Donné à St-Michel des Forges ce 8 iè jour d'août 1959.

Marcel Villemure
Marcel Villemure, sec.-tré.

MARGE DE LA REQUIERE

Adoption du régl.
no:22

3-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau: que: le règlement no: 22 consistant à un système d'aqueduc et de protection contre l'incendie, pour les lots 182-183-184-185-186 à 218 incl. et partie du no: 1, à laquelle est anexé un emprunt n'exédant pas \$390,000.00 remboursable en trente ans, soit adopté;

Adopté sur division: Pour: MM. Maurice Bélanger, Aimé Martineau, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Elphège Héroux.
Contre: M. Paul Charland.

Convocation des
électeurs.

4-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Elphège Héroux et résolu unanimement que:
Les électeurs des biens imposable situés sur les lots 182-183-184-185-186 à 218 incl. et partie du lot 1, soient et sont convoqués à une assemblée publique qui sera tenue le 14 et 15 septembre prochain pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Endroit de l'assem-
blée des électeurs.

5-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Elphège Héroux et unanimement résolu que:
L'assemblée des électeurs aura lieu chez M. Faïda Milot, situé sur le chemin des Forges.

Et la session est levée à 8 hre et 30.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-tré.



Session spéciale du
31 août 1959.

-Procès-verbal de la tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 31 août 1959, au lieu et hre ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la rpésidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennant part les conseillers suivants MM: Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture de l'avis de convocation:

Monsieur,

Avis vous est donné par moi Marcel Villemure, sec. pré. que lundi le 31 août 1959, à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions pour le sujet suivant:
HOMOLOGATION DU ROLE D'ÉVALUATION 1959.

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-trés. de la municipalité susdite, déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée à chacun des sept membres du conseil copie dont l'originale apparait ci-haut.

Le tout malle au bureau de poste de les Vieilles Forges situé au Village des Forges entre 10 hres et 12 a.m. mardi le 25 août 1959.

Donné à St-Michel des Forges ce 25 iè. jours d'août 1959.

Marcel Villemure
Marcel Villemure, sec.-trés.

HOMOLOGATION DU ROLE
1959.

3-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que:

Le ROLE d'évaluation soit et est homologué, et que le secrétaire soit autorisé le changement suivant;

no: d'ordre, 1011, Hydro Québec, moin value 250.00

et la session est levée.

Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure sec.-trés.

Session du 8 septembre
1959

Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 8 septembre 1959, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe; à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Maurice Bélanger, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger, et unanimement résolu que:

Par respect du décès de L.H. Maurice L. Duplessis, premier Ministre, la session soit et est ajournée à jeudi le 10 septembre à 8 hres p.m.

Ajournement de la
session du 8 septembre

-Procès verbal de tenue de l'ajournement de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 10 septembre 1959, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le Maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants, MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Aimé Martineau.



1-L'ajournement de la session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière.

2- Lecture des minutes de la dernière session et la tout est adopté sur proposition du du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unaniment.

3-Lecture des comptes,

Chèque no: 360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
211-A

Shawinigan Water & Power Co	Eclairage de rue et Salle	201.73V
Bell Téléphone	Télé. du mois	29125V
H.P.Julien	Enquêtes Ass. Entretien salle	38.00V
Jean Banville Inc	Rubans pour machine à écrire	2.09V
Imprimerie des Forges	Bulletinsvotes Impres	91.00V
Abran & Lambert	Mutations	51.60V
Marcel Villemure	Salaire et % taxes d'amusement	153.50V
Imprimeris O.Lacoursière	Cartes pour Role	9.06V
P.A.Gouin Ltée	Gallon acier pour évaluateurs	7.79V
G.G.Garceau Notaire	Renseignements pour évaluateurs	49.00V
Bisson & Bisson	Renseignements pour cons. Bélanger	5.00V
Donat Blanchet	Evaluation Shawinigan, 8 hres ouv.	8.00V
Raoul Dubé	" " "	8.00V
Marcel Villemure	" " " plus autom.	16.00V
Henri Fetterley	Remboursement de 20 permits de cons.	20.00V
<i>Delisle Proulx</i>	<i>Entretien Route Haute-de-Jac</i>	<i>5.00V</i>

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette, et unanimement.

4-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le cosneiller Pau Charland et unanimement résolu que:

Demand soit fiate au conseil de la Cité des Trois-Rivières, a fin qu'il appuit la demande de La Cie de Transport St-Maurice d'étendre son service d'autobus dans nos limites, c'est à dire jusqu'au Rochon.

5-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que,

Le secrétaire soit autorisé à acheter 4 taps (gallon) pour les inspecteurs de bâtiments.

6-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

Le règlement de construction portant le no; 15 des règlement de la municipalité, soit enrégistré.

Règlement no:23

7-Cosidérant que le conseil de St-Michel des Forges juge à propos la construction d'une Salle Municipale, pour y faire ses sessions et son bureau, vue que ce dernier n'a pas d'endroit fixe pour ces fins.

Considérant que le conseil a un terrain approprié a cette fin.

Cosidérant qu'avis de motion a été donnée à la session du 2 septembre 1958.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau, et unanimement résolu que:

1-Le conseil de St-Michel des Forges est autorisé a faire une dépense de \$9000.00 pour la construction d'une Salle Municipalé dont il a besoin pour y faire son bureau et ses sessions, Art 356, c.m.

2-Le rpésent règlement ratifie le montant de \$4997.00, déjà dépensé et payé à même les fonds général pour la dite construction, lequel montant a été dépensé par résolution, laquelle résolution a été cassée par la Comm de Magiatrat sous le no: 37-640, autorise le conseil à faire une dépense additionnelle de \$4003.00 pour parefaire la construction de la salle municipale.

3-Le rpésent règlement autorise le conseil a engager M.Gérard Turcotte comme surintendant spécial des travaux, quiseront fait à la journé et ce dernier sera autorisé a acheter les matériaux nécessaires à cette construction au nom du coneil susdit conformément au plan et devis.

4-Le présent règlement autorise le conseil a parachever la construction déjàcommencée en incluant les travaux ci-après décrits,

- 1-plancher de venir de 1/4 pou. avec prélatr incrusté
- 1-mur intérieur moitié gypoc moitié massonnite,
- 2-toilettes, 2 évier, une pompe à eau, un puisard,

MARGE DE LA REPIURE



1-mur extérieur enrique de ciment, 2 perrons de ciment, une cheminée
1-système de chauffage central à air forcé

Le tout formant un total de \$4003.00 y compris la main d'oeuvre.

5-Les travaux à parefaire ne se feront qu'à mesure que l'argent à provenir cette taxes sera encaissée.

6-Il est imposé une taxe spéciale à un taux de .02 $\frac{1}{2}$ % pour procurer au conseil la dite somme de \$4003.00, sur tous les biensfonds imposables de la municipalité d'après le role d'évaluation en vigueur. Cette taxe sera prélevée en même temps que la taxe foncière générale de 1960.

8-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que:

Demande soit faite à La

Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter la somme de \$150. pour faire la cheminée à la salle municipale.

9-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que:

La photographie de S.H. le maire et les ex-maires de notre municipalité depuis sa fondation soient encadrées et que les noms des conseillers qui seigeaient lors de leur terme d'office soient inscrits au bas le tout devant faire partie des archives de notre Municipalité.

Et la session est levée 10 heures

Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

Rapport du référendum
Règl. Aqueduc tenu le
14-15 septembre 1959.

Nous soussigné, Maire et secrétaire-trésorier déclaront sous notre serment d'office que le résultat est telque décrit ci-après.

435 veteurs étaient possibles.

Pour le règlement	160	ouis	eévaluation
	175	nons	"

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-trés.

Session spéciale du
28 septembre 1959.

-Procès-verbal de la tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 28 septembre 1959, au lieu et hre ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants MM. Paul Charland Marcel Morissette, Aimé Martineau.

La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière.

2-Lecture de l'avis de convoation,

Monsieur,

Avis vous est donné par les conseillers Aimé Martineau et Marcel Morissette, que: Lundi le 28 septembre à 8 hre P.M. il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, pour le sujet suivant:

SUJET: Aqueduc pour une partie de la Municipalité.

Je soussigné, Marcel Villemure, sec.-trés. de la susdite municipalité, déclare sou mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandé, à chacun des sept membres du conseil copie de l'avis de convocation dont l'original apparaît ci-haut.



Le tout malle au bureau de poste de Les Vieilles Forges entre 10 hres et 12 hres a.m. samedi le 26 septembre 1959.

En foie de quoi je donne ce certificat ce 26 iè jour de septembre en l'an mil-neuf-cent-cinquante-neuf.

Signé Marcel Delorme Sec.-tré.

Avis de motion pour règlement aqueduc et d'emprunt pour partie de la Municipalité

- 1- la session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière.
- 2-Lecture d'une requête signé des 2/3 des électeurs propriétaires des biens-fonds situés sur les lots et parties de lots 213-214-215-216-217-218- et partie du lot 1-c'est à dire jusqu'au sommet de la cote, demandant au conseil de faire un règlement d'aqueduc et d'emprunt, a fin de leurs procurer un système d'aqueduc sur les lots ci-haut mentionnés.
- 3-Avis de motion est donné par le conseiller Aimé Martineau, à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil, un règlement d'aqueduc et d'emprunt au montant de \$70,000.00, pour le secteur ci-après mentionné lot 213-214-215-216-217-218- et partie du lot 1- allant jusqu'au sommet de la cote.

4-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Aimé Martineau que:

M. Alide Delile soit et est autorisé à faire les plans et devis estimés pour un système d'aqueduc domestique, sur les lots et partie de lots 213-214-215-216-217-218- et partie du lot 1- jusqu'au sommet de la cote Chez M. Roger Baribeau. Le tout devant être payé par les intéressés.

Pour : MM. Marcel Morissette, Aimé Martineau.
Le conseiller Paul Charland s'abstient de voté
S.H. le maire met son veto.

La session est levée à 8 hre et 45.

Signé Euclide Coulombe Maire
Marcel Delorme Sec.-tré.

MARGE DE LA RELIURE

Session du 5 octobre 1959.

-Procès-verbel de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 5 octobre 1959, au lieu et heure ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la rpésidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseiller s suivants: MM. Marcel Morissette, Romuald Croteau, Aimé Martineau.

- 1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.
- 2-Lecture des raisons pour laquelle S.H. le maire avait mis son veto lors de la session spéciale du 28 septembre 1959.
Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le coseiller Romuald Croteau, que le veto de S.H. le maire soit-et est recheté. adopté unanimement.
- 3-Lecture des minutes des dernières sessions et le tout est adopté sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement.

4- Lecture des comptes.

Shawinigan Water & Power co.
Bell Téléphone co
Faïda Milot
H.P. Julien
Imprimerie Lacoursière Inc

Eclairage de rues et Salle	202.44✓
Télé du mois	33.85✓
Location Poll pour Référendum	20.00✓
Enquêtes Ass, Publique entre. Salle	48.00✓
Sac élction, cartes pour Rôle	20.16✓

Chèque no: 375
376
377
378
379



Chèque No: 380
 381
 382
 383
 384
 385
 387
 388
 388
 389
 390
 391

Fleuriste Laviolette	Couronne de Fleur Duplessis	15.90✓
Le Nouvelliste Inc	Annonce "	56.00✓
Rousseau et Frère Ltée.	Transport de M.Desfoasé	10.00✓
PA.Gouin Ltée	4 gallons pour Ins.Constructio.	22.32✓
Imprimeire des Forges	Impression, règle. cons.	71.41✓
Marcel Villemure	Salaire, 2 jours réf. 2 voyages	
	3.-R. % taxe d'amusement	210.20✓
Ministre des Finances Qué.	Remb. taxe d'amusement	
Ministre des Finances Qué	Ass. Publique	28.75✓
Armand Bellemare	Travaux Fossé 2 Rang	8.00✓
Maurice Milot	Essence Camion-Inc.	9.85✓
Ferdinand Masse	Entretien Route Rochon	57.50✓
Martial Milette	Entretien Rue Mission	9.00✓

Le paiement de ces comptes est autorisé surproposition du conseiller Romuald Croteau secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement.

5-Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que,

La demande de la Cie Bell, au sujet de la pose de poteaux dans le 2 rang soit adopté et que S.H. le maire soit autorisé à signer la demande d'approbation.

6-Lettre de M.Fairefax Martin, donnant sa démission du comité d'annexion;

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Morissette, et unanimement résolu que:

M. Edouard Langevin, soit et est nommé comme remplaçant.

Démission du conseiller Elphège Héroux, au siège no:1

7- Lecture d'une lettre du conseiller Elphège Héroux, donnant sa démission au siège no:1, vu que ce dernier quitte la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que:

La démission du conseiller Héroux au siège no:1, soit et est acceptée.

8-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu:

Que M. Alide Delile, ing. de Shawinigan est autorisé à faire les plans devis et estimés, pour un système d'aqueduc domestique, sur les lots et parties de lot no:213-214-215-216-217-218- e partie du lot no:1 allant jusqu'au sommet de la Cote des Forges, et ces derniers seront à la charge des intéressés.

8-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu:

Que les rues et avenues telles qu'elles ont été déneigées l'hiver dernier, le seront cette hiver plus celles ci-après M. Noel Veillette, M. Richard Duval, Arthur Bourassa.

9-Et la session est levée à 9 hre et 5.

Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-trés.

Session spéciale du 15 octobre 1959.

-Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 15 octobre 1959, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Aimé Martineau.



1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture de L'avis de convoqation:

Monsieur,

Avis vous est donné par moi Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité, que jeudi le 15 octobre 1959, à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, pour les sujets suivants:

- 1-Nomination d'un conseiller au siège no:1
- 2-Aqueduc pour une partie de la municipalité.
- 3-Requête des contribuables du 2 Rang demandant la lumière de rue.
- 4-Adoption d'un plan de subdivision appartenant à M.Raoul Rathier.

Je soussigné, Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité, déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée, à chacun des six membre du conseil, copie de l'avis don l'original apparait ci-haut, le tout malle au bureau de poste de Les Vieilles Forges, situé au Village des Forges, samedi le 10 octobre 1959, entre 4 hre et 6 hres P.M..

Donné à St-Michel des Forges ce 10 octobre mil neuf cent cinquante neuf.

Marcel Villemure
Marcel Villemure, sec.-tré.

MARGE DE LA RELIURE

Nomination d'un conseiller au siège no:1

3-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Morissette, et résolu:

Que M. Marcel Métivier, chauffeur de St-Michel des Forges soit et est nommé conseiller au siège no:1, pour finir le terme du conseiller démissionnaire.

Le conseiller Paul Charland, propose M. Georges Coté, de St-Michel des Forges, au siège no:1.

Adopté sur division: Pour la résolution, MM. Aimé Martineau, Marcel Morissette, Romuald Croteau:
Contre M. Paul Charland.

Adoption Règ. no-25

Aqueduc et Emprunt de \$70,000.00

4-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et résolu:

Que le règlement portant le n0:25 des règlements de la municipalité, consistant en un système d'aqueduc et d'emprunt pour un montant n'exédant pas \$70,000., remboursable en séries en trente (30) ans, pour les contribuables situés sur les lots et parties de lots no:213-214-215-216-217-218-et partie du lot-1- jusqu'au sommet de la Côte des Forges, soit et est adopté.

Pour le règlement: MM. Aimé Martineau, Marcel Morissette, Romuald Croteau.
Contre le règlement: M. Paul Charland.

Avis de motion du conseiller Martineau, pour lumières de rues 2 iè Rang.

5-Avis de motion est donné par le conseiller Aimé Martineau, qu'à une session ultérieure du conseil, il présentera un règlement pour l'éclairage du rue au 2 iè--Rang, pour les lots et parties de lot

6-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu;

Que le plan de subdivision montrant une partie du lot 1-, quelque préparé par l'arpantem, géo. R.H.Houde, soit et est adopté.

7-La session est levée à 8 hre 55 minutes.

Lucien Caron Maire

Marcel Villemure Sec.-tré



Session du 2 novembre 1959.

Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 novembre 1959, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe; à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session, et le tout est adopté sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement.

3-Lecture des comptes:

Chèque no: 392	Shawinigan Water & Power co.	Eclairage de rue et Salle	202.25✓
393	Bell Téléphone	Télé. du mois	26.60✓
394	H.P. Julien	Enquêtes Ass. Publ. Entr. Salle	46.00✓
395	Imprimerie O. Lacoursière	Code Municipal	8.53✓
396	Marcel Villemure	Salaire, Voyage Québec.	168.50✓
397	Nelson Lefebvre	Remboursement de 13 permits	13.00✓
399	Wilbray Pellerin	Remb. règlement 18, incendie	1192.50✓
400	Association Sportive Chemin des For.	Subvention patinoir	100.00✓
401	Martial Milette	Entretien Rue Mission	31.00✓
402	" "	" "	9.00✓
403	Ferdinand Masse	Entretien Route Rochon	52.50✓
404	Joseph Paquette	Gravel Rue Mission	78.00✓
405	Raoul Dubé	Surveillance travaux Bâillieue	70.00✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement.

4-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que:

Le secrétaire soit et est autorisé à prendre une assurance incendie d'une valeur de \$7500.00 pour la Salle Municipale.

5-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que:

Me. Claude Guillemette soit et est autorisé à réclamer des dommages contre la Corporation de La paroisse des Trois-Rivières au sujet du fossé du 2iè. rang, causé par la pose de leur tuyaux d'aqueduc.

6-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que:

Demande soit faite à La Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement la somme de \$1247.00, pour payer les travaux du cours-d'eau Raymond-Charette, lequel montant sera perçu en même temps que le rôle général de perception 1960.

7-Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu Que:

Vue le montant élevé des frais du cours-d'eau Raymond-Charette pour le nombre d'intéressés, la perception se fera en deux terme, soit au rôle de 1960 et 1961.

8-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

Le département incendie soit autorisé à installer la pompe de l'O.T.J. des Forges dans le garage à fin de remplir le camion à l'abri et que l'O.T.J. en fera de même pour sa patinoir.

9-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que:

Toute personne qui aura à se construire devra voir l'inspecteur de construction et lui montrer un plan de ce qui a l'intention de faire.

MARGE DE DA RELIURE



10-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que:

Demanda soit faite au Ministre du Revenu de la Province, à l'effet d'exanter de la Taxe d'amusement, L'Association Sportive du Chemin des Forges, lors de leur partie de carte qui sera jouée le 10 novembre 1959

Avis de motion Règ. municipalisant la lumière de rue.

-Avis de motion est donnée par le conseiller Aimé Martineau, à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil un règlement municipalisant la lumière de rue.

12-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu:

Qu'un montant de \$50.00 soit versé à son H. le maire à fin de défrayer le coût de voyage lors du congrès des maires à Québec.

La session est levée à 9¼ hre.

Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-tré.

Session spéciale du 23 novembre 1959.

-Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 23 novembre 1959, au lieu et hre ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière.

2-Lecture de l'avis de convocation,

St-Michel des Forges le 19 novembre 1959.

Monsieur,

Avis, vous est donné par S.H. le maire Euclide Coulombe, que lundi le 23 novembre 1959, à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions, pour les sujets suivants:

- 1-Dépotoir ou usine de récupération.
- 2-Aqueduc pour partie de la Municipalité.
- 3-Règlement municipalisant la lumière de rue.

Marcel Villemure, sec.-tré.

Je soussigné, Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité, déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée, à chacun des sept membres du conseil, copie de l'avis dont l'original apparaît ci-haut.

Le otu mallé au bureau de poste de Les Vieilles Forges, situé au Village des Forges entre 10 hre a.m. et 12 a.m. jeudi le 19 novembre 1959.

Donné à St-Michel des Forges ce 19 iè. jour de novembre 1959.

Marcel Villemure, sec.-tré.

1-MM. Bisk et Trow, se sont présenté devant le conseil, demandant la permission d'exploiter une entreprise, a base de déchets et rebus, après explication de parts et d'autre il a été résolu que le secrétaire s'adresse à M. Gravel, sec.-tré. de Ville La Salle, aux fins de savoir quel seront les inconvénients provenant de ce genre d'entreprise.

2-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

Demanda soit faite au Lieutenant en son conseil, d'exanter le conseil de St-Michel des Forges de le dispenser des forma-

MARGE DE LA REPIURE



lités régulières d'un référendum, pour l'approbation et l'adoption de son règlement no:25, consistant à l'aqueduc pour une partie de la municipalité.

Adoption règle.
no³ 27..

3-Considérant que l'éclairage de rue est pratiquement en totalité dans la municipalité.

Considérant que le système d'éclairage est plus équitable, et que l'article 408 et suivant du code M. permet de procéder.

Considérant qu'avis de motion a été donné régulièrement.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charlnad, et unanimement résolu que:

1-Tout règlement applicable dans les limites de la municipalité avant ce jour, concernant l'éclairage de rue, devient inopérant et est abrogé pour l'avenir par le présent règlement et est remplacé par ce même règlement.

2-Le présent règlement municipalise au prorata de l'évaluation foncière imposable de la municipalité l'éclairage de rue et le coût de tel éclairage sera payé avec le fruit d'une taxe spéciale imposée sur tel dits biens.

3-Le conseil pourra déterminer par simple résolution quelles seront les rues route et avenues qui seront au frais de la municipalité.

4-La taxe imposée en vertu du présent règlement, le sera directement sur tous les biens fonds imposables de la municipalité en même temps que la taxe générale, au en tout temps déterminé par le conseil, sur simple résolution, et sera perçue dans le délai prévu par la loi après fixation de son taux.

5-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé, Euclide Coulombe Maire.

Marcel Villemure Sec.-tré.

4-La session est levée à 9 hre et 10 minutes.

Euclide Coulombe Maire.

Marcel Villemure Sec.-tré.

Session du 7 décembre 1959.

Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 7 décembre 1959, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2- Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland, et unanimement.

3-S.H. le maire demande d'annuler la résolution lui octroyant un montant de \$50.00 pour dépense de voyage, ~~elle/it~~ il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu, que la dite résolution soit annulée.

4-Lecture des comptes,

Chèque no: 406
408
409
410

Shawinigan Water & Po.
Bell Téléphone
H.P. Julien
Marcel Villemure

Eclairage de rue s et salle 202.31^v
Télé. du mois 33.30^v
Entre. salle, enquêtes Ass. 76.00^v
Salaire, nov. déc. % taxe d'am. 311.50^v
B.X. pour garage incendie



411	Mme Euclide Coulombe	Bien-être	20.06 ^v
412	Martial Milette	Entretien rues Mission	18.00 ^v
413	Jos Paquette	Gravier Mission	81.25 ^v
416	Oscar Paquin	Bullage route Rochon	24.75 ^v
418	René Turcotte	Ouvrage route Rochon	51.00 ^v
419	Marcel Turcotte	" " "	51.00 ^v
420	Yvon Blachet	" " "	28.00 ^v
421	Donat Héroux	" " "	28.00 ^v
422	J.P.Héroux	" " "	28.00 ^v
423	Maurice Girard	Garde feux Mission	9.00 ^v
424	Ministre Finances Québec	Amortissement dette 3-Rivières	600.00 ^v
425	Nelson Lefebvre	Ouvrage Salle Municipale	7.00 ^v
426	Donat Manseau	Cheminée Salle posé e	55.00 ^v
427	Maurice Deschamps	Remboursement de 7 permits cons.	7.00 ^v

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu.

5-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland, et unanimement résolu que:

Le montant de \$912.00 offert par l'Office du Drainage pour le Cours-d'eau Raymond-Charette soit et est adopté et que copie de la rpésente soit adressée au Ministre de l'Agriculture.

Octroi de \$100.00
O.T.J. des Forges.

6-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

Un montant de \$100.00 soit versé à l'O.T.J. des Forges pour leur patinoir et sera payable au mois de février 1960.

7-Lecture d'une lettre de M.Maurice Deschamps donnant sa démission comme inspecteur de construction, il est pproposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que: la dite démission soit et est accepée.

8-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que:

M.Vlbart Blanchet soit et est nommé comme inspecteur de construction pour le Chemin des Forges.

Emprunt temporaire
de \$14,00.00

9- Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que:

S.H.le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés a emprunter la somme de \$14,00.00 sur billet à la Banque Provinciale du Canada, pour les travaux fait au cours-d'eau Raymond-Charette.

10-Après lecture d'une requête de la part de contribuables, la demande de La Compost ~~pp~~ de s'établir chez nous, est rejetée sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu.

Pro-maire nomination.

11- Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

M.le conseiller Aimé Martineau soit et est nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

12-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que:

La Shawinigan Water & Power co. soit et est autorisé à la pose de 13 lumières additionnelles dans le 2 iè. Rang.

13-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que:

M.Julien soit et est autorisé à prendre les m
les mesures nécessaires aux fins d'annuller le jugement des enfants Corbin pour
lesquels nous payons de L'Assistante Publique.

MARGE DE LA REIURE



14-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Romuald Corteau et unanimement résolu:

Qu'une lettre soit adressée

M. Rivard lui disant que sa maison ne doit pas être habitée au 1^{er} décembre vu que cette dernière est considérée comme chalet d'été.

15-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement que:

Le département des Incendies est autorisé à déservir de l'eau aux résidents de la côte des Forges pour l'eau de service seulement et n'engage pas la responsabilité de Corporation advenant que cette eau servirait à d'autre fin.

Et la session est levée à 10 hres.

Euclide Coulombe Maire

Sec.-tré.

MARGE DE DA RELIURE

Session spéciale du 14 décembre 1959.

Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 14 décembre 1959, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture de l'avis de convocation,

Monsieur,

Avis vous est donné par S.H. le maire Euclide Coulombe, que, lundi le 14 décembre 1959, à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions du conseil susdit, pour les sujets suivants:

- 1-Salle Municipale
- 2-Adoption du budget 1960.
- 3-Lumière de rue.

Signé, Marcel Villemure, sec.-tré.

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité, déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée, à chacun des sept membres du conseil, copie de l'avis de convocation dont l'original apparaît ci-haut.

Le tout mailé au bureau de poste de Les Vieilles Forges le 12 décembre 1959, entre 2 hres et 5 hres p.m.

Donné à St-Michel des Forges ce douzième jour de décembre 1959.

Marcel Villemure, sec.-tré.

Budget 1960.....

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de St-Michel des Forges pour l'année 1960, s'établissent comme suit:

Conseil de compté	952.63
Salaire du secrétaire-trésorier	2160.00
Revision rôle d'évaluation	200.00
Vérification	150.00
Mutations	50.00
Article de bureau et papaterie	100.00
Timbres poste	50.00



Election	150.00	
Cautionnement	10.00	
congès convention	50.00	
Assurance incendie	75.00	
Salle entretien	50.00	
Abonnement revue Municipale	20.00	
Service incendie	100.00	
Téléphone	300.00	
Chemin d'été	600.00	
Aqueduc p lan	2000.00	
Eclairage dde rue	2000.00	
Assistance publique partie 3-Rivières	600.00	
Assistance p " toute municipalité	500.00	
" " Courante	1500.00	
Remboursement règlement no:18 incendie	1000.00	
Intérêt sur emprunt " "	330.00	
Frais légaux	200.00	
Construction Salle municipale	4003.00	
divers	63.37	Total 7

Revenus non foncier	Subvention des chemins d'hiver	1034.00
Intérêt sur arrérage de taxes		150.00

Différance à combler par taxe foncière, au taux de	\$0.90	✓✓✓
taxe spéciale	.05	✓✓
Construction salle " " " "	.20	✓

Répartition spéciale pour certainæ arrondissements

Attendu que d'après le budget ci-dessus, cette copporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1960, à des dépenses se totalisant à

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$1184.00.

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité.

Attendu que l'évaluation imposable est de 1,905,255.00

Il est rproposé par le conseiller Aimé martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu:

Qu'une taxe foncière ~~de~~ générale, au taux de \$0.90 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe spéciale au taux de \$0.05 par \$100. d'évaluation pour le service de la dette et une taxe spéciale au taux de \$0.20 par \$100. d'évaluation pour la construction de la Salle municipale, formant un total de \$1.15, sont imposées et seront prélevées sur tout les biens-fonds imposables de cette municipalité.

Sont aussi imposées et swront prélevées les taxes spéciales sur les biens-fonds des arrondissement suivant: Gravelle et Cours-d'eau.

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Résolution
RADIATION
1959.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Romuald Croteau ~~et~~ et unanimement résolu que les montant des taxes, ci-après soit et ✓ sont biffées des livres de la copporation; Albert Bédard 5.20, Antonio Blais 8.00, Roger Bolduc 5.20, Couture J. Paul 1.59, Dubois François 3.18, Hamel Jean 3.18, Hill Normand 3.18, Léveillé Léo 3.18, Marchand Louis 5.98,

Et la session est levée à 8.30 hre.

Signé Euclide Coulombe Maire
Marcel Hillman Sec.-tré.

MARGE DE LA REPIURE



Session spéciale du
21 décembre 1959.

Procès-verbal d'une session spéciale convoquer pour le 21 décembre
laquelle n'eut pas lieu faute de quorum.

Session spéciale du
28 décembre 1959.

Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des
Forges, tenue le 28 décembre 1959, à 8 hre p.m. au lieu ordinaire des sessions
du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide
Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland
Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller
Marcel Métivier et unanimement résolu que:

La session soit et est ajournée à
mardi le 29 décembre.

Signé _____ Maire

 _____ Sec.-tré.

Ajournement de la
session du 28 décembre

-Procès-verbal de la tenue de l'ajournement de la session spéciale du 28 dé-
cembre, tenue le 29 décembre 1959, au lieu et hre ordinaire des sessions du
conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide
Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland
Marcel Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-L'ajournement de la session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière
habituelle.

2-Loi concernant les travaux d'hiver:

Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller
Aimé Martineau et unanimement résolu que:

1-Le conseil est autorisé à faire exécuter immédiatement les travaux mention-
nés dans son règlement no:25 et annexé à la présente résolution pour en faire
partie intégrale.

2-Les susdits travaux seront exécutés par la municipalité elle-même ou donné
à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux
des susdits travaux dans le règlement no:25 pour une somme de \$70,000. prévu
au règlement no:25 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi
du Gouvernement Fédéral accordé pour fins de travaux de chômage.

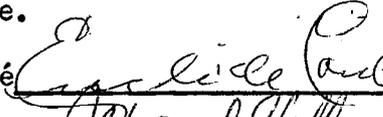
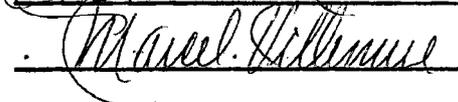
3-Le conseil accepte toute subvention du Gouvernement Fédéral pour l'exécution
des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4-Le conseil est autorisé à contracter des emprunts temporaire en anticipation
du versement de la contribution du Gouvernement Fédéral au montant de \$5112.00

5³ La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale
et le Ministre des Affaires Municipales de Québec.

Et la session est levée à 8.30 hre.

Signé _____ Maire

 _____
 _____ Sec.-tré.

Session spéciale du
12 janvier 1960.

Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des
Forges, tenue le 12 janvier 1960, au lieu et hre ordinaire des sessions du conseil
de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe,
à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland,
Romuald Croteau, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.



2- Lecture de l'avis de convocation,

Monsieur,

Avis vous est donné par les conseillers Marcel Métivier et Aimé Martineau, que, lundi le 12 janvier 1960, à 8 hre p.m. il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions du conseil susdit.

Marcel Villemure, sec.-tré.

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité déclare sous mon serment d'office avoir signifié à chacun des sept membres du conseil, copie de l'avis de convocation don l'original apparaît ci-haut.

Le tout mailé au bureau de poste de les Vieilles Forges Samedi le 9 janvier 1960 entre 4 hre et 5 hre p.m..

Donné à St-Michel des Forges ce neuvième jour de janvier mil neuf cent soixante

Marcel Villemure sec.-tré.

3-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu, que:

Le conseil de St-Michel des Forges accepte l'offre de la maison Crédit Anglo-Français Limitée au prix de 90.79% de leur valeur nominale, plus les intérêts courus à la date de la livraison pour les \$70,000. d'obligation datées du 1er janvier 1960, remboursable par séries du 1er janvier 1961 à 1970 inclusivement, à condition qu'elles portent le taux d'intérêt suivant:

Les obligations échéant de 1961 à 1969 inclusivement, au total de 10,000 porteront intérêt au taux de 6% l'an.

Les obligations échéant en 1970, au total de \$60,000., porteront intérêt au taux de 6% l'an.

Les obligations ne seront pas rachatables par anticipation avant le 1er janvier 1967, après cette date, les dites obligations pourront sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair à toute échéance d'intérêt.

Et que copie de la présente soit envoyée au ministre des Affaires Municipales pour approbation.

3-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que:

Le règlement no 25 de la municipalité de la paroisse de St-Michel des Forges, au montant de \$70,000., soit et est amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4-Ces obligations seront émises en coupures de \$100. ou de multiples de \$100. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à tout surcursal de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec."

L'article 5 est amendé en remplaçant

"Premier novembre 1959" par "le 1er janvier 1960" l'article 6 est amendé en remplaçant ~~par~~ "mai" et "novembre" par "janvier" et "juillet"

L'article 8 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article: "Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er janvier 1967 inclusivement; après cette date .."

Que pour l'emprunt total de \$70,000. d'obligation autorisé par le règlement no 25 des obligations seront émises pour un terme plus court que prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans au lieu de trente ans, chaque émission subséquent devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales."

et la session est le



Session du 1 février 1960 Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 1er février 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des comptes.

Chèque no 1-	Mardel-Villemure	Salaire % perception taxe amuse.	153.50 [✓]
2--	H.P. Julien	Enquêtes Ass., Entretien salle	106.00 [✓]
3-	Arthur Grenier	Ass. Salle.pompiers, Camion-incendie	227.30 [✓]
4-	Maurice Milot	Gravier Route Rochon	273.00 [✓]
5-	Maurice Milot	Installation Pompe garage incendie	124.37 [✓]
6-	O.T.J. Des Forges	Octroi patinoir	100.00 [✓]
7-	Roch Héroux	Bien-être Lamontagne	10.15 [✓]
8	Euclide Coulombe Mme	" " Blouin	10.00 [✓]
8-b	Armand Bellemare	Inspecteur agraire Clut.Martel	7.50 [✓]
9-	Gérard Carbonneau	Acc.Sur chemin d'hiver Entretien	1000.00 [✓]
10-	Syndic Mission Ste-Thérèse	Octroi pour l'orgue	200.00 [✓]
11-	Shawinigan Water	Eclairage de Rue	69.30 [✓]
12	Bell Téléphone	Télé. du mois	45.85 [✓]
13-	Georges Lambert	Cheminée de la Salle	10.00 [✓]
14-	W.Caron & Fils	Ass. Garantie Sec.-tré.	96.00 [✓]
15-	M.Electrique	Moteur et roue pour pompe garage	2.50 [✓]
16-	Ministre Finances du Qué.	License camion-incendie	21.00 [✓]
17-	Abran & Lambert	Mutations	952.63 [✓]
18-	Corp. Comté St-Maurice	Taxe de comté	14.84 [✓]
19-	Studio Deschamps	Portraits des maires	20.00 [✓]
20-	Ferdinad Masse	Entretien route Rochon	18.28 [✓]
21-	Cité des Trois-Rivières	Location de la bouilloire	15.00 [✓]
22-	La revue Municipale	8 abonnements membre conseil-	2000.00 [✓]
23-	Alide Delile	Plan Aqueduc	109.00 [✓]
24	St-Pierre et Frères	Huile à chauffage salle garage	79.87 [✓]
25	Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée	tuyaux Bld.Ray,	7.93 [✓]
26	Imprimerie O.Lacoursière	Feuilles pour Rôle perc.	

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement.

1-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Paul Charland, et unanimement résolu, que les minutes de la s dernières sessions soient et sont acceptées.

3- Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier, que le salaire du sec.-tré. soit porté à 180.00 par mois.

Pour la résolution, MM. Aimé Martineau, Marcel Métivier.
Contre " , MM. Paul Charland, Marcel Morissette, S.H. le maire.

4-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu Qu'une résolution soit envoyée à la Régis des Transport, aux fins d'appuyer la demande de la Cie de Transport St-Maurice, d'étendre son service dans nos limite.

5-Requête des résidants de la Mission demandant de compléter l'éclairage à cette endroit.



Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unaniment résolu: Que The Shawinigan Water & Power soit et est autorisé à la pose de 40 lumières additionnelle dans ce secteur.

6-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu, Que le plan montrant une partie de subdivision du lot 1, appartenant à M. Raoul Rathier soit et est adopté.

7-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu: que le plan de subdivision d'une partie des nos 191-192, appartenant à M. Noel Veillette soit et est accepté, et que demande soit faite au ministre des Affaires Municipales à fin d'accepté une rue de 40 pieds.

8-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu

Que le notaire G.G. Garceau, soit et est autorisé à faire Faire le contrat entre la Corporation Municipale de St-Michel des Forges et M. Donat Blanchet, de St-Michel des Forges, pour l'achat d'un terrain devant servir à l'aqueduc décrété par son règlement no: 25.

Que S.H. le maire Euc lide Coulombe soit et est autorisé à signer le contrat, soit une lisière de terrain de 50 pieds de largeur à partir de la rue portant le no 214-1 allant jusqu'au cordon du 2iè Rang plus un terrain de 100-100 pieds pour la somme de \$500. comptant. Que la dite rue sera faite corrossable et le coût an sera payé par toute la Municipalité.

9-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, second é par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu,

Que le notaire G.G. Garceau soit et est autorisé à faire le contrat entre la Corporation Municipale de St-Michel des Forges et M. Eugène Bellefeuille de Trois-Rivières pour l'achat des rues portant les nos: 214-1-214-33-215-16-215-48, pour la somme de un dollard.

Et que S.H. le maire soit et est autorisé à signer le dit contrat.

10-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu, Que

Tout le tuyaux devant servir à l'aqueduc seront achetés de la Maison Loranger & Molesworth Ltd, et seront de C.I.F. et de la classe spécifié aux devis.

11-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu;

Que M. Nelson Lefebvre soit et est nommé surintendant des travaux d'aqueduc et sa rémunération sera de 1.50 l'heure.

12- Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu

Que R.J. Levesque soit et autorisé à faire le teste devant servir pour le puit à raison de \$5.00 du pieds plus le tuyau.

13-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu

Que le creusage du puit devant servir à l'aqueduc sera fait par la Cie R.J. Levesque pour le prix de \$3,000.00 et que S.H. le maire soit et est autorisé à signer le contrat. #9,

14-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu

Que M. Arthur Bourassa soit et autorisé à faire le bullage de la rue et du terrain devant servir à l'aqueduc et le prix en sera de 10.00 l'heure.

15-Il est proposé par le conseiller Paul Charland secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu

Qu'un montant de \$200.00 soit octryé à S.H. le maire pour la convention des maires qui aura lieu au mois d'août, soit un montant de 140.00 pour voyage et 55.00 pour dépense personnelle.

MARGE DE LA RELIURE

Puit Aqueduc.



Ajournement
session

16-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu

Que la session soit et est

ajournée à mercredi le 3 février 1960 à 8 hre p.m.

17-1960

Procès-verbal de l'ajournement de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges tenue le 3 février 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-L'ajournement s'ouvre par la récitation de la prière habituelle.

2-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu

Que le chèque de 200.00 devant être fait au nom du conseil de Comté, soit faite au nom de S.H. le maire.

3-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Que M. le creusage et le bullage pour la pose de l'aqueduc soit et est donné à M. Arthur Bourassa, à raison de 10.00 l'heure pour le bellier mécanique et de 14.00 l'heure pour la pelle, mais la dite pelle devra travaillée pour un minimum de 5 hres par jour.

4-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que M. Chles Edouard Houde soit engagé comme mécanicien sur la pose de tuyaux et sa rémunération sera de 1.25 l'heure.

5-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu,

Que la Shawinigan Water & Power soit et est autorisé à la pose de la ligne électrique devant servir à faire fonctionner le puit, soit une ligne de 575 vlt.

6-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Que la paye des employeurs à l'aqueduc soit faite le jeudi de chaque semaine, et devra gardé une semaine en arrière.

Que le secrétaire-tré. soit et autorisé à faire les chèques concernant la dite paye.

7-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que le surintendant soit et est autorisé à acheter au nom de la corporation jusqu'à concurrence de \$100.00.

8-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu,

Que M. Maurice Milot soit et est autorisé à acheter une pelle à neige pour le garage incendie.

9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu,

Que S.H. le maire et le sec.-tré. soient et sont autorisés à emprunter la somme de \$5152.00 pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Michel des Forges en attendant la livraison des obligations la dite emprunt devant servir à l'aqueduc, règl. no:25.

Que S.H. le maire et le sec.-tré. soient et sont autorisés à signés le billet et les documents à cette fin.

Et la session et levée à 9.45 hre.



Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-tré

Session spéciale
du 19 février
1960.

Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 19 février 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture de l'avis de convocation.

Avis vous est donné par moi Marcel Villemure, sec.-tré de la susdite municipalité que lundi le 22 février 1960, à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions, pour le sujet suivant,

1-Aqueduc, règlement no:25

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité, déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée à chacun des sept membres du conseil copie de l'avis de convocation dont l'original apparaît ci-haut.

Le tout mailé au bureau de poste de Les Vieilles Forges entre 9 h re et 12 hre a.m. samedi le 20 février 1960.

Donné à St-Michel des Forges ce vingttième jour de février 1960.

Marcel Villemure
Marcel Villemure, sec.-tré.

3-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu,

Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co, à fin d'être autorisé à passer sous les tours électriques pour la pose du tuyaux.

4-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu,

Que demande soit faite au Ministre de la Voirie Provinciale à fin d'être autorisé à la pose du tuyaux d'aqueduc le long de la route et sous la route.

5-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu,

Que le sec.-tré. soit et est autorisé à prendre les informations et voir les intéressés à fin d'avoir les servitudes nécessaires à la pose du tuyaux d'aqueduc sur les terrains privés et en faire un document.

6-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu,

Que M. Gaston Paillé soit et est engagé pour faire les entrées de service sur le parcours de la présente aqueduc, M. Paillé s'engage à se procurer la machine nécessaire à la pose de la valve d'entrée et au creusage pour l'autre côté du chemin, au prix de \$20.00 l'entrée.

7- Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu,

Qu'un remerciement soit adressé à M. Marcel Carrier, pour nous avoir fourni gratuitement son compresseur pour l'aqueduc.

MARGE DE LA REJURE



Et la session est levée à 9.35 hre.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-trés.

Session du 7 mars
1960.

-Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 7 mars 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre par la prière habituelle.

2- Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement.

3- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette, et résolu unanimement,

Que la résolution à l'effet d'octroyer un montant de \$200.00 à S.H. le maire pour dépense de voyage et dépense personnelle, soit biffée des livres de la municipalité.

4- Lecture des comptes:

Chèque no:	29	Marcel Villemure	Salaire, % de la taxe d'am., Timbres	204.70✓
	30	H.P. Julien	Enquêtes Ass. pub., entretien salle	72.00✓
	31	Mme Marguerite Coulombe	Bien-être Faucher	10.01✓
	32	Marcel Sinclair	3 hres ouvrage Chemin	3.00✓
	33	Oscar Paquin	Éneigement de la Route Rochon	194.00✓
	34	Maurice Milot	Essence Camion-Inc., entretien cour, Réparation pompe	51.56✓
	35	Abran et Lambert	Mutations	5.50✓
	36	Bell Téléphone	Télé. du mois	34.30✓
	37	Shawinigan Water & Power	Eclairage de rue et Salle	201.05✓
	38	Imprimerie Lavoursière	Factures et feuilles de rôle Perc.	46.53✓
	39	Raymond et Frère Inc	Sablage de la coulée Rochon	16.00✓
	40	Gérard Carbonneau	Acc. sur entretien chemin d'hiver	1000.00✓
Aqueduc	1			
Chèque no:	1	Donat Blanchet	Terrain pour puit	500.00✓
	2	Eugène Bellefeuille	Rues	1.00✓
	3	Alide Delile	Acc. sur honoraire plan	500.00✓
	32	A. Lainesse	Rues	1.00✓
	33	J.R. Levesque	1er Acc. sur puit	3000.00✓
	34	Alide Delile	Acc. sur Honoraire plan	1500.00✓
	35	J.R. Levesque	Test du puit	480.15✓
	36	J.B. Deschamps	Impression des obligations	384.59✓
	52	Emery Côté	Bois pour aqueduc	7.50✓
	68	Léopold Duplessis	" " "	22.85✓
	69	Ministre des Finances du Qué.	Dépôt travaux d'aqueduc	100.00✓
	70	Loranger & Molesworth	Matériaux pour aqueduc	10995.50✓
	72	G.G. Garceau	Contrats pour aqueduc	44.00✓
	73	René Bégin	Bois pour aqueduc	16.50✓
	91	H.P. Parent	Set de porte et châssi pour puit	47.97✓
	95	Jos Paquette	Transport de neige	7.50✓
	93	Emery Côté	Bois pour aqueduc	2.50✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement.

MARGE DE DA RELIURE



5- Lettre de la Cité des 3-Rivières, au sujet de l'annexion, cette dernière fut au rpésident du comitté.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que,

Le dit comité soit et est autorisé à se choisir un aviseur légal.

Nomination des EVALUATEURS

6- Il est propos par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que

M. RAOUL DUBÉ, soit et est nommé évaluateur pour les prochains deux ans.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que,

M. RAOUL BERGERON, soit et est nommé évaluateur pour les prochains deux ans.

Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Aimé Martineau, que M. Donat Blanchet soit nommé évaluateur.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette, que M. Joseph N. Bourassa soit nommé évaluateur.

S.H. le maire opta pour M. Bourassa.

Inspecteur Municipal.

7- Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que,

M. Alphonse Pellerin soit et est nommé INSPECTEUR MUNICIPAL.

Inspecteur de voirie.

8- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que;

M. Martial Milette soit et est nommé inspecteur de voirie pour la Mission Ste-Thérèse.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que,

M. Ferdinand Masse soit et est nommé inspecteur de voirie pour la route Rochon.

Inspecteur Agraire

9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que;

MM. Armand Bellemare et Eddy Milot soient et sont nommés inspecteurs agraire.

Gardien Enclos

10- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que;

M. Rodrigue Marchand soit et est nommé Gardien d'ENCLOS public.

11- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement:

Qu'un montant de \$100.00 soit octroyé à l'O. T.J. de la Mission Ste-Thérèse, dès que le comité aura présenté un certificat d'enregistrement, que sur présentation de ce dernier le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le chèque a`cette fin.

12- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

Le notaire G.G. Garceau soit et est autorisé à faire les contrats entre La Corporation Municipale de St-Michel des Forges et les personnes ci-après mentionnées pour les lisières deterrain et servitudes, pour la pose du tuyaux d'aqueduc,

MM. Eugène Bellefeuille et H.P. Pagé, Eugène Bellefeuille et Vincent Caron, Léo L. Gélinas, Mme Fernand Pratte, Jacques Dupont, Donat Blanchet et Edouard Langevin.

MARGE DE LA RELIURE



13-Il est proposé par le conseiller Paul Charland secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

Le secrétaire soit et est autorisé à faire le paiement des entrées de service que M. Gaston Paillé aura de faite chaque semaine.

Et la session est levée à 9.45 hre.

Signé Aimé Martineau Maire
Marcel Villemure Sec.-trés.
Trés.

Session spéciale du
15 mars 1960.

Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 15 mars 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseiller suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau, Romuald Croteau.

- 1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.
- 2- Lecture de l'avis de convocation,

St-Michel des Forges le 12 mars 1960.

Monsieur,

Avis, vous est donné par les conseillers Aimé Martineau et Marcel Métivier, que mardi le 15 mars 1960, à 8 hre p.m., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions du conseil susdit, pour les sujets suivants:

- 1-Chemins d'hiver
- 2-Aqueduc Règlement no:25
- 3- Salaire du Sec.-trés.

Je soussigné Marcel Villemure, sec.-trés. de susdite municipalité, déclare sous mon serment d'office avoir signifié par lettre recommandée à chacun des sept membres du conseil, copie de l'avis de convocation dont l'original apparaît ci-haut.

Le tout a été remis au Bureau de Poste de Les Vieilles Forges, Samedi le 13 mars 1960 entre 4 hre et 5 hre p.m.

Donné à St-Michel des Forges ce treizième jour de mars mil neuf cent soixante

Marcel Villemure
Marcel Villemure, sec.-trés.

- 3-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et résolu unanimement que,
Le sujet des chemins d'hiver soit remis à la prochaine session.

- 4-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Aimé Martineau, que les travaux d'aqueduc continuent et que la résolution à l'effet d'acheter les rues de M.W.A. Lainesse soit acceptée:

Pour la résolution: MM. Marcel Métivier, Aimé Martineau.
Contre MM. Paul Charland, Marc 1 Morissette, Romuald Croteau.

- 5-Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que:
La présente session soit et est ajournée à jeudi le 17 mars 1960, et que l'aviseur légal soit convoqué



a fin de s'informer des servitudes existantes sur les rues appartenant à M.W.A Lainesse.

Signé Aimé Martineau Maire

Marcel Métivier Se.-tré.

Ajournement de la session du 15 mars 1960.

Procès-verbal de la tenue de l'ajournement d'une session spéciale, tenue le 17 mars 1960, à 8 hre p.m. au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marc l Morissette, Marcel Métivier, Aimé Martineau, Romuald Corteau.

La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

1- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que, La présente session soit et est ajournée à 8.30 hre. de ce jour.

2- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu que, La présente soit et est ajournée à 9.45 hre de ce jour.

3- Il est proposé par le conseiller Romuald Corteau, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu que:

~~Le notaire G.G. Garceau soit et est~~

Le projet de cession de rues portant les

nos: 1-89-1-90, 92, 93, 100, 105, 113, 114, 115, & 121 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne des Grès par W.A. Lainesse en faveur de la Corporation Municipale de St-Michel des Forges soit considéré comme accepté par le Conseil tel que lue et comportant particulièrement une réserve en faveur des créanciers des droits de passage d'aqueduc prévus affectant ces lots du droit de propriété de ces tuyaux lesquels ne sont pas cédés au conseil Municipale.

Que S.H. le maire est autorisé à signer ce contrat, le tout moyennant \$1.00 payable comptant et sujet à la clause imposant à la Municipalité d'employer ces lots comme rues seulement et à perpétuité.

4- Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Romuald Corteau et unanimement résolu que

Le notaire G.G. Garceau soit et est autorisé

à faire le contrat entre la Corporation Municipale de St-Michel des Forges et M.J.B Francoeur pour les servitudes sur les lots 214- , pour la somme de 1.00 payé comptant.

5- Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:

M. André Champagne recevra la somme de

\$4.00 par jour pour le service de son camion sur les travaux d'aqueduc et ce rétroactif au début des travaux.

6- Il est proposé par le conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu que:

Demande de soumission, soit demandée dans le

journal le Nouvelliste pour la pose de l'électricité dans la bâtisse des Pompes et que les dites soumissions seront prient en considération à la session régulière du 4 avril 1960.

7- Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Paul Charland, que le salaire du sec.-tré. reste le même jusqu'au prochain budget.

ACHAT RUES
W.A. LAINESSÉ
P-1.

SERVITUDE
X

MARGE DE LA REPIURE



SALAIRE des
Sec. - tré

Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Marcel Métivier que le salaire du sec.-tré. soit et est porté à \$180.00 par mois rétroactif au premier janvier 1960.

Que le sec.-tré. sera autorisé à signifier les avis de convocation de sessions de personne à personne et ce pour la somme des timbres poste.

Pour la résolution MM. Marcel Métivier, Romuald Croteau, Aimé Martineau.
Contre " MM. Marcel Morissette, Paul Charland.

Adopté.

Et la session est levée à 9.25 hre.

Signé Aimé Martineau Maire
Marcel Métivier Sec.-t
Tré.

Session du 4 avril
1960.

-Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 4 avril 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence du Pro-maire Aimé Martineau, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Marcel Métivier.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2- Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement.

3-Lecture des comptes,

Chèque no: 39 FB
40-B
41
42
43
44
45
46
47
48
49
49-B
49-C

Mme Marguerite Coulombe	Bien-être Faucher	10.00✓
H.P. Julien	Enquêtes Ass. Publ. entre-Sall	80.00✓
Marcel Villemure	Salaire, % perc. article de bureau	185.39✓
Gérard Carbonneau	Acc. sur entretien chemin d'hiver	1000.00✓
Abran & Lambert	Mutations	5.50✓
Jean Banville Inc	Coussins pour conseillers	48.66✓
Bell Téléphone	Télé du mois	36.20✓
Shawinigan Water & Co.	Eclairage de rue et Salle	199.67✓
René Decotreté Nobert ET Cie	Vérification des livres	325.00✓
Jacques Lacoursière,	Entrevue Maire	5.00✓
Ministre des Finances Québec	Assistance publique	447.56✓
<i>Les porteurs</i>	<i>Don pour Pont de la route</i>	<i>251.00</i>
<i>Carb. pour camion Héland</i>	<i>Entretien camion Héland</i>	<i>2400.00</i>

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Marcel Métivier, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement: Pour ce qui est du rétroactif du sec.-tré. et du compte du Pacific Canandain, ils seront payés après information.

4-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu,

Que le sec.-tré. soit et est autorisé à donner la liste des membres du comité d'annexion au conseil de Ville de 3-Rivières.

Adoption du rapport
Financier
1959.

5-Il est propos. par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Que le rapport financier finissant le 31 décembre 1959, soit et est adopté telque préparé par les vérificateur de la municipalité.

6-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Qu'une lettre de remerciement, soit adressé

MARGE DE DA RELIURE



au ministère de l'Agriculture, pour l'octroi accordé dans le cours-d'eau Raymond-Charette, et que copie de la présente soit adressée à M. Gaston Hardy.

7-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que l'heure avancée dans les limites de la municipalité soit en vigueur à partir du 23 avril jusqu'au 31 octobre, à fin de convoquer les membres du conseil aux heures données.

Et que copie de la présente soit adressée au ministère des Affaires Municipales pour approbation.

8-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu, prix des

Que les Polls qui serviront à la votation seront de \$15.00, le président d'élection sera de \$25.00, les vice présidents seront de 12.00 et les greffiers seront de 8.00.

9-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que le sec.-tré. soit et est autorisé à faire imprimé 20,000 billets de taxe d'amusement devant servir à M. Lemire.

Règlement no:28

-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu,

que le règlement no:28, soit et est adopté.

Règlement no:28

Le présent règlement abroge le règlement no:13 paragraphe 2, en remplaçant les heures durant laquelle le poll pour la votation seront ouvert.

L'ouverture des polls se fera à 9 hre a.m. et fermeront à 7 hres p.m.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Soumission Bâtisse des Pompes. Aqueduc.

10-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Que la soumission de Albéric Carbonneau au prix de \$484.00, pour l'électricité dans la bâtisse des pompes soit et est acceptée.

11-Il est proposé par le conseiller Paul Charland secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que le sec.-tré. soit et est autorisé à remettre les chèques des soumissionnaires dont les soumission n'ont pas été acceptées.

Et que M. le Maire soit autorisé à signer des documents à cette fin

11-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau, que l'offre de M. Gérard Carbonneau pour l'entretien des Chemins d'hiver au prix de \$475.00 plus 1000 pieds par rue la ou elle n'existe pas.

Une contre proposition

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette,

que l'offre de \$475.00 du mille soit acceptée mais la longueur des rues demeurent telle quelle. le conseil se réserve le droit de revenir sur sa décision.

Pour la contre proposition: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Marcel Métivier.

Nomination PRO-MAIRE.

12-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu,

Que M. Le conseiller Maurice Bélanger soit et est nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

13-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller

MARGE DE LA RELIURE



Marcel Métivier et unanimement résolu,

Qu'un montant de \$25,00 soit et est octroyé pour la partie de cartes organisée pour l'achat de haut-parleur devant servir pour nos Eglises.

Il est proposé par le conseiller Paul Charlnad, secondé par le conseiller Marcel Métivier et unanimement résolu,

Qu'une lettre soit adressée à M. Gaston Hardy, lui demandant de faire la route du Rochon à sa longueur.

La session est levée à 11.30 hre.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marc l. Villemure Sec.-tré

Session spéciale tenue le 21 avril 1960

Pocès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 21 avril 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants, MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Aimé Martineau, Romuald Croteau.

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2- Lecture de l'avis de convocation.

Monsieur,

Avis vous est donné par S.H. le maire Euclide Coulombe que jeudi le 21 avril 1960 à 8 hre pm., il y aura une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges, au lieu ordinaire des sessions, pour les sujets suivants:

- 1-Aqueduc règlement no:25
- 2-Chemin d'hiver
- 3-Déplacement d'un poteau Bell Télé. Co.
- 4-Fossé ligne Bellefeuille, Janvier.

Je soussigné Marc l Villemure, sec.-tré. de la susdite municipalité déclare sous mon serment d'office avoir signifié à chacun des membres du conseil, copie de l'avis de convocation dont l'original apparaît ci-haut, mardi le 19 avril 1960 entre 9 hre a.m. et 12 hre a.m.

Donné à St-Michel des Forges ce dix-huitième jour de avril 1960.

Marc l. Villemure sec.-tré.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu,

Que les travaux d'aqueduc se poursuivent tel que le plan le mentionne.

2-Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que le contrat des chemins d'hiver soit et est donné pour la période de trois années à M. Gérard Carbonneau, au de \$475.00 du mille en plus de 1000 pieds par ou il n'existe pas.

Mais advenant que la municipalité se prévoirait de l'achat de machineries nécessaire à cette entretien le dit contrat sera annullé.

Et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat.

*Chemin d'hiver
contrat*

MARGE DE LA RELIURE



Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Marcel Morissette et unanimement résolu,
 Que la Cie de Téléphone Bell soit et est autorisée
 au déplacement d'un poteau sur la deuxième avenue Mission.

Et la session est levée à 9 hres.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

Session du 2 mai 1960.

Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 mai 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Aimé Martineau.

- 1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.
- 2-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement.

3-Lecture des Comptes:

Chèque no: 506 ;
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59

H.P. Julien=====	Enquêtes Ass. publ. entretient salle	16.00	78.00 ✓
Marcel Villemure	Salaire du mois, comparaison Comm		185.00 ✓
Ferdinand Masse	Entretient route Rochon		47.00 ✓
Marcel Villemure	Retroactif de salaire, janvier et février		60.00 ✓
Gérard Carbonneau	dernier versement entre chemin d'hiver		1000.00 ✓
Martial Milette	Cueillette des vidanges et gravier Mission		234.00 ✓
Joseph Paquette	Gravier Mission		81.25 ✓
Shawinigan Water & Power	Eclairage de rue et Salle		201.47 ✓
Bell Téléphone	Télé. du mois		28.15 ✓
<i>Assurance St. Etienne</i>	<i>Entretien Route des trois Rangs.</i>		172.50 ✓

Le paiement des ces copmtes est autorisé sur proposition du conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement.

4-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement que la démission de M. François Raymond comme inspecteur de construction soit et acceptée.

Ajournement session 5-

Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Paul Charland, et unanimement résolu, est
 Que la présente session soit et ajournée
 à 8.50 hre. de ce jour

6-Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie Provinciale, par l'entremise de M.L. Théo Larose, disant que la Route des Rochons et le Blvd Raymond, seront à l'avenir à la charge du Gouvernement Provincial.

Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Paul Charland, et unanimement résolu,

Qu'une lettre de remerciement soit adressée
 Au Ministre de la Voirie et que copie de la dite lettre soit envoyée à M.L. Théo Larose et Gaston Hardy.

7-Considérant que le département des électriciens de la Province de Québec, exigent un transformateur de plus dans la btisse des Pompes,

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement, que l'extrat au montant de \$93.00 soit et est octroyé à M.A. Carbonneau.



8-Après lecture d'une lettre de Me Lacoursière au sujet du salaire du sec.-tré. à l'effet que le rétroactif au montant de \$60.00 pouvait ou ne pouvait pas être payé.

Sur ce le sec.-tré donna sa démission,

Le conseiller Paul Charland proposa l'acceptation de la dite démission.

Une contre proposition est venue de la part du conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu que le montant de \$60.00 soit payé au dit sec.-tré.

Contre la contre résolution: MM. Paul Charland, Marcel Morissette.
Pour la contre proposition: MM. Maurice Bélanger, Aimé Martineau, et S.H. le maire Euclide Coulombe.

SOUSSION CHAUFFAGE
SALLE MUNICIPALE.

9-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimentement résolu,

Que demande de soumission soit faite dans le journal de Nouvelliste, pour le chauffage de la Salle Municipale et que le dit soumissionnaire devra fournir un chèque accepté de 10% de leur soumission, et que les dites soumission seront ouvertes à la session du conseil le 6 juin prochain à 8 hre p.m.

10-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement,

que demande soit faite à M.L. Théo Laros à l'effet de réparer le pont sur le chemin des Forges.

11-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et résolu unanimement,

que demande soit faite à M. Gaston Hardy à l'effet d'épandage de l'huile dans le 2^{ième} Rang.

12-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Que de Shawinigan Water et Power soit et est autorisé à la pose d'une lumière additionnelle, dans la pente de la Côte des Forges vis-à-vis M. Roger Baribeau.

13-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et unanimement résolu,

Que M. Lucien Prince soit et est autorisé à l'achat d'une pompe neuve et la pose de la dite pompe.

14-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement,

Que M.H.P. Julien soit et est autorisé à acheter un habitement complet de constable à fin de servir la municipalité comme gardien de la paix.

Avis de motion
voiture à patate
frites

15- Avis de motion est donné par le conseiller Aimé Martineau, à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil un règlement pour les voitures à patates frites qui circule dans nos chemins.

16-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement,

que S.H. le maire soit et est autorisé à louer le grader à MM. Guilbert et Emond pour la somme de 10.00 par semaine de location.

17-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Maurice Bélanger et résolu unanimement,

Qu'une lettre soit adressée à M. Thi-beault à l'effet de faire nettoyer sa cour, et que copie de la présente soit adressée à son propriétaire M. Chles de Rouin.



18-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement que

Le sec.-tré. soit et nommé inspecteur de construction pour remplacer M. Raymond et pourra vendre des permits dans toute la municipalité advenant que les autres inspecteurs seront dans l'impossibilité d'agir et absent, ou que le contribuable se présentera au bureau à fin d'y prendre un permit.

19-Il est proposé par le conseiller Marcel Morissette, secondé par le conseiller Aimé Martineau et résolu unanimement,

Qu'une lettre soit adressée à la Police Provinciale, à fin de les aviser que dès qu'un quelqu'un se présentera pour entré dans nos limites avec une bâtisse devra avant tout se procuré son permit de construction.

20-La session est levée à 10.20 hre.

Signé Émile Coulombe Maire
Marcel Villeneuve Sec.-tré.

MARGE DE LA RELIURE

Rapport d'élection
mai 1960.

-Procès-verbal de la tenue d'élection pour la charge de trois-conseillers pour l'année 1960, faite par le président de cette élection, savoir.

Le secrétaire-trésorier en office au moins 30 jours à l'avance, savoir Marcel Villeneuve, faute de nomination à ce contraire agit comme président de cette élection savoir celle de trois-conseillers occupant les sièges suivants:

- 1-Marcel Métivier.
- 2-Maurice Bélanger
- 5-Marcel Morissette.

2-L'avis public à l'effet que des élections seront ~~nécessaire~~ nécessaire fut donné le 7 mai 1960.

3-L'assemblée des électeurs eu lieu en la Salle municipale mercredi le 11 mai 1960 de 10 hre. a.m. à 12 hreda.m. et les candidatures suivantes furent acceptées.

- Au siège no; 1-M. Georges Coté.
" " 2-M. Armand Lemire.
" " 5-M. Gérard Turcotte.

Tous élus par acclamation.

Le présent procès-verbal de votation est conforme aux prescriptions des articles 264 c.m. 3iè. paragraphe.

Enf foi de quoi je donne ce certificat, en ma qualité de président d'élection.

Signé: Marcel Villeneuve Président.

Assermentation des
conseillers.

Nous soussignés, Georges Coté, électricien de St-Michel des Forges,
Armand Lemire, restaurateur, de St-Michel des Forges,
Gérard Turcotte, menuisier, de St-Michel des Forges,
Ayant été élu conseiller des sièges no: 1-2-5- respectivement, juront solennellement de remplir les devoirs de cette charge au meilleur de notre connaissance et jugement.
Ainssi que Dieu noys soit en aide.

Sec 3 - AA 70 # 57

proclamation 19 dec 1953

grit affet 1-1-1954

Paul Charland

Maires: Ferdinand Laroche

Lucien Lacombe

Jean Paquin

Eulide Fortin de missionne 3 oct 60

Maire: Gilles Dupre

1 oct 1960 31 dec 1961

5 fev 1962 - 16 9-63

Paul Charland
Gilles Dupre

1963-66

334
1421



Siège no-1- Georges Côté, électricien.

no-2- Armand Lemire, Restaurateur.

no-5- Gérard Turcotte, Gérard Turcotte Menuisier.

Assermenter devant moi à St-Michel des Forges ce sixième jour de juin 1960.

Marcel Villemure
Marcel Villemure, sec.-tré.

Session du 6 juin 1960.

Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 6 juin 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gérard Turcotte, Romuald Croteau, Armand Le mire, Georges Coté, Aimé Martineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Assermentation des conseillers.

3-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement.

4-Lecture des comptes,

Chèque no:	61	HP. Julien	Enquêtes Ass. publi., entretien salle	68.00✓
	62	Mme Euclide Coulombe	Bien-être Mme Landry	10.00✓
	63	Raoul Dubé	26 hres comme estimateur	26.00✓
	64	Edouard Raymond	Garde feux	8.00✓
	65	François Raymond	Remboursement de 14 permits cons.	14.00✓
	66	Raoul Bergeron	26 hres comme estimateur	26.00✓
	67	Joseph Bourassa	" " "	26.00✓
	68	Marcel Villemure	Salaire, rev. rôle, perc. taxe	292.00✓
	69	Shawinigan Water & Power	Eclairage de rue	270.31✓
	70	Bell Téléphone	Télé. du mois	29.88✓
	71	Martial Milette	Gravier Mission et entretien	86.25✓
	72	Abran & Lambert	Mutations	9.58✓
	73	Georges Croteau	Soudure au gradeur	4.50✓
	74	J.C. Guillemette	Frais Légaux	550.00✓
	75	Maurice Milot	Essence, huile, chaine, pelle, batteries	27.70✓
	76	Lucien Prince	Installation pompe Village	30.16✓
	77	Maurice Labonté	15 hres ouvrage cours-d'eau Gélinas	15.00✓
	78	Gauvin Excavation	Entretien route Rochon	288.00✓
	79	Le Nouvelliste	Annonce soumission Chauffage salle	7.50✓
	80	Alphonse Pellerin	Inspecteur Municipale	28.00✓
	81	Jean Descoteaux	Article de bureau, coussins conseillers	15.92✓
	82	P.A. Gouin Ltd	Pompe du Village	17.04✓
	83	Cap Fire Equipement	Chargements pour extingteur	6.12✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement.

5-Lettre de M. Nelson Lefebvre, donnant sa démission comme surintendant spécial des travaux d'aqueduc, elle fut acceptée sur proposition du conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Georges Coté et unanimement.

6-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu, que, Le sec-tré. soit et est autorisé à acheter 7 nouveaux codes minucipaux dernière édition, au prix de 9.50 cha.

MARGE DE DA RELIURE



7-Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu que,

Le posage de la briques à la salle Municipale soit et est donné à Trois-Rivières Massonnerie Enrg, pour la somme de \$600.00,

8-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et résolu que:

La soumission de J. Laquère, au montant de \$875.00 pour le système de chauffage à la salle municipale, soit acceptée.

Adopté sur division: Pour MM. Aimé Martineau, Gérard Turcotte, Romuald Croteau.
Contre MM. Armand Lemire, Georges Coté.

9-Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Georges Coté et unanimement résolu que,

Le sec.-tré. soit et est autorisé à remettre les chèques don les soumissions n'ont pas été acceptées.

10-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que,

M. le conseiller Paul Charland soit et est nommé pro-maire pour les prochains trois-mois.

11- Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu que,

La Cie De Cotret, Ferron, Nobert, soit et est nommé comme vérificateur des livres de la municipalité.

que, le sec. tré. soit et est autorisé à lui remettre les livres et document nécessaire à la dite vérification.

12- Avis de motion est donné par le conseiller Aimé Martineau, à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil un règlement amendant le règlement no:23.

13-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que,

M. Chles Edouard Houde, soit et est nommé surveillant d'aqueduc et que sa rémunération sera de \$25.00 par mois.

14-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que,

Le département des incendies soit autorisé à faire faire des réparation aux partes du garage et à le peindre.

15-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que,

La proposition de M. Gaston Paillé à l'effet de faire les entrées de service sur le système d'aqueduc soit acceptée. Le prix d'une entrée sera de \$25,00 en été et de \$35.00 en hiver, mais la corporation devra fournir le matériaux nécessaire à l'entrée.

16-Il est proposé par le conseiller Georges Coté, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu que,

Les nos de lots de la partie 217-1,2, et 217-19 à 217-41 inclusivement soient et sont annulés, et ce spécialement pour les rues nos: 217-1,2,31,37,38,39, tous du cadastre de Trois-Rivières et situé à St-Michel des Forges.

17-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement résolu que,

Le plan montrant une partie de subdivision vision du lot 217, telque préparé par l'arpenteur géo. M.R.H. Houde soit et est adopté.

18-Il est proposé par le conseiller Romuald Croteau, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que?

Une annonce soit donné à l'effet d'invier les industries à s'établir chez-nous, avec une exention de taxes.

Chauffage Salle

Pro-maire

Vérificateurs

Avis motion amandement règlement 23

Surveillant d'aqueduc.

MARGE DE LA RELIURE



REVISION ROLE
Juin 1960.

no: d'ord.	nom	no:cadastre	Moin. V.	Pl. Va
40-b	Babineau Emilien	p-8	nil	nil
435-b	Lainess pour Bastarache Gaston	p-6-54		65.
✓ 621-b	Blais Noel	1-31,34		100.
175-b	Bourassa Georges	p-30		1200.
18-	A. Doucet pour Bourassa C.	p-4		
✓ 715-b	R.Rathier pour Jules Chainé	1-297		215.
140-b	Fernand Chamberland	p-303		1600.
85-b	Coté Gaudias	p-316		200.
✓ 597-b	H.P.Robert pour Mme Roland David	p-1-62		
21-b	Dufresne Léo	p-4		675.
61-b-11	Langevin pour Béatrice Dugré	25-16		40.
648-b	Forcier Gérard	1--102-,103		250.
13-b	Forest Chles Edou.	p-4		500.
663-b	Lainess pour Guilbert Jules	1-119		65.
61-b-10	Langevin pour Hamel Lucien	25-15		40.
17-b	Doucet pour Hamel Jean Mme	p-4		
✓ 714-b	Rathier pour Fernand Héroux	1-296		215.
6-b	Héroux Gé. pour Hérouc Roch	p-4		
608-b	Deschamps pour Lacroix Marcâl	p-150		
638-b	Lainesse W.A	p-1-84-2	35.	
638-b-b	Lainesse W.A.	p-1-84-1		700.



MARGE DE LA REIURE



Session spéciale
du 25 juin 1960.

-Procès-verbal de la tenue d'une session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 25 juin 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence du Pro-maire Paul Charland à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gérard Turcotte, Romuald Croteau, Armand Lemire, Georges Coté, Aimé Martineau. S.H. le maire étant hors des limites de la municipalité.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-II est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu que,

The Shawinigan Water & Power Co.,
soit et est autorisé à la pose de 9 lumières de 4,000 lumens, soit 6 au Village et 3 au alentour de l'Eglise de la Mission.

Avis de motion
amendant le régl. no
25,

3- Avis de motion est donné par le conseiller Aimé Martineau à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil un règlement amendant le règlement no:25, pour un prolongement d'aqueduc sur les-partie des lots 219 et 4, avec un emprunt de 20,000.00.

Règlement no:28.

4-II est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Coté et unanimement résolu que,

Le Règlement no:28 soit et est adopté

Règlement no:28,
L'article 3 du règlement no-23 est abrogé par le suivant,

M. Raoul Boudreault est nommé surintendant spécial, et que son salaire sera de 1.70 l'heure.

5-II est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Coté, que des demande de soumission soient fait dans le journal demandant le prix pour la pose de la plomberie à la Salle Municipale.

La session est levée à 9.45 hre.

Signé Euclide Coulombe Maire

Marcel Villemure Sec.-tré

Session du 4 juillet
1960.

-Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 4 juillet 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Gérard Turcotte, Aimé Martineau, Armand Lemire

1-La session s'ouvre à 8 hre par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition du conseiller, Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement.

3-Lecture des comptes:

Chèque nO: 85	H.P. Julien	Enquêtes Ass. Publ., Enr. Salle Constable	88.00✓
86	Marcel Villemure	Salaires et perc. taxe amusement	183.50✓
87	Maurice Milot	Nettoyage camion-incendie	4.00✓
88	Donat Blanchet	102 hres ouvrage Salle	à 1.00 102.00✓
89	Raoul Boudreault	106½ hres " "	à 1.70 191.05✓
90	Jean Marc Boudreault	74½ hres " "	à 1.00 74.50✓
91	Martial Milette	Gravier mission et rue Léger	95.50✓
92	Léonard Beaulieu	Sable pour Salle	7.50✓
93	Lucien Sarasin Engr	Allèges pour Salle	46.51✓



Chèque no: 94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105

Trois-Rivières Dunbrik Ltd	Brique pour salle	n 473.58✓
Trois-Rivières Massonnerie Engr	Pose de la brique Salle	627.00✓
J.Laquère	Chauffage pour salle	892.50✓
P.A.Gouin Ltd	Matériaux pour salle	349.86✓
L.P.Duplessis Ltée	bois pour Salle	66.72✓
Edouard Lair	Tracé de la route du Rochon	375.00✓
Ministre des Finances du Québec	Ass. publique	251.15✓
Bell Téléphone	téléphone	159.75✓
Mme Euclide Coulombe	Bien-être	20.21✓
Maurice Ricard	Transport de pierre pour salle	9.00✓
Shawinigan Water & Power	Eclairage de rue et salle	262.44✓
<i>Quelques</i>	<i>Brisage salle</i>	3.10✓

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement.

4-Lecture d'une lettre d'un contribuable du Bl. St-Michel, demandant le prolongement de l'aqueduc, le dit projet est mis à l'étude.

5-Lecture d'une lettre de M.C.Lacroix donnant un prix de \$754.00 pour la peinture à la salle municipale, il est proposé qu'un prix soit demandé pour l'extérieure seulement.

Avis motion
amandant règ.
no:10

6- Avis de motion est donné par le conseiller Paul Charland à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil, un règlement amandant le règlement no:10, concernant la dans dans les limites de la municipalité.

7-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu que:
Les plans de subdivision montrant une partie des lots, nos:12,205,218,1,27 telques préparés par M.Edouard Lair, arp. géo., soient et sont acceptés.

8-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu:
Que demande soit faite à La Commission Municipale à fin d'être autorisé à emprunter la somme de \$5000.00 pour le système d'aqueduc en entendant de recevoir l'octroi fédéral au montant de \$5,855.45.

9-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu:
Que S.H.le maire Euclide Coulombe et le secrétaire trésorier sont autorisé à emprunté pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Michel des Forges un montant de \$5000.00 devant servir à payer le matériel d'aqueduc, en entendant de recevoir l'octroi du Gouvernement Fédéral au montant de \$5,855.45.
Et que S.H.le maire et le secrétaire-trésorier ^{ont} sont et sont autorisés à signé le billet et tout document nécessaire à cette fin.

10-Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu:
Que de Shawinigan Water & Power Co. soit autorisé à préparer un plan d'ensemble concernant les lumière de rues, mais n'engage en rien la responsabilité de la municipalité.

Adoption règ.no:
29, concernant
Voiture à patates-
frites et cuisine
ambulante.

11-Considérant que les voitures à patates frites et cuisine ambulante sont devenues une nuisance publique.
Considérant que la propreté des rues y sont affectée.
Considérant que l'article du C.M. no: 404 permet de règlementer les voitures à patates-frites et cuisine mobile.
Considérant que les dites voiture ou cuisine ambulante font commerce au détri-
ment des commerçants établis.

MARGE DE LA RELIURE



Il est proposé par le conseiller Paul Charland,
secondé par le conseiller Gérard Turcotte,
et Unanimement résolu:

Que, les voiture ou cuisine mobile vendant des patates frites ou liquemrs ou
serve de quelleque manière des repas ~~est~~ sont prohibées dans les limites de
notre municipalité.

Quiconque sera pris en défaut, sera passible d'une amende de pas plus de Vingt
dollards (\$20.00) pour chaque infraction au dit règlement, et défaut du paiement
de l'amende ou l'amende et des frais dans les quinze jours du prononcé de la
sentence, d'un emprisonnement d'au plus un mois, sans préjudice des autres recours
qui peuvent être excercés contre lui.

Si cet emprisonnement est ordonné pour défaut du paiement de l'amende ou de
l'amende et des frais, il cesse dès que l'amende et les frais ont été payés.

Si l'infraction est continu, cette continuité constitue jour par jour une
infraction séparé.

La procédure pour le recouvrement de l'amende et des frais imposées pour
les contraventions au présent règlement est celle de la première partie de la
loi des convictions sommaires du Québec (CH.29, S.R.Q. 1941.)

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé Euclide Coulombe Maire
Maurice Gillemeau Sec.-tré.

Avis motion ZONAGE

Avis de motion est donné par le conseiller Paul Charland à l'effet qu'il pré-
sentera un règlement décrétant en zone résidentiel une partie de la municipa-
lité, soit une partie du lot no: 1.

13-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller
Aimé Martineau et unanimement résolu:

Que le secrétaire-trésorier soit et
est autorisé à écrire une lettre à M. Antonio Lemay réclamant le paiement
de l'assistance fournie à son enfant.

Et la session est levée à 9.55 hres.

Signé Euclide Coulombe Maire.
Maurice Gillemeau sec.-tré.

Session régulière
du 1er août 1960.

-Procès-verbal de la tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des
Forges, tenue le 1er août 1960, au lieu ordinaire des sessions du conseil de
St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H. le maire Euclide Coulombe, à
laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Paul Charland, Gérard Tur-
cotte, Armand Le mire, Georges Coté, Aimé Martineau.

-1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur propo-



sition du conseiller, Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement.

Lecture des comptes:

Martial Milette	Grédage rue Mission et Léger	18.25✓
H.P. Julien	Enqu. Ass. Publi. entretien salle service constable	88.00✓
Marcel Villemure	Salaire et percep. taxe d'amusement	183.50✓
Shawinigan Water & Power Co.	Eclairage de rue et Salle	261.68✓
Bel Téléphone	Télé du mois	33.55✓
Mme Marguerite Coulombe	Bien être Girard	10.00✓
Irving Oil Inc	Huile pour salle	8.67✓
Jaques Perron	Ouverture de rues Mission	330.00✓
Corporation Régale	Billets taxe d'amusement	62.50✓
Raoul Boudreault	93 $\frac{1}{4}$ hres à 1.70 Salle	157.95✓
Donat Blanchet	79 $\frac{1}{2}$ hres à 1.00 salle	79.50✓
H.P. Parent	Matériel pour salle muni.	2.15✓
Raoul Boudreault	Matériel pour salle	41.98✓
J. Marc Boudreault	5 $\frac{1}{2}$ hres à 1.00 salle	5.50✓
Les Produits de Ciment St-Maurice	T	
Loranger Molesworth Ltd	Matériaux Salle	32.51✓
François Rouette Inc.	Matériaux salle	39.78✓
Léopold Duplessis Ltée	Matériaux Salle	141.99✓
J.A. Gosselin	Chaussures pour constable	24.85✓
R. Héroux	Uniforme pour constable	142.16✓
P.A. Gouin Ltée	Matériaux pour salle	12.60✓
Géo Lambert Inc	" " "	29.91✓
Ches Ed. Houde	Surveillant aqueduc	25.00✓
Irving Oil Inc	Huile pour aqueduc	13.26✓
Fred. Poliquin Ltée	Matériel aqueduc	13.29✓
Gaston Paillé	1 entrée aqueduc	25.00✓
Trois-Rivières Ready Mix	Ciment pour puit aqueduc	168.42

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition du conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement.

3-Il est proposé par le conseiller, Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu:

Que l'huile à chauffage pour la Salle Municipale sera achetée de Irving Oil Inc pour une période d'une année à conté de la présente au prix de \$0.16 $\frac{1}{2}$ pour Fuel et \$0.20 pour Stove garage-incendie.

Que S.H. le maire soit et est autorisé à signer le contrat.

4-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu:

Que demande soit faite au Ministre de la Voirie Provinciale, à savoir si nous pouvons être remboursés de notre dépôt de \$100.00 maintenant que les travaux d'aqueduc sont terminés.

5-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu:

Qu'une subvention de \$50.00 soit versée à un estimateur de la municipalité si ce dernier veut se prévaloir des cours donnés par les estimateurs du Gouvernement, en la Cité de Montréal.

6- Règlement no:30

Il est proposé par le conseiller, Paul Charland, secondé par le conseiller, Georges Coté, et unanimement résolu:

Que le règlement no:10, concernant la danse dans les limites de la Municipalité est nul et de nul effet.

Règlement no:29, concernant le zonage dans une partie de la municipalité

MARGE DE LA RELIURE

Adoption du régl. no:30, concernant la danse.

Régl. no 29, concernant le zonage pour une partie du Lot-1-



Considérant que le conseil a reçu une requête des propriétaires d'une partie de la municipalité, demandant de décréter, zone résidentielle leur territoire.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, et unanimement résolu:

Que

Qu'une partie du lot 1, soit et est décrété zone résidentielle, soit à partir à l'arrière de M. Marcel Martineau allant au sommet de la Côte pour le côté ouest du chemin et à partir de M. René St-Onge allant au sommet de la côte pour la cote est du chemin.

2-Il est interdit de construire tout bâtiment devant servir au commerce de toute sorte, de même pour les bâtiments déjà existants.

3-Ceux qui se construira après l'entrée en vigueur du présent règlement devra se procurer son permis devant le conseil.

4-Celui qui sera pris en défaut sera passible de 20.00 d'amende pour chaque infraction.

5-L'amende et les frais encourus par la municipalité sera à la charge de la personne en défaut.

6- Le présent ~~déjà~~ règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé Paul Charland Maire

Armand Lemire sec.-trés.

7-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu:

Que les électeurs propriétaires des biens fonds d'une partie du lot 1, sont convoqués à une assemblée qui sera tenue le 29 août 1960 entre 9 am. et 7 hres p.m. aux fins de désapprouver ou approuver le règlement no 30 concernant le zonage pour une partie de la municipalité.

8-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu:

Que M.H.P. Julien est nommé président du référendum et que Mme Lucien Beaupré est nommé greffier.

9-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Aimé Martineau et unanimement résolu:

Que le secrétaire-trésorier est autorisé à prendre une assurance responsabilité pour le constabla, concernant ses faits et gestes vis-à-vis la circulation.

10-Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu:

Que M.H.P. Julien est autorisé à se procurer une lumière de poche devant servir à ses fonctions.

11-Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu:

Que M. Maurice Milot est autorisé à prendre une ligne téléphonique simple et le conseil s'engage à verser à M. Milot la différence du coût.

Ajournement session- 12-Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu:

Que la présente session est ajournée à mercredi 8 hre le 3 août 1960.



Ajournement de la session du 1er août.

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté que:

Le Salaire du sec.-tré. sera de 1.00 l'heure pour 33 hres d'ouvrage par semaine à conté du 1er septembre 1960. Pour ce qui est du surplus restera à considérer.

Contre Proposition

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Romuald Croteau que:

Le salaire du sec.-tré. reste le même soit \$180.00 par mois plus le surnuméraire.

Pour la proposition MM. Paul Charland, Armand Lemire, Gérard Turcotte, Georges Côté.

Contre: MM. Aimé Martineau, Romuald Croteau.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu:

Que le secrétaire-tré. soit et est autorisé à payer M. Cyprien Lacroix, après le contrat de peinture terminé.

14- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Georges Côté et unanimement résolu:

Que les lumières posées au Village restent telquelles.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu:

Que le secr.-tré. soit et est autorisé à faire faire des lettres en bois devant servir à identifier La Salle Municipale et ce jusqu'à concurrence de \$15.00.

Et la session est levée à 10.15 hres.

Signé Eugène Couillard Maire

Marcel Bellemare Sec.-tré.

*Chèque
N° 126*

MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE

1900

1900

1900

1900

1900

1900



Session spéciale
du 22 sept. 1960

Jeudi le 22 septembre 1960, à 8 hrs. P.M. est tenue dans la salle municipale de St. Michel des Forges, lieu habituel de ses réunions, une session spéciale convoquée par Messieurs les conseillers Paul Charland, Gérard Turcotte, Armand Lemire et Georges Côté.

L'avis de convocation comporte deux items.

- ITEM-A- D'engager un secrétaire-trésorier, d'en fixer le salaire ou la rémunération et les conditions de travail.
- ITEM-B- De donner au secrétaire-trésorier actuel Mr. Marcel Villemure avis de son congédiement, le tout suivant la loi.

La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle.
La totalité des membres du conseil sont présents, sous la présidence de son honneur le maire Euclide Coulombe.

Le secrétaire-trésorier Mr. Marcel Villemure fait la lecture d'un avis de convocation d'une session spéciale convoquée par lui-même, en date du 20 septembre 1960.
Le conseiller Paul Charland proteste, mentionnant que la session convoquée par quatre conseillers déjà mentionnés datant du 19 septembre 1960, a priorité sur celle convoquée le 20 septembre.

Le secrétaire-trésorier donne la lecture de l'avis de convocation dont fait mention le conseiller Paul Charland.

Le secrétaire-trésorier Mr. Marcel Villemure donne ensuite la lecture de sa lettre de démission, ainsi qu'énumération des argents qui lui sont dûs par la municipalité, mais, sa démission ne peut être acceptée, étant automatiquement congédié pour avoir refusé le salaire annuel de \$1700.00, salaire offert par la majorité des membres du conseil un mois auparavant. Il quitte alors son siège.

En signe de protestation, son honneur le maire Euclide Coulombe quitte son fauteuil, suivi du conseiller Aimé Martineau, et tous deux prennent place dans la salle avec les contribuables.
Ils remettent à ce moment leur lettre de démission.
Le conseiller Romuald Croteau remet aussi sa lettre de démission, mais ce dernier garde son siège.

Le pro-maire, le conseiller Paul Charland prends alors le fauteuil et agit comme tel.

Les membres du conseil à leur siège, désignent le conseiller Armand Lemire pour agir comme secrétaire-intérimaire, ce dernier acquiesce à cette demande.

MARGE DE LA RELIURE



L'ITEM-A- de l'avis de convocation a savoir, l'engagement d'un nouveau secrétaire-trésorier est discuté et, sur proposition du conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, Monsieur Jules Picotte est engagé secrétaire-trésorier au salaire de \$1300.00 par année réparti en paiements mensuels de \$108.33.

Les conseillers Armand Lemire et Paul Charland appuient cette proposition. L'engagement de Mr. Picotte est donc adopté sur division, le conseiller Romuald Croteau est dissident. Son honneur le maire Euclide Coulombe et le conseiller Aimé Martineau ne peuvent prendre part au vote, ayant laissé leur siège.

Monsieur Jules Picotte nouveau secrétaire-trésorier, est prié de monter sur l'estrade et d'agir dans ses nouvelles fonctions. Ses heures de travail lui sont désignées par les conseillers et Mr. Picotte en prends note. Ses heures de travail s'établissent comme suit-

LUNDI- Pas de bureau.
MARDI- De 9 hrs. A.M a midi, de 2 a 6 P.M. et 7 a 9 P.M.
MERCREDI- De 2 a 6 hrs. P.M.
JEUDI- De 2 a 6 hrs. P.M. et de 7 a 9 hrs. P.M.
VENDREDI- De 9 hrs. a midi, et de 2 a 6 hrs. P.M.
SAMEDI- De 10 hrs. A.M. a 1 hr. P.M.

Monsieur Picotte demande d'avoir son bureau dans la salle municipale de préférence, ce qui lui est accordé.

ITEM-B- concernant le congédiement du secrétaire-trésorier Mr. Marcel Villemure.

Sur proposition du conseiller ARMAND Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, le secrétaire-trésorier Mr. Marcel Villemure est congédié comme tel, il est prié de faire la reddition de ses comptes, et de faire faire l'audition des livres de la municipalité d'ici quinze jours de la date de la présente session.

Adopté sur division, le conseiller Romuald Croteau est dissident.

Monsieur le maire Euclide Coulombe et le conseiller Aimé Martineau ne peuvent prendre part au vote, ayant laissé leur siège.

Des lettres de démission de son honneur le maire Euclide Coulombe, des conseillers Aimé Martineau et Romuald Croteau sont présentées à la dite session, mais, l'attention des conseillers est attirée par le conseiller Georges Côté, a l'effet, qu'elles ne peuvent être prises en considération, n'étant pas sur l'ordre du jour.

Et la session est levée.

Signé Paul Charland Maire

Jules Picotte Sec.-Trés.



Session réguli-
ère du 3 oct.
1960.

A une session régulière des membres du conseil de la municipalité de St. Michel des Forges, tenue le 3 octobre 1960, à laquelle session étaient présents, les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Gérard Turcotte et Paul Charland, formant quorum sous la présidence du pro-maire Paul Charland en l'absence de son honneur le maire Euclide Coulombe.

La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente session, ainsi que de son certificat attestant la signification du dit avis à tous les membres du conseil.

Lecture des minutes

Le secrétaire-trésorier donne la lecture des minutes de la session spéciale du 22 septembre 1960 et comme elles sont trouvées conformes aux faits, sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, elles sont adoptées unanimement.

Le secrétaire-trésorier donne aux membres du conseil, ainsi qu'aux contribuables, preuve de son assermentation, en lisant le document à cette fin qui sera déposé dans les archives de la municipalité.

Le secrétaire-trésorier porte à l'attention du conseil, les comptes, factures, qui lui sont parvenus. N'étant pas en possession des livres, documents qui sont encore entre les mains de l'ex. secrétaire-trésorier Mr. Villemure, il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le paiement des comptes soit différé à une session ultérieure, c'est-à-dire lorsque les membres du conseil auront les livres, documents nécessaire à cette fin. Adopté unanimement.

Lecture de la correspondance.

Le chef de police produit une lettre, faisant rapport qu'il y a dans la municipalité, un nombre considérable de chiens qui sont une nuisance publique, surtout dans la Mission St. Thérèse, et il recommande un règlement à cette fin.

Le conseiller Georges Côté donne alors avis de motion, qu'il proposera un règlement à cette fin à la prochaine session.

Le secrétaire-trésorier fait rapport d'un message téléphonique reçu de Madame Armand Schilly ? de Pointe du Lac, à l'effet qu'ils sont propriétaires d'une terre à bois dans la municipalité depuis deux ans et qu'ils n'ont jamais reçu de compte de taxe, ils désirent payer. Le secrétaire-trésorier affirme avoir répondu à cette dame qu'il lui ferait parvenir un compte aussitôt qu'il lui sera possible.

Lecture d'une lettre de la Compagnie de Téléphone Bell, demandant d'approuver le plan annexé pour la construction d'une ligne de téléphone.

Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le secrétaire-trésorier entre en communication avec Mr. G.A. Meehan pour plus de renseignements en attendant de référer à la résolution de la municipalité en date du 3 avril 1960. Adopté unanimement.

MARGE DE LA RELIURE

Avis de
motion,
règlement
chiens.



Démission maire
Euclide Coulombe

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de son honneur le maire Euclide Coulombe, en date du 22 septembre dernier, faisant part aux membres du conseil de sa démission comme maire de la municipalité pour raisons personnelles.

Le Pro-maire Paul Charland demande à son honneur le maire Euclide Coulombe, s'il persiste dans sa décision, ce dernier réponds affirmativement. Donc, il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la démission de son honneur le maire Euclide Coulombe soit acceptée. Adopté unanimement.

Le Pro-maire Paul Charland appuyé des conseillers présents, remercie Mr. Coulombe pour les services rendus à la municipalité.

Démission du conseiller Aimé Martineau

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre du conseiller Aimé Martineau en date du 22 septembre dernier, faisant part aux membres du conseil de sa démission comme conseiller de la municipalité pour raisons personnelles. Le pro-maire Paul Charland demande à Mr. Aimé Martineau, s'il persiste dans sa décision, ce dernier réponds affirmativement.

Alors, il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la démission du conseiller Aimé Martineau soit acceptée. Adopté unanimement.

Le conseiller Georges Côté, appuyé par les conseillers présents, expriment leur regrets de voir disparaître un des plus anciens membre du conseil, et le remercie pour les services qu'il à rendu à la municipalité.

Démission du conseiller Romuald Croteau

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre du conseiller Romuald Croteau en date du 22 septembre dernier, faisant part aux membres du conseil de sa démission comme conseiller de la municipalité pour raisons personnelles. Le Pro-maire Paul Charland demande au conseiller Romuald Croteau s'il persiste dans sa décision, ce dernier péponds affirmativement.

Il est alors proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la démission du conseiller Romuald Croteau soit acceptée. Adopté unanimement.

Unanimement, les membres du conseil expriment leur regrets et remercie Mr. Croteau pour les services qu'il à rendu à la municipalité.

Interpellations et réponses.

Monsieur Gaston Paillé informe le conseil, que Monsieur Edouard Langevin demande le service de l'eau.

Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Georges Côté, que Mr. Paillé soit autorisé a acheter le matériel nécessaire chez Loranger & Molesworth Ltd., et présente ses comptes à la municipalité au taux habituel de \$25.00. Adopté unanimement.

L'attention des membres du conseil est attiré par des contribuables, que l'étât des rues est loin d'être satisfaisant en haut de la côte des Forges

Il est alors proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que Monsieur Martial Milette soit autorisé a en faire l'entretien aux mêmes conditions que celles de la Mission St. Thérèse. Adopté unanimement.

Le conseiller Georges Côté attire l'attention des membres du conseil, qu'une gratte est laissée trop dans le chemin route des Rochons, ce qui est un danger pour les automobilistes.

Le secrétaire-trésorier est prié de téléphoner à Mr. Larose ingénieur de la voirie Provinciale, de rémédier à cet etât de chose.

Le conseilles Georges Côté attire l'attention du conseil, que Mr. Alphonse Belhumeur et ses camionneure circulest à une vitesse excessive dans les rues et avenues de la municipalité, spécialement sur la 10ième. avenue



Mission Ste. Thérèse, causant ainsi un réel danger pour les enfants.
Le secrétaire-trésorier est donc prié d'aviser par lettre Monsieur Belhumeur,
de ralentir.

Service
incendie

Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le Pro-Maire Paul Charland soit autorisé à appeler les pompiers de St. Etienne des Grès et de Trois-Rivières si nécessaire, en cas d'incendie qui nécessiterait cet aide. Adopté unanimement.

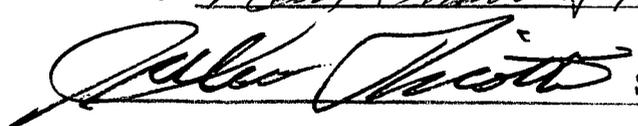
Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le chef de police soit autorisé d'aller voir les contracteurs qui construisent actuellement des maisons près des limites de la municipalité chemin des Forges, et les aviser de faire ramasser les papiers qui traînent à cet endroit. Adopté unanimement.

L'attention des membres du conseil est attirée à l'effet qu'un tuyau à l'eau sortant de terre chez Mr. René Bégin, chemin des Forges, est exposé au gel, et peut de ce fait endommager la conduite maitresse.
Le secrétaire-trésorier est autorisé à mettre Mr. Bégin en demeure par lettre, de voir à remédier à ce danger.

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 9.40 hrs.

Signé  Maire

 Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE



Session spéciale d'urgence tenue le 11 oct. 1960

Session spéciale d'urgence, sans avis de convocation, tel que la loi le permet, tenue le 11 octobre 1960 à 8 hrs. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Gérard Turcotte et Paul Charland, formant la totalité du conseil actuel, vu les démissions acceptées à une session régulière en date du 3 octobre 1960, des membres suivants: son honneur le maire Euclide Coulombe, les conseillers Aimé Martineau et Romuald Croteau.

La présente session est sous la présidence du Pro-Maire Paul Charland.

La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle.

Lecture des minutes de la session régulière du 3 octobre 1960.

Comme les dites minutes furent trouvées conforme aux faits, sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, elles sont adoptées unanimement.

Mutation de terrain vente par Raoul Rathier à Gilles Lupien.

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire le changement nécessaire au rôle d'évaluation, pour la mutation suivante:

Vente par Raoul Rathier à Gilles Lupien, des lots P-1, 282-283, et des lots No. 5 et 6 d'une subdivision de partie du lot 2 (2-5-6) du cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne des Grès. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire secondé par le conseiller Gérard Turcotte que Monsieur Marcel Villemure soit remercié de ses services comme chef de pompier et que Monsieur Maurice Milot soit nommé à sa place. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Georges Côté secondé par le Conseiller Armand Lemire que Mrs Henri Cooke et Fils soient autorisés à venir changer la combinaison du coffre-fort et des filières de la Municipalité ainsi que toutes les portes. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Georges Côté secondé par le conseiller Gérard Turcotte que résolution est faite pour annuler la résolution du 6 octobre 1958, article 6, accordant 10% au secrétaire de la Municipalité, vu que la perception que la taxe d'amusement est comprise dans les devoirs du secrétaire. Adopté unanimement.

Nomination d'un conseiller

Il est proposé par le conseiller Georges Côté et secondé par le conseiller Armand Lemire que monsieur Armand Millette, briqueteur, soit nommé conseiller au siège no: 3, de la Municipalité de St-Michel des Forges, pour finir le terme du conseiller Romuald Croteau, démissionnaire. Adopté unanimement.

Nomination d'un Conseiller

Il est proposé par le Conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, que Monsieur Armand Babineau, Gérant, soit nommé conseiller au Siège no: 6, de la Municipalité St-Michel des Forges, pour finir le terme du conseiller Aimé Martineau, démissionnaire. Adopté unanimement.

Nomination d'un Maire

Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Lemire que Monsieur Gilles Lupien, Surintendant de département, soit nommé Maire de la Municipalité de St-Michel des Forges, pour finir le terme du Maire démissionnaire, Monsieur Euclide Coulombe. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Georges Côté et secondé par le conseiller Gérard Turcotte que la séance soit levée et la séance est levée à 9 hrs 5 minutes. Adopté unanimement. Séance tenante.

Signé: Paul Charland Pro-Maire

Gilles Lupien Sec. Trés.



Session spéciale
du 25 oct. 1960

A une session spéciale des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, tenue le 25 octobre 1960, à 8 hrs. P.M. au lieu habituel de ses sessions, session à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle.

Le Pro-Maire Paul Charland prends le fauteuil et procède à l'intronisation du nouveau Maire Gilles Lupien et des nouveaux conseillers Armand Babineau et Armand Milette.

Son honneur le Maire Gilles Lupien prends alors le fauteuil pour présider les délibérations de la présente session.

Les minutes de la session spéciale d'urgence du 11 octobre 1960 ne purent être lues, le livre des minutes étant chez les auditeurs; cependant, les dites minutes avaient été lues avant la levée de la dite session, car elles devaient être inscrites aux livres et signées le même soir, tel que le veut la loi dans le cas d'une assemblée spéciale d'urgence.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que si samedi le 29 octobre 1960, les travaux de fossé du Boul. St. Jean, travaux relatifs à l'aqueduc de la Corp. Municipale de la paroisse de Trois-Rivières, ne sont pas commencés, la Corp. Municipale de St. Michel des Forges, entreprendra et exécutera les dits travaux dès lundi le 31 Octobre 1960 et en réclamera le coût à la Corp. Municipale de la paroisse de Trois-Rivières.
Adopté unanimement.

Fossé
Boul. St. Jean.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire l'achat de 4 codes municipaux, pour les nouveaux membres du conseil, ainsi que pour lui-même.
Adopté unanimement.

Police garantie
sec-trés.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le secrétaire-trésorier a prendre une police de garantie, assurant sa solvabilité. Adopté unanimement. Soit autorisé

Banque

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Milette, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents requis, leur permettant de transiger avec la banque Provinciale du Canada. Adopté unanimement.

Service aide
instructeur

Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Paul Charland, que le secrétaire-trésorier, soit autorisé à écrire au sous-ministre des affaires municipales, lui demandant les services d'un aide instructeur, pour l'initier dans ses fonctions. Adopté unanimement.

Ristourne 4%
aqueduc

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à l'Honorable René Hamel, député du Comté de St. Maurice, au sujet de la ristourne de 4% sur l'emprunt de \$70,000.00, autorisé par le règlement No 25, aqueduc, obligations émises le premier janvier 1960; car sans cette ristourne, il deviendrait très onéreux pour les contribuables intéressés dans ce secteur. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que trois plans du Bell Téléphone soient acceptés et retournés à la dite compagnie. Adopté unanimement.

Engagement
aviseur légal

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que Maître Jacques Lacoursière des Trois-Rivières, soit nommé aviseur légal pour la Corp. Municipale de St. Michel des Forges. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que son honneur le maire, accompagné du secrétaire-trésorier, soient autorisés à représenter la municipalité à Québec, au sujet de pont sur le St. Laurent, et qu'une allocation de \$25.00 pour dépenses des deux représentants soit allouée. Adopté unanimement.

MARGE DE LA RELIURE



Projet pont sur St.Laurent

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, que nous appuyions la demande des municipalités du coeur du Québec, au sujet du pont sur le St.Laurent,. Adopté unanimement, à une session spéciale à laquelle tous les membres du conseil étaient présents.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le plan de la subdivision d'une partie des lots 191 et 192 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, dont le propriétaire actuel est Mr.Noel Veillette, soit accepté, Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'une lettre soit envoyée à l'Honorable René Hamel, Député du Comté de St.Maurice, demandant que le Boul.St.Jean, ainsi que le Boul.St.Michel soient asphaltés sur toute leur longueur. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 10 hrs.et 10 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire
Gérard Turcotte Sec.-Trés.

MARGE DE DA RELIURE

Session régulière du 7 nov. 1960

Procès verbal de la tenue d'une session régulière des membres du conseil de la Corporation Municipale de St.Michel des Forges, tenue le 7 novembre 1960, au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

- 1- La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle.
- 2- Le secrétaire-trésorier donne la lecture des minutes de la session spéciale du 25 octobre 1960, et sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland, elles sont adoptées unanimement.
- 3- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le compte du Pacific Canadien en date du 28 oct. 1960, au montant de \$105.33, soit référé à notre aviseur légal. Adopté unanimement.
- 4- Lecture et étude des comptes de l'aqueduc.

Comptes aqueduc

Chèque no.1	The Shawinigan Water & Power Co.	pompe	\$22.46 ✓
" "	2 Charles Edouard Houde,	soin pompe 3 mois	75.00 ✓
" "	3 Gaston Paillé,	entrée d'eau J.L.Despaties	25.00 ✓
" "	4 Trois-Rivières	Ready-Mix	188,92 ✓
" "	5 A.E.Délisle	Ingénieur	817.67 ✓
" "	6 Loranger & Moselworth	Ltée.	6550.13 ✓

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, que les comptes de l'aqueduc ci-haut mentionnés soient payés. Adopté unanimement.

- 5- Comptes ordinaires.

SALLE

Chèque no.1	H.E.Parent,	lettrage salle	\$12.24 ✓
" "	2 Martial Milette,	grédage	274.75 ✓
" "	3 Adolphe Doucet,	travaux	80.00 ✓
" "	4 Bell Téléphone	Co.	93.22 ✓



Comptes ordinaires suite

Chèque no. 5	Imprimerie Camille Houle		\$	✓	14.72
" "	6 H.P.Julien, Police, Aout, sept. et oct.			✓	333.00
" "	7 Jean Descôteaux, articles de bureau			✓	6.89
" "	8 The Shawinigan Water & Power Co, éclairage rues et salle			✓	826.79
" "	9 Oscar Leduc, assurance salle			✓	32.50
" "	10 Madame Euclide Coulombe, Bien-Etre			✓	20.00
" "	11 Le Nouvelliste, annonces			✓	45.00
" "	12 Jean Banville Inc. papèterie etc.			✓	32.75
" "	13 Irving Oil, Inc. huile à chauffage			✓	36.52
" "	14 Henri Cooke, changer comb.coffre fort etc.			✓	15.70
" "	15 Gaston Fafard, annonce limite sud municipalité			✓	38.00
" "	16 Marcel Villemure,				
	Salaire du mois d'aout	\$180.00			
	" " " de septembre	180.00			
	Voyage à Québec,	25.00			
	" " Shawinigan	10.00			
	Perception taxe d'amusement	3.50			
	Timbres poste	10.00			
	" assurance chômage	18.08			
	3 Significations avis	4.50			
	5 Permis de construction	5.00			
		<u>\$436.08</u>			
	" " 17 Fernand Boudreault, travail SALLE			✓	436.08
	" " 18 Jean Marc Boudreault " "			✓	34.12
	" " 19 Bureau d'enregistrement, mutations (Abran & Lambert)			✓	18.00
	" " 20 Léopold Duplessis Ltée. matériaux, SALLE			✓	129.50
	" " 21 Cap Fire Equipment, camion incendie			✓	344.28
	" " 22 Jules Picotte, Salaire 2 semaines sept.et mois oct.			✓	4.59
	" " 23 Jules Picotte, Timbres pour auditeurs			✓	162.49
	" " 24 P.V.Ayotte Ltée. Enveloppes pour auditeurs			✓	24.00
	" " 25 St.Pierre & Frères, Huile a chauffage			✓	7.83
	" " 26 Madame Lucien Beaupré, Référendum			✓	223.64
	" " 27 Trois-Rivières Ready-Mix, ciment			✓	10.00
	" " 28 P.A.Gouin Ltée. Matériaux salle			✓	120.51
	" " 29 Imprimerie Lacoursière Inc. articles de bureau			✓	379.16
	" " 30 La revue Municipale			✓	45.49
	" " 31 Maurice Milot, gas, huile, et une journée d'homme \$8.00			✓	15.00
	" " 32 Georges Lambert Inc. Blocs de ciment			✓	25.80
	" " 33 Caritas, Souscription de bienfaisance.			✓	40.85
					10.00

CHARGER
SALLE
SALLE
SALLE

Charger à SALLE
\$96.10 SALLE

SALLE \$8.00

MARGE DE LA REIMBURE

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés, lorsque nous aurons les fonds nécessaires à cette fin. Adopté unanimement.

6- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'un emprunt de \$5000.00 soit fait à la Banque Provinciale du Canada, emprunt temporaire n'excédant pas six mois, en anticipation de la perception des taxes dues à la municipalité; et que la dite demande soit transmise au Ministère des affaires Municipales, pour approbation. Adopté unanimement.

7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à emprunter un montant de \$5000.00 à la Banque Provinciale du Canada, et à signer les documents à cette fin pour et au nom de la Corporation. Adopté unanimement.

8- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland, qu'une somme de \$10.00 soit souscrite à la société de bienfaisance Caritas. Adopté unanimement.

9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la session soit levée pour cinq minutes. Adopté unanimement.

Chemin d'été

- 10- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Municipalité accepte l'offre du Sous-Ministre de la Voirie Provinciale, au sujet de l'entretien durant la saison d'été, des routes suivantes-

Route du Rochon,	béton bitumineux,	921	pieds
Chemin du Rochon,	gravelage,	4454	"
Chemin du Rochon,	"	5000	"
Boul. Raymond,	"	5284	"

Adopté unanimement.

Chemin d'hiver

- 11- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, qu'une demande d'octroi soit faite au département des affaires Municipales, pour l'entretien des chemins d'hiver suivants-

Chemin de front, 2 ^e rang	6.53	milles
Route des Rochons,	1.02	"
Chemin des Rochons,	1.75	"
Route 2 ^e rang,	1.43	"
Boul. Raymond,	1.00	"
Millage total,	11.73	"

Adopté unanimement.

Acceptation plan
Raoul Rathier

- 12- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette, que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No 1 et 2 du cadastre officiel de St. Etienne des Grès, situé à St. Michel des Forges et appartenant à Mr. Raoul Rathier, soit accepté. Adopté unanimement.

Annexion

- 13- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette, que Mr. Raoul Dubé soit nommé sur le comité d'annexion, en remplacement de Mr. Gilles Lupien Maire. Adopté unanimement.

Aspirateur fumé
salle.
Aussi lumière.

- 14- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'un aspirateur de fumé soit installé dans la salle municipale, et qu'une amélioration du system d'éclairage sur la tribune soit faite. Adopté unanimement.

Signaux traverse

- 15- La session est levée pour cinq minutes.
- 16- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Georges Côté, que demande soit faite au Pacific Canadien, d'installer des signaux lumineux aux traverses a niveau du Boulevard St. Michel et de la route des Rochons dans le plus bref délai possible, vu qu'un service d'autobus scolaire circule sur ces artères. Adopté unanimement.

Devoirs constable
H.P. Julien

- 17- Le secrétaire-trésorier est prié de communiquer avec Monsieur Edouard Langevin, lui demandant la permission de faire une tournée à l'autre bout du chemin des Rochons, afin que l'autobus scolaire puisse tourner. Adopté unanimement.
- 18- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le constable Mr. Henri Paul Julien, soit en devoir durant les heures d'assemblée et à la messe de onze heures le dimanche; et qu'il sortira sur la demande d'un conseiller ou du Maire seulement. Adopté par tous les conseillers présents, le conseiller Armand Lemire ayant dû quitter la salle.



Bien-Etre

- 19- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, que toute demande de cas de bien-être faite au constable H.P. Julien, soient référées au conseiller de l'arrondissement, et que si le conseiller concerné décide qu'il y a lieu d'enquête plus approfondie, il en avertira l'enquêteur qui continuera l'enquête. Adopté unanimement.
- 20- Sur proposition du conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, la session est levée à une heure et quarante cinq minutes. A.M. Adopté unanimement.

Signé *Gilles Lupien* Maire

Gérard Turcotte Sec. Trés.

Session spéciale
du 12 nov. 1960.

Session spéciale d'urgence, convoquée par le secrétaire-trésorier, tenue le 12 novembre 1960, à 5 hrs. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents, les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Paul Charland, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Gilles Lupien.

Le conseiller Armand Babineau ne put assister, étant en dehors des limites de la municipalité.

Agenda de la présente session.

- 1- Accepter le rapport d'audition des livres et le rapport financier de la Corporation, rapport soumis par René De Cotret, Ferron, Nobert & Cie en date du 22 septembre 1960.
- 2- Faire demande à l'Honorable René Hamel, Ministre des affaires Municipales, de l'octroi de \$2800.00 promis lors de notre récente rencontre à Québec.
- 3- Autoriser un membre du conseil à s'occuper de retourner à Loranger & Molesworth, le matériel non utilisé en regard du système d'aqueduc, règlement No 25 et en demander le crédit.

La présente session s'ouvre à cinq heures et quinze minutes, par la prière habituelle.

Acceptation du
rapport d'audi-
tion et bilan.

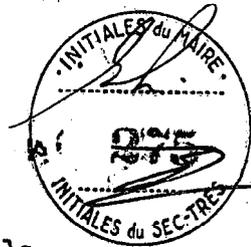
- 1- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le rapport d'audition des livres et le rapport financier de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, en date du 22 septembre 1960, rapport fait et soumis par René De Cotret, Ferron, Nobert & Cie, Comptables agréés des Trois-Rivières, soit accepté. Adopté unanimement par les conseillers présents.
- 2- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à l'Honorable René Hamel, Ministre des affaires Municipales, lui demandant, s'il lui serait possible de nous faire octroyer au début de décembre, le montant de \$2800.00, représentant l'octroi de 1960, sur le montant de \$14,000.00 promis sur une période de 5 ans, pour le système d'aqueduc, lors d'une récente rencontre à Québec. Le but en hâtant cette demande, est, que nous avons reçu un avis de la Commission Municipale de Québec, nous informant, que le montant de \$3100.00 représentant échéance d'obligation et intérêt à honorer le premier janvier 1961, doit être déposé à notre banque, au moins quinze jours avant échéance. Comme nous prévoyons ne pas avoir les fonds nécessaire à cette fin, si l'octroi promis nous était donné, ceci nous exempterait de faire un autre emprunt à la banque. Adopté unanimement.

Sujet octroi
\$2800.00

Matériel
aqueduc retourné.

- 3- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le conseiller Paul Charland, soit autorisé à s'occuper de faire retourner à Loranger & Melesworth, le matériel non utilisé, lors de la construction du système d'aqueduc règlement No.25 et que le montant soit crédité au compte de l'aqueduc. Adopté unanimement.

MARGE DE LA RELIURE



Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la session soit levée.
Adopté unanimement.

Et la session est levée à 5 hrs. et 30 minutes.

Signé

Gilles Lupien Maire

Armand Turcotte Sec-Trés.

Session spéciale
du 22 nov.1960

A une session spéciale des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, tenue le 22 novembre 1960 à 8 hrs.P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Armand Babineau, Paul Charland, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Gilles Lupien.

La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle.

Agenda de la dite session

A- Engagement d'un assistant secrétaire-trésorier.

B- Mutations de mai 1960, à octobre 1960 inclusivement, comprenant 140 cas. Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation, ainsi ainsi que de son certificat de convocation.

Article 1- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Corporation engage Monsieur Joseph Ernest Lampron, comme assistant secrétaire-trésorier, au prix de \$1.75 de l'heure, pour d'ici le premier janvier 1961, à temps partiel.
Adopté unanimement.

Article 2- Le secrétaire -trésorier donne la lecture des mutations a faire, qui sont les suivantes-, et qui doivent être portées au role d'évaluation.

Mutations Mai 1960		<u>Ancien propriétaire.</u>	<u>Nouveau propriétaire.</u>
Paroisse	1-	Eugène Bellefeuille	Alphonse Lamy et Lionel Martin.
Trois-Rivières	2-	Arthur Doucet	Lorenzo Martin.
	3-	Roméo Guilbert	Georges Labrèche.
	4-	Jean Paul Gélinas	André Gendron
	5-	Josaphat Milot	Léo Collins
	6-	Fernando Côté, décédé	Dame Léona Plouffe, Côté, Succession
	7-	Guilbert Emile Mme.	Albert Boudreault
	8-	Edouard Langevin	Robert Durand
	9-	Georges Grenier	John Bennett
	10 -	Jacques Raymond, Cession	Edouard Raymond
	11-	Arthur Doucet	Gérard Champagne
	12-	Caisse Populaire St.Sacr.	Joseph Martin
	13-	Joseph Boudreault Mme.	Fridolin Bergeron
Paroisse	14-	Benoit Marchand	Evariste Gélinas
St.Etienne	15-	Joseph St.Pierre	Municipalité scolaire St.Etienne des Grès
	16-	Aimé Martineau	Polydore Charette
	17-	Lionel Lessard	Harry Pelletier
	18-	Lionel Lessard	Henry Paul Véronneault
	19-	Adélarid Launier	Rosaire Launier
Mutation	1-	Freddy Milot	Paul Emile Colbert
Juin 1960	2-	Wilfrid A.Lainesse	Alfred Frédéric Sicard
Paroisse	3-	Donat Blanchette	Arthur L'Heureux
Trois-Rivières	4-	Henri Paul Mongrain Mme.décédée	Henri Paul Mongrain

MARGE DE DA RELIURE



Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Suite

	5-	Emile Guilbert Mme.	Robert Robinson
	6-	Emile Guilbert Mme.	Joseph Bourassa
	7-	Wilfrid Fournier	Emilien Masson
	8-	W.A.Lainesse	Paul Emile Paquin
	9-	Freddy Milot	Léo Collins
	10-	Robert Durand	Allan Doutre
Paroisse	11-	Joseph Bellemare	Paul Emile Hains
St.Etienne	12-	Joseph Bellemare	Jean Louis Despaties
	13-	W.A.Lainesse	Auguste Tessier
	14-	Onésime Massicotte	Fernand Pelletier
	15-	Claude Paillé (Donation)	Huguette Poissen Paillé son épouse
	16-	Joseph Bellemare	Gilberte Lemire, épouse de Ludovic Héroux
Paroisse	1-	Jean Marcoux	Jean Marie Labrecque
3-Rivières	2-	Donat Marchand	Dame Réjeanne Lajoie, épouse Louis Geo. Fronovost
Juillet 1960	3-	Jean Paul Raymond	Raymond & Frères Inc.
	4-	Raymond & Frères Inc.	Jean Paul Raymond
	5-	Aldéi Robert	Maurice Lorand
	6-	Edouard Langevin et son épouse	Dame Blanche Boyer, épouse Adélarde Métivier
	7-	Elphège Héroux	Normand Grenier
	8-	Eugène Bellefeuille	Wilday Labarre
	9-	Corp.Munic.paroisse 3-Riv.	Robert Pozier
	10-	Fernand Gélinas	Irenée Dubé
	11-	Jean Paul Raymond	Aldéi Robert
	12-	Donat Marchand	Jean Claude Marchand
	13-	Noel Veillette	Gérald Bastarache
	14-	Adem Lefebvre	Edouard Langevin
	15-	Wilfrid Olivier	Dollard Bouchard
	16-	Emile Guilbert Mme	Dlle Pauline Robert
	17-	Noel Veillette	Yves Massicotte
	18-	Arthur Doucet	Lorenzo Dufour
	19-	Emery Côté	Edouard Langevin
Paroisse	20-	Edouard Langevin et son épouse	Dame Blanche Boyer, épouse Adélarde Métivier
St.Etienne	21-	Le directeur des terres destinées aux Anciens Combattants, à	Marcel Bourassa
	22-	Déclaration de décès de Dame Delvina Masson, veuve de Sévère Paillé légguant tous ses biens à ses enfants.....	Rosaire & Ninette Paillé
	23-	W.A.Lainesse, Cession	Corp. Munic.St.Michel des Forges
	24-	Joseph Bellemare	Lional Bellemare
	25-	Adélarde Launier	Lional Babineau
Paroisse	1-	W.A.Lainesse et Eugène Poisson	Les Comm.d'école de la Banlieu 3-Riv.
3-Rivières	2-	Donat Blanchette	Jules Chainé
Aout 1960	3-	Lucien Ducharme	Dollard Bouchard
	4-	Wilfrid Fournier	Ronald Fournier
	5-	Eugène Bellefeuille	Robert Dubord
	6-	Dame Béatrice Hart, vve.Emile Guilbert	Roger Lessard
	7-	Emery Côté	Maurice Comeau
	8-	Arthur Doucet	Dame Jeannine Mercoux, épouse René Duval
	9-	Roméo Guilbert	Camille Lacombe
	10-	Dame Béatrice Hart, vve.Emile E.Guilbert	Elphège Aucoin
	11-	Raymond & Frères Inc.	Dame Yvonne Perreault, veuve Emile Lamy
	12-	Joseph Bellemare	Gabriel Nault
	13-	Maurice Lorand	Les Oblates Miss.Imm. Vierge Marie
	14-	Camille Houle	Richard Rioux
	15-	Edouard Langevin	Jean Dupont
	16-	Dame Estelle Bérubé, épouse P.Laniel	Ubalde Gélinas
	17-	Edouard Langevin	Dame Jeannine René, épouse Gaetan Ayotte
	18-	Harry I. Thompson	Robert Carlin
	19-	Déclaration de décès de Dame Yvonne McGown, veuve d'Albert Trépanier, légguant ses biens à ses enfants nommés:-Robert Trépanier, Dame Denise Trépanier épouse de Lucien Laferté, François Trépanier, Gilles Trépanier et Guy Trépanier, et que dans sa succession se trouve les 19/525 indivis des Nos.175 et 176.	

MARGE DE LA RETOURNE



Paroisse St. Etienne
Aout 1960

Suite
Paroisse
St. Etienne
Aout 1960

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

- 20- Dame Marguerite Déry, épouse Edouard Langevin
- 21- Dame Marguerite Déry, épouse Edouard Langevin
- 22- Joseph Bellemare
- 23- Arthur Doucet
- 24- Dame Marguerite Déry, épouse Edouard Langevin
- 25- W.A. Lainesse
- 26- Emilien Paquin
- 27- Gaston Proulx
- 28- Marguerite Déry, épouse Edouard Langevin
- 29- W.A. Lainesse
- 30- Lionel Lessard
- 31- Lionel Lessard
- 32- Lionel Lessard
- 33- Joseph Bellemare

- Delle Thérèse Dargis
- Claude Baulieu
- Delle Gisèle Tapps
- Arthur Germain
- Robert Lacroix
- Gaston Proulx
- Henri Paquin
- Jérémie Poirier
- Roger Beaulieu
- Hervé Bolduc
- Alphonse Leblanc
- Réal Bellemare
- Normand Bastien
- Delle Georgette Haney

Paroisse
3-Rivieres
Sept. 1960

- 1- Ubald Gélinas
- 2- François Lajoie, Déc. décès
- 3- Dame Yvonne Jackson, épouse Eugène Bellefeuille, déclaration de décès, léguant tous ses biens à son époux Eugène Bellefeuille.
- 4- Paul Emile Lemire
- 5- Paul Emile Lemire
- 6- Emery Côté
- 7- Marcel Turcotte
- 8- Eugène Dubé
- 9- Joseph Bellemare
- 10- Arthur Bourassa
- 11- Joseph Bourgon
- 12- Gérard Plouffe
- 13- Déclaration de décès de Robert Bellemare, léguant tous ses biens à son épouse Dame Jeannette Courteau.
- 14- Jules Stevens
- 15- Edouard Langevin
- 16- Dame Béatrice Hart, veuve d'Emile Guilbert
- 17- Marcel Turcotte
- 18- Roland Laroche
- 19- Lucien Pelland
- 20- Joseph Laroche

- Eddy Blouin
- Dame Annette Nibert son épouse
- Clément Gélinas
- Gilles Lemire
- Roland Marcotte
- Jean Paul Gélinas
- Maurice Lorand
- Claude Boisvert
- Dame Odina Laroche, épouse Nap. Vézina
- Dame Jeanne d'Arc Dupont, épouse d'Henri Fetterley
- Armand Masse
- Jean Paul De Lagrave
- Dame Marie Anne Rioux, épouse Amédée Cloutier
- René Lacombe
- Laurent Roy
- Jean Doucet
- Les Comm. D'école de la Municipalité scolaire de la Banlieu, des 3-Riv.
- Les Comm. d'école de la Municipalité scolaire de la Banlieu des 3-Riv.

Paroisse
St. Etienne

- 21- W.A. Lainesse
- 22- Dame Marguerite Déry, épouse d'Edouard Langevin
- 23- W.A. Lainesse
- 24- Dame Marguerite Déry, épouse d'Edouard Langevin
- 25- W.A. Lainesse
- 26- Albert Hubert

- Wilfrid Jacob
- Wilfrid Martin
- Fernand Giroux
- Fernand Flageole
- Jérémie Poirier
- Amédée Cloutier

Oct. 1960
Paroisse
3-Rivieres

- 1- Eugène Bellefeuille
- 2- Maurice Lorand
- 3- Eugène Bellefeuille
- 4- Gérard Champagne
- 5- Elphège Houde, Dame Huguette Houde épousé de Daniel Girard et Louis Joseph Houde
- 6- Joseph Lucien Alfred Duperreault

- Charles Gignac
- Les Oblates Missionnaires de l'immaculé V.M.
- Lucien Raymond
- Bernard Charette
- Dame Pierrette Houde épouse commune en biens de Jean Jacques Duval
- François Charette

MARCE DE DA RELIURE



Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

suite

- Oct.1960 7- Arthur Bourbassa
- 8- Arthur Mony
- 9- Adem Lefebvre
- 10- Noel Veillette
- 11- Emery Côté
- 12- Emile Faucher, déclaration de décès
- 13- Dame Marie Ange St.Louis
- 14- Paul Robert
- 15- Omer Launier
- 16- Eugène Bellefeuille

- Preston K.Stillman
- Delle Pauline Rocheleau
- Louis Georges Lessard
- Joseph Veillette
- Alphondor Crête
- Dame Marie Ange St.Louis, Faucher épouse
- Dame Marie Nolfi
- Bernard Gamache
- Lucien Pronovost
- Jacques Diamond

- Paroisse 1- Raoul Rathier
- St.Etienne 2- Dame Marguerite Déry, épouse
- oct. 1960 d'Edouard Langevin
- 3- Wilfrid Lainesse
- 4- Gérard Bourgette
- 5- Dame Marguerite Déry, épouse
- d'Edouard Langevin

- Gilles Lupien
- Dame Huguette Dufresne, épouse séparée
- de biens de Léo Dufresne
- Jean Cloutier
- Arthur Lacoursière
- Claude Proulx

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que les mutations telles que lues, soient adoptées, Adopté unanimement.

Article 3- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement. Et la session est levée à neuf heures et dix minutes.

Signé *Gilles Lupien* Maire

Armand Babineau Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Session spéciale d'urgence du 29 nov.1960

A une session spéciale des membres de la Corporation Municipale de St.Michel des Forges, tenue le 29 novembre 1960 à 10 hrs.et 30 P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

La session s'ouvre à 10 hrs. et 30, par la prière habituelle.

Sujets à l'agenda.

A- Annuler la résolution adoptée le 22 novembre 1960, engageant Mr.Joseph Ernest Lampron, comme Asst.Secrétaire-Trésorier.

B- Engager une autre personne comme Asst.Secrétaire-Trésorier.

Résolution annulée.

Article 1- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la résolution en date du 22 novembre 1960, engageant Mr.Joseph Ernest Lampron soit annulée, vu le refus de ce dernier a venir travailler pour la Corporation.

Adopté unanimement.

Engagement de Mr.Aimé Rivard.

Article 2- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, que Mr. Aimé Rivard, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de St.Etienne des Grés, soit engagé comme Asst. secrétaire-trésorier, à temps partiel, au prix de \$1.75 de l'heure, pour aussi longtemps que ses services seront requis. Adopté unanimement.

Session levée.

Article 3- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement. Et la session est levée à 10 hrs.et 50 minutes.

Signé *Gilles Lupien* Maire

Armand Babineau Sec-Trés.



Session régulière
du 5 déc.1960

Procès verbal de la session régulière du 5 décembre 1960, tenue à 8 hrs.P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

La session s'ouvre à 8 hrs.P.M. par la prière habituelle.

Article 1- Le secrétaire donne lecture des minutes des sessions du 7, 12, 22 et 29 novembre 1960; comme elles sont trouvées conformes aux faits, sur proposition du conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, elles sont adoptées unanimement.

Comptes ordinaire
du mois.

Article 2- Le secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres du conseil, les comptes ordinaire du mois qui sont les suivants-

Chèque No-34	Wilbray Pellerin, billet camion incendie	\$1170.34 ✓
" "	35 Françoise Lacroix, salaire	18.50 ✓
" "	36 Comité des Loisirs de la Mission Ste.Thérèse	200.00 ✓
" "	37 L'Association Sportive du chemin des Forges Enrg.	100.00 ✓
" "	38 L'O.T.J. Village des Forges, (Lucien Dufresne)	100.00 ✓
" "	39 Jules Picotte, salaire novembre et divers	130.10 ✓
" "	40 Ministre des Finances, taxes d'amusement	456.22 ✓
" "	41 Ministère de la santé, assistance publique	200.00 ✓
" "	42 René De Cotret, Ferron, Nobert & Cie a/c audition	250.00 ✓
" "	43 Le Nouvelliste, annonce	9.00 ✓
" "	44 R.Héroux, uniforme Constable	142.16 ✓
" "	45 Ministre des Finances, Bien-Etre social	121.80 ✓
" "	46 Valbert Blanchette, 38 permis de construction	38.00 ✓
" "	47 Bell Téléphone Co. compte du mois	27.95 ✓
" "	48 Mme. Euclide Coulombe, épicerie	10.00 ✓
" "	49 Villeneuve & Lambert, mutations oct.1960	10.50 ✓
" "	50 Irving Oil, facture 9 nov. 1960	22.89 ✓
" "	51 Service d'assistance social	169.00 ✓
" "	52 Imprimerie Ovila Lacoursière Inc.	92.51 ✓
" "	53 Shawinigan Water & Power Co. factures	309.91 ✓
" "	54 Aimé Rivard, salaire	14.88 ✓
" "	55 Gaston Désaulniers, facture épicerie	10.05 ✓
" "	56 H.P.Julien, activités oct, nov.	106.00 ✓
" "	57 Maurice Milot, facture	24.00 ✓

Alors, après étude et certification du secrétaire-trésorier de leur exactitude, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Millette, qu'ils soient payés. Adopté unanimement.

Comptes aqueduc

Article 3- Le secrétaire-trésorier fait part aux membres du conseil des comptes du mois, département aqueduc, qui sont les suivants-

Chèque No- 7	Des Roberts Inc. facture juin 1960	11.53 ✓
" "	8 Gaston Paillé, entrée d'eau Edouard Langevin	25.00 ✓
" "	9 Charles Edouard Houde, entretien pompe	25.00 ✓
" "	10 Shawinigan Water & Power Co. pompe	53.45 ✓

Après étude et certification du secrétaire-trésorier de leur exactitude, il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Georges Côté, qu'ils soient payés. Adopté unanimement.

Entretien chemins
d'hiver.

Article 4- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, que l'inspecteur des chemins Mr.Alphonse Pellerin soit autorisé à communiquer avec le contracteur des chemins d'hiver Mr. Gérard Carbonneau, afin de voir à ce que les rues suivantes soient entretenues si nécessaire et convenables-

Boulevard Rathier, Boul. Veillette, rue Lacombe, rue Paul Robert, rue Bergeron, rue Léger, les 1-2-4-5 ième. avenues de la Mission Ste.Thérèse.
Adopté unanimement.



Souscriptions Sportives.

Article 5- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'une somme de \$200.00 soit octroyée au Comité des Loisirs de la Mission Ste. Thérèse, répartie comme suit- \$100.00 rétroactif pour 1959, et \$100.00 pour 1960. Aussi, dans le même domaine, qu'une somme de \$100.00 soit octroyée à L'Association Sportive du chemin des Forges Enrg. Egalement, toujours pour la même cause, qu'une somme de \$100.00 soit octroyée à L'O.T.J. du Village des Forges. Adopté unanimement par les conseillers a leur siège, le conseiller Paul Charland ayant pris place avec les contribuables, ne pouvant voter sur cette motion, étant intéressé comme président de L'Association Sportive du chemin des Forges Enrg.

Motion de remerciement à L'Honorable René Hamel

Article 6- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'une lettre de remerciement soit adressée à L'honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales, pour l'octroi généreux de \$19,600.00, reparti en versements annuels de \$2,800.00 pour une période de sept ans. Adopté unanimement.

Engagement d'un constable.

Article 7- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, que Mr. Marcel Paillé soit engagé Constable pour la Municipalité, au salaire de \$1.00 par année, et qu'il soit assermenté à cet effet.

Destitution du Constable H.P. Julien.

Article 8- Adopté unanimement. Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, que Mr. Henri Paul Julien, constable, soit remercié de ses services a partir du 31 décembre 1960, qu'il devra remettre à la Municipalité, tout ce qui appartient à cette dernière. Adopté unanimement.

Remerciements Ingénieur Voirie Provinciale.

Article 9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'une lettre de remerciements soit adressée à Monsieur Théo. Larose Ingénieur de la Voirie Provinciale, pour l'entretien du Chemin des Forges aux frais du Gouvernement durant la saison d'hiver. Adopté unanimement.

Convention Shawinigan W. & P.

Article 10- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le maire et le sec-trés. soient autorisés à signer la convention proposée par The Shawinigan Water & Power Co. pour l'éclairage des rues. Adopté unanimement.

Engagement d'un aide.

Article 11- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, que la Municipalité engage le personnel nécessaire pour préparer le rôle de perception, envoyer les comptes, faire le travail qui s'impose pour remettre en ordre les livres et les affaires de la Municipalité; ceci à été fortement recommandé par Monsieur Ovide Héroux, Instructeur Technique du département des affaires Municipales. Que la personne engagée soit payée a raison de \$1.00 l'heure. Adopté unanimement.

Travail supplémentaire du Sec-Trés.

Article 12- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le secrétaire-trésorier Jules Picotte soit payé a raison de \$1.50 l'heure, pour les heures supplémentaires de travail qu'il fera, pour d'ici au premier janvier 1961. Adopté unanimement.

Plan François Charette accepté

Article 13- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le plan montrant une partie du lot No 198, appartenant à Mr. François Charette, soit accepté. Adopté unanimement.

Plan Arthur Bourassa accepté.

Article 14- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le plan montrant une partie du lot No 202, appartenant à Mr. Arthur Bourassa, soit accepté. Adopté unanimement.

Article 15- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 11 hrs. et 45 minutes.

Signé Ellen Dupien Maire

Paul Charland Sec-trés

MARGE DE LA RELIURE



Session spéciale
du 20 déc.1960.

Procès verbal de la tenue d'une session spéciale convoquée par son honneur le maire Gilles Lupien, tenue le 20 décembre 1960 à 8 hrs.P.M.au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le maire Gilles Lupien.

La session s'ouvre à 8 hrs.par une invocation spéciale, demandant les lumières du Très-Haut pour guider les membres du conseil dans leur délibérations.

Article 1- Le secrétaire-trésorier donne la lecture de l'avis de convocation et de son certificat de signification.

A l'agenda apparaissait le sujet suivant:-Etude et approbation du budget pour l'année 1961, et fixer la taxe.

Budget ordinaire
pour l'année 1961.

Article 2- Le budget ordinaire a été préparé a une réunion plénière (caucus) des membres du conseil, tenue le 15 déc.1960. Il est le suivant:-

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la corporation municipale de St.Michel des Forges pour l'année 1961 s'établissent comme suit:-

DEPENSES

Conseil de comté	\$ 980.00
Salaire du secrétaire-trésorier	1700.00
Rôle d'évaluation & mutations.	400.00
Vérificateur	850.00
Papeterie et fourniture de bureau	200.00
Timbres	200.00
Cautionnement	10.00
Congrès, conventions, délégations	200.00
Assurance incendies	75.00
Salle du conseil	500.00
Abonnement à la revue municipale	15.00
Elections et référendums	200.00
Service des incendies	2000.00
Police	50.00
Assurance responsabilité publique	75.00
Chemins d'été, fossés, clotures etc.	600.00
Chemins d'hiver	10000.00
Batisses	679.00
Aqueduc entretien	2000.00
Eclairage des rues	4000.00
Assistance publique	4000.00
Charité, dons, souscriptions	500.00
Intérêt sur emprunt temporaire	200.00
Frais légaux	750.00
Taxe d'amusement	1000.00
Plan municipalité	2000.00
Divers	.78

Total des dépenses \$ 33,184.78

REVENUS

Subventions	3200.00
Intérêt sur arrérages	300.00
Autres revenus divers	400.00

Total des revenus non fonciers\$ 3900.00

Différence a combler par taxes foncières:

Taxe générale au taux de \$ 1.50 par \$100.00 29284.78

\$33184.78



ATTENDU que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1961, à des dépenses se totalisant à \$ 33,184.78

ATTENDU que, pour défrayer les dites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$ 3900.00,

ATTENDU que, pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$ 29,284.78 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

ATTENDU que, l'évaluation imposable se totalise à \$ 1,952,319.00

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de \$ 1.50 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale est imposé et sera prélevé sur les biens-fonds imposable de cette municipalité;

Est aussi imposé et sera prélevée une taxe spéciale de \$0.05 par \$100.00 d'évaluation, pour l'arrondissement appelée (partie de Trois-Rivières)

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

A la lecture du budget ci-devant mentionné, chaque item fut discuté et renseignements donnés aux contribuables présents.

Salaire du Sec-Trés.

Toutefois, à l'item 2, à savoir le salaire du secrétaire-trésorier qui avait été fixé au préalable à \$ 1700.00 par tous les membres du conseil en caucus le 15 décembre 1960 lors de l'étude du dit budget; le conseiller Georges Côté apporte un amendement qui est le suivant:-

Il est proposé par le conseiller Georges Côté, que le salaire du secrétaire-trésorier reste le même, c'est-a-dire à \$ 1300.00 par année. Comme sa motion n'a pas de second, elle tombe du fait même.

Article 3- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le salaire du secrétaire-trésorier soit de \$ 1600.00 par année à partir du 1er. janvier 1961.

Adopté sur division, le conseiller Armand Babineau étant dissident.

Alors, après tous les items du budget étudiés et discutés, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'il soit adopté. Adopté unanimement.

Budget aqueduc pour 1961.

Article 4- Le secrétaire-trésorier donne la lecture du budget de l'aqueduc pour l'année 1961 qui est le suivant:-

DEPENSES

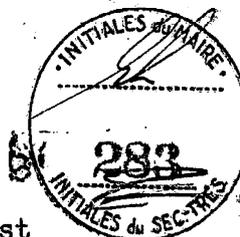
Oblogations et intérêts	\$ 5200.00
Electricité	660.00
Entretien	300.00
Pepeterie	100.00
Matériaux	300.00
Perception	200.00
Total des dépenses	<u>\$ 6760.00</u>

REVENUS

53 abonnés à \$ 35.00	\$ 1855.00
Octroi Provincial	2800.00
Total des revenus	<u>\$ 4655.00</u>

Evaluation du secteur concerné	
\$ 104,466.00, taxe requise \$ 2.00 par \$100.00	\$ 2089.32
	<u>\$ 6744.32</u>
Déficit prévu	17.68

MARGE DE LA RELIURE



Après étude et renseignements fournis aux contribuables, il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Milette, que le budget de l'aqueduc soit adopté. Adopté unanimement.

Changements au rôle de perception.
Article 5-

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que les changements suivants soient faits au rôle de perception:-

<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
W.A.Lainesse	Raymond Chartray Lot 185-72
"	Réjean Binet " " 101
"	Majoric Binet " 184-144
"	Claude Lacroix " 185-142
"	Mme. Marcel Laroche " 185-54
"	Emilien Robert " 8-122-123
"	Florent Robert " 8-124

Adopté unanimement.

Article 6- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer Madame Françoise Lacroix toutes les semaines. Adopté unanimement.

Article 7- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la session soit levée.
Adopté unanimement.

Et la session est levée à 9 hrs et 45 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Gérard Turcotte Sec-Trés.

Réunion (caucus) du 29 déc. 1960.

En date du 29 décembre 1960, fut tenue au lieu habituel des sessions, une réunion (caucus) des membres du conseil, pour discuter de l'entretien durant la saison d'hiver, de certaines rues de la municipalité.

Absence du sec-trés.

Le secrétaire-trésorier était absent, devant assister à un banquet de sa compagnie d'assurance; mais il se fit remplacer par Madame Françoise Lacroix, à ses frais.

Le secrétaire-trésorier revint à la salle vers 9 hrs., au moment où s'ouvrait une session spéciale d'urgence, après décision prise par tous les membres du conseil présents, exception faite du conseiller Armand Milette étant retenu chez-lui par la maladie.

Session spéciale d'urgence tenue le 29 déc. 1960.

Article 1- La session s'ouvre à 9 hrs. P.M. par la prière habituelle, sous la présidence de son honneur le maire Gilles Lupien.

Article 2- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Georges Côté, que la rue Lacombe et la rue du Lac Caché soient entretenues durant la saison d'hiver, aux mêmes conditions que les rues déjà entretenues.

Adopté sur division, le conseiller Armand Lemire se déclarant dissident.

Article 3- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, appuyé par le conseiller Armand Lemire, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 9 hrs. et 45 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Gérard Turcotte Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE



Session régulière
du 3 janvier 1961

Procès verbal de la session régulière du 3 janvier 1961, tenue à 8 hrs. P.M. au lieu habituel de ses réunions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Armand Babineau, Paul Charland et Gérard Turcotte, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Gilles Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière habituelle.

Article 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes des sessions du 5, 20 et 29 déc. 1960; et comme elles sont trouvées conforme aux faits, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Souhaits du
nouvel an.

Article 3- Son honneur le maire Gilles Lupien fait les souhaits du nouvel an aux contribuables, au nom de tous les membres du conseil.

Article 4- Sur demande du secrétaire-trésorier, trois chèques émis obligatoirement et n'apparaissant pas au livre des minutes, sont ratifiés; ils sont les suivants :- Dépt. Ordinaire, chèque No: 58 à l'ordre de Mme. Françoise Lacroix, représentant trois semaines de salaire, soit 114 hrs. \$ 114.00. ✓
Dépt. Aqueduc, chèque No: 11 à l'ordre de la Banque Provinciale du Canada, pour honorer obligations et intérêts dues le 1^{er} janvier 1961, au montant de \$ 3100.00. ✓ Aussi, chèque No: 12 à l'ordre de la dite banque, couvrant charges sur le chèque précédemment mentionné \$6.50. ✓ Alors, sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, ils sont adoptés unanimement.

Comptes du mois.
dépt. ordinaire

Article 5- Le secrétaire-trésorier donne la lecture des comptes ordinaire du mois qui sont les suivants-

Chèque No: 1 Aimé Rivard, 18 hrs. à \$1.75 -.....	\$ 31.50	
" " 2 Mm. Françoise Lacroix, 50 hrs. à \$1.00-.....	50.00	
" " 3 Jules Picotte, salaire du mois.....	\$108.33	
70 hrs. supp. à \$1.50-.....	105.00	
Timbres ass. chômage part municip.	5.86	
Facture P.V. Ayotte	0.51	
" Camille Houle	4.50	
Echange sur chèque.....	0.30	
		Total..... 224.50
Chèque No: 4 Shawinigan Water & Power Co.....	254.91	
" " 5 Bell Téléphone Co. télé. du mois.....	30.57	
" " 6 Wilson & Lafleur, 7 codes municipaux, facture juillet...	67.45	
" " 7 Le Nouvelliste, annonce session.....	11.00	
" " 8 Imp. Camille Houle, 1000 feuilles papier correspondance.	11.71	
" " 9 Villeneuve & Lambert, mutations nov.....	15.50	
" " 10 Henri Cooke, réparation serrure porte.....	12.00	
" " 11 Maurice Milot, réparation camion inc. & cour municipale.	42.12	
" " 12 Imp. Ovilla Lacoursière, papèterie & relieurs etc.....	59.02	
" " 13 Ministre des Finances, taxe d'amusement.....	54.60	
" " 14 " " " licence camion incendie.....	2.50	
		Total \$867.38

Sur proposition du conseiller Paul Charland, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu que ces comptes du dépt. ordinaire soient payés.

Comptes
dépt. aqueduc.

Article 6- Le secrétaire donne la lecture des comptes du département aqueduc qui sont les suivants-

Chèque No: 1 Shawinigan Water & Power, pompe.....	✓ \$ 22.45
" " 2 Charles Edouard Houde, entretien pompe.....	✓ 25.00
" " 3 Maurice Milot, facture du 8 déc.....	✓ 19.00
	Total \$ 66.45

Sur proposition du conseiller Georges Côté, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

MARGE DE LA RELIURE



Rejet du règlement
d'annexion 239.

Article 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Paul Charland, ce qui suit:-
Considérant que le règlement d'annexion No: 239 présenté le 21 octobre 1960 par la Cité des Trois-rivières n'est pas acceptable, les membres du conseil de la Municipalité de St.Michel des Forges étudient actuellement avec les membres du conseil de la Cité des Trois-Rivières, un nouveau règlement d'annexion. Adopté unanimement.

Acceptation
plan lot 206-1

Article 8- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland, que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 206-1 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, actuellement paroisse de St.Michel des Forges, appartenant à Mme. Antoinette Périgord Hardy, soit accepté. Le conseiller Gérard Turcotte s'unit au proposeur et au secondeur de la motion, tandis que les conseillers Armand Babineau et Georges Côté se prononcent contre. Donc, adopté sur division.

Entretien
chemins d'hiver.

Article 9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la longueur totale de l'entretien des chemins d'hiver qui est de 20.38 milles à \$475.00 du mille, formant un total de \$9680.50, pour 1960-1961 soit accepté, et que copie de cette résolution soit envoyée à Mr. Gérard Carbonneau entrepreneur. Adopté sur division, le conseiller Armand Lemire étant dissident.

Article 10- Le secrétaire -trésorier est autorisé à aviser par écrit, Mr. Maurice Proulx, angle Boul. Ste. Thérèse et 11 ième. Avenue, Mission Ste. Thérèse, de nettoyer la rue et sa cour, suivant les règlements 1 A et 4 de la municipalité.

Article 11- Le secrétaire-trésorier est autorisé à aviser par écrit, Mr. Lucien Ducharme Ltée., de voir à prendre un permis de construction, pour la bâtisse qu'il a transportée sur le Boul. Ste. Thérèse, angle 7 ième. Avenue, Mission Ste. Thérèse, ou déménager la dite bâtisse.

Radiation de taxe.

Article 12- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le compte de taxe de Mr. Lucien Desaulniers au montant de \$4.98, soit radié. Adopté unanimement.

Conseiller Armand
Lemire, Pro-Maire.

Article 13- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le conseiller Armand Lemire soit nommé Pro-Maire pour les prochains trois mois, en remplacement du conseiller Paul Charland. Adopté unanimement.

Article 14- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Paul Charland, que la session soit levée.
Adopté unanimement.

Et la session est levée à 10 hrs. et 25 minutes.

Signé Billie Dupont Maire

Gérard Turcotte Sec-Trés.



Session régulière
du 6 fev.1961

Procès verbal de la session régulière du 6 fevrier 1961, tenue à 8 hrs.P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents, les conseillers Georges Côté, Armand Babineau, Paul Charland, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hrs.par la prière.

Article 2- Le secrétaire donne lecture des minutes de la session régulière du 3 janvier 1961, et comme elles sont reconnues conformes aux faits, il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Lecture des
comptes

Article 3-
Le secrétaire porte à la connaissance du conseil, les comptes ordinaires du mois qui sont les suivants:-

Chèque no 15	Gérard Carbonneau, a/c entretien chemins d'hiver	\$4000.00
" 16	E.A.Délisle Ing. 2 copies petit plan aqueduc	5.00
" 17	Edouard Lair Ing. grand plan de la Municipalité	2000.00
" 18	Contribution Conseil de Comté	952.63
" 19	Formules Municipales Ltée. facture du 3 juillet 1959	26.20
" 20	René De-Cotret, Ferron, Nobert & Cie, balance audition sept.1960	500.00
" 21	G.G.Garceau Notaire, facture du 28 juillet 1960	28.00
" 22	Jean Caron Assurances, police garantie sec-tres.	10.00
" 23	Arthur Grenier Ass.Responsabilité patronale et camion incendie	141.05
" 24	Jean Banville Inc. réparation clavigraphes et divers	19.53
" 25	Ministère du Bien-Etre social	81.26
" 26	H.P.Julien, enquêtes	35.00
" 27	Shawinigan Water & Power, éclairage rues et salle	283.20
" 28	Alphonse Pellerin, ouvrage et asst.pub.	37.56
" 29	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. factures	9.26
" 30	Jules Picotte, salaire janvier 1961	133.33
" 31	Jules Picotte, factures dépenses diverses	92.62
" 32	Maurice Milot, facture téléphone déc et janvier	30.00
" 33	Maurice Milot, factures camion incendie	6.00
" 34	A.Carbonneau electricien, facture	4.50
" 35	Ministre des Finances, taxe d'amusement	1154.60
" 36	Villeneuve & Lambert, mutations déc 1960	6.50
" 37	St.Pierre & Frères, factures huile chauffage	13.83
" 38	Irving Oil Inc. " " "	99.79
" 39	Marcel Paillé, ménage salle le 3 janv.	2.00
" 40	La Revue Municipale, abonnements 1961	20.00
	Total	<u>\$8691 86</u>

Après étude et vérification, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'ils soient payés. Adopté unanimement.

Comptes aqueduc

Article 4- Le secrétaire donne la lecture des comptes de l'aqueduc du mois qui sont les suivants:-

Chèque no 4	Charles Edouard Houde, entretien pompe	✓ \$ 25.00
" 5	Shawinigan Water & Power, électricité pompe	✓ 15.30
" 6	Loranger & Molesworth Ltée. matériaux	✓ 14.61
	Total	<u>\$ 54.91</u>

Sur proposition du conseiller Georges Côté, appuyé par le conseiller Gérard Turcotte, ils sont adoptés unanimement.

Appui pour
Université.

Article 5- Le secrétaire donne la lecture de la correspondance, entre celles-ci, se trouve une lettre de la Société St.Jean-Baptiste des Trois-Rivières, demandant aux membres du conseil d'appuyer par résolution, le projet d'une université à Trois-Rivières; il est alors proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, et résolu unanimement, que cet appui soit accordé.

Perception
service de l'eau

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le secrétaire -trésorier soit payé 10% sur la perception du service de l'eau seulement. Adopté unanimement.

MARGE DE LA RELIURE



Avis à Mr. Philippe
Martin

Article 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Paul Charland, qu'une lettre recommandée soit envoyée à Mr. Philippe Martin, 11 ième. Avenue Mission Ste. Thérèse, lui demandant d'entrer en communication avec Mr. Henri Fetterley Insp. Municipal, au sujet de la batisse qu'il a transporté sur son terrain 11 ième. Avenue, et s'entendre avec lui au sujet du règlement de construction en vigueur dans la municipalité, si non, le conseil prendra les dispositions nécessaires pour faire respecter le dit règlement. Adopté unanimement.

Article 8- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, que la session soit levée, Adopté unanimement.

Et la session est levée à 10 hrs. et 7 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Jules Turcotte Sec-Trés.

Session spéciale
du 8 février 1961.

Procès verbal d'une session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de St. Michel des Forges, convoquée par son honneur le maire Gilles Lupien, tenue le 8 février 1961 à 8 hrs. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

A l'agenda, avis de motion a l'effet d'amender le règlement No 10 concernant la danse dans les limites de la Municipalité.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hrs. P.M. par la prière.

Avis de motion,
amendement règlement
No.10 concernant la
danse.

Article 2- Le conseiller Paul Charland donne avis de motion, qu'a une séance ultérieure du conseil, il proposera un amendement au règlement No 10, concernant la danse dans les limites de la Municipalité.

Article 3- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la session soit levée.
Adopté unanimement.

Et la session est levée à 9 hrs. P.M.

Signé Gilles Lupien Maire

Jules Turcotte Sec-Trés.

Session spéciale
du 9 février 1961.

Procès verbal d'une session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de St. Michel des Forges, convoquée par son honneur le Maire Gilles Lupien, tenue le 9 janvier 1961 à minuit et cinq minutes A.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents, la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

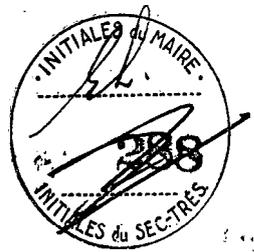
A L'agenda, Amendement du règlement No 10 régissant la danse dans les limites de la Municipalité.

Article 1- La session s'ouvre à minuit et cinq minutes par la prière.

Amendement au
règlement No 10

Article 2- Considérant l'avis de motion donné à une session antérieure par le conseiller Paul Charland, à l'effet d'amender le règlement No 10, Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, que le règlement No 10 soit amendé comme suit:-

A ce moment, le conseiller Armand Lemire demande à son honneur le Maire la permission de se retirer, vu qu'il est personnellement intéressé par le dit règlement.



Son honneur le Maire acquiesça à cette demande, et le conseiller Armand Lemire descendit dans la salle.

L'amendement proposé et secondé est le suivant:-

Règlement NO 10 Prohibition de la danse

Considérant que l'article 403 du code municipal, tel qu'amendé permet au conseil de décréter, par règlement, la prohibition de la danse dans certains lieux de la Municipalité.

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi; Considérant qu'avis de motion a été donné à une séance du conseil antérieure à la date des présentes;

Le présent règlement décrète ce qui suit:-

10- La danse est prohibé dans les salles de danse, les restaurants, les cafés et autres endroits publics de même que sur les plates formes extérieures.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Paul Charland le 8 fevrier 1961 à l'effet d'amender le règlement No 10 de la Municipalité, dans le but de permettre la danse publique à deux endroits actuellement reconnus comme salle de danse;

Le dit règlement No 10 est anendé comme suit:-

Cependant, moyennant paiement de la taxe d'affaire, présentement imposée ou qui le deviendra, la danse publique sera permise à l'intérieur de la salle connue sous le nom de " Relai des Forges " appartenant à Mr.Armand Lemire et à l'intérieur de la salle connue sous le nom de " Club de Ski des Forges " opéré par Mr.Marcel Martineau et associé (s) s'il y a lieu, sauf entre une heure de l'avant-midi et huit heures de l'avant-midi en tout temps de l'année.

L'article numéro: deux (2) du dit règlement numéro: (10) est abrogé à toute fins que de droit.

3- Tout propriétaire, locataire ou exploitant d'un immeuble où le présent règlement sera violé, de même que toute personne ayant pris part à l'organisation d'une danse contrairement au présent règlement sera passible d'une amande de \$20.00 plus les frais, ou d'un emprisonnement d'un mois à défaut de paiement de l'amande et des frais.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Après lecture de l'amendement au règlement NO 10, son honneur le Maire prends le vote qui fut unanime, sauf le conseiller Armand Lemire qui avait pris place dans la salle.

Adopté à la présente session du 9 fevrier 1961.

Son honneur le Maire demande au conseiller Armand Lemire de reprendre son siège.

Article 3-Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette, que la session soit levée, Adopté unanimement.

Et la session est levée à 12.30 hrs.A.M.

Je certifie avoir affiché l'avis public le 9 fevrier 1961, tel que prescrit par la loi.

Signé Julien Lusier Maire

Julien Lusier
Secrétaire-Trésorier

Armand Milette Sec-Trés.

MARGE DE LA REURE



Session spéciale
du 24 fev.1961

Procès verbal d'une session spéciale des membres du conseil de la
Municipalité de St.Michel des Forges, convoquée par son honneur le Maire
Gilles Lupien, tenue le 24 fevrier 1961 à 11 hrs.et 10 minutes P.M.
au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents tous les
membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

A l'agenda:- Adoption du règlement No: 239 A

Article 1- La session s'ouvre à 11hrs.et 10 par la prière.

Adoption du règlement
239 A

Article 2- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par
le conseiller Armand Babineau, que le règlement 239 A adopté en première
lecture par la Corporation de la Cité de Trois-Rivières en date du 20-ième
jour du mois de fevrier 1961, soit accepté dans sa forme et teneur.

Ce règlement devra recevoir la sanction des électeurs propriétaires de la
Municipalité de St.Michel des Forges.

Suivant la loi des Citées et Villes , les articles 33 à 43 inclusivement.

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité par la totalité des membres.

Règlement 239 A

Le dit règlement se lit comme suit:-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

LA CORPORATION
DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES
-o-

No. 239-A

Règlement décrétant l'annexion au territoire de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières de tout le territoire de la Municipalité de St.Michel
des Forges.

ATTENDU que le territoire de la Cité des Trois-Rivières est maintenant
presque entièrement construit;

ATTENDU que pour les besoins futurs de la Cité, il est nécessaire d'ajouter
à son territoire actuel, afin de pourvoir à son développement tant indus-
triel que commercial et résidentiel;

IL EST ORDONNE ET STATUE PAR LE CONSEIL DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES
comme suit, savoir:

Article 1- Les limites de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières
sont étendues par l'annexion de la totalité du territoire de la Municipalité
de St.Michel des Forges, dont les limites peuvent être décrites comme suit;

" Un territoire situé dans les Fiefs Ste.Marguerite, St.Maurice et St.
Etienne, comprenant, en référence aux cadastres officiels de la paroisse
de Trois-Rivières et de la paroisse de St.Etienne, tous les lots ou parties
de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins,
rues, ruelles, rivières, cours d'eau ou partie d'iceux, renfermés dans
les limites suivantes, à savoir:

Partant de la rive sud-ouest de la rivière St.Maurice, à son intersection
avec la ligne séparative des lots Nos 181 -vs-186 du cadastre officiel de
la paroisse de Trois-Rivières, de là passant par les lignes et démarcations
suivantes, en continuité les unes des autres: vers le sud-ouest, la dite
ligne des lots Nos 181 -vs- 186, la limite nord-est du lot No 181-2, la
limite la limite sud-est du dit lot No 181-2, la limite nord-est des lots
184, 183 et P. 182, le prolongement dans le lot 182 de la ligne sud-est du
lot No. 181, le côté nord-est du boulevard des Forges, la ligne sud-est
du rang ou Fief Ste.Marguerite, la ligne sud-ouest du lot No. 167, la ligne



Suite règlement 239 A

séparant le rang Ste.Marguerite d'avec les rangs I, II, III et IV (Fief St, Maurice), la ligne sud-ouest du rang IV (Fief St.Maurice), de là vers le nord-est, la limite nord-ouest du lot No. 295 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, et séparant le rang IV du Fief St.Maurice du rang III Fief St.Etienne; de là, en référence du cadastre de St.Etienne, la ligne séparative des rangs II et III (Fief St.Etienne), l'ax de la route entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté: l'ax du chemin de front du rang I (Fief St.Etienne) jusqu'à la ligne séparative des lots 38 et 40; cette dernière ligne jusqu'à la rive sud-ouest de la rivière St.Maurice, et enfin cette dite rive, en descendant, vers le sud-est jusqu'au point de départ."

Préparé aux Trois-Rivières, le 3 ième jour du mois de septembre 1960, par Monsieur R.H.Houde, Arpenteur-géomètre.

Article 2- Le territoire, ci-annexé constituera un nouveau quartier qui sera connu sous le nom de Quartier St.Michel, et qui sera représenté au conseil par deux échevins, dont l'élection sera tenue dans les 60 jours de la date où l'annexion sera effective;

Article 3- Par la dite annexion, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devient propriétaire de tout l'actif de la Municipalité annexée;

Article 4- En considération de l'annexion, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières prends à ses charges toutes les dettes légitimement contractées par la Municipalité de St.Michel des Forges, et s'engage à les payer à leur échéance;

Article 5- La Corporation de la Cité des Trois-Rivières percevra des arrérages de taxes dues à la Municipalité de St.Michel des Forges;

Article 6- Le territoire annexé devient sujet aux règlements et résolutions en vigueur dans la Municipalité de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières; quant aux règlements et résolutions de la partie annexée, ils seront, à l'avenir inopérants, sauf en autant qu'ils ont pu créer des liens de droit, particulièrement le règlement No. 10, en autant que les lieux affectés par ce règlement ne changeront pas de destination;

Article 7- Dans la partie annexée, la Cité s'engage à fournir les mêmes services de voirie que ceux qui seront fournis dans son territoire actuel, et particulièrement, en hiver, le déblaiement de la neige sera entrepris en même temps dans le territoire annexé que dans le territoire actuel;

Article 8- Sujet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil ou de la Législature, si nécessaire, l'évaluation des terres et des bâtiments des cultivateurs, des terres en friche, en boisé ou incultes, ainsi que l'évaluation des parties non occupées des emplacements des vétérans ayant construit sous l'empire de la loi nationale d'aide aux vétérans, sera, après l'annexion, celle qui apparaît au rôle d'évaluation actuellement en vigueur dans la Municipalité, tant et aussi longtemps qu'aucun changement de destination des lieux ne sera effectué. Advenant tel changement, une réévaluation ne portera que sur les parties affectées par le changement de destination. Les additions aux constructions et les constructions nouvelles seront évaluées suivant la loi;

Article 9- La Cité s'engage à ne pas établir, dans les limites de la Municipalité annexée, aucun dépotoir à enfouissement sanitaire ou autre, ni usine de compost, ni incinérateur;

Article 10- Le taux de la taxe Municipale sera le même pour la partie annexée que celui qui est en vigueur dans le reste de la Cité. Toutefois, le coût des services d'aqueduc et d'égout seront déduits de la taxe tant qu'ils ne seront pas fournis;

Article 11- Les services d'aqueduc et d'égout seront fournis à la municipalité annexée dans le plus court délai possible, mais pas plus tard que le 1 er janvier 1963 dans la partie couverte par les plans fournis à la Cité par la paroisse, et le long du Boulevard St.Michel;

MARGE DE LA REPIURE



Suite règlement 239 A

Article 12- Les services de police et d'incendie de la Cité seront fournis à la partie annexée dès l'entrée en vigueur de l'annexion, et la Cité s'engage à ériger un poste de pompiers à proximité du territoire annexé sans délai;

Article 13- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu les approbations requises par la loi.

PASSE ET ADOPTE, ce 20 ième jour de fevrier 1961.

(signé) Georges Beaumier (signé) J.A.Mongrain

GREFFIER

MAIRE.

CERTIFIE vraie copie de l'original demeuré dans les archives de mon bureau.

Georges Beaumier,
Greffier de la Cité.

Avis de l'assemblée générale des électeurs propriétaires.

Article 3- Avis que le 21-ième jour de mars 1961, dans la salle Municipale de St.Michel des Forges à 10 hrs. A.M., une assemblée générale des électeurs propriétaires sera tenue afin de prendre le règlement 239 A de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en considération et de l'approuver ou de le rejeter.

Article 4- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Babineau, que son honneur le Maire soit autorisé à faire imprimer 1000 copies du règlement d'annexion, ainsi que les articles du Code des Citées et Villes concernant l'annexion. Ce pamphlet devra aussi contenir la place, la date, et l'heure que l'assemblée des électeurs propriétaires aura lieu. Ce pamphlet ne devra contenir aucune propagande soit pour ou contre l'annexion. Adopté unanimement.

Article 5- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 11 hrs. et 50 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Paul Turcotte Sec-Trés.

Session régulière du 6 mars 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres du conseil de la Municipalité de St.Michel des Forges, tenue le 6 mars 1961 à 8 hrs. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents, les conseillers Armand Lemire, Armand Babineau, Paul Charland, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hrs. P.M. par la prière.

Article 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes du 6, 8, 9 et 24 fev. et comme elles sont trouvées conforme aux faits, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Article 3- Le secrétaire donne la lecture des comptes ordinaire du mois qui sont les suivants:-

MARGE DE DA RELIURE

Session



Comptes du mois

Chèque No 41-	E.A.Délisle Ingénieur, a/c plan aqueduc	\$ 1000.00
" 42-	Maurice Milot, téléphone et entretien cour.....	21.00
" 43-	W.Caron & Fils, police garantie sec-trés.....	10.00
" 44-	P.A.Gouin, facture.....	8.49
" 45-	Villeneuve & Lambert, mutations janvier	9.00
" 46-	P.V.Ayotte, facture.....	8.21
" 47-	Bell Téléphone.....	3.66
" 48-	St.Pierre & Frères, huile garage incendie.....	44.16
" 49-	Shawinigan Water & Power, éclairage rues et salle...	282.84
" 50-	Imprimerie Lacoursière Inc. facture.....	32.28
" 51-	Marcel Paillé, ménage de la salle.....	2.00
" 52-	Jules Picotte, salaire de fevrier.....	133.33
" 53-	Jules Picotte, facture dépenses diverses.....	60.03
" 54-	Ministre des Finances, remboursement taxe d'amusement	100.00
" 55-	Gérard Carbonneau, a/c chemins d'hiver.....	2000.00
" 56-	Société du Cancer, souscription.....	10.00
	Total	\$3725.00

Après vérification, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par la conseiller Gérard Turcotte, qu'ils soient payés. Adopté.unanimement.

Comptes aqueduc

Article 4- Le secrétaire donne la lecture des comptes de l'aqueduc qui sont les suivants:-

Chèque No 7-	Charles Edouard Houde, entretien pompe.....	✓ \$25.00
" 8-	Gaston Paillé, entré d'eau Donat Blanchette.....	✓ 30.00
	Total	\$55.00

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé par le conseiller Armand Babineau, ils sont adoptés unanimement.

Mutations de nov. 1960 à fev.1961 inclusivement.

Le secrétaire fait la lecture des mutations de novembre 1960 à fevrier 1961 inc. elles sont les suivantes:-

	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
Paroisse Trois-Rivières	Raymond & Frères Inc.	Frédéric G.Argall
	Raymond & Frères Inc.	Roger St.Louis
	Raymond & Frères Inc.	Dame Jeanne Laperrière, épouse A.Biron
	Albert Giasson	Marcel Désilets
	W.A.Lainesse	Raymond Chartray
	Dame Béatrice Hart	Aimé Lacombe
	Noel Veillette	Arthur Bourassa
	François Charette	Ferdinand Masse
	Arthur Doucet	Delle Simonne Lord
	" "	" Yvette Lord
	" "	Elie Lord
	Dionis Bouchard	Gilles Milette
	Arthur Doucet	Roger Milette
	Lucien Desfossés, décl.décés	Dame Alma Cyrenne son épouse
	Noel Veillette	Réjean Labonté
	Edouard Langevin	Jean Louis Bouchard
	Dame Marguerite Dery	Emery Savoie
	" " "	Marcel Mineau
	Raoul Boudreault	Laurent Roy
	" "	Gaston Dubé
	W.A.Lainesse	Claude Lacroix
	" "	Réjean Binet
	Dame Marguerite Dery	Jacques Hardy
	Jacques Hardy	Dame Marguerite Déry
Paroisse St.Etienne	Dame Marguerite Déry	Dame Clair St.Pierre
	" " "	Gérard St.Pierre
	Adonias Marchand	Dame Marguerite Déry
	Raoul Beaudet	Alphonse Dubé
	Dame Onéda Gélinas, déclar.décés	Wellie Carufel, son époux

MARGE DE LA REPIURE



Suite

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Promesse de vente

Mois de déc. 1960
Paroisse
Trois-Rivières

Alphonse Dubé
Josaphat Marchand, succession

Raymond & Frères Inc.
" " "
Marcel Turcotte
W.A.Lainesse
" "
Henri Georges Grenier
Noel Veillette

Gérard Houle
Euclide Levasseur

Delle Marie Berlinguette
Delle Michelle Martin
Laurent Roy
Léo Paul Lampron
Alphonse Lefebvre
Lucien Richard
Dame Denise Villemure

Un acte devant Jean Paul Bérard, le 1er. déc 1960, déclarant que l'usufruit en faveur de Dame Octavie Cormier veuve de Joseph Blanchette est éteint sur les Nos. 213-23, 24, 25, 26, 27, 40. 41, 42, 43, et 44; ainsi que sur les Nos. 193-25, 26, 37 et 36.

Paroisse
St.Etienne

Lionel Lessard
" "
" "
Adélarde Launier
Lionel Lessard

Gilles Lanteigne
André Robert
Henri Gagnon
Dame Hermine Godin
Georges Dionne

Janvier 1961
Paroisse 3-Riv.

René Bégin
Dame Marguerite Déry
" " "
Philibert Deschênes
Gaston Dubé
Dame Béatrice Hart
W.A.Lainesse
Noel Veillette
Gilles Cossette

Eugéene Bellefeuille
Henri Desfossés
Marcel St.Germain
Martial Grondin
Fernand Dubé
Donat Ricard
Dame Irenée Malley
Robert Provencher
Paul Bouchard

Déclaration de décès d'Eugène Dubé, devant Alphonse Lamy, le 30 déc.1960 laissant pour héritiers ses enfants nommés:-Jeanne d'Arc, Maurice, Gaston Jean Paul, Fernand, Denise et Pierre Dubé, pour ses propriétés faisant partie des Nos. 234, 235 et 240.

Un acte devant Alphonse Lamy, Notaire, le 30 déc. 1960, par lequel Jeanne d'Arc, Maurice, Gaston, Jean Paul, Fernand et Denise Dubé, ont cédé à leur mère, Dame Yvonne Lefebvre, veuve d'Eugéene Dubé, leurs droits dans les propriétés relatées au paragraphe précédent, faisant partie des Nos.234, 235 et 240.

Un acte devant Léo Leblanc, Notaire, le 12 janvier 1961, par lequel les Héritiers de Eugène Dubé ont déclaré que la propriété vendu par Eugéene à Gaston Dubé, par acte devant J.U.Grégoire, Notaire, le 15 juil 1955, fait partie du No. 240 au lieu d'une partie du No. 241.

Paroisse
St.Etienne.

Jacques Gendron
W.A.Lainesse
Gilles Ferron
Omer Therrien
Léo Duvresne

Fernand Beaudet
Florent Robert
Jean Guy Ferron
Léo Dufresne
Omer Therrien

Fevrier 1961
Paroisse 3-Riv.

Delle Neellina Trépanier
John F.Ruston
Dame Irené Malley
Charles Gignac
Dame Marguerite Dery
Oliva Blouin
Rosaire Simard
Aluminum Co. of Can.

Alphonse Dubé
Dame Paulette De Repentigny
Omer Carbonneau
Jean Claude Corbin
Antonio Pichette
Yvon Blouin
Lucien Raymond
Shawinigan Water & Power Co

MARGE DE DA RELIURE



Suite

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Paroisse
St.Etienne

Charles Edouard De Rouin
Arthur Doucet
Dame Cécile Bergevin, déc.décès
Raoul Rathier
Lionel Lessard

Lucien Poisson
Hervé Leblanc
Irenée Letendre, son époux
Gilles Lupien
Gaudias Côté

Il est proposé par le Conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Article 6- Le secrétaire est autorisé a convoquer à la salle municipale pour

8 hers. vendredi soir le 10 courant, Messieurs Cyprien Lacroix, Ferdinand Masse, Ubald Gélinas, Georges Turcotte et Edouard Langevin, pour discuter avec les membres du conseil au sujet de radiation de taxes s'il y a lieu.

Souscription
Société du Cancer

Article 7- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'un montant de \$ 10.00 soit souscrit à la Société du Cancer. Adopté unanimement.

Article 8- Son honneur le Maire, appuyé de tous les membres du conseil, proclame la semaine du 5 au 12 mars, SEMAINE DE L'EDUCATION.

Garde-Feu

Article 9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que Messieurs Maurice Milot, Edouard Raymond, Nelson Lefebvre et Marcel Paillé, ce dernier Chef de Police, soient nommés Garde-Feu pour la municipalité. Adopté unanimement.

Engagement
Mme.Picotte.

Article 10- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que Madame Picotte soit engagée assistante secrétaire, au salaire de \$ 1.00 de l'heure, pour une période allant jusqu'a la prochaine session régulière. Adopté unanimement.

Avis aux Compagnies et Succes.
sujet référendum

Article 11- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'une lettre soit adressée à loutes les Compagnies et les Successions, propriétaires dans la Municipalité de St.Michel des Forges, leur demandant d'autoriser un représentant qui aura droit de vote en leur nom au référendum qui sera tenu le 21 mars 1961, concernant l'annexion de la municipalité à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et d'aviser par écrit le secrétaire trésorier au moins huit jours avant la date du dit référendum, donnant le nom de la personne qui sera autorisée a voter pour et au nom de la Compagnie ou Succession. Adopté unanimement.

Plan lot 193
accepté.

Article 12- Il est proposé par la conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 193, paroisse de Trois-Rivières, partie comprise dans les limites de la Minicipalité de St.Michel des Forges, préparé par Roger Gélinas, Arpenteur Géomètre, et appartenant à Mr.Eugène Bellefeuille soit accepté. Adopté unanimement.

Article 13- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 10 heures et 30 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Armand Babineau Sec-Trés.

MARGE DE LA REPIURE

Session spéciale
du 16 mars 1961.

Session spéciale du 16 mars 1961, convoquée par les conseillers Paul Charland et Armand Lemire, tenue au lieu habituel de ses sessions le 16 mars 1961, à 8 hrs. P.M. à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le maire Gilles Lupien.

A l'agenda, organiser tenu du référendum.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hrs. par la prière.

Article 2- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu Mr. Maurice Milot soit autorisé à enlever la neige en avant de la salle municipale, pour faciliter l'accès lors du référendum. Adopté unanimement.

Demande aide Police Provinciale pour tenu du référendum.

Article 3- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'une demande soit faite à la Police Provinciale pour avoir un officier en devoir pour diriger le trafic à la salle Municipale lors de la tenu du référendum qui aura lieu mardi le 21 mars courant. Adopté unanimement.

Démission de Madame Picotte.

Article 4- Le secrétaire donne la lecture d'une lettre de Madame Picotte adressée aux membres du conseil, remettant sa démission comme employée de la Municipalité; lettre attestant que le travail qui lui avait été désigné est terminé. Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé par le conseiller Gérard Turcotte, la démission de Madame Picotte est acceptée. Faisant suite à la même résolution, le secrétaire-trésorier est autorisé a engager une autre personne aux mêmes conditions, s'ot \$ 1.00 de l'heure, pour faire le travail qui s'impose d'ici la prochaine session régulière. Adopté unanimement.

Article 5- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 10 heures et 45 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Gérard Turcotte Sec-Trés

MARGE DE DA RELIURE

Référendum du 21 mars 1961. relatif à l'annexion.

Référendum du 21 mars 1961, relatif à l'annexion de la Municipalité de St. Michel des Forges, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, d'après le règlement 239 A de la susdite Cité.

Le dit référendum fut tenu à la salle Municipale de St. Michel des Forges.

La porte s'est ouverte à 9 heures et 30 minutes A.M. et la vérification des électeurs propriétaires fut faite.

A 10 heures A.M. la porte fut close.

Son honneur le Maire Gilles Lupien, président du référendum donna lecture du règlement 239 A.

A 10 heures et neuf minutes, le président demanda aux électeurs présents dans la salle de se diviser, les pour (OUI) d'un côté de la salle, les contre (NON) de l'autre côté; comme le nombre des (OUI) étant de beaucoup supérieur, il déclara le règlement accepté.

Toutefois, comme le veut la loi, le président annonça qu'une heure était à la disposition des contribuables pour demander le vote, le dit vote devant être demandé par au moins 5 contribuables.



SUITE REFERENDUM

Aussitôt, une liste comportant les noms de 6 contribuables fut présentée au président, La dite liste se lit comme suit:-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
ST.MICHEL DES FORGES, LE 21 mars 1961

Nous soussignés électeurs propriétaires de la susdite Municipalité, présents à la dite assemblée, demandons par les présentes la votation, au scrutin secret tel que le veut les règlements de la municipalité, et nous avons signés

Marcel Villemure
Jean Paquin
Emile Bouffard
Wellie Paquin
Donat Blanchette
Léo Paquin

Le président du référendum fit remarquer que le vote doit être oral, par un OUI ou un NON, tel que le veut la loi.

La votation commença à dix heures et quinze minutes et se poursuivit jusqu'à cinq heures P.M.

Le bureau de votation fut réouvert le lendemain le 22 mars 1961 à dix heures A.M. et la votation se poursuivie jusqu'à 5 heures P.M.

Les OUI et les NON furent comptés, avec le résultat suivant:- OUI 490, NON 50 donnant une majorité de 440 OUI en faveur de l'annexion.

Le président fait rapport aux contribuables du résultat ci-haut mentionné, et déclare l'annexion fait accompli, a ce stage des procédures.

Et nous avons signés,

 Président du référendum

 Greffier du référendum

Je soussigné Jules Picotte, Secrétaire-Trésorier et Greffier au dit référendum, certifie que les noms des électeurs propriétaires ayant votés au dit référendum apparaissent au RÔle d'évaluation actuellement en vigueur dans la Municipalité, que les cahiers de votation tant original que copie sont exacts, que les faits relatés dans ce livre des minutes, sont conformes aux faits.


Secrétaire-Trésorier.



Session régulière
du 4 avril 1961

Procès verbal d'une session régulière des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, tenue le 4 avril 1961 à 8 hers. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hers. par la prière.

Article 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes des sessions du 6 et 13 mars, et comme elles sont trouvées conforme aux faits, il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Article 3- Le secrétaire donne la lecture du rapport du référendum du 21 mars inscrit au livre des minutes, et il est reconnu véridique.

Comptes du mois

Article 4- Le secrétaire porte à la connaissance des membres du conseil, les comptes ordinaires du mois qui sont les suivants:-

Chèque No. 57, Gérard Carbonneau, a/c chemins d'hiver	\$ 2000.00
" 58, E.A. Délisle, Ing. A/C grand plan aqueduc	1000.00
" 59, Maurice Milot, facture du 1er. avril	55.50
" 60, Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. factures	48.05
" 61, Imprimerie St. Patrick, Enrg. facture du 6 mars	98.73
" 62, Villeneuve & Lambert, Mutations fev.	6.50
" 63, Bell Téléphone Co. of Canada	14.19
" 64, René De-Cotret, Ferron, Nobert & Cie.	410.00
" 65, Shawinigan Water & Power Co.	283.68
" 66, Irving Oil Inc. huile pour salle à manger	48.58
" 67, St. Pierre & Frères, huile garage incendie	36.05
" 68, Martial Milette, gravelle et grédage	68.25
" 69, Maurice Milot, gravelle	62.50
" 70, Lorraine Neault, 48 hers. de travail	48.00
" 71, Jules Picotte, salaire de mars	133.33
" 72, " " , dépenses diverses	57.94
" 73, Marcel Paillé, 3 ménages dans la salle	6.00
" 74, Roger Houle, travail avenues Mission	11.00
" 75, Ministre des Finances, taxe d'amusement	222.74
Total	\$ 4611.04

Après vérification et étude, il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'ils soient payés. Adopté unanimement.

Comptes aqueduc

Article 5-

Un seul compte pour le département aqueduc est présenté, Chèque No. 9, Charles Edouard Houde, entretien pompe 25.00
Sur proposition du conseiller Paul Charland, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'il soit payé.

Président d'élection

Article 6- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Paul Charland, que le Secrétaire-Trésorier Jules Picotte soit nommé président d'élection au mois de mai, si élections il y a. Adopté unanimement.

Article 7- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que Madame Lorraine Neault continue le travail nécessaire à l'envoi des comptes, aux mêmes conditions actuelles. Adopté unanimement.

Taxes gravelle
biffées

Article 8- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que les comptes de taxes suivants pour gravelle soient biffés:-

Mr Georges Turcotte	-----	\$ 29.62	✓
Mme. Edouard Langevin	-----	63.00	✓
Mr. Ubald Gélinas	-----	83.00	✓



Renouvellement
emprunt.

+ Le dit renouvellement sera pour une période n'excédant pas 6 mois.

Plan No.7
accepté.

Plan No.213
accepté.

+ montrant

Heure avancée

Demande de drainage à l'ingénieur T.Larose.

Rapport financier
1960 accepté.

Article 9- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour renouveler notre emprunt de \$ 5000.00 à la Banque Provinciale du Canada, dont l'échéance est le 16 mai prochain. La présente demande est faite pour fin d'administration, en anticipation de la perception des taxes de l'année courante, ainsi que des arrérages de taxes pour lesquelles des comptes sont envoyés périodiquement aux contribuables.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer les documents requis à cette fin. Adopté unanimement.

Article 10- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Milette, que le plan montrant la subdivision d'une partie du Lot No. 7, cadastre de la paroisse de St.Etienne des Grès, partie comprise dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières; plan préparé par Edouard Lair Arpenteur Géomètre et appartenant à Monsieur Edouard Langevin soit accepté. Adopté unanimement.

Article 11- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Côté, que le plan la subdivision d'une partie du Lot No.213, Paroisse de Trois-Rivières, partie comprise dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières; plan préparé par Roger Gélinas Arpenteur Géomètre, soit accepté.

Adopté unanimement.

Article 12- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la Municipalité adopte l'heure avancée pour la saison estivale, aux dates qui seront décrétées par les autorités Provinciales.

Adopté unanimement.

Article 13- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Paul Charland, qu'une demande soit faite à Monsieur Théo. Larose, Ingénieur de la Voirie Provinciale, que du drainage soit fait à certains endroits où l'eau demeure sur le chemin des Forges; ces endroits sont les suivants:-

En face chez Monsieur Edouard Langevin,

En face du couvent, village des Forges,

En face chez Monsieur Ovila Béliveau, en bas de la côte des Forges.

Adopté unanimement.

Article 14- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le rapport financier de l'année 1960, préparé par les auditeurs René De-Cotret, Ferron, Nohert & Cie, soit accepté, et que copie soit envoyée au Ministère des Affaires Municipales à Québec.

Adopté unanimement.

Article 15- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée.

Adopté unanimement.

Et la session est levée à 10 heures P.M.

Signé Émile Lujart Maire

Signé Jules Turcotte Sec-Trés.



Session régulière
du 1^{er} Mai 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres du conseil de la Municipalité de St. Michel des Forges, tenue le 1^{er} mai 1961, à 8 hers. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de S.H. le maire Gilles Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hers. par la prière.

Article 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes de la session régulière du 4 avril; comme elles sont trouvées conformes, il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Article 3- Le secrétaire porte à la connaissance des membres du conseil, les comptes ordinaires du mois qui sont les suivants:-

Chèque n° 76	Gérard Carbonneau, Balance entretien chemins d'hiver.....	\$ 1680.50
" 77	Villeneuve & Lambert, mutations de mars	7.00
" 78	Shawinigan Water & Power Co., éclairage des rues & salle.....	282.36
" 79	Municipalité St. Etienne des Grès, entretien route de comté...	112.50
" 80	Bell Téléphone Co. Tél. Salle.....	9.24
" 81	Ministère du Bien-Être Social.....	109.38
" 82	" de la Santé.....	200.63
" 83	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc.....	15.48
" 84	Madame Lorraine Neault, 57 heures d'ouvrage.....	57.00
" 85	Marcel Paillé, ménage de la salle.....	2.00
" 86	Ministre des Finances, taxe d'amusement.....	154.60
" 87	Jules Picotte, salaire d'avril.....	133.33
" 88	" " , dépenses diverses du mois.....	32.81
" 89	Madame Marthe Picotte, travail pour la Municipalité.....	57.75
" 90	Edouard Raymond, garde feu, allocation pour convention.....	8.00
" 91	Nelson Lefebvre, " " " " " "	8.00
" 92	Maurice Milot, " " " " " "	8.00
" 93	Marcel Paillé, " " " " " "	8.00
" 94	Maurice Milot, téléphone & Gas	17.50
" 95	Martial Milette, gravelle & grédage.....	130.00
" 96	Wilbray Pellerin, intérêt emprunt camion incendie.....	137.50

Total..... \$3171.58

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Les comptes d'aqueduc du mois sont les suivants:- 25.00

Chèque No 10	Charles Edouard Houde, entretien pompe.....	\$ 25.00 ✓
" 11	Jules Picotte, timbres poste & perception.....	46.10 ✓
" 12	Shawinigan Water & Power Co, électricité pompe.....	15.30 ✓
" 13	Maurice Milot, 1 ^{re} caisse d'huile pour pompe.....	10.01 ✓

Total.... \$ 96.41

Sur proposition du conseiller Armand Babineau, appuyé par le conseiller Gérard Turcotte, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Mutations du
mois de mars.
Partie des 3-Riv.

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Armand Collins
Noel Veillette
Pierre Dubé
Marcel Turcotte
John Ford
Noel Veillette
Edouard Langevin
Paul Robert

Lionel Janvier
Dame Blanche Corriveau, Paillé
Dame Yvonne Lefebvre Dubé veuve
Jacques Perron
Maurice Bélanger
Jean Milette
Delle Réjeanne Fortin
Jean Claude Boucher



Suite mutations

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Un acte devant J.C.Sawyer, le 18 fevrier 1961, par lequel il a été déclaré que la propriété que la propriété vendue par Dame Edouard Langevin à Henri Desfossés le 3 janvier 1961, doit comprendre les Nos. 26-18 et 19 cad.St.Etienne au lieu des Nos.231-18 et 19 du cadastre Paroisse 3-Rivières.

Paroisse
St.Etienne.

William Janvier
Marguerite Déry Langevin
" " "
Lionel Lessard
Joseph Bellemare

Edouard Langevin & Jean Paul Langevin
Louis Jacques Desfossés
Dame Huguette Lachapelle, Massicotte
John Lanteigne
Dame Noella Mony, épouse Donat Cyr

Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu que les dites mutations soient adoptées.

Equipement
camion incendie

Article 6-Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Paul Charland, que les articles offerts à Mr.Maurice Milot Chef des Pompiers, par la Compagnie Pierre Thibault, devant servir à l'équipement du camion à incendie, au prix de \$ 158.05 soient achetés. Adopté unanimement.

Article 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'une lettre recommandée soit envoyée à Monsieur Jean Beaulac, Nettoyeur, 5 rue Rousseau Cap-de-la-Madeleine, le mettant en demeure de se conformer au règlement de construction de la Municipalité, et de démolir la partie construite comme logement, à la bâtisse située angle Boul.Ste.Thérèse et 11 ième. Avenue Mission Ste.Thérèse, le permis ayant été donné pour garage.

A défaut de se conformer à cet avis, une amandé lui sera imposée et la partie construite comme logement sera démolie par la Municipalité aux frais du propriétaire. Adopté unanimement.

Article 8- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'une lettre recommandée soit envoyée à Monsieur Georges Labrèche, Les Rochons, l'avisant de se conformer au règlement de construction dans la Municipalité, au sujet de sa construction angle Boul.des Forges et 1 ère. Avenue, a savoir, que le permis lui a été donné pour la construction d'un bungalow, non pas pour garage ou autre chose. A défaut de se conformer au présent avis, la Municipalité prendra les moyens pour faire respecter le règlement.

Adopté unanimement.

Article 9- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'une lettre soit envoyée à l'Honorable René Hamel, Député du Comté de St.Maurice, demandant que le Boulevard St.Jean, ainsi que le Boul. St.Michel dans notre Municipalité, soient asphaltés sur toute leur longueur.

Adopté unanimement.

Article 10- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la rue Veillette soit achetée par la Municipalité, au prix de \$ 1.00, vu qu'elle est carrossable. Que le Maire soit autorisé à signer le contrat à cet effet. Adopté unanimement.

Article 11- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que la salle Municipale soit à la disposition de L'.O.T.J. et autres comités de loisir de la Municipalité, deux soirs par semaine, soit le mercredi et le vendredi soir, ainsi que le samedi après-midi. Qu'une personne responsable de chaque groupe soit en charge pour le maintien du bon ordre, que le ménage soit fait; que les associations qui utiliseront cette salle, soient couvertes par des assurances responsabilité. Adopté unanimement.

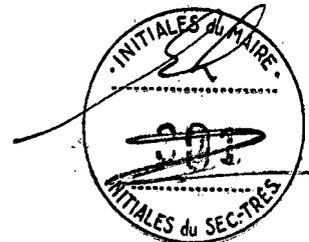
Article 12- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le Chef de Police Mr.Marcel Paillé, soit autorisé à se procurer un permis de port d'arme, ainsi qu'a acheter une arme a feu de calibre 22, suivant la loi Provinciale à cet effet. Adopté unanimement. Le secrétaire-trésorier devra prendre des informations auprès de la police Provinciale à ce sujet.

MARGE DE LA RELIURE

PROP. G. COTÉ
SEC. A. BABINEAU
AMANDEMENT
ARTICLE 8
GARAGE AU
LIEU DE
BUNGALOW
PAS UNE
COUR DE SCR...

Asphalte
Boul.St.Jean
" St.Michel

Achat
rue Veillette



Demande de soumissions pour toilettes salle Municipale

Article 13- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Babineau, que des soumissions soient demandées par la voie du journal Le Nouvelliste, pour l'installation de 2 toilettes, 2 lavabos, ainsi qu'une pompe Bureau, capacité 250 galons, avec réservoir de 30 galons, pointe et renvoi d'eau, installation comprise. Les soumissionnaires devront fournir un chèque accepté de 10% de leur soumission. Les soumissions devront parvenir au bureau de secrétaire-trésorier le plus tard à midi le 3 juin 1961. Elles seront ouvertes à la session régulière des membres du conseil le 5 juin prochain à 8 hers. P.M. Les membres du conseil ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires. Adopté unanimement.

Article 14- Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à onze heures et trente minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Jules Picotte Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Rapport d'élection du 15 mai 1961.

Procès verbal de la tenue de l'élection pour la charge de Maire et de trois conseillers, pour l'année 1961, faite par le président de cette élection, savoir:-

1- Le secrétaire-trésorier en office au moins trente jours avant l'élection du 15 mai 1961, savoir Jules Picotte, faute de nomination à ce contraire, agit comme président de cette élection, pour la charge d'un Maire et de trois conseillers, occupant les sièges suivants:-

- Maire, Mr. Gilles Lupien
- Siège No.3 Mr. Armand Milette
- " " 4 Mr. Paul Charland
- " " 6 Mr. Armand Babineau, tous sortant de charge.

2- L'avis public prescrit par l'article 257 du C.M. a l'effet que des élections seront nécessaires, fut donné le premier mai 1961.

3- Le 10 mai 1961, l'assemblée des électeurs appelée communément mise en nomination, eut lieu en la salle Municipale, de 10 heures A.M. à 12 heures A.M. et les candidatures suivantes furent acceptées.

A la Mairie:
Comme conseillers:

- MR. Gilles Lupien sortant, en opposition, Mr. Jean Paquin.
- Siège No.3 Mr. Armand Milette sortant, élu faute d'opposant.
- " " 4 Mr. Paul Charland sortant, en opposition, Mess. Henri Blanchette et Romuald Croteau.
- " " 6 Mr. Armand Babineau sortant, élu faute d'opposant.

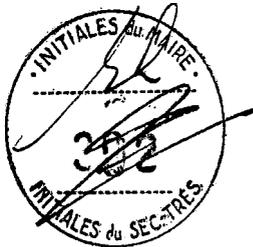
Mr. Croteau retire sa candidature.

Le jour même, Mr. Romuald Croteau retira sa candidature. Considérant ce fait, il ne reste que 2 candidats au siège No.4, soit Mr. Paul Charland et Mr. Henri Blanchette.

4- L'avis public de la tenue d'élection a été donné le douze mai 1961, conformément à l'article 291 du C.M.

Votation

5- Le 15 mai 1961, la votation au scrutin secret eut lieu dans 4 polls, numérotés de 1 à 4 de 8 heures A.M. à 6 heures P.M. conformément à l'article 266 du C.M.



6- L'avis d'élection prescrit par l'article 212 du C.M. a été donné aux candidats élus aux charges de Maire et Conseillers le 16 mai 1961.

7- Le résultat du vote est le suivant:-

Mairie
Conseiller

Gilles Lupien 333 votes, Jean Paquin 202 votes, majorité Gilles Lupien 131

Paul Charland 251 votes, Henri Blanchette 285 votes, maj. Henri Henri Blanchette 34

8- Il y avait un total possible de 1574 électeurs inscrits sur les listes. Comme 535 votes furent donnés, exception faite de quelques bulletins rejetés, le vote a été d'environ 33 %.

Le présent procès verbal de votation est conforme aux prescriptions des articles 264, 3 ième. paragraphe.

En foi de quoi je donne ce certificat, en ma qualité de président d'élection.

Signé Jules Picotte Président

Assermentation
de S.H. le Maire,
Gilles Lupien.

Je soussigné Gilles Lupien, Asst. Surint. de département, demeurant et domicilier à St. Michel des Forges, ayant été élu Maire de la dite Municipalité, à l'élection du 15 mai 1961, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé Gilles Lupien
Gilles Lupien

Assermenté devant moi,
à St. Michel des Forges,
ce 20 ième. jour de mai 1961.

Jules Picotte
Jules Picotte Sec.-Trés.

Assermentation
du Conseiller
Monsieur Henri
Blanchette.

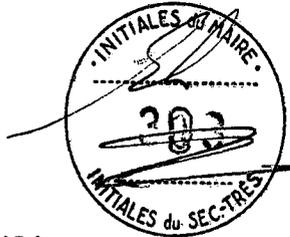
Je soussigné Henri Blanchette, opérateur, demeurant et domicilier à St. Michel des Forges, ayant été élu Conseiller de la dite Municipalité, à l'élection du 15 mai 1961, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé Henri Blanchette
Henri Blanchette

Assermenté devant moi,
à St. Michel des Forges,
ce 20 ième. jour de mai 1961.

Jules Picotte
Jules Picotte Sec.-Trés.

MARGE DE LA REJURE



Assermentation du
Conseiller Armand
Milette.

Je soussigné Armand Milette, journalier, demeurant et domicilier
à St.Michel des Forges, ayant été élu par acclamation le 10 mai 1961
Conseiller de la dite Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé Armand Milette

Assermenté devant moi,
à St.Michel des Forges,
ce cinquième jour de juin 1961.

[Signature]
Secrétaire-Trésorier

Assermentation du
Conseiller Armand
Babineau.

Je soussigné Armand Babineau, contremaître, demeurant et domicilier
à St.Michel des Forges, ayant été élu par acclamation le 10 mai 1961
Conseiller de la dite Municipalité, jure que je remplirai, avec honnê-
teté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signé Armand Babineau

Assermenté devant moi,
à St.Michel des Forges,
ce cinquième jour de juin 1961.

[Signature]
Secrétaire-Trésorier

Session régulière
du 5 juin 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres du conseil de la
Municipalité de St.Michel des Forges, tenue le 5 juin 1961 à 8 hers.P.M.
au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la tota-
lité des membres du conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Gilles
Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 hers.par la prière.

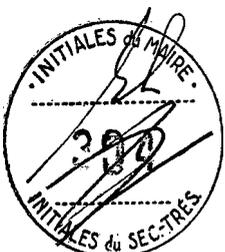
Article 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes de la session régu-
lière du 1er mai 1961, comme elles sont trouvées conformes, (sauf un
amendement à l'article 8) il est proposé par le conseiller Georges Côté,
secondé secondé par le conseiller Armand Babineau, qu'elles soient adoptées.
Adopté unanimement.

Article 3- Le secrétaire donne la lecture des comptes du mois qui sont les
suivants:-

Dépenses d'élections

Chèque No.	97	Mme.Gérard Turcotte,	6 hers. d'ouvrage à \$1.50	\$ 9.00
	98	" Gabriel Neault,	15 " " "	22.50
	99	" Lucien Beaupeé,	6 " " "	
			et greffier poll No 4 \$10.00 -	19.00
	100	Mr. Bernard Roy,	5 hers.d'ouvrage à 1.50 et 2 voyages de taxi -	11.50
	101	Mlle.Lucie Larivière,	5 hers.d'ouvrage à 1.50 et 2.75 de taxi -	10.25
	102	" Monique "	5 hersd'ouvrage à 1.50	7.50
	103	" Agathe "	" " "	7.50
	104	" Nicole Bourgeois	" " "	7.50
	105	Jean Banville Inc.	Location de 3 clavigraphes pour listes	8.09
	106	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc.	Bulletins & sacs d'élection	51.65
	107	Antoine Gauthier,	listes électorales 24 copies	64.95

MARGE DE DA RELIURE



Suite dépenses d'élections

Chèque No 108	Albert Poirier,	location poll No 1	\$ 15.00
109	Victor Roussel,	Vice Prés. " "	15.00
110	Mme. Lucien Bourassa	Greffier " "	10.00
111	Faïda Mâlot,	location poll No 2	15.00
112	Roland Beauchamp	Vice Prés. " "	15.00
113	Mme. Antonio Trahan	Greffier " "	10.00
114	Arthur Doucet	location poll No 3	15.00
115	Mme. Alfred Hérroux	Vice Prés " "	15.00
116	" Camille Hérroux	Greffier " "	10.00
117	Hector Racine	Vice Prés. " 4	15.00
118	Jules Picotte	Président \$25.00, et travail d'organisation	\$66.95- 91.95

\$446.39

Total.....

Suite, comptes ordinaire

119	Ministres de l'Agriculture, cours d'eau Marchand	242.40
120	Pierre Thibault Canada Ltée. accessoires camion incendie	233.99
121	Shawinigan Water & Power Co. rues & salle	280.97
122	Bell Tél. of Canada	1724.83
123	Le Nouvelliste, annonce soumissions plomberie salle	17.00
124	G.G. Garceau, notaire, Cession rue Noel Veillette	23.00
125	Henri Fetterley, 31 permis de construction et une amende	33.50
126	Valbert Blanchette, 13 permis de construction	13.00
127	H.P. Julien, 23 permis de construction	23.00
128	Irving Oil Inc. Huile salle	10.19
129	Villeneuve & Lambert, mutations d'avril	9.50
130	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. facture 1 code M.	11.00
131	Henri Boilet, Fleuriste	8.48
132	Donat Blanchette, 3 hers. nettoyer autour de la salle	3.00
133	Marcel Paillé, 2 ménages dans la salle	4.00
134	Ministre des Finances, taxe d'amusement	154.60
135	Martial Milette, grédage & Gravelle	32.00
136	Jules Picotte, salaire mai 133.33, divers 10.15-	143.48
137	Noel Veillette, achat d'une rue	1.00
138	Maurice Milot, téléphone et camion incendie	19.65
139	Nelson Lefebvre, 12 permis de construction	12.00

Total \$ 1739.63

Sur proposition du conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Henri Blanchet, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Comptes aqueduc

Article 4- Les comptes du Dépt. aqueduc sont les suivants-

Chèque No 14	Charles Edouard Houde, entretien pompe, 7 hers. réparation valve	✓ 32.00
15	Donat Blanchette, 7 hers. d'ouvrage réparation valve	✓ 7.00
16	Shawinigan Water & Power Co. électricité pompe	✓ 153.42
17	Jules Picotte, 10% sur \$175.00 de perception service de l'eau	✓ 17.50

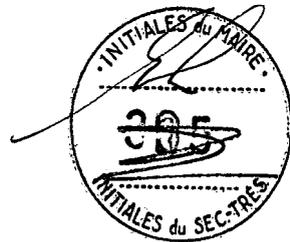
Total \$209.92

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Demande d'emprunt pour aqueduc.

Article 5- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Georges Côté, qu'une demande d'emprunt de \$1000.00 soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour honorer nos obligations au montant de \$2070.00, représentant capital et intérêts, règlement No.25 département aqueduc, obligations dont l'échéance est le 1er juillet 1961. Le dit emprunt sera fait à la banque Provinciale du Canada pour une période n'excédant pas 6 mois, en anticipation des arrérages de taxes spéciales et service de l'eau, pour lesquelles des mesures sévères seront prises par les

MARGE DE LA RELIURE



Suite article 5

membres du conseil, pour récupérer les dits arrérages qui sont excessifs. Que S.H. le Maire Gilles Lupien et le Sec.-Trés. Jules Picotte soient autorisés à signer les documents requis, relatifs au dit emprunt, pour et au nom de la Corporation. Adopté unanimement.

Démission de Mr. Raoul Bergeron comme évaluateur.

ARTICLE 6- Le secrétaire donne la lecture de la correspondance, dans celle-ci se trouve une lettre de Mr. Raoul Bergeron, évaluateur de la Municipalité, donnant sa démission au dit poste, pour cause de santé. Sur proposition du conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, la démission de Mr. Raoul Bergeron est unanimement acceptée, avec remerciements pour services rendus à la Municipalité.

Engagement de Mr. Henri Doucet comme évaluateur de la Municipalité.

ARTICLE 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que Mr. Henri Doucet de la Mission Ste. Thérèse, soit nommé évaluateur de la Municipalité, en remplacement de Mr. Raoul Bergeron démissionnaire. Adopté unanimement.

Acceptation plan Lot No.2

ARTICLE 8- Le secrétaire porte à l'attention des membres du conseil, une lettre de Madame Jules Picotte, demandant l'acceptation d'un plan montrant la subdivision d'une partie du Lot No.2 du cadastre officiel de la paroisse de St. Etienne des Grés, situé dans la Municipalité de St. Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par R.H. Houde Arp. Géo. et appartenant à Madame Jules Picotte. Sur proposition du conseiller Armand Milette, appuyé par le conseiller Henri Blanchet, il est unanimement résolu que le dit plan soit accepté.

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Georges Côté, que la Compagnie de téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer les poteaux de la côte des Forges, tel que demandé par leur ordre No. G.O. 613646 F, en date du 2 juin 1961; que le Maire soit autorisé à signer les plans à cet effet. Adopté unanimement.

Soumissions plomberie salle municipale.

ARTICLE 10- Tel qu'il apparaît à l'article 13 de la session du 1er mai 1961, ainsi qu'à une annonce parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 20 mai 1961, demandant des soumissions pour plomberie dans la salle municipale, une seule soumission est parvenue au bureau du secrétaire-trésorier dans le délai fixé à cet effet; à savoir celle de Mr. Aimé Martineau Ent. Plombier de St. Michel des Forges, elle est ouverte et se lit comme suit:-

St. Michel des Forges, le 1er juin 1961
Soumission pour la plomberie de la salle municipale telle que vue, comprenant 2 toilettes "gadette" avec ring en brasse et setting-seal tuyau de sortie flexible et crômé fini au mur avec sièges fendus pour salle publique.

2 lavabos, champleures et P. trap et tuyaux crômés finis au mur.

2 ronnes de tuyaux en fonte de 4 pouces séparés pour chaque toilette avec fitting et clinatt à chaque ronne, compris un vaine d'air.

1 pompe "Duro", deux cent cinquante cinq galons (255) avec tuyau d'un pouce $\frac{1}{4}$ ($1\frac{1}{4}$) pointe 60 gaiche (60)

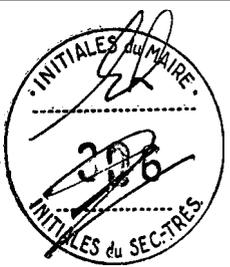
Le tuyau pour l'eau sera en copp de $\frac{1}{2}$ pouce de marque " tapqua).

Le tout devra porter une marque d'une compagnie responsable pour garantie.

Pour le montant de six cent cinquante quatre dollars (\$ 654.00)

Considérant la hausse constante des matériaux et de la main d'oeuvre surtout depuis l'an dernier, je crois ce prix raisonnable et acceptable.

Signé Aimé Martineau
Ent. Plombier
St. Michel des Forges.



Sur proposition du conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Babineau, la soumission de Mr. Aimé Martineau au montant de \$654.00 est acceptée et adoptée unanimement. Son honneur le Maire est autorisé à signer le contrat conjointement avec Mr. Aimé Martineau à cet effet.

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Lemire, que Mr. Maurice Milot soit autorisé à faire peindre les portes du garage à incendie. Adopté unanimement.

ARTICLE 12- Lecture des mutations des mois d'avril et mai 1961

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Paroisse des
3-Rivières.

Raoul Dubé
Raymond & Frères Inc.
" "
" "
" "

Léo St. Pierre
Wallace Radbourne
Roger Provencher
Claude Chillis
Fernand Provencher
Réginald Charette
Morasse Francoeur
Maurice Démonigny

Joseph Bellemare
Wilfrid A. Lainesse

Déclaration de décès de Dame Laurentine E. Godin, épouse de Lucien Houde, léguant à son époux Lucien Houde, sa part de communauté dans les Nos. 183-84-85.

Georges Grenier & John Bennet
Dame Emanuel Chauvette
" " "

Gilles Tessier
Réal Chauvette
Yvon Chauvette
Marc Menzies
Roger Dubois
Rosaire Chainé
Louis Georges Cossette
Dame Emile Guilbert
J.A. Villeneuve
W.A. Lainesse

Paroisse
St. Etienne.

Raymond & Frères Inc.
Marc Menzies
François Charette
Dame Emile Guilbert
Louis Georges Cossette
Dame Edouard Langevin
Raoul Rathier

Mois de mai
Partie 3-Riv.

Freddy Milot, cession
W.A. Lainesse
Gilles Dupont
Emery Côté
Fernand Chamberland
Dame Vve. Eugène Dubé
Philippe Tousignant
Henri Martel
Noel Veillette 1 rue
Harry Irvin Thompson
Raymond & Frères Inc.
" "
" "
" "

Réjean Milot
Gilles Dupont, correction
Rosaire Dupont
Arthur Bourassa
Julien Lefebvre
Les Oblates Missionnaires
Roméo Bergeron
Roger Renaud
Corp. Munic. St. Michel des Forges
Dame J. Léo Doucet
Fernand Lacerte
Delle Denise Bourassa
Dlle Gilberte Couture
Jean Guy Berthiaume
Henri Jacques Boisvert
Luc André Biron
René Lacombe
Dominique Baril
Joseph Forest
Arthur Lachapelle
J.E.P. René Bégin
Eugène Bellefeuille
Roger Dupont
Dame Yvonne Després Houle son épouse

Paroisse
St. Etienne

W.A. Lainesse
Maurice Deschamps
Arthur Doucet
W.A. Lainesse
Réal Bellemere

Emilien Robert
Georges Etienne Deschamps
Normand Hill
Maurice Turcotte
Guy Lacoursière

MARGE DE LA RELIURE



Suite mutations

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Ovila Houle
Roch Héroux
Aimé Martineau
W.A.Lainesse
Dame Edouard Langevin
Joseph St.Pierre
" "

Jacques Fleury
Emile Carbonneau
Sylvio Martineau
Dame Japhet Guignard
Pierre Leblanc
André Paquette
François Paquette

Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que les mutations des mois d'avril et mai 1961 telles que lues, soient adoptées. Adopté unanimement.

Nouvelles lumières de rue.

ARTICLE 13- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Co. pour augmenter le voltage de certaines lumières de rues et l'addition de nouvelles lumières comme suit:-

Angle Boul. des Forges et Boul. St.Michel, angle Boul. St.Michel et Boul. St.Jean, changer les lumières actuelles pour des 4000 lumens.

Ajouter 2 nouvelles lumières 1000 lumens dans la 14ième. Avenue Mission Ste.Thérèse, 2 autre dans la 3 ième. Avenue Mission Ste.Thérèse aussi 1000 lumens; les endroits pourront être indiqués par les conseillers du cartier, soit Mr.Georges Côté 10 ième Avenue, ou Mr.Henri Blanchet 7ie.Aven.

Ajouter une lumière 1000 lumens Boul. des Forges en face chez Mr.Désiré Lecours.

Ajouter une lumière 1000 lumens sur le Boul.Rathier village des Forges, l'endroit pourra vous être indiqué par Mr.Raoul Rathier. Adopté unanimement.

Demande d'un drapeau National.

ARTICLE 14- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Milette, que demande soit faite au Gouvernement Fédéral pour l'adoption d'un drapeau National distinctif. Adopté unanimement.

Vérificateurs des livres.

ARTICLE 15- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Milette, que la vérification des livres de la Municipalité à la fin de l'année courante ou antérieurement si nécessaire, soit confiée aux auditeurs Lamy Bettez Beaudoin & Cie. Comptables agréés des Trois-Rivières. Adopté unanimement.

ARTICLE 16- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 11 hers.et 15 minutes.

Signé Jules Guérin Maire

Signé Jules Guérin Sec-Trés.

MARGE DE DA RELIURE



Session spéciale
d'urgence tenue
le 9 juin 1961

Procès verbal d'une session spéciale d'urgence convoquée par son honneur le Maire Gilles Lupien, tenue le 9 juin 1961 à 9 hers. P.M., au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de S.H. la Maire Gilles Lupien.

A l'agenda, accepter la démission de Mr. Henri Doucet comme évaluateur de la Municipalité, engager Mr. Antonio Blais pour remplir le poste vacant.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 9 hers. P.M. par la prière.

ARTICLE 2- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que la démission de Mr. Henri Doucet comme évaluateur de la Municipalité soit acceptée. Adopté unanimement.

ARTICLE 3- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Georges Côté, que Mr. Antonio Blais soit engagé évaluateur de la Municipalité, en remplacement de Mr. Henri Doucet démissionnaire. Adopté unanimement.

ARTICLE 4- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à neuf heures et trente minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Antonio Blais Sec. Trés.

Rapport de la
revision pour
l'année 1961.

Rapport de la revision du rôle d'évaluation pour l'année 1961, devant servir à établir la taxe foncière générale et spéciale s'il y a, pour l'année 1962; revision effectuée du 27 mai au 22 juin inclusivement.

Au cours de la dite revision, 285 cas de mutations furent faits et 88 permis de construction émis depuis la revision de 1960 furent révisés et évalués.

Le résultat de la plus value ou moins value est le suivant:-

<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NO: CADASTRE</u>	<u>PLUS V.</u>	<u>MOINS V.</u>
Argall Frédéric G.	P-249-1911190-119	\$ 300.00	
Auclair Hervé	P-231-23	50.00	
Bastarache Gérald	P-192-8	73.00	
Bellefeuille Eugène	P-213	1150.00	\$ 1150.00
Bergeron Fridolin	P-193	2500.00	
Bergeron Florian	P-194-13	800.00	
Berlinguette Marie Mlle.	P-249-154, P-250-17	200.00	
Berthiaume Jean Guy	P-249-4	100.00	
Biron Luc André	P-249	100.00	
Biron André Mme.	P-249-1145-1146	100.00	
Blouin Eddy	P-184-50-51	500.00	
Boisvert Claude	P-218-10	50.00	
Boisvert Henri Jacques	P-248	100.00	
Boisvert Claude	P-218-10	800.00 ^x	
Boisvert Claude	P-218-9	50.00	
Boucher Jean Glaude	P-209-5	165.00	
Boudreault Joseph Mme.	P-193		189.00
Boudreault Albert	P-182-2-3, 183-137-136	75.00	
Bourassa Arthur	P-212	100.00	
Bourassa Denise Mlle.	P-249	100.00	
Bourassa Joseph	P-182-73-74	2200.00	
Bourassa Lucien	P-230	1100.00	
Breault Aimé	P-192-20	135.00	
Carling Robert	P-182-1, 183-135	448.00	
Caron Charles Hector	P-239	100.00	

Partie 3-Riv.

MARGE DE LA REPIURE



Suite
Partie 3-Riv.

Filtre

épouse Euclide Paille

MARGE DE DA RELIURE

NOM DU PROPRIETAIRE	NO. CADASERE	PLUS V.	MOINS V.
Châiné Jules	P-217-15-6	\$ 165.00	
Chainé Rosaire	P-204	500.00	
Chandonnet Henri	P-185-25	150.00	
Charette François	P-204		\$ 200.00
Chartray Raymond	P-185-72	30.00	
Cité des Trois-Rivières	P-202, P-202-2, P-203-1	150,000.00	
Colbert Paul Emile	P-201	175.00	
Collins Léo	P-200	275.00	
" "	" "	100.00	
Comeau Maurice	P-212	200.00	
Comm. Scolaire Banlieu	P-183 etc. non imp.		\$ 1200.00
" " "	P-184 " " "		375.00
Corriveau Blanche	P-191-25	127.00	
Cossette Joseph	P-217-16	400.00	
" Louis Georges	P-182-85	900.00	
Couture Gilberte Mlle.	P-249	200.00	
Crête Alphondor	P-212	200.00	
Cyr Gilles	P-191-3	65.00	
Desfossée Henri	P-231-18-19	100.00	
Désilets Marcel	P-259	100.00	
Doucet Jean	P-185-3-2	1500.00	
Dubé Fernand	P-199	50.00	
Dubé Gaston	P-198-1999	100.00	
" "	P-240		50.00
" Henri	P-184-16-15	70.00	
Ducharme Lucien	P-183-100A	400.00	
Dufour Lorenzo	P-219	200.00	
Dumont Laurier	P-236	1210.00	
Duperreault Alban	P-198	200.00	
Dupont Jean	P-218-68	1065.00	
" Roger	P-231-26	50.00	
Duval Jeannine Mme.	P-219	100.00	
Fetterley Henri	P-182-53	24.00	
" " Mme.	P-182-56	280.00	
Gamache Bernard	P-209-22	1765.00	
Garceau L.	P-249-11-12	900.00	
Gaudet Roger	P-202	1850.00	
Gélinas Jean Paul	P-334		55.00
" " "	P-207	2500.00	
Gendron André	P-334	55.00	
Gendreau Jean Louis	P-185-99	200.00	
Girard Florian	P-249-25	200.00	
Houle Camille	P-276-277	100.00	160.00
Houle Marcel	P-184-145-146	400.00	
Houle (Houde) Yvonne Mme.	P-177-12	100.00	
Janvier Lionel	P-183-68-69	150.00	
Labonté Jean	P-192-17	2600.00	
Labrèche Georges	P-182-101	500.00	
Lacerte Fernand	P-248	100.00	
Lacombe Roger	P-191-20	500.00	
Lacroix Robert	P-231-25-30	100.00	
L'Heureux Arthur	P-217-19	1265.00	
Lainesse W.A.	P-185-41	1400.00	
" "	P-184-25	1200.00	
Langevin Edouard	P-231	650.00	
" "	P-212	150.00	
" "	P-218-56	1250.00	
" "	P-218-35	865.00	
" "	P-218-29	3265.00	
Laroche Zéphirin	P-185-139	1000.00	
Leboeuf Laurent	P-212	200.00	
Lefebvre Alphonse	P-185-59, 1/2 185-60	195.00	
" Julien	P-185-55	60.00	
Lemire Armand	P-194	4900.00	



<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NO CADASTRE</u>	<u>PLUS V.</u>	<u>MOINS V.</u>
Lemire Gilles	P-2P-230	\$ 75.00	
Lemire Paul Emile	P-230		\$ 75.00
Lemire Réal	P.185-111	300.00	
Lemire Wilfrid Mme.	P-198	1250.00	
Les Oblates Miss.de L'V.M.	P-240	N.I.	2792.00
" " " " "	P-235	N.I.	100.00
" " " " "	P-234	N.I.	700.00
" " " " "	P-240	N.I.	140.00
" " " " "	P-240	N.I.	1160.00
" " " " "	P-238	N.I.	70.00
Lord Elie	P-219	75.00	
Manseau Donat	P-182-8A, 183-143	75.00	
Marchand Jean Claude	P-213	800.00	
" Louis Georges	P-212	300.00	
Marcotte Roland	P-212	100.00	
Masse Armand	P-214-215	160.00	
" Ferdinand	P-212	250.00	
" "	P-204	180.00	
Milette Roger	P-219	75.00	
Milot Freddy	P-201		404.00
" Josaphat	P-200		105.00
" Réjean	P-200	600.00	
Mineau Marcel	P-231-33-34	1400.00	
Morissette Yves	P-192-13	1073.00	
Neault Gabriel	P-218-13	100.00	
Paquin Paul Emile	P-185-43	3475.00	
Perreault Yvonne Mme.	P-249	200.00	
Perron Jacques	P-207	150.00	
Power Maurice	P-192	100.00	
Pronovost Ls.Geo. Mme.	P-213	150.00	
" Lucien	P-183-79-80-81	1800.00	
Provencher Fernand	P-247-4 non off.	100.00	
" Robert	P-192-14	1165.00	
" Roger	P-248-1 non off.	100.00	
Rodrigun Wallace	P-248-85 " "	1100.00	
Raymond & Frères Inc.	P-249-112	1100.00	
" " " "	P-248-13	100.00	
" " " "	P-247-5	100.00	100.00
Rioux Richard	P-276-277	160.00	
Robinson Robert	P-182-78	850.00	
Rocheleau Pauline	P-234	840.00	
Roy Laurent	P-199	125.00	
" "	P-207	150.00	
" "	P-207	150.00	
Stillman Preston K.	P-202-22	100.00	
St.Louis Roger	P-249-89-90	100.00	
St.Pierre Léo	P-224	100.00	
Turcotte Gérard	P-212	150.00	
" Marcel	P-207	1500.00	
Vadeboncoeur Arthur	P-248-46	100.00	
Veilletté Joseph	P-192-11	1265.00	
" Noël	P-192-21	935.00	

Partie
St.Etienne

PARTIE DE ST.ETIENNE

Bastien Normand	P-316	1100.00	
Beaulieu Claude	P-27-44-45-46	N.S.	150.00
" Roger	P-27-47-48-49	N.S.	150.00
Belzil Sylvio	P-35		159.00
Carbonneau Emile	P-8	1000.00	
Charette Polydor	P-21	130.00	
Chartier Léo Paul	P-304	400.00	
" " "	P-19	100.00	
Cloutier Amédée	P-1	50.00	

MARGE DE LA REPIURE



Suite partie St.Etienne

<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NO CADASTRE</u>	<u>PLUS V.</u>	<u>MOINS V.</u>
Cloutier Jean	P-7-44	\$ 95.00	
" "	P-7-45	95.00	
Côté Gaudias	P-316	150.00	
" "	P-316-7-8	100.00	
Dargis Thérèse	P-12-8	100.00	
Desfossés Ls.Jacques	P-26-49	50.00	
Despaties Jean Louis	P-1-40	1400.00	
Flageole Fernand	P-26-68	50.00	
Garceau Maurice	P-4	1000.00	
Giroux Fernand	P-P-1-132-2	65.00	
Gravel Fernando	P-1-127-2	800.00	
Guignard Japhet Mme.	P-1-264, P-7-1	65.00	
Hains Paul	P-1-326	1150.00	
Héroux Roch	P-8	2600.00	
Jacob Wilfrid	P-P-1-133-2, P-P-1-134-1	830.00	
Lacoursière Arthur	P-1-152-153		\$ 150.00
Lacroix Robert	P-27-7-8	100.00	
Lainesse W.A.	P-7-94	100.00	
Laliberté Jean Paul	P-19	500.00	
Landry Gilles	P-302	350.00	
Langevin Ed.& Jean Paul	P-7		540.00
" Edouard Mme.	P-9	1500.00	
" " "	P-25-22-23-23A	295.00	
" " "	P-25-5-6-32-33	800.00	
" " "	P-25-47	240.00	
" " P-26-99,25-68;26-100,25-69;25-44-45		400.00	
" " "	P-26-57-58	900.00	
Lanteigne John	P-316	150.00	
Launier Fernand	P-19	300.00	
" Rosaire	P-18	700.00	
Leblanc Alphonse	P-316	150.00	
" Pierre	P-25-55, 26-86;25-56,26-87	100.00	
Leblond Simon Mme.	P-19	200.00	
Lupien Gilles	P-1-298, P-1-299	1930.00	
Martin Wilfrid	P-25-21	15.00	
" "	P-26-21		20.00
Martineau Aimé	P-22		30.00
" Sylvio	P-300	150.00	
Paillé Claude Mme.	P-4	200.00	
" Léo	P-4	1000.00	
Paquette André	P-1-257	25.00	
" François	P-1-258	25.00	
Pelletier Harry	P-316	100.00	
Poirier Jérémie	P-8-30	95.00	
Poisson Denis	P-18-19	100.00	
Proulx Claude	P-12-2	150.00	
St.Pierre Claire Mme.	P-25-30	75.00	
St.Pierre Gérard	P-12-1	150.00	
St.Pierre Jeffry	P-37		27.00
Tessier Auguste	P-6-89	65.00	
Therrien Omer	P-4	200.00	
Turcotte Gérard	P-1-10	500.00	
Verroneault Henri Paul	P-316-6	100.00	
Villeneuve J.A.	P-25-51, p-26-82	75.00	
	Total	\$243,650.00	\$9,951.00
	Moins	9,951.00	
	Surplus d'évaluation	\$233,699.00	

MARGE DE DA RELIURE

Il est à noter, que Les Oblates Missionnaires de l'Immaculé Vierge Marie nous enlèvent une évaluation de \$ 4,962.00, car elles ne sont pas imposables.



suite revision

Il a fallu 108 1/2 heures pour exécuter ce travail qui fut fait par les évaluateurs le plus concieusement possible , d'après mes humbles connaissances dans ce domaine.

Avis publique

L'avis publique à l'effet que les changements opérés par la dite revision a été donné (affiché) le 30 juin 1961, entre 6 et 7 hers. P.M. aux endroits habituels, soit à l'église de St.Michel des Forges et au bureau de poste Lavérendrye. Il se lit comme suit:-

Conformément a l'article 675 du C.M. le rôle d'évaluation reste ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants durant les 15 jours qui suivront la date du présent avis. Les plaintes s'il y a, seront prises en considération par les membres du conseil et les évaluateurs à une session spéciale qui sera tenue mardi le 18 juillet 1961, à 8 HRs. P.M. au lieu habituel des sessions du conseil.

Respectueusement soumis,

Jules Picotte
Jules Picotte

Secrétaire-Trésorier

SIGNÉ

Raoul Dubé EVALUATEUR

SIGNÉ

Joseph A. Dumas EVALUATEUR

SIGNÉ

Antoine Blais

Session régulière du 4 juillet 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres du conseil de la Municipalité de St.Michel des Forges, tenue le 4 juillet 1961, à 8 hers. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Armand Babineau, Henri Blanchet et Gérard Turcotte, forment quorum sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 hers. par la prière.

ARTICLE 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes de la session régulière du 5 juin 1961, et comme elles sont trouvées conformes aux faits, il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture des minutes de la session spéciale du 9 juin 1961, et comme elles sont trouvées conformes, il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Rapport de la revision du rôle pour l'année 1961

ARTICLE 4- Le secrétaire fait rapport complet de la revision du rôle d'évaluation pour l'année 1961, qui démontre une plus value de \$ 233,699.00, portant l'évaluation totale imposable pour l'année 1962 à \$ 2,119,741.00; les membres du conseil et les contribuables présents parurent fort intéressés par ce rapport.

Comptes ordinaires du mois.

ARTICLE 5- Le secrétaire-trésorier donne la lecture des comptes ordinaires du mois qui sont les suivants:-

Chèque No. 140	Aimé Martineau,	Plomberie Salle Municipale	\$ 654.00
" " 141	Shawinigan W.& P. Co.	Eclairage rues et salle	280.20
" " 142	Villeneuve & Lambert,	Mutations mai 1961	18.00
" " 143	P.A.Gouin Ltée.	Factures du 20 et 28 juin	22.26
" " 144	H.P.Julien,	2 enquêtes	8.00
" " 145	Vitrerie des Trois-Rivières,	facture du 23 juin	6.24
" " 146	Zeller's Ltd.	" " 3 juillet	12.28
" " 147	Maurice Milot,	" " 1 "	44.59

MARGE DE LA RELIURE



Comptes du mois suite

Chèque No.	148	Armand Bellemare,	13 hers. d'ouvrage salle	\$ 19.50
" "	149	Imp.Ovila Lacoursière	factures du 6-20-30 juin	16.62
" "	150	Raoul Dubé,	Revision 1961	110.50
" "	151	Joseph N.Bourassa	" "	110.50
" "	152	Raoul Bergeron	" "	35.00
" "	153	Antonio Blais	" "	72.50
" "	154	Jules Picotte	salaire juin, revision et divers	406.19
" "	155	Les Scouts Catholiques de Trois-Rivières,	souscription	10.00
Total				<u>\$ 1826.38</u>

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé du conseiller Gérard Turcotte, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Comptes aqueduc

ARTICLE 6- Viennent par la suite les comptes de l'aqueduc qui sont les suivants:-

Chèque No.	15	Chs.Edouard Houde,	entretien pompe	\$ 25.00 ✓
" "	16	Gaston Paillé,	3 entrées d'eau	75.00 ✓
" "	17	Mme.Arthur Groleau	remboursement 6 mois service de l'eau	17.50 ✓
" "	18	Maurice Milot,	1 caisse d'huile	10.05 ✓
" "	19	Jules Picotte,	10 % perception service de l'eau	12.25 ✓
" "	20	Banque Prov.du Canada	remboursement emprunt	1000.00 ✓
Total				<u>\$1139.80</u>

Sur proposition du conseiller Georges Côté, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Article 7
Remerciements à
l'Hon.René Hamel.

Le secrétaire est autorisé à adresser une lettre de remerciements à l'honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales, pour le chèque de \$ 1400.00 reçu récemment, représentant 50% de l'octroi de \$2800.00 devant être versé à la fin de l'année seulement.

Remboursement
emprunt \$1000.00
aqueduc.

ARTICLE 8- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le remboursement de l'emprunte de \$1000.00 fait à la babque Provinciale du Canada soit fait, vu l'Octroi de \$1400.00 reçu du Ministère des Affaires Municipales. Adopté unanimement.

Avis réglemant
de construction.

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Georges Côté, et unanimement résolu, que le secrétaire-trés. soit autorisé à publier un avis dans le journal Le Nouvelliste, les 6-7- et 8 juillet, avis relatif au réglemant de construction No. 15 en vigueur dans la Municipalité, le dit avis se lit comme suit:-

Limites

Quiconque doit transporter, construire ou réparer une batisse dans les limites de la susdite Municipalité, doit au préalable se procurer un permis de transport ou de construction, ou les deux suivant le cas. Quiconque omettra, négligera de se conformer à ce réglemant de construction en vigueur dans la Municipalité, sera passible d'amande. De plus, la batisse transportéeou érigée sera démolie par la Municipalité, aux frais du propriétaire et les matériaux confisqués. Afin de faciliter la tâche aux intéressés, voici les noms et adresses des inspecteurs de construction dans les différentes parties de ls Municipalité:-

MISSION STE.THERESE, Mr.Henri Fetterley, 3 ième. Ave.Mission Ste.Thérèse.

BOULEVARD DES FORGES, JUSQU'A SUR LA COTE ET BOUL.ST.MICHEL
Monsieur Valbert Blanchette, demeurant Boul.des Forges, près de la côte.

VILLAGE DES FORGES, Mr.Henri Paul Julien, demeurant village des Forges.

LES ROCHONS, LA SALETTE, Mr.François Raymond demeurant à La Salette.

BOUL.ST.JEAN ET PARTIE NORD, Mr.Nelson Lefebvre, demeurant Boul.St.Jean près des limites de St.Etienne des Grès.

MARGE DE DA RELIURE



SUITE AVIS

Le présent avis est l'effet d'une résolution adoptée unanimement par les membres du conseil à leur session régulière tenue le 4 juillet 1961.

Jules Picotte
Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE 10- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que les plans No.R.O.413037, C.M.31, No.R.O.413040, C.M.32, C.O.613719-L, C.M.33, soumis par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soient acceptés et que son honneur le Maire soit autorisé à les signer pour et au nom de la Municipalité. Adopté unanimement.

Souscription
Scouts Catholiques

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu, qu'un montant de \$10.00 soit souscrit aux Scouts Catholiques des Trois-Rivières.

Lumières de rues

ARTICLE 12- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Georges Côté, que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Co. de rectifier l'erreur qui s'est glissée dans une résolution adoptée par les membres de notre conseil en date du 5 juin, dont copie vous fut transmise en date du 7 juin, demandant entre autre, d'ajouter 2 lumières 1000 lumenes sur la 3 ième. Vvenue Mission Ste.Thérèse; veuillez par conséquent rayer 3 ième. Avenue et remplacer par 5 ième. Avenue. Par cette même résolution, demande est faite d'ajouter une autre lumière 1000 lumenes sur la 13 ième. Vvenue Mission Ste.Thérèse; aussi 2 lumières 1000 lumenes sur la rue Veillette, Mr.Noel Veillette pourra indiquer les endroits à vos équipes. Adopté unanimement.

ARTICLE 13- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Henri Blanchet et unanimement résolu, que le conseiller Georges Côté soit nommé Pro Maire pour le terme de Juillet, Aout et Sept., en remplacement du conseiller Armand Lemire dont le terme est expiré.

Acceptation
plan No.28

ARTICLE 14- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le plan montrant la subdivision d'une partie du Lot 28, cadastre officiel de la paroisse de St.Etienne des Grés, situé dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement des Trois-Rivières, plan préparé par Edouard Lair Arp.Géo. et appartenant à Madame Marguerite Déry Langevin, soit accepté, à la condition, qu'une rue transversale soit ajoutée à l'emplacement du lot No.80. Adopté sur division, le conseiller Georges Côté étant dissident.

Acceptation
plan Lot No.231

ARTICLE 15- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le plan montrant la subdivision d'une partie du Lot No.231, cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, situé dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, plan préparé par Edouard Lair Arp.Géo. et appartenant à Madame Marguerite Déry Langevin, soit accepté. Adopté unanimement.

Acceptation
plan Lots No.
317 et 318

ARTICLE 16- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le plan montrant la subdivision partielle des Lots 317 et 318 du cadastre officiel de St.Etienne des Grés, situés dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement des Trois-Rivières; plan préparé par Edouard Lair Arp.Géo. et appartenant à Mr.Willie De Carufel, soit accepté. Adopté unanimement.

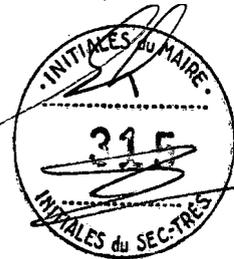
Acceptation
plan Lots No.
214 et 215

ARTICLE 17- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le plan montrant la subdivision d'une partie des Lots 214 et 215 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, situés dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, bureau d'enregistrement des Trois-Rivières; plan préparé par Edouard Lair Arp.Géo. et appartenant à Mr.Gérard Plouffe, soit accepté. Adopté unanimement.

Rues transversales.

ARTICLE 18- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que les rues transversales dans la Municipalité

MARGE DE LA RELIURE



ne devront pas dépasser à l'avenir une distance d'environ 600 pieds.
Adopté unanimement.

Sub.Station
St.Michel.

ARTICLE 19- Il est unanimement résolu par les membres du conseil, que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Co., que la nouvelle Sub. Station qui sera érigée Boul.des Forges Est, porte le nom de Sub Station St.Michel, étant donné que le quartier portera ce nom dans un avenir rapproché.

Demande au G.F.
huile Boul.St.Jean.

ARTICLE 20- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que demande soit faite au Gouvernement Fédéral, par l'intermédiaire de l'Honorable Léon Balcer Ministre des Transports et Député du Comté des Trois-Rivières, pour que de l'huile soit répandu sur toute la longueur du Boul.St.Jean, et ce le plus-tôt possible, étant donné que de lourds camions transportant de la gravelle à l'aéroport soulèvent une poussière intolérable pour les résidents et le trafic en général. Adopté unanimement.

Demande au G.P.
huile Boul St.
Michel et route
du Rochon.

ARTICLE 21- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale, par l'intermédiaire de L'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales et du Travail, Député du Comté de St.Maurice, afin que de l'huile soit répandue sur le Boulevard St.Michel et la Route du Rochon, considérant la poussière excessive soulevée par le lourd trafic sur ces artères qui est intolérable. Adopté unanimement.

Avis, service
de l'eau.

ARTICLE 22- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et résolu unanimement, que de nouveaux comptes de taxes foncières spéciales, ainsi que pour le service de l'eau soient envoyés aux contribuables ne s'étant pas encore acquittés de cette obligation, que les dits comptes soient envoyée sous lettre recommandée, accompagnés d'un avis à l'effet qu'après huit jours de la date du dit avis, le service de l'eau sera discontinué a ceux qui ne se seront pas conformés à cette demande.

ARTICLE 23- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Lemire, et unanimement résolu, que la session soit levée.

Et la session est levée à 11 hers.et 35 minutes.

Signé Wille Luper Maire

Signé Gérard Turcotte Sec.-Trés.



Session spéciale
du 18 juillet
1961.

Proces verbal d'une session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de St.Michel des Forges, tenue le 18 juillet 1961, à 8 hers. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Henri Blanchet, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de S.H.le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 hers. P.M. par la prière.

Homologation du
rôle d'évaluation
après revision.

ARTICLE 2- Le secrétaire donne la lecture de l'avis public donné le 30 juin 1961, à l'effet que la revision du rôle est terminée et que le dit rôle reste ouvert aux intéressés ou leur représentants durant quinze jours, et qu'une session spéciale des membres du conseil sera tenue le 18 juillet 1961, pour prendre en considération les plaintes écrites ou verbales des contribuables.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture de l'avis de convocation de la présente session spéciale, avis signifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux trois évaluateurs de la Municipalité, quoique ces derniers ne soient pas tenus d'y assister. Il donne aussi lecture de son certificat de signification, le tout tel que le veut la loi.

Plainte de Mr.
Eddy Lemire.

ARTICLE 4- Le secrétaire fait part de la teneur d'une lettre de Mr. Bertrand Guilbert, représentant de Mr. Eddy Lemire, lettre dans laquelle plainte est faite de la trop value du Lot P-185 appartenant au dit Eddy Lemire. Après discussion, considérations entre le représentant de Mr. Lemire, les membres du conseil et les évaluateurs, il est unanimement résolu, que le dit Lot P-185 conserve sa même évaluation, soit \$ 2300.00.

Au cours de la discussion sur l'article 4, soit à 8.40 hers. S.H. le Maire doit s'absenter pour cause de maladie de sa mère, il est remplacé au fauteuil par le Maire suppléant le conseiller Georges Côté et la session suit son cours.

Moins value de
\$300.00 à Mr.
Albertino
Hubert.

ARTICLE 5- Une plainte faite au secrétaire-trésorier de la part de Mr. Albertino Hubert, est à l'effet qu'une petite bâtisse qui était sur le Lot (-316-14, n'existe plus et que l'évaluation de la dite bâtisse qui est de \$300.00 doit constituer une moins value d'autant. Après discussion entre les membres du conseil et les évaluateurs, quoique aucun d'entre eux n'aient constaté la disparition de la dite bâtisse, la parole, la bonne foi de Mr. Hubert est prise en considération et il est unanimement résolu qu'une moins value de \$300.00 soit faite à cet effet.

Demande de Mr.
Emery Côté.

ARTICLE 6- Le secrétaire fait part d'une lettre de Mr. Emery Côté, dans laquelle il demande aux membres du conseil de donner une évaluation distincte à sa propriété, Cadastre P-212, à savoir:- donner une évaluation distincte à la partie du haut (sud ouest) du chemin des Forges vers le cordon; et une évaluation distincte pour la partie du bas (nord est) du chemin des Forges, vers la rivière St. Maurice.

Une assez longue discussion s'engage sur cette demande, à savoir:- qu'il faudrait que la propriété soit arpentée, certains conseillers s'opposent à ce que ce travail soit fait aux frais de la Municipalité; que le propriétaire en assume les frais ou la fasse arpenter par un Arpenteur Géomètre etc etc. Mais, la principale objection est la suivante :- l'évaluateur Joseph N. Baurassa se faisant l'interprète de ses confrères, dit " nous évaluateurs sommes prêts à nous rendre à la demande de Mr. Emery Côté, à condition, que la Municipalité se tienne responsable des répercussions, si répercussions il y a ."

Comme les conseillers présents s'opposent à engager la Municipalité, il est unanimement résolu que la demande de Mr. Emery Côté soit refusée.

Demande de Mr.
Lucien Richard.

ARTICLE 7- Monsieur Lucien Richard contribuable étant dans la salle, demande si les changements nécessaires ont été faits pour les Lots P-237, No d'ordre 1003 et 1254; en vérifiant les cartes, Mr. Richard informe les membres du conseil que la maison doit apparaître sur la carte No 1003 au lieu de 1254, le secrétaire trésorier rectifie l'erreur.



Le Maire suppléant Georges Côté demande aux contribuables présents, s'il y a d'autres plaintes concernant le rôle d'évaluation. Comme aucune autre plainte n'est signalée, il est unanimement résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé et amendé soit homologué avec les chiffres suivants:-

Plus value de la revision \$ 243,650.00
Moins " " " " 10,251.00

Surplus d'évaluation \$ 233,399.00

Evaluation totale imposable pour l'année 1962, ---- \$ 2,119,441.00

ARTICLE 8- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu, que la session soit levée.

Et la session est levée à 10 hers. et 8 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Paul Turcotte Sec-Trés.

Signé Raoul Dubé Evalueur

Signé Antonio Blais Evalueur

Signé _____ Evalueur

MARGE DE DA RELIURE

Session régulière
du 7 aout 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres du conseil de la municipalité de St. Michel des Forges, tenue le 7 aout 1961, à 8 hers. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 hers. P.M. par la prière.

ARTICLE 2--Le secrétaire donne la lecture des minutes des sessions du 4 et 18 juillet 1961, et comme elles sont reconnues conforme aux délibérations, il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Comptes ordinaire
du mois.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture des comptes ordinaires du mois qui sont les suivants:-

Chèque No.

156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167

Villeneuve & Lambert, mutations de juin et juillet	\$ 29.50
Maurice Milot, factures camion incendie et téléphone	18.75
Ministère des Finances, taxe d'amusement	309.20
Marcel Paillé, ménage de la salle	2.00
Martial Millette, grédage avenues	15.00
Bell Téléphone Co. of Canada, salle	9.02
Le Nouvelliste, annonce avis règlement de construction	82.50
P.A. Gouin Ltée. facture revolver etc.	56.69
Ministère de la Santé, asst. pub.	7.56
Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. facture du 24 juillet	23.80
Shawinigan Water & Power Co. éclairage rues et salle	285.50
Jules Picotte, salaire juillet et divers	138.35

Total \$ 977.87



Comptes aqueduc.

Chèque No.

- 21
- 22
- 23
- 24

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé par le conseiller Armand Milette, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

ARTICLE 3a- Par la suite les comptes de l'aqueduc qui sont les suivants:-

Charles Edouard Houde, entretien pompe,	✓ \$ 25.00
Shawinigan Water & Power Co. électricité pompe, 2 mois	✓ 58.04
Jules Picotte, factures pourcentage sur perception de l'eau	✓ 66.35
Gaston Paillé, 2 entrées d'eau	✓ 50.00
Total	<hr/> \$ 199.39

Sur proposition du conseiller Georges Côté, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Lecture de la correspondance.

ARTICLE 4- Le secrétaire donne la lecture de la correspondance, parmi celle-ci, se trouve une demande de la Cité des Trois-Rivières, à l'effet de faire passer par notre Conseil, une résolution amendant l'article 2 du règlement d'annexion No.239 A, amandement qui se lit comme suit:-

Amandement au règlement 239a de la Cité des Trois-Rivières.

ATTENDU que le règlement No.239-A, décrétant l'annexion de tout le territoire de la municipalité de St.Michel des Forges, a été adopté en première lecture par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance régulière du 20 février 1961;

ATTENDU que le dit règlement a été approuvé par le Conseil le 24 février 1961 et par les électeurs propriétaires de la dite municipalité suivant la loi, le 21 mars 1961;

ATTENDU que le dit règlement a été adopté en seconde lecture par le conseil de la Cité des Trois-Rivières à sa séance régulière du 4 avril 1961;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 du dit règlement, une élection devra être tenue dans les soixante jours de la date où l'annexion sera effective, aux fins d'élire deux échevins représentant le nouveau quartier constitué par la partie annexée;

ATTENDU que le dit règlement ne prévoit pas les dispositions spéciales quant à la qualification des futurs échevins du dit quartier;

ATTENDU qu'il est nécessaire de prévoir un mode de qualification différent de celui qui est exigé par la loi des Cités et Villes et par la charte de la Cité des Trois-Rivières, pour la première élection de deux nouveaux échevins;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 394 de la Loi des Cités Et Villes, le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le Ministre des Affaires Municipales et la Commission des Affaires Municipales de Québec peuvent modifier le dit règlement sur demande du Conseil de la Cité des Trois-Rivières formulée par résolution, pourvu que la modification n'ait pas pour effet d'augmenter les charges du contribuable ou de changer l'objet du règlement;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du 1er mai 1961, a adopté la résolution suivante:

"QUE la Corporation de la Cité des Trois-Rivières prie respectueusement le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le Ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec ainsi que la Commission Municipale de la Province de Québec, de modifier le règlement No.239-A de la Cité des Trois-Rivières, décrétant l'annexion de tout le territoire de la Municipalité de St.Michel des Forges, en y ajoutant, après l'article 2, l'article suivant:

ART. 2-a- Pour les fins de cette première élection, toute personne résidant dans la partie annexée, ayant, à la date de l'annexion, le cens d'éligibilité aux termes du Code municipal, pour une élection de Maire ou de Conseillers dans la Municipalité annexée, sera considérée comme qualifiée pour la charge d'échevin du quartier St.Michel, pour la durée du premier mandat qui se terminera en septembre 1963.

MARGE DE LA REJURE



ATTENDU qu'il y a lieu qu'une résolution semblable à celle passée par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières soit adoptée par la Municipalité.

IL EST PROPOSE PAR: le Conseiller Armand Lemire,

SECONDE PAR: le Conseiller Henri Blanchet,

ET RESOLU: unanimement

QUE la Corporation de la Municipalité de St. Michel des Forges, prie respectueusement le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le Ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec ainsi que la Commission Municipale de la Province de Québec, de modifier le règlement No.239-A- de la Cité des Trois-Rivières, décrétant l'annexion de tout le territoire de la Municipalité de St. Michel des Forges, en y ajoutant, après l'article 2, l'article suivant:

ART. 2-a- Pour les fins de cette première élection, toute personne résidant dans la partie annexée, ayant, à la date de l'annexion, le cens d'éligibilité aux termes du Code Municipal, pour une élection de Maire ou de Conseillers dans la Municipalité annexée, sera considérée comme qualifiée pour la charge d'échevin du quartier St. Michel, pour la durée du premier mandat qui se terminera en septembre 1963.

Acceptation plan
lots 18 et 19.

ARTICLE 5- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots No 18 et 19, cadastre officiel de la paroisse de St. Etienne des Grès, actuellement paroisse de St. Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par Edouard Lair Arp. Géo. et appartenant à Mess. Louis Demontigny et Maurice Milot soit accepté. Adopté unanimement.

Acceptatio plan
lote 28 et 29.

ARTICLE 6- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 28 et 29, cadastre officiel de la paroisse de St. Etienne des Grès, actuellement paroisse de St. Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par Edouard Lair Arp. Géo. et appartenant à Madame Marguerite Déry Langevin, soit accepté. Adopté unanimement.

Acceptation plan
lots 182 et 183.

ARTICLE 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le plan montrant un projet de lotissement sur une partie des lots No. 182 et 183 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, partie comprise dans les limites de la Municipalité de St. Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières; plan préparé par Roger Gélinas Arp. Géo. et appartenant à Madame B.H. Guilbert (Emile) soit accepté. Adopté unanimement.

Acceptation plan
lots No. 1 et
1-300.

ARTICLE 8- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que le plan montrant la subdivision d'une partie des Lots No. 1 et 1-300 du cadastre officiel de la paroisse de St. Etienne des Grès, partie comprise dans les limites de la Municipalité de St. Michel des Forges, bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par Roger Gélinas Arp. Géo. et appartenant à Mr. Raoul Rathier, soit accepté. Adopté unanimement.

Rôle prêté à la
Cité des Trois-Riv.

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, et unanimement résolu, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à prêter le Rôle d'évaluation à la Cité des Trois-Rivières pour quelques jours, à la condition de pouvoir le réclamer en tout temps en cas de besoin.

Mutations des mois
de juin et juillet.

ARTICLE 10- Le secrétaire donne la lecture des mutations des mois de juin et juillet 1961, qui sont les suivantes:-



Mutations Juillet 1961

Mutations Juillet
1961, partie
Trois-Rivières.

Ancien propriétaire,

Nouveau propriétaire,

	<u>Ancien propriétaire,</u>	<u>Nouveau propriétaire,</u>
No. 1	Jean Paul Gélinas	Roland Gélinas
" 2	Arthur Doucet	Roger Turcotte
" 3	" "	René Turcotte
" 4	Armand Milette	Dame Ida Paquin, Veuve Alph. Turcotte
" 5	Adélarde Doucet	Charles Edouard Vézina
" 6	Déclaration de décès de Dame Welheemine	
2 ^e 77	Perron Vve Joseph Boudreault, léguant à	Jean Marie Boudreault son fils.....
" 8	Eugène Bellefeuille	Allan Doutre
" 9	Allan Doutre	Gilles Lesage
" 10	Raymond & Frères Inc.	Dame Bertha Duchesne Vve. Jos Alfred Lefebvre
" 11	" " "	Delle Yvette Lord
" 12	" " "	Maurice Lacoursière
" 13	Eugène Bellefeuille	Jean Marie Rivard
" 14	François Charette	Eugène Trottier
" 15	Dame Alma Dubé Vve. de Chs Labonté	Laurent Roy
" 16	Ubalde Gélinas	Dame Marie Emilia Rérina Démontigny epouse de Jean Baptiste Descoteaux
Cession " 17	Dame Mérisa Savard, Vve, Rod. Janvier	Les Oblates Missionnaires de L'immaculée
" 18	Corp. Municip. du Co. St. Maurice	Henri Cloutier
" 19	Réal Dufresne	Norbert Panneton
" 20	Edouard Langevin	Georges Côté
" 21	Henri Cloutier	Alide Gélinas
Partie St. Etienne		
" 21	Dame Edouard Langevin	Dame Pierrette St. Germain
" 22	" " "	Nicolas Galambos
" 23	" " "	Edgar Tapps
" 24	Jean Bapt. Poliquin etc.....	Anselme Bourassa
" 25	Dame Edouard Langevin	Roger Harnois
" 26	" " "	Paul Emile Tapps
" 27	Municipal Acceptance Corp.	Jacques Dumont
" 28	Jean Paquin	François Tétreault
" 29	Dame Edouard Langevin	Maurice Bécharde
" 30	Raoul Rathier	Eugène Bellefeuille
" 31	Lionel Lessard	Arthur Trudel

Mutations Juillet 1961

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

Partie 3-Rivières

	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
No. 1	Laurier Dumont	Henri Paul Cloutier
" 2	Crédit Mauricien Inc.	Delle Pauline Rocheleau
" 3	Delle Pauline Rocheleau	Lionel Lefebvre
" 4	Emery Côté	Ernest Bellemare
" 5	Eugène Bellefeuille	Dame Thérèse Gélians Vve. Emile Luc
" 6	Raymond & Frères Inc.	Delle Claude Lefebvre
" 7	" "	" Georgette Corbeil
" 8	André Lessard	Jean Claude Leclerc
" 9	Emery Côté	Gérard Turcotte
" 10	Wellie Roux	Pierre Blais
" 11	Raymond & Frères Inc.	Albert Provencher
" 12	Emery Côté	Roger Turcotte
" 13	" "	Armand Bellemare
" 14	Gérard Turcotte	Omer Blais
" 15	Noel Veillette	Emilien Donaldson
" 16	Raymond Moffette	Yvon Johnston
" 17	Eugène Bellefeuille	Gaston Bourassa
" 18	Edouard Langevin	Théodore Raymond
" 19	" "	Albert Dupont
" 20	Lionel Lefebvre	Les Oblates de L'immaculée
" 21	Jean Paul Gélinas	André Gendron



Suite mutations Judéant 1961

Partie de St.Etienne

Ancein propriétaire

Nouveau propriétaire

- No. 22
- " 23
- " 24
- " 25
- " 26
- " 27
- " 28

W.A.Lainesse	Adrien Carpentier
Raoul Rathier	Jean Quesnel
" "	Alexandre Jérôme
Les Commissaires d'école St.Etienne	Léo Dufresne
" " " " "	" "
Lionel Babineau	Paul Emile Taliberté

Un acte devant G.G.Garceau, le 9 juin 1961, par lequel il a été déclaré que la propriété vendue par Raoul Rathier à Gilles Lupien, par acte devant le Même Notaire, le 5 octobre 1960, doit comprendre les subdivisions officielles Nos. 2-5 et 6 du cadastre St.Etienne.

Sur proposition du conseiller Armand Babineau, appuyé du conseiller Armand Lemire, elles sont unanimement adoptées.

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Georges Côté, que la session soit levée, Adopté unanimement

Et la session est levée à 10heures et cinquante minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Paul Milette Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Session spéciale du 15 aout 1961.

Procès verbal d'une session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de St.Michel des Forges, tenue le 15 aout 1961, à 8 hers. P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Babineau, Henri Blanchet, Gérard Turcoffe et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de S.H. le Maire Gilles Lupien.

La dite session est convoquée par les conseillers Armand Babineau et Armand Milette, pour prendre en considération les sujets suivants, savoir:

- 1- Annuler l'engagement de Mr.Marcel Villemure qui avait été nommé Inspecteur en bâtiments, en remplacement de Mr.François Raymond démissionnaire, à la session du 2 mai 1960.
- 2- Nommer un Inspecteur en bâtiments, pour l'arrondissement La Salette, Les Rochons.
- 3- Discuter règlement de construction et transport de batisses etc.
- 4- Discuter affaire Mr.Henri Fetterley, Inspecteur en bâtiments.
- 5- Permission au secrétaire-trésorier. s'il y a lieu, de ne pas avoir de bureau samedi le 26 aout, lui permettant d'assister à un mariage dans sa parenté.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux Inspecteurs en bâtiments en fonction, entre midi et sept heures de l'après-midi, le douzième jour du mois d'aout 1961, le tout suivant la loi.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de son certificat de convocation.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 hers. par la prière.

ARTICLE 2- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que Mr.Marcel Villemure soit remercié de ses services comme Inspecteur en bâtiments de la Municipalité.

Le conseiller Henri Blanchet fait une contre proposition, à l'effet que le dit Marcel Villemure soit maintenu dans ses fonctions.



Son honneur le Maire demande le vote qui est le suivant:

Pour la contre proposition, les conseillers Henri Blanchet et Gérard Turcotte.

En faveur de la motion principale, les conseillers Armand Babineau et Armand Milette, proposeur et secondeur.

Comme il y a égalité de votes, le Maire donne son vote prépondérant en faveur de la motion principale qui est adoptée sur division.

Mr. Nelson Lefebvre
Inspecteur en bâ-
timents pour
La Salette et
Les Rochons.

ARTICLE 3- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que Monsieur Nelson Lefebvre Inspecteur en bâtiments, soit autorisé à émettre des permis de construction et de transport, pour l'arondissement La Salette, Les Rochons. Adopté unanimement.

Lettre aux
Inspecteurs en
bâtiments.

ARTICLE 4- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la lettre recommandée envoyée aux Inspecteurs en bâtiments en date du 10 aout 1961, au sujet du transport des batisses dans les limites de la Municipalité demeure en force, en y ajoutant l'amendement suivant: Si la batisse transportée a les dimensions voulues et servira de résidence, que l'Inspecteur en bâtiment soit autorisé a émettre un permis de transport sans l'autorisation des membres du Conseil. Adopté unanimement.

ARTICLE 5- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, que les Inspecteurs en bâtiments consulte les conseillers du quartier concerné, avant d'émettre un permis de transport de batisse.

Comme la motion n'a pas de secondeur, elle tombe du fait même.

ARTICLE 6- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à 9 heures et 10 minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Jules Picotte Sec.-Trés.

MARGE DE LA REPIURE

Session régulière
du 5 sept.1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres de la Corporation Municipale de St.Michel des Forges, tenue le 5 septembre 1961, à 8 heures et 20 minutes P.M. au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du Conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

Article 1- La session s'ouvre à 8 heures et 20 minutes par la prière.

Article 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes des sessions du 7 et 15 aout 1961, et comme elles sont trouvées conformes aux délibérations, il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Article 3- Le secrétaire porte à la connaissance des membres du Conseil, les comptes ordinaires du mois qui sont les suivants:

Chaque No,168	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. facture du 11 aout	\$ 31.76
" 169	The Bell Téléphone Co.of Canada, téléphone salle	9.22
" 170	Shawinigan Water & Power Co. rues et salle	288.49
" 171	Martial Milette, grédage avenues, 3½ hers	10.50
" 172	Maurice Milot, téléphone et 1 caisse d'huile	25.05
" 173	Marcel Paillé, ménage de la salle	2.00
" 174	Ministre des Finances, A/C remboursement taxe d'amusement	100.00
" 175	Jules Picotte, salaire du mois d'aout et divers	149.34

Total \$ 616.56



Sur proposition du conseiller Georges Côté, appuyé par le conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Article 4- Par la suite viennent les comptes de l'aqueduc qui sont les suivants:

Cheque No. 25
" 26

Charles Edouard Houde, entretien de la pompe et 2 hrs ouv. \$ 27.00 ✓
Jules Picotte, % perception service de l'eau et divers 21.75 ✓

Total \$ 48.75

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé par le conseiller Armand Milette, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Avis dans le Nouvelliste, sujet arrérages de taxes.

Article 5- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire paraître un avis dans le journal Le Nouvelliste, avisant les contribuables dont nous n'avons pas les adresses, et par conséquent n'ont pas reçu de compte de taxe, (ils sont au nombre d'une centaine) de bien vouloir communiquer avec le secrétaire-trésorier, afin qu'il puisse leur envoyer un compte; le dit avis devra paraître en page 3 si possible et un mercredi. Adopté unanimement.

Achat pompe à bras.

Article 6- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter une pompe à bras pour le Boul.Marchand, et la faire installer par Monsieur Aimé Martineau.

Motion remerciements à Mr.Lucien Prince.

Article 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet et unanimement résolu, qu'une lettre de remerciements soit adressée à Monsieur Lucien Prince, pour le bon entretien de la pompe du Boul.Marchand.

Taxes biffées, Comm. Hydro Québec.

Article 8- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'un montant de \$3.87 représentant taxes foncières et spéciales sur \$250.00 d'évaluation soit biffé au Rôle de perception 1961, au nom de la Commission Hydroélectrique de Québec, sur demande de cette dernière. En effet, à une session spéciale du 31 aout 1959, lors de l'homologation du Rôle, une moins value de \$250.00 y apparaît. Mais, la dite moins value n'a pas été déduite du Rôle d'évaluation, ni du Rôle de perception, ni de la carte de contrôle; le secrétaire-trésorier actuel est autorisé à faire les changements nécessaires. Adopté unanimement.

Chemin du Rochon.

Article 8a- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu, que cette Corporation prie le Ministere de la Voirie, de faire entretenir et réparer aux frais du Gouvernement, durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la loi de la voirie, les chemins améliorés suivants: Chemin du Rochon, gravelage, 4530 pieds.

Plans Bell Téléphone

Article 9- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à exécuter les travaux proposés par les plans No.R.O.413159 C.M.35 et R.O.413125 C.M.34, que le Maire soit autorisé à les signer pour et au nom de la Corporation. Adopté unanimement.

Inspection puits de l'aqueduc.

Article 10- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Georges Côté et unanimement résolu, que R.J.Levesque & Fils Ltée. soient autorisés à faire l'inspection des puits de l'aqueduc et d'en faire rapport par écrit au Conseil.

Lettre à Mme Jacqueline Dupont.

Article 11- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à Madame Jacqueline Dupont, l'informant, qu'avec regret, les membres du Conseil n'ont pu accepter le plan Projet de lotissement d'une partie des

MARGE DE LA RELIURE



Lots Nos.191 et 192, soumis par elle-même, pour la raison qu'il n'est pas cadastré et qu'il n'y a pas suffisamment de sortie de rue.

Adopté unanimement.

Plan 193-194
accepté.

Article 12- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Georges Côté, que le plan montrant la subdivision d'une partie des Lots Nos.193 et 194, du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, maintenant situé dans la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par R.H.Houde Arp.Géo. et appartenant à Messieurs Raoul Bergeron et Eugène Bellefeuille soit accepté. Adopté unanimement.

Achat rue 194-18
194-32

Article 13- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Milette, que la Municipalité achète au prix de un dollar (\$1.00) la rue offerte par Monsieur Raoul Bergeron, Cadastre 194-18, 194-32, que le Notaire G.G.Garceau soit autorisé a préparer un contrat a cet effet, que le Maire soit autorisé à le signer pour et au nom de la Corporation. Adopté unanimement.

Achet rue P-1-300
et P-1-336.

Article 14- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Municipalité achète au prix de un dollar (\$1.00) la rue offerte par Monsieur Raoul Rathier, Cadastre P-1-300 et P-1-336, que le Notaire G.G.Garceau soit autorisé a préparer un contrat a cet effet, que le Maire soit autorisé à le signer pour et au nom de la Corporation.

En faveur de la motion, le proposeur et le secondeur, respectivement les conseillers
Armand Lemire
Gérard Turcotte et
Armand Milette
Henri Blanchet

Contre la motion, les conseillers

Armand Babineau
Georges Côté.

Adopté sur division.

Achat rue Cad.
215-69

Article 15- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Municipalité achète au prix de un dollar (\$1.00) la rue offerte par Monsieur Gérard Plouffe, cadastre 215-69, que le Notaire G.G.Garceau soit autorisé à préparer un contrat a cet effet, que le Maire soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Municipalité.

Adopté unanimement.

Plan 192 accepté.

Article 16- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le plan montrant la subdivision d'une partie du Lot 192 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, partie comprise dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par Roger Gélinas Arp.Géo. et appartenant à Monsieur Eugène Bellefeuille soit accepté. Adopté unanimement.

Mr.Henri Fetterley
remercié de ses
services.

Article 17- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que Monsieur Henri Fetterley Inspecteur en Bâtiments de la Municipalité pour l'arrondissement Mission Ste.Thérèse, soit remercié de ses services.

A ce moment, comme il est minuit, S.H. le Maire ordonne que la session soit levée et ajournée à minuit et 5 minutes le 6 septembre 1961.

Ouverture de la session ajournée du 5 septembre 1961 a minuit et 5 minutes le 6 septembre 1961, a laquelle la totalité des membres du Conseil sont encore présents, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

La motion de l'article 17 est mise au vote avec le résultat suivant:

En faveur de la motion, les conseillers

Georges Côté
Henri Blanchet, respectivement proposeur et secondeur
Gérard Turcotte

Contre la motion, les conseillers

Armand Babineau
Armand Milette
Armand Lemire



Comme il y a égalité de voix, S.H. le Maire donne son vote prépondérant en faveur de la motion, ajoutant qu'il se base sur les conseillers du quartier dans la situation présente. La motion est donc adoptée sur division, remerciant Monsieur Henri Fetterley de ses services.

Nomination de Mr. Roger Houle, comme Insp. en Bâtiments.

Article 18- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que Monsieur Roger Houle de la 101^{ème} Avenue Mission Ste. Thérèse, soit nommé Inspecteur en Bâtiments pour le dit arrondissement, en remplacement de Monsieur Henri Fetterley remercié de ses services.

Le conseiller Armand Babineau étant dissident, la motion est adoptée sur division.

Motion sujet drainage.

Article 19- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que copie de la résolution adoptée à la session du 4 avril 1961 au sujet de drainage, soit envoyée à l'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales et du Travail, et adressée à Monsieur Lauréat Beaulieu son Secrétaire à Québec. Adopté unanimement.

Article 20- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la session soit levée. Adopté unanimement.

Et la session est levée à minuit et trente minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Gérard Turcotte Sec.-Trés.

Session spéciale d'urgence tenue le 20 septembre 1961.

Procès verbal d'une session spéciale d'urgence des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, convoquée par S.H. le Maire Gilles Lupien et tenue le 20 septembre 1961 à 8 heures de l'après-midi au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Armand Babineau, Henri Blanchet et Gérard Turcotte, formant quorum sous la présidence de S.H. le Maire Gilles Lupien.

L'absence du conseiller Armand Milette, s'explique par son travail en dehors de la Municipalité.

La présente session est convoquée pour le sujet suivant:

Lettre reçue de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien Pacifique, allouant jusqu'au 25 courant pour honorer un compte produit par cette dernière.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 heures par la prière.

Affaire Canadien Pacifique.

ARTICLE 2- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le compte produit par la Compagnie du Chemin de Fer Canadien Pacifique au montant de \$ 126.32, pour l'entretien (dénéigment) de la traverse à niveau au milliaire 6.95 de la subdivision Vallée St. Maurice, pour les périodes suivantes: -décembre 1959, janvier, février et mars 1960, janvier et février 1961 soit payé. Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer un chèque à cet effet. **CHEQUE NO. 176**
Adopté unanimement.

ARTICLE 3- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Georges Côté, et adopté unanimement, que la session soit levée.

Et la session est levée à huit heures et cinquante minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Gérard Turcotte S.T.



Session régulière
du 2 oct. 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, tenue le 2 octobre 1961, à 8 heures de l'après-midi au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les Conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Armand Babineau, Henri Blanchet et Gérard Turcotte, formant quorum sous la présidence de S.H. le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 heures par la prière.

ARTICLE 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes des sessions du 5 et 20 septembre 1961, et comme elles sont reconnues conforme, il est proposé par le Conseiller Georges Côté, secondé par le Conseiller Henri Blanchet, qu'elles soient adoptées. Adopté unanimement.

Comptes ordinaire
du mois.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture des comptes ordinaire du mois de septembre qui sont les suivants:

Chèque No. 177	Shawinigan Water & Power Co.	\$ 851.97
" " 178	Jacques Lacoursière, C.R. pour services en 1960,	350.00
" " 179	Bell Téléphone Co. of Canada, télé salle,	11.27
" " 180	Villeneuve & Lambert, mutations aout 1961,	16.00
" " 181	H.P. Julien, enquête,	6.00
" " 182	Raoul Bergeron, achat d'une rue,	1.00
" " 183	Gérard Flouffe, " " "	1.00
" " 184	Raoul Rathier, " " "	1.00
" " 185	Henri Fetterley, 17 permis de construction,	17.00
" " 186	Ministre des Finances, taxe d'amusement,	154.60
" " 187	Aimé Martineau, pose de la pompe du Boul. Marchand,	6.00
" " 188	Maurice Milot, téléphone incendie,	15.00
" " 189	Société St. Jean Baptiste, section de Trois-Rivières, souscription	10.00
" " 190	Jules Picotte, salaire Septembre et divers,	180.28
	Total	<u>\$1621.12</u>

Sur proposition du conseiller Armand Babineau, appuyé du conseiller Georges Côté, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Comptes aqueduc
du mois.

ARTICLE 4- Par la suite, les comptes de l'aqueduc qui sont les suivants:

Chèque No. 27	Charles Edouard Houde, entretien de la pompe,	✓\$ 25.00
" " 28	R.J. Levesque & Fils Ltée., inspection de la pompe et du puits,	✓ 5.00
" " 29	Shawinigan Water & Power Co. électricité pompe 2 mois,	✓ 58.66
" " 30	Joseph Bellemare, remboursement taxe spéciale payé en trop,	✓ 4.00
" " 31	Jules Picotte, perception de l'eau et honoraires d'avis,	✓ 11.15
	Total	<u>\$103.81</u>

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé du conseiller Henri Blanchet, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Chemins d'hiver.

ARTICLE 5- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, que les mêmes rues, avenues, chemins d'hiver, plus 320 pieds du cadastre 198-2, désignée rue Frs. Charette, soient entretenues durant la saison d'hiver 1961-1962, par Monsieur Gérard Carbonneau, suivant contrat intervenu entre ce dernier et la Municipalité; sujet a ajouter quelques rues au début de l'hiver si nécessaire. Adopté unanimement.

Souscription
Société St. J. Bte.

ARTICLE 6- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Georges Côté et unanimement résolu, qu'un montant de \$10.00 soit souscrit à la Société St. Jean Baptiste, section de Trois-Rivières, pour aide aux étudiants.

Mutations du mois d'aout 1961.

ARTICLE 7- Le secrétaire donne la lecture des mutations du mois d'aout 1961, qui sont les suivantes:

ANCIEN PROPRIETAIRE

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Partie de 3-Riv.

Emery Côté
 Dame Vve. Georges Vézina
 Réginald Charette
 Jean Marie Bourette
 Noel Veillette
 Joseph Alfred Hubert
 Allan Doutre
 Louis Georges Lessard
 Dame Vve. Léo Marchand
 Emery Côté
 Wilfrid A. Lainesse
 François Charette
 Lorenzo Ouellette
 Louis Donat Chauvette, déc. décès
 Dame Roland Duguay
 Henri Houde
 Gérard Plouffe
 " "
 " "
 " "
 Maurice Faucher
 Raymond & Frères Inc.

Jean Blais
 Georges Godin
 Jean Paul Gaudreault
 Roger Doyon
 Romain Frigon
 Jean Paul Lampron
 Raoul Lemire
 Delle Georgette Lacerte
 Réginald Charette
 Paul Beaudet
 Frédéric Cloutier
 Philippe Girard
 Henri Martel
 Lucien Chauvette
 Maurice Faucher
 Gérard Masse
 L'abbé Albani Melançon
 Gaston Drew
 Jean Rompré
 Pierre Bonneville
 Vital Trudel
 Delle Marguerite Dufresne

Partie St. Etienne.

Dame Edouard Langevin
 " " "
 John Lanteigne
 Dame Edouard Langevin
 Roch Héroux échange
 Lionel Lessard
 Dame Edouard Langevin
 Wilfrid A Lainesse
 Achille Déry
 Dame Eugène Bégin, déc. décès

Jean Marir Boulet
 Delle Françoise Ainsley
 Réal Bellemare
 Ubald Dumont
 Marcel Bélanger
 Jean Louis Drouin
 Jérôme Groleau
 Ludger Pellerin
 René Hamelin
 a Eugène Bégin son époux

Sur proposition du conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, il est unanimement résolu qu'elles soient adoptées.

Renouvellement emprunt \$5000.00

ARTICLE 8- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour renouveler notre emprunt de \$5000.00 à la Banque Provinciale du Canada, dont l'échéance est le 14 octobre 1961.
 Le dit renouvellement sera pour une période n'excédant pas 6 mois.
 La présente demande est faite pour fin d'administration en anticipation de la perception des taxes dues à la Municipalité.
 Que le Maire Mr. Gilles Lupien et le Secrétaire-trésorier Mr. Jules Picotte, soient autorisés a signer les documents a cette fin, pour et au nom de la Municipalité.
 Adopté unaniment.

Drainage Village des Forges.

*Annulé par
 Résolution 98.11
 session du 6 Nov.
 1961*

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Municipalité achete les matériaux nécessaires au drainage en face de l'Eglise et du Couvent au Village des Forges, ainsi qu'au pieds de la Côte des Forges; qu'un montant de \$ 600.00 soit autorisé a cette fin, que le secrétaire-trésorier soit autorisé a acheter les dits matériaux aux meilleurs conditions possible, le Gouvernement Provincial s'engage a exécuter les travaux a ses frais.

Adopté unaniment.



Droit de passage
pour drain,
a Messieurs
Floribert
Marchand
et
Raoul Rathier.

Élévation terrain
devant salle
Municipale.

Plan subdivision
Raymond & Frères
accepté.

Condoléances à
S.H. le Maire
Gilles Lupien.

Service autobus.

Pancarte zone
scolaire.

Défalcation EX.
Sec.-Trés.

Levée de la sess.

ARTICLE 10- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Henri Blanchet, qu'un droit de passage gratuit pour un tuyau de drain, soit demandé à Monsieur Floribert Marchand, Cadastre P-1-6, ainsi qu'à Monsieur Raoul Rathier, Cadastre P-1-133.

Il est convenu, que le Municipalité verra à ce que le terrain soit remis en bon état par le Gouvernement Provincial qui exécutera les travaux.

Que le Notaire G.G. Garceau, soit autorisé à préparer des contrats à cet effet dans le plus bref délai possible, que le Maire soit autorisé à les signer, pour et au nom de la Corporation. Adopté unanimement.

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, et unanimement résolu, que Monsieur Maurice Milot soit autorisé à charroyer et épandre la terre nécessaire à l'élévation du terrain devant la salle Municipale.

ARTICLE 12- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le plan montrant la subdivision d'une partie des Lots Nos. 245-246-247-248 et 249, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, maintenant situés dans les limites de la Municipalité de St. Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières; Plan préparé par Roger Gélinas Arp.Géo. et appartenant à Raymond & Freres Inc. soit accepté.

Adopté unanimement.

ARTICLE 13- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, et unanimement résolu, qu'une motion de condoléance soit adressée à Son Honneur le Maire Gilles Lupien, à l'occasion du décès de son père Monsieur Elphège Lupien.

ARTICLE 14- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, qu'une demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières, ainsi qu'à la Régie des Transports de la Province de Québec, afin qu'un service d'autobus adéquat soit prévu pour toute la Municipalité de St. Michel des Forges, lors de l'annexion officielle de cette dernière à la Cité des Trois-Rivières le 1er janvier 1962.

Adopté unanimement.

ARTICLE 15- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre des renseignements au sujet de pancartes zone scolaire et d'en acheter quatre aux meilleures conditions possible, pour être installées à la Mission Ste. Thérèse aux endroits désignés par le conseiller Georges Côté.

Adopté unanimement.

ARTICLE 16- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que notre aviseur légal Jacques Lacoursière, C.R. soit autorisé à remettre aux représentants de la Compagnie d'assurance La Prévoyance, Mess. W. Caron & Fils, les documents (dossier) concernant l'affaire Mr. Marcel Villemure EX. secrétaire-trésorier de la Municipalité, considérant qu'il est dans leur attribution de faire le nécessaire pour récupérer les sommes dues à la Municipalité.

Adopté unanimement.

ARTICLE 17- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que la session soit levée.

Adopté unanimement.

Et la session est levée à 11 heures et quarante -cinq minutes.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Gérard Turcotte Sec.-Trés.



Session régulière
du 6 nov.1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres de la Corporation Municipale de St.Michel des Forges, tenue le 6 novembre 1961, à 8.20 heures de l'après-midi, au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents les conseillers Armand Babineau, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de S.H. le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8.20 heures par la prière.

Lecture des minutes

ARTICLE 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes de la session régulière du 2 octobre 1961, comme elles sont trouvées conforme, il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette et unanimement résolu qu'elles soient adoptées.

Comptes ordinaire
du mois.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture des comptes ordinaires du mois d'octobre 1961 qui sont les suivants:-

Chèque No.191	Wilbray Pellerin, paiement camion incendie et intérêts	\$ 1137.50 -
" " 192	Shawinigan Water & Power Co. rues et salle	306.35
" " 193	Bell téléphone 60. du Canada, téléphone salle	9.67
" " 194	G.G.Garceau, Notaire, contrats achat rues et servitudes	92.00
" " 195	Ministère des Finances, taxe d'amusement	148.60
" " 196	Ministère de l'Agriculture, cours d'eau Roy	75.80
" " 197	Le Nouvelliste, annonce	21.00
" " 198	Villeneuve & Lambert, mutations Sept.	11.50
" " 199	Roger Houle, 8 permis de construction	8.00
" " 200	Mc Kenna fleuriste, facture	12.72
" " 201	Maurice Milot, factures du mois	78.08
" " 202	Martial Milette, grédage et gravelle	77.00
" " 203	Hopital Ste.Justine, souscription	25.00
" " 204	Jules Picotte, salaire octobre et divers	148.87
	Total	\$ 2152.09

Sur proposition du conseiller Gérard Turcotte, appuyé du conseiller Armand Milette, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Comptes de l'aqueduc
du mois.

ARTICLE 4-Par la suite, les comptes de l'aqueduc qui sont les suivants:-

Chèque No. 32	Charles Edouard Houde, entretien de la pompe	\$ 25.00 ✓
" " 33	Gaston Paillé, 1 entrée d'eau	25.00 ✓
" " 34	Jules Picotte, % sur perception service de l'eau	10.25 ✓
	Total	\$ 60.25

Sur proposition du conseiller Armand Babineau, appuyé du conseiller Gérard Turcotte, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Franchise à Mr.
Martial Milette
pour vidanges.

ARTICLE 5- Considérant le service fourni par Monsieur Martial Milette, relativement à l'enlèvement des vidanges;

Considérant que pour assurer que ce même service soit rendu aux contribuables et résidents de la Municipalité;

Considérant que ce service ne coute absolument rien à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette et unanimement résolu;

QUE la Municipalité accorde pour une période de deux ans une franchise exclusive à Monsieur Martial Milette pour la cueillette des vidanges, à la condition qu'il n'en coute rien à la Municipalité et que Monsieur Martial Milette réponde de tous les risques de ses opérations.

Cie de télé.Bell.

ARTICLE 6-Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Cie de téléphone Bell du Canada soit autorisée à exécuter les travaux proposés par le plan No.R.O.413235, C.M.36 soumis en date du 31 oct.1961. Adopté unanimement.



Assemblée publi-
que pour service
d'autobus.

ARTICLE 7- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'une annonce soit publiée dans le journal Le Nouvelleite, éditions de vendredi et samedi les 10 et 11 nov., à l'effet qu'une assemblée publique des contribuables et résidents de St. Michel des Forges, sera tenue mardi le 14 novembre à 8 heures P.M. à la salle Municipale, pour discuter d'un service d'autobus adéquat dans toute la Municipalité, lors de l'annexion officielle le 1er. janvier 1962.

Adopté unanimement.

Subdivision Lot
251 annulé.

ARTICLE 8- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le Lot No.251 et ses subdivisions, de 251-1 à 251-841; ainsi que les rues Nos.251-41, 122,163, 204, 285,326,367,448, 489,530, 611, 652, 692, 771, 811, 819, et 251-834; le tout du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, situé dans les limites de la Municipalit. de St. Michel des Forges, suivant plan approuvé le 16 juin 1913 et complètement ignoré depuis, soit annulé. Par la présente résolution, les membres du Conseil de la Municipalité de St. Michel des Forges, donnent consentement à l'annulation de ce plan.

Adopté unanimement.

Signature plan
S.W.& Power Co.

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que S.H. le Maire Gilles Lupien soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation, le contrat No.761074, soumis par The Shawinigan Water & Power Co.

Adopté unanimement.

Signeaux pour
vitesse.

ARTICLE 10- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte et unanimement résolu, que les proposés aux signeaux d'indication pour vitesse, soient autorisés à transporter en haut de la côte, aux environs de chez Monsieur Donat Blanchet, l'indication du commencement du village des Forges.

Résolution
drainage
annulée.

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que la résolution ARTICLE 9 adoptée à la session du 2 octobre 1961, autorisant une dépense d'environ \$600.00 pour drainage au village des Forges soit annulée, considérant que le Gouvernement Provincial fournira les matériaux nécessaires au dit drainage.

Adopté unanimement.

Autorisation
poste d'essence.

ARTICLE 12- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que Monsieur Martial Grondin soit autorisé à construire un poste d'essence suivant le règlement de construction en vigueur dans la Municipalité, sur le Lot 194 chemin des Forges.

Adopté unanimement.

Souscription
hopital Ste.
Justine.

ARTICLE 13- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette et unanimement résolu, qu'une somme de \$25.00 soit souscrite pour venir en aide à l'hopital Ste. Justine de Montréal.

Entrée d'eau
Donat Blanchet
biffée.

ARTICLE 14- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette, que l'entrée d'eau de Monsieur Donat Blanchet au montant de \$30.00 soit biffé du rôle de perception, considérant que ce dernier a payé pour le service de l'eau qu'il n'a pas utilisé en 1960.

Adopté unanimement.

Mutations sept.
adoptées.

ARTICLE 15- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette et unanimement résolu, que les mutations suivantes du mois de septembre soient adoptées.

ANCIEN PROPRIETAIRE

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Paroisse 3-Riv.

Faida Milot
Raoul Bergeron
Jean Marie Labrecque
Lucien Pelland décédé, légua à

Réjean Milot
Lucien Babineau Mme.
Antonio Marcoux
Yvonne Pelland son épouse



Partie 3-Riv.

ANCIEN PROPRIETAIRE

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Raoul Bergeron
Wilfrid A.Lainesse
Raoul Bergeron
Gérard Plouffe
Martial Milette
Henri Martel
Dame Emile Guilbert
Gérard Plouffe vente annulée
Vital Trudel

Dame Jean Guy Hubert
François Ferron
Roger Bergeron et son épouse
Armand Masse
Jean Laliberté
Delle Yolande Dupont
Réal Ricard
Armand Masse
Dame Jean Marc Deschamps

Partie St.Etienne

Dame Edouard Langevin
" " "
" " "
" " "
" " "
" " "
" " "
Adélaré Doucet
" "
Dame Edouard Langevin

Michel Gauthier
Albert Ricard
Delle Jacqueline Grondin
" Louise Grondin
Paul Leblanc
Edmond Rowsome
Wellie Magnan
Maurice Melançon
Fernando Leblanc
Georges Pelletier

Achat de rue s
Frs.Charette.

ARTICLE 16- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le Municipalité achète au prix de \$1.00 l'unité, les deux rues offertes par Monsieur François Charette, cadastre P-198-7 pour l'une et cadastre P-198-13 pour l'autre. Que le Notaire Garceau soit autorisé à préparer un contrat a cet effet, que le Maire Gilles Lupien soit autorisé à le signer pour et au non de la Corporation.

Adopté unanimement.

Achat de rues
Is.Démontigny et
Maurice Milot.

ARTICLE 17- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette, que la Municipalité achète au prix de \$1.00 l'unité, les deux rues offertes par Messieurs Louis Démontigny et Maurice Milot, cadastre P-18-1 pour l'une et cadastre P-18-13 et P-19-6 pour l'autre. Que le Notaire G.G.Garceau soit autorisé à préparer un contrat a cet effet, que le Maire Gilles Lupien soit autorisé à le signer pour et au nom de la Corporation.

Adopté unanimement.

Achat de rue
Mme.Jules Picotte
et Raoul Rathier.

ARTICLE 18- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Municipalité achète au prix de \$2.00, soit \$1.00 pour chaque propriétaire, la rue offerte par Madame (2-2) Jules Picotte et Monsieur Raoul Rathier, cadastre P-1-332 et P-1-333. (2-3)
Que le Notaire Gilles Garceau soit autorisé à préparer un contrat a cet effet, que le Maire Gilles Lupien soit autorisé à le signer pour et au nom de la Corporation.

Adopté unanimement.

Achat de rues
Mr.Raoul Rathier.

ARTICLE 19- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la Municipalité achète au prix de \$1.00 l'unité, les deux rues offertes par Monsieur Raoul Rathier, cadastre No. P-2-7 pour l'une et P-1-335 pour l'autre. Que le Notaire G.G.Garceau soit autorisé à préparer un contrat a cet effet, que le Maire Gilles Lupien soit autorisé à le signer pour et au nom de la Corporation.

Adopté unanimement.

Plan P-11 et P-12
accepté. Mme.Ed.
Langevin.

ARTICLE 20- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le plan montrant une partie de la subdivision des Lots P-11 et P-12, du cadastre officiel de la paroisse de St.Etienne des Grès, actuellement Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières; plan préparé par Edouard Lair ArpéGéo. et appartenant à Madame Edouard Langevin soit accepté.

Adopté unanimement.

MARGE DE LA RELIURE

2-2,3 ET 7
1-279-1



Plan 313 accepté.

ARTICLE 21- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par la conseiller Armand Milette, que le plan montrant la subdivision d'une partie du Lot No 313, cadastre officiel de la paroisse de St.Etienne des Grès, situé dans les limites de la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières; plan préparé par Georges Gariepy Arp.Géo. et appartenant à Monsieur Marcel Bourassa soit accepté.

Adopté unanimement.

ARTICLE 22- Considérant l'annexion prochaine de la Municipalité à la Cité des Trois-Rivières;

Considérant que certaines demandes et renseignements d'intérêt général doivent être faites au Ministère des Affaires Municipales;

Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à demander un appointement à l'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales et du Travail, ainsi qu'à Monsieur Jean-Louis Doucet Sous-Ministre, pour le 15 du courant.

Que Son Honneur le Maire ainsi que les conseillers qui pourront se joindre à cette délégation, s'en fasse un devoir.

Que le Secrétaire-Trésorier qui les accompagnera, soit autorisé à assumer les frais de ce voyage pour et au nom de la Corporation.

Adopté unanimement.

ARTICLE 23- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à demander des soumissions par l'entremise du journal local Le Nouvelliste, samedi le 11 nov. pour la pose de tuiles sur le parquet de la salle Municipale. Les soumissions seront acceptées au bureau du Secrétaire-Trésorier jusqu'à midi le 18 novembre 1961 et elles seront ouvertes à la session du 21 nov.1961.

Adopté unanimement.

ARTICLE 24- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Armand Milette, que la présente session soit ajournée au 21 novembre 1961 à 8 heures de l'après-midi.

Adopté unanimement.

Et cette partie de la session est levée à 11.15 hers. P.M.

Signé Armand Babineau Maire

Signé Armand Milette Sec.-Trés.

Délégation
à Québec.

Demande de sou-
missions pour
prélart salle
Municipale.

Ajournement de
la session.

MARGE DE LA REMISE

Murdrand

Belle Feuille

Hot

213

— — — —



Session ajournée
du 6 nov.1961.

Procès verbal d'une session des membres de la Corporation Municipale de St.Michel des Forges, session ajournée du 6 novembre 1961, tenue le 21 novembre 1961, à 8 heures de l'après-midi au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du Conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 heures par la prière.

Achat rue Mr.Eug.
Bellefeuille,
Cad.193-46-47.

ARTICLE 2- Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Henri Blanchet, que la Municipalité achète au prix de un dollar (\$1.00) la rue offerte par Mr.Eugène Bellefeuille, rue connue sous le nom de Boul. Jacques-Cartier, Cadastre 193-46, 193-47, de la paroisse de Trois-Rivières, maintenant Municipalité de St.Michel des Forges.
Que le Notaire G.G.Garceau soit autorisé à préparer un contrat a cet effet, que le Maire Gilles Lupien soit autorisé à la signer pour et au nom de la Municipalité. Adopté unanimement.

Lettre de recommandation à Mr.Marcel Paillé, constable.

ARTICLE 3- Considérant que Mr.Marcel Paillé est au service de la Municipalité de St.Michel des Forges comme constable depuis l'an;

Considérant qu'il a donné ce service bénévolement, c'est-a-dire au salaire de \$1.00 l'an;

Considérant qu'il s'est procuré son uniforme et a fourni son automobile à ses frais;

Considérant sa loyauté et les services qu'il a rendus à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Armand Milette et unanimement résolu; qu'une lettre de remerciements lui soit adressée.

Que ladite lettre soit une recommandation à la Cité des Trois-Rivières; si celle-ci a besoin de ses services après l'annexion officielle le 1er. janvier 1962.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Roger Lord, Gérant, de ladite Cité.

Motion de recommandation à l'endroit du Sec-Trés., Jules Picotte.

ARTICLE 4- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, qu'une motion de remerciements et d'appréciation soit adoptée à l'endroit de Mr.Jules Picotte, Secrétaire-Trésorier de cette Municipalité depuis le 22 septembre 1960, pour le dévouement et la loyauté dont il a fait preuve.

Que cette motion soit une recommandation a Messieurs les membres du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, advenant que cette dernière aurait besoin de ses services, après l'annexion officielle le 1er. janvier 1962

Que copie de la présente motion soit transmise à Monsieur Roger Lord, Gérant, de ladite Cité.

Adopté unanimement.

Achat matériel pour Mr.E.Levasseur.

ARTICLE 5- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le secrétaire-trésorier soit autorisé a acheter chez P.A.Gouin Ltée., les matériaux nécessaires à la réparation de l'égoût de Monsieur Euclide Levasseur, se montant à \$ 19.45, au dire de ce dernier. Cet égout, fosse-septique, fut brisé accidentellement par la pelle mécanique, lors du creusage pour drainage du Chemin des Forges en face du couvent. Adopté unanimement.

Soumission pour couvre plancher acceptée

verso

MARGE DE DA RELIURE



ARTICLE 6- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Babineau, que la soumission de la maison Wellie Ferron, au prix de \$ 800.00 pour la pose de la Tuile Vinyl Amiante 1/8 d'épaisseur, première qualité, soit acceptée; cette soumission étant la plus explicite et donnant les meilleurs garantis.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer un contrat en conformité avec la soumission, contrat qui devra être signé par les deux parties.

Que le Maire Gilles Lupien soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité.

Adopté sur division, le conseiller Armand Lemire étant dissident.

ARTICLE 7- Il est proposé par le conseiller Henri Blanchet, secondé par le conseiller Armand Milette, que les chèques pour soumissions non acceptées, soient retournés aux intéressés.

Adopté unanimement.

ARTICLE 8- Il est unanimement résolu, que les demandes suivantes concernant le transport par autobus dans la Municipalité après le 1er. janvier 1962, soient faites à la Régie des Transports, lorsque cette dernière siègera au Palais de Justice des Trois-Rivières, le 28 novembre 1961.

1er. Rang (Ch.des Forges) des limites de St.Etienne des Grés VIA Trois-Rivières, 14 voyages comme suit:

6-7-8-9 heures A.M., 1-2-3-4-5-6-7-8-11 heures P.M. et 1 heure A.M.

En montant VIA St.Etienne, même circuit, aux $\frac{1}{2}$ heures de la limite de Trois-Riv.

2ième. Rang (Boul.St.Jean) des limites de St.Etienne en descendant VIA Trois-Rivières, 9 voyages comme suit:

6-7-8 heures A.M., 1-3-6-7-11 heures P.M. , et 1 heure A.M.

En montant VIA St.Etienne, même circuit, aux $\frac{1}{2}$ heures de la limite de Trois-Riv.

Mission Ste.Thérèse, même tarif que la ville.

Billets spéciaux pour écoliers.

Messes du dimanche, Village des Forges, 8-9 $\frac{1}{2}$ et 11 heures A.M.

Voyages internes ? tarif du passage ?

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté et unanimement résolu, que la session soit levée.

Et la session est levée à minuit.

Signé Gilles Lupien Maire

Signé Gérard Turcotte Sec.-Trés.

Chèques pour soumissions non acceptées retournés.

Demandes pour transport par autobus.

Levé de la session

MARGE DE LA REINDRE



Session régulière
du 4 décembre 1961.

Procès verbal d'une session régulière des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, tenue le 4 décembre 1961 à 8.15 minutes de l'après-midi, au lieu habituel de ses sessions à laquelle étaient présents les conseillers Armand Lemire, Georges Côté, Gérard Turcotte et Armand Milette, formant quorum sous la présidence de S.H. le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8.15 hers. par la prière.

ARTICLE 2- Le secrétaire donne la lecture des minutes des sessions du 6 et 21 novembre 1961 et comme elles sont reconnues conforme, il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, qu'elles soient acceptées.

Adopté unanimement.

Comptes ordinaire
du mois.

ARTICLE 3- Le secrétaire-trésorier donne la lecture des comptes ordinaire du mois qui sont les suivants:

Chèque No. 205	Wellie Ferron, tuiles plancher salle municipale	\$ 800.00
" " 206	Shawinigan Water & Power Co. éclairage rues & salle	301.59
" " 207	Bell Téléphone Co. du Canada, téléphone salle	8.57
" " 208	Le Nouvelliste, annonces	36.00
" " 209	Canadien Pacifique Co., facture	8.47
" " 210	Villeneuve & Lambert, mutations octobre	15.00
" " 211	Wilson & Lafleur Ltée. 1 code Cités & Villes	13.30
" " 212	Fleuriste Laviolette, fleurs pour Mme. Georges Côté	10.60
" " 213	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. facture,	36.01
" " 214	Etienne Lamontagne, Opticien, Asst. Pub. lunettes	10.00
" " 215	Ministre des Finances, taxe d'amusement,	55.49
" " 216	P.A. Gouin Ltée. facture Mr. Euclide Levasseur,	11.73
" " 217	Euclide Levasseur, ouvrage et matériel,	17.00
" " 218	François Charette, achat de 2 rues,	2.00
" " 219	Maurice Milot, achat d'une rue,	1.00
" " 220	Louis Démontigny, achat d'une rue,	1.00
" " 221	Raoul Rathier, achat de 3 rues,	3.00
" " 222	Marthe Picotte, achat d'une rue,	1.00
" " 223	Valbert Blanchette, 3 1/4 permis de construction,	34.00
" " 224	H.P. Julien, 19 permis de construction,	19.00
" " 225	Roger Houle, 5 permis de construction,	5.00
" " 226	Nelson Lefebvre, 21 permis de construction,	21.00
" " 227	G.G. Garceau, Notaire, contrats cessions de rues,	143.00
" " 228	Irving Oil Inc. factures huile salle,	49.08
" " 229	Marcel Paillé, salaire de l'année 1961,	1.00
" " 230	Jules Picotte, salaire novembre et divers,	351.65
" " 231	Gaston Désaulniers, facture Asst. Pub.	9.99
" " 232	Maurice Milot, téléphone incendie,	15.00
" " 233	Dr. Michel Neveu, facture Asst. Pub.	15.00
" " 234	Association Forestière Mauricienne Inc. souscription,	10.00
" " 235	Henri Roy, Président de L'O.T.J. des Forges, souscription,	100.00
	Total	\$2105.48

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé du conseiller Georges Côté, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Comptes aqueduc
du mois.

Chèque No. 35	Charles Edouard Houde, entretien de la pompe,	\$ 25.00 ✓
" " 36	Shawinigan Water & Power Co. électricité pompe 2 mois,	57.91 ✓
" " 37	Maurice Milot, 1 caisse d'huile pour pompe,	10.33 ✓
" " 38	Jules Picotte, 10 % sur perception service de l'eau et avis,	18.50 ✓
	Total	\$ 101.41

Sur proposition du conseiller Gérard Turcotte, appuyé du conseiller Armand Milette, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.



Lecture de la correspondance.

Plans Bell Tél. acceptés.

Taxes biffées pour Commission Hydro Québec.

ARTICLE 5- Le secrétaire donne la lecture de la correspondance, parmi celle-ci se trouve une lettre de L'association Forestière Mauricienne Inc. sollicitant un octroi pour leurs activités. Il est alors proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire et unanimement résolu, qu'un montant de \$ 10.00 leur soit souscrit.

ARTICLE -6 Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que les plans Nos. R.O.413270, C.M.37 et R.O.413272, C.M.38 soumis par la Cie de Téléphone Bell du Canada pour travaux à exécuter dans la Municipalité soient acceptés. Que S.H. le Maire Gilles Lupien soit autorisé a signer lesdits plans pour et au nom de la Municipalité.

Adopté unanimement.

ARTICLE 7- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, qu'un montant de \$0.38 pour taxes spéciales de l'assistance publique soit biffé du rôle de perception 1961 pour la Commission Hydroélectrique de Québec, selon leur demande dans une lettre en date du 22 nov. 1961, se basant sur l'article 41 de la loi organique de leur commission.

Adopté unanimement.

ARTICLE 8- Le secrétaire donne la lecture des mutations du mois d'octobre 1961 qui sont les suivantes:

ANCIEN PROPRIETAIRE

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Paroisse des Trois-Rivières.

Mme. Vve. Lucien Pelland
Ronald Fournier (rétrocession)
Wilfrid Fournier
Gérard Plouffe
Raoul Bergeron
François Charette
Donat Blanchette

Jean Denis Marcoux
Wilfrid Fournier et son épouse
Victor Janvier
Corp. Municipale St. Michel des Forges
" " " " "
Jules Bergeron
Léo Soucy

Déclaration de décès de Roland Trépanier, devant Paul Wickham, le 12 septembre 1961, nommant son épouse, Dame Lorette Dugal et Jean Trépanier, administrateurs des biens de sa succession, comprenant 1/25ième indivis des Nos. 175 et 176.

Lucien Loranger
Dame Edouard Langevin
" " "

Jean Paul Gaillardetz
Luc Milot
Réjean Milot
Arthur Bourassa

Philippe Baril (échange)
Déclaration de décès de Dame Yvonne Jackson épouse d'Eugène Bellefeuille devant Paul Villeneuve le 13 octobre 1961, léguant à son dit mari la moitié indivise du No. 214-37.

Dame Réal Auger
Jean Paul Gaillardetz
Paul Nobert

Paul Nobert
Gérard Houle
Jean Paul Labbé

Paroisse St. Etienne.

Déclaration de décès de Donat Dubé, devant Léo Leblanc, le 23 avril 1942, léguant à son épouse Dame Aurore Paillé épouse en seconde nocces de Jean Bapt. Dionne, la moitié indivise (ou les 6/12 indivis) du No. 322; et à ses deux enfants nommés: Roland et Marie Claire Dubé pour chacun 3/12 indivis dudit No. 322 ainsi qu'une partie du No. 332, dans la même proportion.

Déclaration de décès de Dame Marie-Claire Dubé épouse de Lionel Babineau, devant Léo Leblanc, le 23 avril 1942, léguant à son dit mari et à son fils Jacques Babineau, les 3/12 indivis, du No. 322 et de la juste moitié sud du No. 332.

Vente devant Léo Leblanc, le 23 avril 1942, par Roland Dubé à Dame aurore Paillé veuve en première nocces de Donat Dubé et épouse en secondes nocces de Jean Bapt. Dionne des 3/12 indivis étant tous ses droits sur l'immeuble composé du No. 322 et de la juste moitié sud du lot No. 332.

Cession devant Léo Leblanc, le 16 septembre 1961, par Lionel et Jacques Babineau à Dame Aurore Paillé épouse de Jean Baptiste Dionne, de tous les droits qu'ils ont et peuvent avoir dans une terre faisant partie du No. 322 et dans une autre terre étant la juste moitié sud du No. 332.

MARGE DE LA RELIURE



ANCIEN PROPRIETAIRE

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Suite paroisse
St.Etienne.

Maurice Landry
Arthur Doucet
Dame Edouard Langevin
Raoul Rathier
W.A.Lainesse
Louis Démontigny
W.A.Lainesse
Marcel Dubois
Dame Edouard Langevin
Dame Edouard Langevin
Louis Georges Bourassa

Arthur Doucet
Maurice Landry
Henri Cloutier
Dame Alcide Boisvert
Dame Céris Hardy
Maurice Milot
Marcel Dubois
Julien Matteau
Dame Robert Vézina
Albert Dontigny et son épouse
Joseph Boudrias Piché, non officiel

Sur proposition du conseiller Armand Milette, appuyé du conseiller Armand Lemire, il est unanimement résolu qu'elles soient approuvées.

Plan No.373, 373-1
accepté.

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Armand Milette, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No.373, 373-1 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, situé dans la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par R.H.Houde Arp.Géo. et appartenant à Monsieur André Marin, soit accepté, à la condition que la rue No.373-1, soit élargie à 50 pieds, selon le règlement de la Municipalité. Adopté unanimement.

Plan No.251
(251-842) redivisé
accepté.

ARTICLE 10- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le plan montrant la redivision d'une partie du lot No. 251-251-842, du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, situé dans la Municipalité de St.Michel des Forges, division d'enregistrement de Trois-Rivières, plan préparé par R.H.Houde Arp. Géo. et appartenent à Monsieur J.A.Bellavance, soit accepté. Adopté unanimement.

Laine minérale
plafond salle.

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Georges Côté, que de la laine minérale soit épanchée sur le plafond de la salle Municipale comme isolant, aussi, qu'un aspirateur de fumé soit installé au centre du plafond de ladite salle; que les conseillers Gérard Turcotte et Georges Côté soient priés de s'occuper respectivement de ces travaux. Qu'une somme d'environ \$200.00 soit autorisée pour ces deux items. Adopté unanimement.

Achat codes
Cités & Villes.

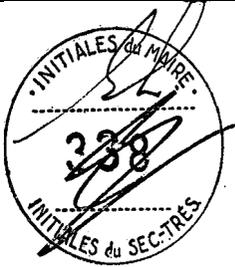
ARTICLE 11a- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Georges Côté, que 7 codes des Lois et jurisprudence concernant les Cités et Villes de la Province de Québec, soient achetés et offerts à chaque membre du Conseil comme souvenir et reconnaissance pour services rendus à la Municipalité, considérant la dissolution du dit Conseil qui aura lieu à une dernière session qui sera tenue le 28 décembre 1961, vu l'annexion officielle à la Cité des Trois-Rivières le 1er. janvier 1962. Adopté unanimement.

Demande Régie des
Transports.

ARTICLE 12- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'une copie des demandes faites à la Régie des Transports pour un service d'autobus adéquat dans les limites de la Municipalité après l'annexion officielle à la Cité des Trois-Rivières le 1er. janvier 1962; demandes faites à la dite Régie lorsqu'elle a siégé au Palais de Justice des Trois-Rivières le 28 courant, soit transmise à la Cité des Trois-Rivières, priant les autorités de ladite Cité d'appuyer ces demandes auprès de la Régie en temps opportun. Adopté unanimement.

Infraction au règlement de construction, lettres recommandées.

ARTICLE 13- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Milette, que des lettres recommandées soient envoyées aux contribuables qui ont enfreint le règlement de construction, leur donnant 8 jours de la date de la dite lettre pour se conformer au règlement.



Ces contribuables sont les suivants, avec infraction suivantes:

Messieurs Emile Lajoie, René Lajoie et Jacques Cloutier, 9 ième. Avenue, garages temporaires trop près de la ligne de l'avenue.

Monsieur Théophile Lebel, 8 ième. Avenue, fondations trop près de la ligne de L'av.

Monsieur Jean Marc Proulx, 10 ième. Avenue, avoir construit un salorium sans permis.

Monsieur Joseph Laperrière, Contracteur St.Etienne des Grés, pour avoir construit le collège du village des Forges sans permis en 1960.

Adopté sur division, le conseiller Armand Lemire étant dissident.

Octroi à L'O.T.J. des Forges.

ARTICLE 14- Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Armand Milette, qu'un montant de \$ 100.00 soit octroyé à L'O.T.J. du village des Forges, pour loisirs, terrains de jeux etc.
Adopté unanimement.

Levé de la session pour ajournement.

ARTICLE 15- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que la présente session soit ajournée au 28 déc.1961.

Et la session est levée à onze heures P.M.

SIGNE Gilles Lupien MAIRE

SIGNE Armand Milette SEC.TRES.

MARGE DE LA RELIURE

Session spéciale du 27 déc.1961.

Procès verbal d'une session spéciale des membres de la Corporation Municipale de St.Michel des Forges, convoquée par S.H.le Maire Gilles Lupien et tenue le 27 décembre 1961, à 8 heures de l'après-midi au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents la totalité des membres du Conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 heures par la prière.

Avis de convocation.

ARTICLE 2- Le secrétaire-trésorier donne la lecture de l'avis de convocation de la présente session, ainsi que de son certificat de signification.

Lecture des minutes.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture des minutes de la session régulier du 4 décembre 1961 et comme elles sont reconnues conforme aux délibérations passées, il est proposé par le conseiller Henri Blanchette, secondé par le conseiller Georges Côté, qu'elles soient adoptées.

Adopté unanimement.

Comptes ordinaires du mois.

ARTICLE 4- Le secrétaire-trésorier porte à la connaissance des membres du conseil, les comptes ordinaires du mois à date, qui sont les suivants:

Chèque No.

236	P.A.Gouin Ltée., factures du 12 et 15 déc.	\$ 130.25
237	Imprimerie Ovila Lacoursière Inc., factures du 11 et 19 déc.	103.95
238	Shawinigan Water & Power Co., électricité salle	11.15
239	Bell Téléphone Co., téléphone salle	10.72
240	Maurice Milot, téléphone incendie	15.00
241	St.Pierre & Frères, huile garage incendie	17.67
242	Sylvio Labonté, 12 heures d'ouvrage	12.00
243	Joseph Paquette, 1 voyage de gravier	7.00
244	H.P.Julien, 3 permis de construction	3.00



suite comptes

Chèque No.

245
246
247
248
249
250
251
252
253
254

Jules Picotte, salaire décembre et divers	\$ 147.64
Guy Blouin electricien, installation de l'aspirateur	21.50
Villeneuve & Lambert, mutations de nov.	12.50
Ministre des Finances, licence camion incendie	2.50
Comité des loisirs de la Mission Ste. Thérèse, subvention	100.00
L'Ass. Sportive du Chemin des Forges Enrg.	100.00
L'.O.T.J. des Forges,	200.00
Institut National Canadien pour les Aveugles	12.00
Roger Houle, 6 permis de construction,	6.00
Ministre des Finances, taxe d'amusement	54.60

Total \$967.48

Sur proposition du conseiller Armand Babineau, appuyé du conseiller Armand Milette, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Comptes aqueduc.

Chèque No.

40
41

ARTICLE 5-

Charles Edouard Houde, entretien de la pompe,	\$ 25.00 ✓
Jules Picotte, % sur perception service de l'eau et avis	12.60 ✓

Total \$ 37.60

Sur proposition du conseiller Henri Blanchet, appuyé du conseiller Gérard Turcotte, il est unanimement résolu qu'ils soient payés.

Garages temporai-
res.

ARTICLE 6- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, qu'une lettre d'avocat soit envoyée aux contribuables qui ont enfreint le règlement de construction, en érigeant des garages temporaires trop près de la ligne de la rue, que copie de la présente résolution soit transmise à la Cité des Trois-Rivières.

Adopté unanimement.

Subventions aux
Associations
sportives.

ARTICLE 7- Considérant les demandes faites par les Associations sportives de la Municipalité, pour subvention à leurs activités, il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, qu'un montant de \$100.00 soit alloué au Comité des loisirs de la Mission Ste. Thérèse, qu'un montant de \$100.00 soit alloué à L'Association sportive du Chemin des Forges Enrg., aussi, qu'un montant de \$200.00 soit alloué à L'.O.T.J. du village des Forges, ce dernier montant devant servir à combler un déficit occasionné par l'érection d'une glissoire dans la cour du couvent.

Adopté sur division, le conseiller Armand Lemire étant dissident.

Entretien chemins
d'hiver.

ARTICLE 8- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à entrer en communication avec Monsieur Gérard Carbonneau, entrepreneur pour l'entretien des chemins d'hiver, l'enjoignant de venir le rencontrer, afin qu'il puisse lui faire part des rues qui doivent être ouvertes et entretenues, pour que le trouble à cet effet, cesse.

Adopté unanimement.

Chèque Banque
Prov. du Canada.

ARTICLE 9- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Armand Lemire, que S.H. le Maire et le S.T. soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation, un chèque au montant de \$ 3,050.00 en faveur de la Banque Provinciale du Canada, chèque devant servir à couvrir une obligation de \$1,000.00, plus \$2,050.00 d'intérêts, d'après le règlement No 25, dont l'échéance est le 1er. janvier 1962.

Adopté unanimement.

Mutations de
novembre 1961

verso



ARTICLE 10- Le secrétaire donne la lecture des mutations du mois de novembre 1961, qui sont les suivantes:

ANCIEN PROPRIETAIRE

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Partie des
Trois-Rivières.

Eugène Bellefeuille
" "
Joseph Bellemare
Eugène Bellefeuille
Les Filles de Jésus, échange avec
Mme. Edouard Langevin
Arthur Doucet
Eugène Bellefeuille
Dame Marguerite Déry, Ed. Langevin
François Charette, cession rue

Jean Paul Dubé
Alphonse Jolin
Henri Paul Bellemare
Paul Durand
Le Séminaire St. Joseph de 3^e Riv.
Dlle Gabrielle Bécharde
Roger Milette
Léandre Bouchard
Dame Roland St. Pierre
Corp. Municipale St. Michel des Forges

Partie St.
Etienne .

Emilien Paquin
Joseph Bellemare
" "
" "
Dame Edouard Langevin
Eugène Tremblay
W.A. Lainesse
Marcel Descoteaux
Raoul Rathier cession rue
Dame Edouard Langevin
Raoul Rathier
Maurice Milot & Louis Démontigny cession
Dame Edouard Langevin
" " "

Clovis Normandin
Henri Paul Bellemare
Dame Jos. Henri Jalette
Emile Bellemare
Henri Cloutier
Dionis Bouchard
Guy St. Arneault
Henri Paul Brousseau
Corp. Municipale St. Michel des Forges
Noel Cauchon
Jean Paul Bornais
Corp. Municipale St. Michel des Forges
Pierre Dargy
Lionel Lefebvre.

Sur proposition du conseiller Armand Lemire, appuyé du conseiller Armand Babineau, il est unanimement résolu qu'elles soient adoptées. Adopté u

Taxes biffées à
Mr. Josaphat
Milot.

ARTICLE 11- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Henri Blanchet, qu'un montant de taxes de \$10.15 soit biffé du rôle de perception 1961, au nom de Monsieur Josaphat Milot, concernant le cours d'eau Raymond Charette, qui ne passe pas sur son terrain. Adopté unanimement.

Arme a feu cons-
table Marcel
Paillé.

ARTICLE 12- Il est proposé par le conseiller Armand Lemire, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que le constable Monsieur Marcel Paillé, soit prié de remettre au Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité, l'arme à feu de calibre 22 qu'il porte. Si le dit Marcel Paillé peut se procurer un permis de port d'arme a feu, sur présentation dudit permis, le secrétaire-trésorier est autorisé à lui remettre, en considération des services rendus à la Municipalité. Adopté unanimement.

Levé de la sess.

ARTICLE 13- Il est proposé par le conseiller Georges Côté, secondé par le conseiller Gérard Turcotte, que la présente session soit levée.

Et la session est levée à 10 heures et 40 minutes.

Signé Gilles Lujon Maire

Julien Turcotte Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE



Session ajournée
du 4 déc. 1961,
tenue le 28 déc.
1961.

Procès verbal d'une session des membres de la Corporation Municipale de St. Michel des Forges, session ajournée du 4 décembre 1961, tenue le 28 décembre 1961, à 8 heures de l'après-midi au lieu habituel de ses sessions, à laquelle étaient présents par ordre de siège, Messieurs Georges Côté, Armand Lemiré, Armand Milette, Henri Blanchet, Gérard Turcotte et Armand Babineau, tous conseillers formant la totalité des membres du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Gilles Lupien.

ARTICLE 1- La session s'ouvre à 8 heures par la prière habituelle.

Lecture des minutes.

ARTICLE 2- Le secrétaire-trésorier donne la lecture des minutes de la session spéciale du 27 décembre 1961 et comme elles sont reconnues conforme aux délibérations passées, il est unanimement résolu qu'elles soient adoptées.

Confirmation de
l'annexion.

ARTICLE 3- Le secrétaire donne la lecture d'une lettre de Monsieur Jean-Louis Doucet, C.R. Sous-Ministre des Affaires Municipales, lettre adressée à Monsieur Georges Beaumier, Greffier de la Cité des Trois-Rivières en date du 16 novembre 1961.

Copie textuelle.

Monsieur Georges Beaumier, greffier,
Hotel de Ville,
Cité des Trois-Rivières, P.Q.

Monsieur,

Le Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable René Hamel, me prie de vous informer qu'il a plu au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'adopter, en date de ce jour, un arrêté en conseil à l'effet d'autoriser, pour les fins et aux conditions y mentionnées, le règlement No. 239-A du Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières, tel que modifié par ledit Conseil dans une résolution adoptée le 1er mai 1961, décrétant l'annexion à ladite Cité du territoire compris dans les limites décrites audit règlement et dans la description officielle du Ministère des Terres et Forêts en date du 20 mai 1961.

Nous nous occupons de faire publier, dans la Gazette Officielle de Québec, l'avis exigé par l'article 43 de la Loi des Cités et Villes.

Votre règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication dudit avis.

Veillez me croire,

Votre tout dévoué,

Jean-Louis Doucet, C.R.
sous-ministre

ARTICLE 4- Considérant ces faits, le Conseil de la Municipalité de St. Michel des Forges sera automatiquement dissous le 30 décembre 1961.

Allocution de S.H.
le Maire.

ARTICLE 5- Allocution de Son Honneur le Maire Gilles Lupien à l'auditoire.

Allocution des con-
seillers.

ARTICLE 6- Allocution de Messieurs les Conseillers désirant s'adresser à l'auditoire.

Allocution du Sec-
Trésorier.

ARTICLE 7- Allocution du secrétaire-trésorier.

ARTICLE 8- Allocution des anciens Maires, Conseillers, contribuables désirant s'adresser à l'auditoire.



ARTICLE 9- Il est unanimement résolu, que copie des allocutions de S.H. le Maire et du secrétaire-trésorier soient remises aux journaliste présents avec autorisation de publier.
Que par la suite, le secrétaire-trésorier soit prié de les inscrire au livre des minutes, formant une dernière page d'histoire de la Municipalité.

Levé de la session.

ARTICLE 10- Il est unanimement résolu, que la présente et dernière session soit levée.

ARTICLE 9A

Et la session est levée.

Il est proposé par le conseiller Armand Belincau, secondé par le conseiller Georges Côté, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à fournir une liste électorale certifiée des extraits du rôle d'induction à date et d'origine de personnel nécessaire à la confection de la dite liste. Qu'à la fin de chaque nom, le titre de propriétaire ou locataire soit inscrit et adopté unanimement.

Signé Gilles Lujien Maire

Jules Millette Sec.-Trés.

Signatures des membres du Conseil actuel

Georges Côté Conseiller

Armand Lemire "

Armond Millette "

Henri Blanchet "

Gérard Turcotte "

Armand Belincau "

Signatures des anciens Maires et Conseillers ainsi que des contribuables.

MAIRES

Jerome Masse 1954

Lucien Lacombe 1954-57

Jean Piquin 1957-1959

Euclide Coulomb 1959-60

CONSEILLERS

Francis Laruffo 1961-1965

Antoine Laruffo Conseiller 59-61

Georges Côté aussi président du comité d'incorporation 1957

Georges Paul Roy
Paul Pothier

Secrétaire d'Administration

MARGE DE LA REMISE

Albert Duvier
Jean Paul Gaudreau
Fernando Pezambiers
Henri Paquette
Roger Gaulé
Bruno Pellenin
An Milot
Ab Ephem Boisvert
Paul Jullien Chef
Helorian Milot
Robert Milot.



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA REJIORE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE

MARQUE DE LA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA REMIURE



MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA REPIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA REJOURNE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE DA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARQUE DE LA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE



MARGE DE DA RELIURE



MARGE DE LA RELIURE

MARGE DE LA RELIURE





MARGE DE LA RELIURE

Les Forges, 30/12 1961

Reçu de

M. Tumbalay

la somme de cinquante

¹⁰⁰ Dollars

pour loyer Janvier 62

\$50.00

B. Pietti

par chèque



REGLEMENT NO:-1
Municipalité de la Paroisse de St-Michel des Forges.

Règlement concernant la salubrité
et les nuisances publiques.

CONSIDERANT que les articles 404 et 404a du code municipal de cette Province, permettant au conseil municipal de décréter par règlement des moyens de protéger la salubrité publique;

Considerant qu'il y a actuellement lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'avis de motion à cet effet a été régulièrement donné par Monsieur Lucien Lacombe, conseiller, à la session du premier février 1954, et telle qu'ajournée au 4 février de la même année,

IL EST EN CONSEQUENCE résolu à l'unanimité des membres du conseil présents à une assemblée spéciale du conseil de la paroisse susdite, (dument convoquée par avis spécial, en date du 16 février courant, à laquelle prennent part tous les membres du conseil, moins Monsieur Evariste Chamberland, à noter que l'avis spécial de convocation mentionnait :-étude et adoption d'un règlement concernant la salubrité et les nuisances, publiques,) soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:-

1o-Dans le présent règlement, à moins qu'il existe des dispositions particulières à ce contraires, le mot "DECHETS" signifie, outre les déchets proprement dits, les restes de la cuisine, ou de la table, tous les débris, immondices, cendres et ordures, les débris de construction, tels que briques, bois, ciments, toles, ... et tout ce qui est considéré comme inutile par son propriétaire ou comme une nuisance ou une cause d'insalubrité par la loi provinciale d'hygiène ou les règlements de la municipalité.

2o-Les mots "Maitre de Maison" signifient le propriétaire, le locataire, l'occupant ou toute personne en charge d'une maison d'habitation, d'un restaurant, d'une maison de logement, d'un magasin, ou toute personne en charge de toute bâtisse où il y a ou peuvent se trouver et d'où peuvent provenir des déchets et des nuisances publiques.

DECHETS

3o-Il est défendu à tout maitre de maison de laisser accumuler des déchets dans la cour de la maison qu'il habite, sur



les terrains ou autour des ou dans les dépendances qu'il occupe à moins qu'ils ne soient placés dans des poubelles en métal ou dans d'autres récipients tenus toujours en bon ordre et couverts.

40-Les personnes faisant elles-mêmes le transport des déchets devront voir à ce qu'ils soient placés dans des voitures ou des boîtes étanches, de manière à ce qu'ils ne puissent se répandre durant le transport, et ces voitures devront être recouvertes d'une toile ou d'une couverture mobile quelconque.

SOINS A DONNER AUX FOSSES D'AISANCE

50-Tout possesseur ou propriétaire d'une fosse d'aisance ou de privés devra y faire répandre de la chaux vive ou toute autre matière dsinfectante approuvée par le Ministère provincial de la Santé, afin d'empêcher les gaz délétères et les mauvaises odeurs d'incommoder les voisins.

NUISANCES PUBLIQUES

60-Chaque année, au cours du mois d'avril, tout maître de maison devra procéder au nettoyage de l'emplacement qu'il occupe de manière à ne rien laisser sur cet emplacement qui soit contraire à la propreté ou qui puisse causer préjudice aux emplacements voisins.

70-Depuis le premier jour de mai, jusqu'au quinzième jour de novembre de chaque année, tout propriétaire ou occupant d'une habitation bordant une route, rue ou avenue, devra ou faire ramasser, nettoyer et balayer toute saleté, décombres, ou déchets qui peuvent se trouver dans cette route, rue ou avenue, et ce, sur toute la largeur de son emplacement et jusqu'à la moitié de la route, rue ou avenue.

80-Il est défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant, d'une maison ou bâtiment, ou de partie de maison ou bâtiment ou dépendances, de faire écouler dans une route, rue, avenue ou autre chemin public quelconque, au moyen d'un canal ou de quelque manière que ce soit toutes matières ou choses de nature à nuire et à incommoder le public.

90-Toutes les bâtisses dans lesquelles sont gardés des animaux ainsi que les animaux qui s'y trouvent devront être maintenus dans un état de propreté telle que les passants, les voisins et le public ne soient pas incommodés des odeurs qui pourraient en émaner.

100-Il est défendu de jeter, mettre, déposer ou faire ou aider à jeter, mettre ou déposer, dans les routes, rues ou avenues ou places publiques en cette municipalité aucune pierre, clou, broquette, du verre, du fer, de la paille, du papier, des pelures de fruits ou de légumes, des déchets, enfin tout objet, détritiques ou déchets qui seront contraires à la propreté des routes, rues, avenues, places publiques, ou de nature à incommoder les passants ou de leur occasionner quelques dommages ainsi qu'à leurs chevaux, et voitures ou véhicules. Cette défense s'applique également aux cours d'eau et fossés de cette municipalité.

DEPOTOIR

110-Aucun droit, dans les limites de cette municipalité, ne pourra servir de dépotoir public, à moins que l'autorisation en soit accordée au moyen d'une résolution adoptée par le conseil local.

DISPOSITIONS GENERALES

120-Le conseil, par résolution, pourra nommer les inspecteurs nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.



MARGE DE LA RELIURE

130-Toutes les fois qu'il est prescrit par le règlement présent qu'une personne est tenue de faire une chose dans les délais prescrits et que cette personne néglige ou refuse de faire cette chose, ou que la personne tenue à son accomplissement est inconnue ou ne peut être trouvée, l'inspecteur nommé en vertu du présent règlement doit la faire faire aux frais de telle personne.

L'inspecteur tiendra un compte du cout de ces travaux et le transmettra, sous sa signature, au secrétaire-trésorier qui en fera la perception suivant le mode requis pour la collection des taxes municipales. L'inspecteur ne devra faire faire aucun travail avant d'avoir donné un délai raisonnable à la personne tenue de le faire, si elle est connue et peut être trouvée, et ce, selon l'urgence du cas.

140-Quiconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions du présent règlement à la satisfaction de l'inspecteur sera passible d'une amende de cinq dollars pour chaque contravention, les frais en plus, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, la personne ainsi trouvé coupable pourra être condamnée à huit jours d'emprisonnement. Cet emprisonnement cessera, s'il y a lieu, dès que l'amende et les frais auront été payés. Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constituera jour par jour, sauf bonne foi, une offense séparée.

150-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

PASSE ET ADOPTE le vingt deuxième jour de fevrier, mil neuf cent cinquante quatre, à la séance spéciale susdite.

*affiché 8 mars 1954
tel que prescrit
par le code
de la paroisse*

SIGNE: *L. L. Massé* Maire
J. G. Guérin Sec.-Trés.

REGLEMENT NO:-2

Municipalité de la Paroisse de St-Michel des Forges.

Règlement concernant l'imposition d'une taxe sur la garde des chiens dans la municipalité.

*Revoque par
reglement 2-A
à compter du
1 janvier 1958
session du 2 juillet 1957
page 162 minutes*

1-Considérant que l'article 406 du code municipal permet aux conseils locaux, d'adopter un règlement concernant la garde de chiens dans une municipalité.

2-Considérant que le Chapitre 139 des statuts refondus de la Province de Québec, de 1941, intitulé "Loi concernant les abus préjudiciables à l'agriculture," section :-115, article 9⁵ème et suivants rend les municipalités responsables des dommages causés par les chiens errants dans la municipalité.

3-Considérant l'article 390, du code municipal de cette Province qui permet entre autres choses, de faire tous règlements concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité;

Considérant qu'avis de motion a été donné à l'assemblée du



2 mars 1954, par le conseiller Francois Charette, qu'il présenterait à une séance ultérieure un règlement régissant la garde et le maintien des chiens dans la municipalité.

A CES CAUSES, le projet de règlement suivant est adopté, tel que lu:-

- 1o-Dans le présent règlement, le mot chien, comprendra le mot chienne, à moins que le contexte ne veuille dire le contraire;
- 2-Officier, voudra dire l'Inspecteur municipal, l'inspecteur agraire, ou toute autre personne, ou officier, désignés, par le conseil en vue de faire observer le présent règlement;
- 3-Tout propriétaire, possesseur, ou gardien, d'un ou de chiens dans les limites de la municipalité devra pour avoir droit de garder tel ou tels chiens, avoir payés les frais d'un permis spécial, au secrétaire-trésorier, de la municipalité, aussitôt, après le dépôt du rôle de perception fait au moyen du dénombrement des chiens, et sur paiement de ces frais, le secrétaire-trésorier, en plus de remettre à ce payeur, un reçu, lui remettra un jeton, qui devra être constamment attaché au cou de tel chien, attestant à la face de tous que la garde de ce chien est permise dans les limites de la municipalité.
- 4-Le jeton, en métal, portera un numéro différent, pour chaque chien, avec en plus les chiffres de l'année pour lequel il sera émis;
- 5-Un tel permis ne pourra être demandé pour un chien dangereux pour la sécurité publique;
- 6-Les frais d'obtention d'un tel permis seront de quatre dollars pour les chiennes, et de deux dollars pour les chiens, annuellement payables en même temps que les taxes courantes foncières.
Cette taxe spéciale sera imposée sous l'autorité du chapitre 139 des Statuts Refondus, et les fonds ainsi recueillis, serviront, en outre de payer les frais pour la mise en application du présent règlement, à payer les réclamations éventuelles, à être faites contre la corporation municipale, par suite de dommages causés aux personnes, ou aux biens dans la municipalité susdite.
- 7-Le propriétaire, gardien, possesseur, d'un chien ou de chiens ou ses préposés, ou subordonnés, devront, quand l'officier chargé de faire le recensement des chiens dans la municipalité, donner le nom, prénom, adresse, occupation du propriétaire, gardien, possesseur, de tel ou tels chiens, résidant dans les limites de la municipalité, et tous autres renseignements, jugés nécessaires ou utiles à l'identification de l'animal, ou à l'application du présent règlement; de même que s'il en était propriétaire; de sorte qu'aucun chien se trouvant dans la municipalité, ne puisse s'y trouver sans avoir un permis spécial de la corporation à cet effet et tel que décrété par le présent règlement.
- 8-La personne ayant la garde de tel ou tels chiens, résidant dans la municipalité sera personnellement responsable de la taxe imposée pour la garde des chiens, sans qu'il y ait lieu, pour la corporation de rechercher le vrai propriétaire ou possesseur.
- 9-Toute personne qui devient propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien se trouvant dans la municipalité, au cours d'un exercice financier, de la susdite corporation, même après le dénombrement des chiens, devra lui-même rapporter l'existence de tel chien au secrétaire-trésorier de la municipalité, dans les huit jours suivant réception de tel chien, et il devra de plus payer le plein montant de la taxe imposée pour la garde d'un chien pour une



année entière, sans diminution pour le temps écoulé, à moins que la dite taxe aie été payé à la municipalité pour ce chien, en ce cas il n'y aura de nouvelle taxe, mais le nouvel acquéreur devra rapporter au secrétaire-trésorier, le fait de telle acquisition comme s'il s'agissait d'un chien provenant d'en dehors des limites de la municipalité.

10-Cependant, l'année d'entrée en vigueur du présent règlement le montant de la taxe sera réduit de moitié du montant cides sus mentionné, et cette taxe sera payable au bureau du secrétaire trésorier, dans le délai prévu par la loi après l'homologation d'un rôle de perception;

11o-Les chiens qui a boient, laissent craindre pour la sécurité et la paix et le bon ordre dans la municipalité, par leurs agissements, devront être tenus muselés, en tout temps, même sur le terrain de leur maître, ou possesseur, ou gardien et s'ils continuent à troubler la paix, ou à être un danger pour la sécurité publique, l'officier municipal, pourra enjoindre à ce dernier, l'ordre d'abattre tel chéén, ou l'abattre lui-même faute par son maître de le faire lui-même, après preuve faite que tel chéén trpyble la paix, ou est une cause de danger public.

12-Toute contravention au présent règlement, sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars, et des frais et d'au plus vingt cinq dollars et des frais, en sus du paiement de la taxe imposée pour la garde des chiens, et faute de paiement de quinze jours d'emprisonnement, au plus; pour celui qui ne voudra pas payer la taxe sur les chiens, l'officier municipal, pourra alors abattre ce chien, qui aura été cause de contravention du présent règlement.

Article 14
Action
Chapitre 5
139

13-Les chiens gardés dans la municipalité devront de plus être attachés en tout temps de l'année, et ne pas errer seuls sur les places publiques, chemins publiques, sur les terrains desvoisins, dans la municipalité, à moins d'être accompagné de leur maître ou d'une autre personne préposée à leur garde et capable d'en prendre soin.

14-Le présent règlement entrera en vigueur selon de la loi;

PASSE ET ADOPTE le sixième jour du mois2 d'avril, mil neuf cent cinquante quatre, à la séance régulière de ce mois, sur division, en faveur:-Napoléon Paquin, Rosaire Gaudet, Francois Charette, contre:-Lucien Lacombe et Aimé Martineau.

Signé: Lucien Lacombe MAIRE

J. J. Gaudet — sec. tréps

Affiché tel que
présent le 24 avril 1954

J. J. Gaudet Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE



REGLEMENT NO:-3

Adopté le 6 avril 1954

Autorisant le conseil à fixer l'heure lieu, jour de tenue des assemblées du conseil par simple résolution.

Considérant l'article 112, du code municipal, de cette Province permettant au conseil local de fixer le lieu, et les dates de séances du conseil local, ainsi que l'heure de telles séances.

Considérant qu'il y aurait avantage à laisser au conseil en fonction le soin de régler par simple résolution du conseil la fixation du lieu et des dates de tenues de telles assemblées;

Considérant qu'avis de motion à cet effet a été présenté à la séance du 2 mars 1954, par le conseiller Rosario Gaudet;

Le règlement suivant est adopté et passé à la séance du six avril et ajournée au douze avril, mil neuf cent cinquante quatre, à l'unanimité des membres présents:-

"Le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Michel des Forges, aura plein pouvoir de changer par simple résolution, en vertu du présent règlement, le lieu, la date, l'heure, de tenue des diverses assemblées su conseil."

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi,

Affiché tel que Signé: Siduaud Masse Maire
présent 24 avril 1954 R. Gaudet Sec.-Trés.
R. Gaudet Adopté le 6 avril 1954

REGLEMENT NO:-4

Règlement régissant les constructions nouvelles dans la municipalité.

Lo-Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance du premier février mil neuf cent cinquante quatre, qu'un règlement de construction serait présenté pour adoption au conseil de la municipalité de St-Michel des Forges;

Considérant l'article 392a du code municipal et autres;

Considérant qu'il y a des développements notables dans la municipalité susdite, qui justifient le présent conseil de prévoir une réglementation adéquate de la construction sur son territoire;

En conséquence le présent règlement est soumis au conseil pour adoption:-

20-Le présent règlement annule et rend inopérant tout règlement municipal de construction applicable dans quelque secteur que ce soit de la municipalité de St-Michel des Forges, sauf en ce qui concerne les constructions actuellement en cours et auxquelles le présent règlement ne pourrait être applicable;

30-Les bâtisses, de quelque genre quelles soient, quelque soit leur appellation, quelle que soit leur utilité, leur fin, qui seront érigées, construites à l'avenir dans les limites de la municipalité susdite, devront l'être d'après les données du présent règlement, savoir:-

MARGE DE LA REPIQUE

ce règlement soumis aux élections le 5+6 juillet 1954 n'a pas été approuvé du fait du défaut en nombre d'électeurs à se présenter au 29



suite règlement no:-4
Construction

savoir :-

DISTANCES A GARDER. -

A) Le long du Chemin des Forges, de la route et du rang du Rochon du troisième rang, du deuxième rang sur toute sa longueur, de la route conduisant du Chemin des Forges au deuxième rang, le long de tout chemin ou route qui pourra être ouverte à l'avenir ou dont le nom a pu être omis dans la liste ci-dessus, les bâtisses devront être à trente pieds, mesure anglaise, au moins de tel chemin ou route, distance se prenant de la borne du chemin et du terrain faisant face audit chemin à celle de l'alignement de la fondation de l'édifice.

B) Le long des rues ou avenues situées dans les limites de la municipalité, un espace d'au moins quinze pieds, mesure anglaise devra être laissé de la borne du terrain faisant face à la dite rue ou avenue à celle de l'alignement de la fondation de l'édifice.

40-En bordure des rues ou avenues situées dans cette municipalité, des chalets pourront être construits, tout en ayant moins de cinq cents pieds (500') de surface par plancher, mais en ce cas, ces chalets, devront être construits, à une distance de soixante et quinze pieds, de la ligne de la rue, ou avenue à aller à l'alignement de la fondation de l'édifice.

Qu'est ce qu'un chalet:-

Ne seront reconnus aux termes du présent règlement comme chalets, que les bâtisses qui ne seront pas habitées avant le premier juin, ni après le quinze septembre de chaque année.

50-Dimensions et revêtement extérieur:-

Toutes les maisons d'habitation, restaurants, bâtisses publiques, devront avoir une hauteur d'au moins neuf pieds de la surface du solage jusqu'à la sablière, et devront être construits en matériaux de construction usuellement employés; les papiers à lambris goudronnés ou à couverture, ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôles, de bois, papiers ou autres débris, ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur final de la bâtisse.

Toutes ces bâtisses, sauf en ce qui a trait à l'exception faite pour les chalets, devront avoir une surface de pas moins de cinq cents pieds pour la premier plancher ou étage principal.

60-Les bâtisses, accessoires, tels que hangars, garages, dépendances, quelconques, sauf les bâtiments de ferme, doivent être situés dans la cour arrière du bâtiment principal, et ne doivent avoir qu'un seul étage. Toutefois, ils pourront être situés à même ou à côté de la maison d'habitation si le revêtement extérieur final de ces bâtiments accessoires, est constitué de la même sorte de matériaux que le revêtement extérieur final de la maison d'habitation elle-même;

70-Tout propriétaire d'une bâtisse assujettie au présent règlement de construction, bâtie en voie de construction, aura un an à compter du début des travaux, pour parachever telle construction, sans quoi, il sera spécialement passible des peines et sanctions greffées au présent règlement.

80-Le conseil pourra nommer par résolution, un ou plusieurs ins-



règlement no:-4
Construction (suite)

inspecteurs de construction pour faire appliquer le présent règlement.

Prix du permis

90-Personne ne pourra édifier une construction nouvelle ou apporter des améliorations ou des transformations qui changeront la nature d'un édifice quelconque, sans avoir, au préalable obtenu de l'inspecteur de construction de son arrondissement une carte, ciaprès appelée permis de construction, dument signée par ledit inspecteur

Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de deux dollars (\$2.00), payables à l'inspecteur qui émettrat un reçu officiel en conséquence.

100-Sur le permis de construction émis par l'inspecteur, ce dernier mentionnera les fins pour lesquelles le permis en question est émis, c'est à dire les fins pour lesquelles la construction pour laquelle un permis est émis devra servir. Le permis de construction devra être affiché à l'extérieur de la bâtisse bien à la vue publique, pendant toute la durée de la construction ou de la réparation, ou transformation.

110-Le fait d'obtenir de l'inspecteur de construction un permis de construction, ne déliera d'aucune manière le propriétaire de l'édifice concerné par ledit permis de l'obligation de remplir toutes et chacunes des autres prescriptions du présent règlement.

120-Tout propriétaire qui contreviendra au présent règlement et en particulier qui refusera de prendre son permis, après mise en demeure verbale ou écrite de l'inspecteur en construction, sera passible d'une amende de pas plus de vingt dollars et des frais.

Si une infraction au présent règlement est coninue, cette continuité constituera jour par jou, sauf bonne foi, une offense séparée.

A défaut du paiement dans les quinze jours après le prononcé du jugement, de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable, pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois. Cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été payés.

130-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

N.B.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des électeurs, les 5 et 6 juillet 1954, (en nombre et en valeur)

Le SUSDIT REGLEMENT NO:-4 (CONCERNANT LA CONSTRUCTION) SOUMIS AUX ELECTEURS? PAR VOTRE AU SCRUTIN SECRET TENU LES 5 ET 6 JUILLET 1954, D'APRES LE NOMBRE DE PROPRIETAIRES AIANT DROIT DE VOTE A CE REFERENDUM?, LE TOUT BASE SUR LE ROLE D'EVALUATION DE LA MUNICIPALITE SUS DITE, soit 666 voteurs possibles, et il ne se présenta au poll, que soixante et onze voteurs, durant les deux jours de votye, soit moins du tiers des voteurs, et EN CONSEQUENCE, LEDIT REFERENDUM A ETE BATTU FAUTE DE VOTEURS. Le Poll fut ouvert à l'ancienne école numéro:-cinq, chemin des forges, de huit heures du matin à cinq heures de l'après-midi, les deux jours susdits, et fut sous la présidence du soussigné, G.G.Garceau, Secrétaire trésorier, assisté de Robert Boudreault, greffier.

Handwritten mark: 'M' with an arrow pointing right.

En foi de quoi, j'ai donné le présent compte rendu, sous mon serment d'office, à Trois-Rivières, ce quatorzième jour de juillet, mil neuf-cent cinquante quatre,

Handwritten signature: G.G. Garceau
G.G.Garceau, Sec.-Trés.

MARGE DE LA REPIQUE



REGLEMENT NO: #4

Prohibition du stationnement
sur les routes publiques.

Considérant qu'à la séance régulière dumois du mois de juin, un avis de motion a été donné par le conseiller Lucien Lacombe qu'un règlement régissant le stationnement des véhicules dans les chemins publics de la municipalité de St-Michel des Forges serait présenté à une séance ultérieure du conseil;

Considérant que les routes et chemins, rues et avenues de la municipalité sont trop étroits, qu'il y a trop de trafic, et que de ce fait le stationnement des véhicules sur les chemins est une cause d'accident.

Considérant que l'article 61 de la loi des Véhicules moteurs de cette province permet de faire un règlement sur le stationnement;

En conséquence le présent règlement décrète ce qui suit:-

1o-En aucun temps de l'année, il ne sera permis à qui que ce soit, de stationner un véhicule sur les routes, chemins, rues et avenues, présents et futurs de la municipalité, et si un tel véhicule est trouvé à l'un quelconque des endroits précités, une amende de pas moins de cinq dollars et d'au plus vingt dollars, pourra être imposée à la personne qui revendiquera ledit véhicule, ou au propriétaire selon le cas, cette amende sera recouvrable en plus des frais de justice occasionnés, et en plus des frais de déplacement occasionnés pour mettre ledit véhicule en lieu sûr.

Cette amende sera recouvrable devant tout tribunal de justice compétent à entendre la cause, et faute de paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours suivants la condamnation, par le tribunal, il y aura lieu à huit jours d'emprisonnement, le tout conformément à l'article 371 du code municipal.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de: Francois Charette,
Secondée par : Evariste Chamberland,
Et à l'unanimité des membres présents.

Signé: *Ludovic M...* Maire,
J. Chamberland Sec.-Trés.

REGLEMENT NO:-5

Régissant le vote au scrutin secret
pour Elections et Règlements.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Francois Charette, à la séance régulière du mois de juin, 1954.

Considérant l'article 372 du code municipal;

Considérant que le mode de votation au scrutin secret est plus démocratique que le vote ouvert;

Le présent règlement décrète en conséquence ce qui suit:-

Tout règlement qui requerra à l'avenir l'approbation des é-



suite règlement no:-5

lecteurs leur sera soumis par scrutin secret."

Le présent règlement abroge et annule tout règlement antérieur sur le même sujet et est applicable dans quelque partie de la municipalité susdite.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de Lucien Lacombe,
Secondé par : Napoléon Paquin.
Et à l'unanimité des membres présents.

Signé: Ludovic Masse MAIRE
Paquin SEC.-TRES.

REGLEMENT NO:-6

Concernant L'adoption par résolution du taux de toute
taxe imposable dans la municipalité.

Considérant l'avis de motion donné à la séance régulière du mois
de juin de la présente année.

Considérant que le fait de fixer le taux des taxes dans cette municipalité par règlement présente certains inconvénients et particulièrement des retards inutiles;

Considérant les articles 696 et 697 du code municipal qui permettent le présent règlement,

Il est en conséquence décrété par les présentes ce qui suit:-

"Qu'a l'avenir, le taux de la taxe foncière annuelle sera imposé par résolution du conseil local, et il en sera de même pour toutes les taxes spéciales, qui pourront être imposées à l'avenir dans la municipalité."

Le présent règlement abroge tout autre règlement applicable sur le sujet dans les limites de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur Proposition de Lucien Lacombe,
Secondé par, : Rosaire Gaudet,
Et à l'unanimité des membres présents.

Signé: Ludovic Masse MAIRE,
Paquin SEC.-TRES.

MARGE DE LA RELIURE



REGLEMENT NO:-7

Concernant la fermeture de certains établissements,
.Heures de fermeture.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Aimé Martineau, à la séance régulière du mois de juin 1954; qu'

Considérant l'article 403 sous paragraphe 50- du code municipal donnant certains pouvoirs au conseil en rapport avec le présent règlement;

Considérant qu'il y a lieu, à la suite d'abus, de réglementer sur les heures de fermeture de certains établissements ciaprès mentionnés.

En conséquence le présent règlement décrète ce qui suit:-

Qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, tout établissement public d'amusement, tel que salle de danse, de quilles, et tout établissement commercial, du genre suivant restaurant, magasin, devront être fermés au public tous les soirs de l'année, à compter de minuit jusqu'à sept heures du matin. Et les personnes qui se trouveront encore présentes à l'intérieur de ces établissements, à l'heure de fermeture devront être expulsées avant minuit, de sorte que durant les heures de fermeture, il ne se trouve personne dans ces établissements, servant aux fins susdites, autre que les propriétaires ou tenanciers.

Cependant, toute salle à manger, ayant un permis de servir des repas, pourra recevoir et garder à l'intérieur de telle salle à manger, les usagers qui s'y présenteront, jusqu'à deux heures du matin, alors qu'on devra l'expulsion de ces usagers à cette dite heure. On ne pourra tolérer durant ces deux heures de grâce d'autre personne, que celle qui désirera prendre un repas, et pour aucune autre fin.

*à faire -
S.M.
ggg*

Toute contravention au présent règlement de la part d'un propriétaire, d'un tenancier, ou d'un usager, rendra chacune de ces personnes individuellement, passible d'une amende de vingt dollars pour chaque contravention, avec en plus les frais de justice occasionnés, pour percevoir cette dite amende, le tout recouvrable devant les tribunaux compétents.

Faute de paiement de l'amende et des frais, tout coupable d'une infraction au présent règlement, après les quinze jours suivant le prononcé du jugement, sera passible de huit jours d'emprisonnement, le tout conformément à l'article 371 du code municipal

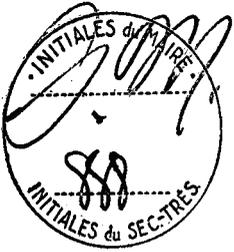
Le présent règlement abroge tout autre règlement sur le même sujet, et applicable dans les limites de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de Rosaire Gaudet,
Secondé par: - - - - - Aimé Martineau,
Et à l'unanimité des membres présents.

Signé *Sudward* Maire,
ggg SEC.-Trés.

MARQUE DE LA RELIURE



REGLEMENT NO:-8

Vitesse sur les routes pret des Ecoles.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Napoléon Paquin, à la séance régulière de juin, 1954;

Considérant l'article 61 de la Loi des Véhicules Moteurs de cette Province, qui permet de règlementer le fonctionnement de tels véhicules pret des écoles situés le long des routes, de la municipalité.

Le présent règlement décrète en conséquence ce qui suit:-

1o-A compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, la vitesse maximum, de tout véhicule moteur, circulant sur les chemins et routes situés dans la municipalité, sera de vingt milles à l'heure sur une distance de cent pieds de chaque coté de la cour de telle école, partie comprise entre des indications qui seront posées à cette fin.

2o-Tout propriétaire ou conducteur de tel véhicule qui enfreindra le présent règlement, sera passible d'une amende de vingt dollars recouvrable devant tout tribunal compétent, et avec de plus les frais encourus.

3o-Faute de paiement de l'amende et des frais, dans un délai de quinze jours du prononcé du jugement, le coupable sera passible de huit jours de prison.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition:-Aimé Martineau, Secondé par - - - -:Francois Charette.

Signé [Signature] MAIRE
[Signature] SEC.-TRES.

REGLEMENT NO:-9

Eclairage, des rues et chemins.

Considérant l'avis de motion donné le six avril, 1954, par l'un des conseillers de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de ne faire payer que les usagers de l'éclairage public;

En conséquence le règlement suivant décrète ce qui suit:-

1o-En ce qui concerne les lots :-cent quatrevingtdeux, cent quatre vingt trois, cent quatre vingt quatre, (182-183-184) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, Maintenant paroisse de St-Michel des Forges, et leurs subdivisions officielles, le cout de l'éclairage de ces dits lots sera supporté à cent pour cent par ces dits lots, de la façon suivante:-

"On prendra la longueur en pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues et chemins de front situés sur ces lots, et on divisera le résultat obtenu par le cout total de

MARGE DE LA RELIURE



suite du règlement n0:-9

d'éclairage pour ces lots. Puis on chargera le cout d'éclairage en multipliant le ^{nombre} cout de pieds linéaires situés en front de l'emplacement d'un propriétaire ou occupant d'emplacement situé dans le secteur susdit, par l'unité linéaire d'éclairage obtenue précédemment.

20-En ce qui concerne le lot numéro:-cent quatre vingt deux (182) du cadastre cidessus, seuls les propriétaires ou occupants d'emplacements situés en bordure de rues, avenues et chemins de front éclairés, seront seuls assujettis à la taxe d'éclairage, basée sur le nombre de pieds de terrain de tels emplacements situés en bordure de telles rues, avenues et chemins de front éclairés, On établira une unité linéaire d'éclairage en prenant la longueur totale de pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, ou chemins de front éclairés, par le cout d'éclairage de ce dit lot.

30-En ce qui concerne les lots numéro:-un, deux et trois du cadastre de la Paroisse de St-Etienne des Grès, maintenant St-Michel des Forges, en ce cas, le cout d'éclairage de ce secteur sera réparti entre les propriétaires de biens fonds imposables situés sur ces lots, au prorata de l'évaluation foncière de ces derniers, comme pour la taxe générale.

40-Le cout d'éclairage de la gare Marchand, sera supporté par l'ensemble de la municipalité, et sera incorporé dans la taxe foncière générale.

50-Le présent règlement amulle et abroge à toute fin que de droit, à compter de son entrée en vigueur tout règlement antérieur sur le sujet et applicable dans les limites de la municipalité susdite.

60-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de Napoléon Paquin,
Secondé par - - - - - Evariste Chamberland.
Et adopté à l'unanimité des membres présents.

Signé: Napoléon Paquin MAIRE,
Evariste Chamberland SEC-TRÉS.

REGLEMENT NO:-10

PROHIBITION DE LA DANSE

Considérant que l'article 403 du Code Municipal, tel qu'amendé permet au conseil de décréter, par règlement, la prohibition de la dans dans certains lieux de la municipalité

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir des des dispositions de la loi;

Considérant qu'avis de motion a été donné à une séance du conseil antérieure à la date des présentes;

Le présent règlement décrète ce qui suit:-

10-La danse est prohibée dans les salles de danse, les restaurants

MARGE DE LA RELIURE



amendement le 9 février 1961

les cafés et autres endroits publics de même que sur les plates formes extérieures; *Cependant*

*Annulé
9 février
1961*

2-Dans les restaurants, elle sera néanmoins tolérée sans permis spéciale, pour des circonstances particulières, où il s'agira de mondantités, comme noces, anniversaires de naissance, banquets, conférences, dîners causeries, thés, congrès, conventions et autres réunions de ce genre, sauf de minuit la veille jusqu'à 7 heures le lendemain, matin, les dimanches et fêtes religieuses d'obligation, et sauf entre une heure de l'avant-midi et 7 heures de l'avant-midi les autres jours.

95

3o-Tout propriétaire, locataire ou exploitant d'un immeuble où le présent règlement sera violé, de même que toute personne ayant pris part à l'organisation d'une danse contrairement au présent règlement sera passible d'une amende de \$20.00 plus les frais, ou d'un emprisonnement d'un mois à défaut de paiement de l'amende et des frais.

95

4o-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Séance du trois aout 1954,
Proposé par Napoléon Paquin,
Secoridé par Evariste Chamberland,
Et à l'unanimité. *et tel qu'amendé*

pour règlement du 9 février 1961

Edouard Masse Maire
Sec. Trés.

REGLEMENT NO:-11

. Municipalition d'entretien des Chemins d'Hiver.

Considérant l'avis de motion donné à la séance régulière du mois de juin 1954,

Considérant que le système de municipalisation du cout d'entretien des chemins d'hiver est plus équitable et que l'article 483 du code municipal, permet ce procédé;

Le présent règlement décrete ce qui suit:-

1o-Toute règlementation applicable dans les limites de la municipalité avant ce jour, devient inopérante et est abrogée pour l'avenir par les présentes, et remplcée par ces mêmes présentes;

2o-Le présent règlement municipalise au prorata de l'évaluation foncière imposable de la municipalité l'entretien des chemins d'hiver et le cout de tel entretien sera payé avec le fruit d'une taxe spéciale imposée sur tous tels dits biens;

3o-La conseil pourra déterminer par simple résolution quels seront les chemins qui seront entretenus aux frais de la municipalité l'hiver;

4o-La taxe imposée en vertu des présentes, le sera directement sur tous les biens fonds imposables de la municipalité en même temps que la taxe générale, ou en tout autre temps déterminé par le conseil, sur simple résolution, et sera perçue dans les délais prévus par la loi, après la fixation de son taux.

5o-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Séance du trois aout 1954.
Adopté sur proposition de Aimé Martineau,
Secoridé par Evariste Chamberland,
Et à l'unanimité des membres du conseil

Edouard Masse Maire

MARGE DE LA RELIURE



Règlement no: 19

Seance reguliere de sept. 1954.
Règlement portant à cinquante
pieds chemins et routes de la
municipalité. 574 par.lo- C.M.

Considérant l'article 518 et 574 du code municipal qui permet-
tent au Conseil local de décider par règlement l'élargissement
des routes et chemins sous son contrôle.

Considérant que l'avis de mortion en vae du présent règlement
a été donné à une séance antérieure du conseil, et que l'avis
public prescrit par l'article 574 ,paragraphe lo- a été donné
le 21 aout dernier, par le secrétaire de la municipalité;

En conséquence le présent règlement décrète ce qui suit:-

1o-La largeur des routes et chemins de front situés à l'intérieur
de la municipalité sera porté à compter de la date d'entrée en
vigueur des présentes à cinquante pieds, mesure anglaise;

2o-Le terrain nécessaire à l'élargissement du rang du Roçhon se-
ra prix sur une largeur d'environ dix pieds anglais, à meme des
biens fonds situés du coté sud dudit rang, et la balance du coté
nord dudit rang;

3o-Quant aux autres chemins et routes., qui n'ont pas cinquante
pieds, tel que susdit, et qui se trouvent à l'intérieur des limi-
tes de la municipalité de St-Michel des Forges, le terrain néces-
saire à leur élargissement , sera pris aussi équitablement que p
possible de chaque coté des dits chemins et routes, en tenant comp-
te toutefois des requetes qui ont été signées et déposées devant
le présent conseil ou devant les conseils antérieurs au présent,
et aussi en tenant compte que ces dits chemins et routes seront
redressis en autant que la chouse pourra se faire, et à ces fins
le terrain nécessaire à l'élargissement pourra être pris d'un
seul coté.

4o-Les dépenses occasionnées dans la réalisation des buts du pré-
sent règlement seront payées complètement aux frais de la corpo-
ration, à meme les fonds généraux.

Toutes les dépenses avant d'être faites, seront autorisées
par résolution par voix majoritaire des membres du conseil au
cours d'une session de celui-ci.

5o-Le conseil fixera par résolution la date où tels travaux pour-
ront être faits;

6o-Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa
publication.

Proposé par Rosaire Gaudet,
Secondé par: Francois Charette,
Et unanimement .

SIGNE: Rosaire Gaudet Maire
Francois Charette SEC.Trésé

Certificat de publication en date du 24 septembre 1954.

MARGE DE LA RELIURE



Reglement no:-13

Heures de Votation Elections et Referendum
Nombre de Polls aux elections;
Date des Elections (mois de mai)

Considerant qu'avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du mois d'octobre de la présente année, 1954, tenue le 5 dernier, par le conseiller Aimé Martineau, qu'il présenterait un règlement concernant, le temps de votation, et autres en se basant sur l'article 226 du code municipal;

Le présent règlement décrète en conséquence ce qui suit; savoir:-

1o-Qu'à compter de son entrée en vigueur qui se fera selon la loi, le mois de mai de chaque année sera le mois choisi pour les élections du maire et des conseillers, et qu'en conséquence le terme d'office des membres du présent conseil, sera continué jusqu'à mai 1955;

2o-Que lors de toutes votations de la part des contribuables, ou électeurs de la municipalité, le ou les bureaux de votation resteront ouverts de neuf heures de l'avant-midi, jusqu'à huit heures de l'après-midi, ceci tant pour les élections du maire et des conseillers, que pour recevoir le vote lors d'un referendum;

3o-Que lors de toute votation pour élire un maire et des conseillers, ou des conseillers tout simplement, il y aura quatre bureaux de scrutin;

Adopté

Proposé par Lucien Lacombe,
Secondé par Napoléon Paquin,
Et unanimement. SIGNE *Lucien Lacombe* MAIRE

E. Gagnon Sec-Tres.

L'affichage de l'avis public prescrit en rapport avec ce règlement s'est fait, le 13 octobre 1954.

MARGE DE LA RELIURE.



REGLEMENT NO:-14

Reglement d'em-
prunt, \$25,000.00
Achat Chasse Neige
Construction remi-
se, achat terrain.

Condidérant que le conseil, en vue de l'entretien en
hiver des chemins pour la circulation des véhicules automobiles
doit acheter un camion pour l'enlèvement de la neige, construire
une remise pour ce camion et faire l'achat d'un terrain où cette
construction sera érigée.

Considérant que le cout des travaux et achats projetés
est estimé à \$25,000.00, vingt cinq milles dollars, y compris
le montant des dépenses contingentes.

Considérant que le conseil n'a pas de fonds disponibles
pour payer le dit montant et qu'il doit en faire l'emprunt par
émission d'obligations;

Considérant qu'il a été donné avis de la présentation
du présent règlement;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Evariste Cham-
berland, et secondé par Aimé Martineau, conseiller, et il est ré-
solu que le règlement suivant, portant le numéro:-quatorze (14)
soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui
suit:-

1o-Le conseil est autorisé à faire l'achat d'un camion
pour l'enlèvement de la neige, en vue de la circulation des vé-
hicules automobiles, à construire ou faire construire une remise
pour ce camion et à faire l'achat du terrain où cette construction
devra être érigée.

2o-Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du
présent règlement un montant n'excédant par \$25,000.00 y compris
le montant des dépenses contingentes, et, pour se procurer ledit
montant, à faire l'emprunt par émission d'obligations;

3o-Ces obligations seront émises en coupures de mille
dollars et de cinq cents dollars, et cents dollars, ou de leurs
multiples.

4o-Elles seront payables au porteur ou au détenteur im-
matriculé selon le cas, à la Banque Provinciale des Trois-Rivi-
ères, rue Notre Dame;

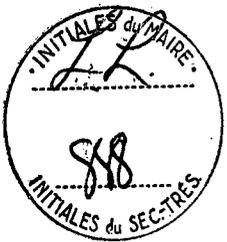
5o-Les obligations seront datées du 1 er decembre 1954,
et seront remboursées en séries, en dix ans, conformément au ta-
bleau ciaprès transcrit, savoir:-

.\$25,000.00, à 4% intérêts, en 10 ans.

.TABLEAU DE REMBOURSEMENT.

	Intérêts, Ca	Capital,	Total,	Balance
				<u>\$25,000.00</u>
1	\$1,000.00	\$2,500.00	\$3,500.00	22,500.00
2	900.00	2,500.00	3,400.00	20,100.00
3	800.00	2,500.00	3,300.00	17,500.00
4,	700.00	2,500.00	3,200.00	15,000.00
5,	600.00	2,500.00	3,100.00	12,500.00
6	500.00	2,500.00	3,000.00	10,000.00
7	400.00	2,500.00	2,900.00	7,500.00
8	300.00	2,500.00	2,800.00	5,000.00
9	200.00	2,500.00	2,700.00	2,500.00
10	100.00	2,500.00	2,600.00	- 0 -
	<u>\$5,500.00</u>	<u>\$25,000.00</u>	<u>\$30,500.00</u>	

MARGE DE LA RELIURE



60-Un intérêt à un taux n'excedant pas 4% l'an sera payé semi annuellement le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux memes endroits que le capital.

70-Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire trésorier. Un fac.similé de la signature du maire et du secrétaire trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts.

80-Lesdites obligations pourront en vertu des dispositions du chapitre 212 des Statuts refondus de Québec, 1941, être rachetées en tout en partie, au pair, à toute échéance d'intérêts; cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

90-Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles, conformément au tableau reproduit ci-haut.

100-Le présent règlement entrera en vigueur conformément a la loi.

Adopté à la séance spéciale du 21 octobre 1954.

Signé *Lucien Lacombe* MAIRE

Gilles Guy Juceau SEC-TRES.

L'avis public en rapport avec ce règlement a été affiché, le 22 octobre 1954.

La résolution convoquant les électeurs propriétaires à voter ce règlement a été adopté à la séance du 21 octobre 1954, et l'avis public de passation de cette résolution a été donné par le meme avis que le règlement no:-14, le 22 octobre 1954.

Ce règlement ayant été voté par les électeurs propriétaires de biens fonds tel que prescrit par le code municipal, n'a pas reçu leur approbation, faute d'une majorité suffisante de voteurs en faveur de l'adoption du referendum.

MARGE DE LA REJURE



Règlement: -14-a,

Adopté Le 5 novembre 1956,
Avis motion: -4 septembre 1956,
Affichage: -17 novembre 1956,

Vu l'avis de motion présenté par le conseiller Henri Roy, lors de la séance régulière du conseil de ma municipalité de St-Michel des Forges, à l'effet qu'il présenterait à une séance ultérieure du conseil, un autre règlement visant à amender l'article no:-2, du règlement no:-14, de la dite municipalité, (éclairage du Village des Forges et Haut de la Côte des Forges);

Vu que le mode actuel de paiement du coût d'éclairage de ce secteur ne correspond pas à une façon acceptée par les intéressés;

Il est en conséquence proposé par H. Roy Conseiller, secondé par P. Provencher conseiller, et à l'unanimité des membres présents

"Que l'article no:-2 (deux) dudit règlement no:-quatorze (14) de St-Michel des Forges, est abrogé pour l'avenir à compter de ce jour;

"Que ledit article no:-2 (deux) sera remplacé par le règlement no:-quatorze-a (14-a) du livre des règlements de la municipalité et qu'il se lira comme suit:-

Le Coût d'éclairage pour cette partie du territoire, de la municipalité située au bas de la côte des Forges, fera l'objet d'une répartition, basée sur le résultat obtenu en divisant le coût total d'éclairage pour ce secteur par le nombre d'emplacements éclairés et touchant le chemin des Forges, à cet endroit:

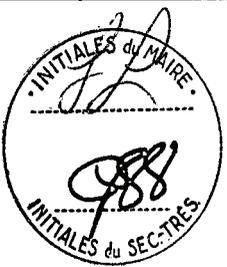
- | | |
|---------------------|----------------------------------|
| soit: P.E. Hains | Marchand Wilfrid, |
| Dame J. Picotte, | Barbeau Luc, |
| Clément Labarre, | Turcotte Gérard, |
| Paillé Rosario, | Pothier Louis Veuve née Gabriel- |
| Rathier Raoul, | le Lacroix, |
| Marchand Louis, | Lacroix Ls.-Philippe Dame, |
| Raïne Hector, | Milot Arthur, |
| Désaulniers Lucien, | Immeubles Radisson, |
| Paquette Jos, | Villemare Marcel, |
| Marchand Floribett, | Désaulniers Gaston, |
| Marchand Josaphat, | Milot Maurice, |
| Turcotte Gérard, | |

Le coût d'éclairage pour cette partie du territoire de la municipalité située au Haut de la Côte des Forges, fera l'objet d'une répartition basée sur le résultat obtenu en divisant le coût total d'éclairage pour ce secteur par le nombre d'emplacements éclairés et touchant le chemin des Forges, à cet endroit. soit:-

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Bellemare H.P. | Beaupré Lucien, |
| Martineau Marcel, | Blanchette Valbert, |
| Raïche Jos, | Groleau Arthur, |
| St-Onge René, | Landry Jules, |
| L'Heureux Joachim, | Lamy Emile Vve |
| Bjais Noel, | Couture Jos |
| Bellemare Jos, | Lessard Lucien, |
| Pullars Robert, | Lainesse W.A. |
| Trois-Rivières Motors Club, | Descoteaux Marcel, |
| Deschamps Geo. Etienne Dame | Boissonnault Fernand, |
| Deschamps Reginald, | Hardy, |
| Rivard, | Bergeron Raymond |
| | Dusseault Louis. |

De sorte que chaque propriétaire susdit sera chargé d'un montant égal au résultat obtenu en faisant le calcul pour le territoire du secteur pour lequel il doit payer une taxe d'éclairage.

MARGE DE LA RELIURE



n°:-14-a,

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

présents.

Adopté à l'unanimité des membres

Signé: Lucien Lacombe MAIRE

G. Garceau SEC.-TRES

Ce règlement a été publié en la forme prescrite par
la loi, le 17 novembre 1956,

G. Garceau
G.G. Garceau, sec.-tres.



Avis de motion:
séance 5 oct. 54

REGLEMENT NO:-14 Le

Règlement séance du
2 novembre 1954.

. ECLAIRAGE PUBLICQUE DES RUES ET CHEMINS.

Affichage 30 nov. 54

Attendu que les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies.

Attendu qu'il est à propos de pourvoir à l'éclairage d'une partie de la municipalité et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour ledit éclairage

Il est en conséquence, proposé par Francois Charette, secondé par Evariste Chamberland, et adopté unanimement.

Et par les présentes réglé et statué comme suit, savoir:-

Que les rues d'une partie de la municipalité soient éclairées et que les lampes de rues soient installées dans la dite partie aux endroits désignés par résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder mille deux cents dollars (\$1200.00) et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne société ou corporation pour ledit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, aux taux, à l'achat de l'énergie électrique pour les autres besoins de la corporation et la durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre dans ce contrat accorder à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage et l'émondage des arbres, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la Corporation.

Que le cout de l'éclairage soit supporté par la partie éclairée et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens fonds imposables ciaprès désignés. Cette taxe est et sera répartie de la façon ciaprès établie:-

1.-En ce qui concerne les lots cent quatre vingt cinq, cent quatre vingt trois, cent quatre vingt quatre (185, 183, 184) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, faisant maintenant partie de la Paroisse de St-Michel des Forges, et leurs subdivisions, officielles, le cout de l'éclairage de ces dits lots sera supporté cent pour cent (100%) par ces dits lots de la façon suivante:-

1o- On prendra la longueur en pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, et chemins de front situés sur ces lots, et on divisera le résultat obtenu par le cout total d'éclairage pour ces lots. Puis on chargera le cout d'éclairage en multipliant le nombre de pieds linéaires situés en front de l'emplacement d'un propriétaire ou occupant d'emplacement situé dans le secteur susdit, par l'unité linéaire d'éclairage obtenue précédemment.

2o- En ce qui concerne le lot numéro:-cent quatre vingt deux (182) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières faisant maintenant partie de la paroisse de St-Michel des Forges, seuls les propriétaires ou occupants d'emplacements situés en bordure des rues, avenues, et chemins de front éclairés seront assujettis à la taxe d'éclairage basée sur le nombre de pieds de terrain de tels emplacements situés en bordure.



de telleures rues, avenues, et chemins de front éclairés. On établira une unité linéaire d'éclairage en prenant la longueur totale de pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, ou chemins de front éclairés, par le cout d'éclairage de ce dit lot.

30- En ce qui concerne les lots numéros:-un, deux et trois (1,2,3) du cadastre de la Paroisse de ST-Etienne des Grès, et la partie du lot numéro:-deux cent dix huit (P-218) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, située du côté nord-est du Chemin des Forges, faisant maintenant partie de la Paroisse de St-Michel des Forges, le cout de l'éclairage de ces secteurs sera réparti entre les propriétaires de biens fonds imposables situés sur ces lots, au pro-rata de l'évaluation foncière de ces derniers, comme pour la taxe générale.

40-Le cout de l'éclairage de la gare Marchand sera supporté par l'ensemble de la municipalité, et sera incorporé dans la taxe foncière générale. *Le P.R. lot 4*
50-Le cout de l'éclairage des terrains situés en bordure du Chemin des Forges Les propriétés imposées par le présent règlement sont celles qui apparaissent actuellement au rôle d'évaluation domiale étant la propriété des contribuables ciaprès désignés:-*ou représentants:-*

*du lot 196 jus-
qu'à & inclus-
ivement le lot 212
du cadastre de la
paroisse des 3 rivières
sera réparti au
moyen d'une répartition
obtenue en divisant
le cout total de l'éclairage
de ce secteur
par le nombre de
propriétaires de
terrains situés
en bordure dudit
chemin.*

*4 cad. St Etienne
appartenant
au f.P.R.
à compter*

<u>Numéro de lot:-</u>	<u>Propriétaire actuel:-</u>
<u>MISSION STE THERESE</u>	
183-1	Thompson Harry
2	Doucet Dame Léo
26	Denis Rachel,
27 & 28	Mongrain Alcide,
29,	Fleury Léo
57,	Brouillette Dieudonné,
58,59,	Mony Arthur,
60,	Charette Reg.
90,	Dubé Edouard ,
91 et P-92,	Lajoie Emile,
P-92, P-93,	Boudreau Raoul,
128,129,	Pelland Lucien,
3,P-4,	Veillette Noel,
P-4,5,6,	Mathon Hermile,
7,8,9,	Boulet Médard,
10,11,	L'heureux Marie-An.
12,13,	Desroberts Béa,
22,	Desaulniers A.
23,	Gélinas Eernand,
24,25,	Pépin Jos.
30,31,	Baillargeon W.
32,	Cosette Gilles,
33,	Chauvette, Lucien,
53,	Chavette Donat,
54,	Trépanier Noellina,
55,	Olivier W.
56,	Brouillette Dieudonné,
61,62,	Mony Arthur,
63,64,	Brousseau Albert,
67, P-68,	Piché Jos.
P-68,P-69,	nCollins Armand.
70	Chauvette Lucien,
71,71-A	Brousseau Albert,
72,	Levesque Joseph,
74,73,	Brousseau Albert,
75,76 ,	Lafontaine Ray.Dame,
77,78,	Auger Gérard,
79,80,81,	Launier Omer,
82,83,	Gendreau Lucien,

MARGE DE LA RELIURE



Suite règlement no:-14

MARGE DE LA RELIURE

	Numéro du lot,	Propriétaire,
183-	84,85,	Houde Lucien,
	86,87,	Laforce Henri,
	88,89,	Lajoie Emile,
	94,	Bourdreau Raoul,
	95,96,97,	Lefebvre Lorenzo,
	98,99,	Houde Adelard,
	100,101,	Mailhot Wellie,
	102,103,	Lainesse W.A.
	104,105,	Lawrence Antonio,
	106,7,8,9,	Belhumeur Alphonse,
184-	17,18,19,	Chamberland Fernand,
	16,P-15,	Dubé Henri,
	P-15,P-14,	Dubé Irenée,
183-	116,117,118,	Laroche Joseph,
	119,P-120,	Pelland Lucien,
	P-120,121,P-122,	Charette Ferd.
	P-122,P-123,	St-Arnaud Josaphat
	P-123,P-124,	Desaulniers W.
	P-124,P-125,	Provencher Roger,
	126,127,	Pelland Lucien,
	98-A	Trottier Atchez,
	99-A, à 109-A,	Ducharme Lucien,
	110,	Larose Armand,
	111,112,	Ducharme Lucien,
	113,114,	Houle Magloire,
184-	23,	Ducharme Lucien,
	21,22,	Houde Albert,
	P-	Pleau François,
	35,	Lafontaine Dame Ray.
	69,68,67,	Milette Martial,
	71,	Lacombe Lucien,
	106,	Marchand Floribert,
185-	1	" "
	-2,	" "
184-	158,25,26,160,	Lainesse, W.A.
	27,28,	Thériault Alb.
	30,31,32,33,124,125,126,	Lainesse, W.A.
	127,128,	" "
	52,51,	Blouin Ovila,
	50,49,	Laniel Dame Philippe,
	48,	Demontigny Rénila,
	47,	Martine Philippe
	45,44,	Dubois Dame Gaudias,
	43,	Martin Dame Philippe
	42,	Douc et Henri
	41,40,	Masse Jean Marie,
	39,38,	Fortin Amédée,
	37,36,	Fortin Lionel,
	66,65,	Lainesse W.A.
	64,63,	Girard Dame Armand,
	61,62,	Lainesse W.A.
	60,59,	Dallaire Henri,
	57,58,	Grenier Gertrude,
	55,56,	Tousignant Philippe,
	53,54,	Lainesse W.A.
	129 à 136 incl.	" "
	88	" "
	87,86,85,	Pichette Claude,
	84,83,	Doyon Claude,
	78,79,80,81,	Lainesse W.A.
	76,77,	Panneton Roméo,
	74,75,	Fournier Dollard,
	72,73,	Robert Paul,
	104,103,102,101,100,	Lainesse W.A.



suite règlement no:-14,

184-98,99,
 96,97,95,
 93,94,
 137,138,139,140,141,119,
 90,89,92,91,
 120,121,122,
 117,118,
 113,114,115,
 107,110,111,112,
 109,
 108,
 142 à 147 incl.
 148,
 149,
 150,
 151,
 152 à 157 incl.
 185- 3
 4,5,6,7,8,9,
 10,11,12,
 14,15,
 16,17,18,19,22,23,24,25,
 26,27,
 29,30,31,
 P-
 P-
 P-
 P-
 P-
 33,34,35,
 36,37,38,
 39 à 44 incl.
 45,
 46,47,
 Ptie-
 50,51,52,
 53,54,55,56,
 57,
 95 à 107 incl.
 58 à 62 incl.
 63
 64,65,67,68,
 69
 70,71,
 72, à 82 incl.
 109 à 120 incl.
 122 à 128 incl.
 85
 86
 87 à 91 incl.
 92,
 93,94,
 130 à 142 incl.

Landry Antonio,
 Lainesse W.A.
 Doyon René,
 Lainesse W.A.
 "
 "
 Grenier Thérèse,
 Lainesse W.A.
 Héroux Dame Philippe,
 Lainesse W.A.
 Bourassa Jules,
 Lainesse W.A.
 Parenteau Henri,
 Sauvageau Roger,
 Lainesse W.A.
 Marchand Louise,
 Lainesse W.A.
 Laroche Rmand,
 Lainesse W.A.
 Robert Dame Adelard,
 Bourgon Jos.
 Lainesse W.A.
 Ayotte Dame Alfred,
 Lainesse W.A.
 Hamelin Dame Laurent,
 Marchand Léol
 Lapointe Benoit,
 Coulombe Euclide,
 Lemire Eddy,
 Lainesse W.A.
 Grenier Gérard,
 Lainesse W.A.
 Tessier David,
 Lainesse W.A.
 Demontigny Roger,
 Bourgon Joseph,
 Lainesse W.A.
 Coté Camille,
 Lainesse W.A.
 "
 Duval Victor,
 Lainesse W.A.
 Monfette Cécile,
 Chartray Alphonse,
 Lainesse W.A.
 "
 "
 "
 "
 Demontigny Roger,
 Vallières Jean J.
 Lainesse W.A.
 Bournival Fernand,
 Lainesse W.A.
 "

.Village des Forges.

P-1
 " 1
 " 1
 1
 1
 1
 1-74,63,62,P-1,1-29,32,
 1-34,37,38,39,40,41,42,
 -60,71,72,76,77,74,46,

MARGE DE LA REPIURE



sui terèglement no: -14

1-49,55,56,57,58,	Hellemare Joseph,
1-30,33,	L'heureux Joachim,
-31,	Blais Noel,
45,	Deschamps Maurice,
43,	Pullar Robert Jame,
P-1,	Deschamps Maurice,
1-44,	Demontigny Adrien,
1-51,	Rivard Benoit,
1-53,52,	Blanchette Dame Valbert,
-54,	Groleau Arthur,
1-67,	Lamy Emile,
1-68,	Dugway Victor,
69,80,	Trépanier B.J.
78,79,	Lessard C.R.
101,102,103,	Boissonneault Fernand,
106,	Lessard C.R.
P-1	Raiche Joseph,
1-117,	Bergeron Paul Henri,
1-120,122,	LeBlanc Maurice,
-119(1)	Dussault Louis,
126(2)	L'Heureux J.
95,	Adam Lucien,
103(3),102(2,1)	Forest Gérard,
99(1)-10(1)	Descoteaux Marcel,
99(1-3) (1-2)	"
26 (1)	Langlois Armand,
P-1	Carpentier Adrien,
1-13,	Lacroix Madelaine,
1-152,153,	Bellemare Irenée,
1-104,117(2),118(1),85(1,2)	Lainesse W.A.
1-86,96(1,2),97(2),126(1),	" "
1-127,(2),128(1,2),129(1)	" "
1-129(2),130(1,2),118(2)	" "
1-82(2),83(1,3),83(2),83(3),	" "
1-84(1),84(2),86,87,88,94,	" "
1-97(1),98(1,2),103(2),107(1),	" "
1-107(2),108,109,110(1),110(2),	" "
1-111(1),111(2),112,116(1),	" "
" 116(2),117(1),118(1),119(1),	" "
119(2),120(1),122(1),122(2),	" "
123(2),124(1),124(2),125(1),	" "
125(2),127(1),131(1),132(2),	" "
133(1),133(2),134(1),134(2),	" "
135,	" "
P-1,Ptie-2,	Picotte Dame Jules,
P-1,P-2,	Rathier Raoul,
P-3,(1,2),	Marchand Louis,
P-1,	Desaulniers Lucien,
P-1,	Paquet Joseph,
P-1,	Marchand Floribert,
1-7,	Marchand Josaphat,
1-8,	Eurcotte Gérard,
1-9,	Marchand Wilfrid,
1-10,	Barhault Luc,
1-11,	Milot Arthur,
1-14,15,	Lacroix Louis Phil.
1(Ptie-)	Bouchard Marcel,
1-235,237,	Paquin Dame Emery,
P-1,	Milot Maurice,
1-260,	Desaulniers Gaston,
1-138,	Lampron Raymond,
P-1,	Maurisette Marcel,
P-1,	Nault Egide,
1-(178),	Nault Egide Dame,
P-1,	Racine Hector,

MARCE DE LA RELIURE



Suite règlement no:-14,

numéro:-	Propriétaire,
P-1,	Racine Hector,
P-1,	Paillé Rosario,
P-1,	Cayer Albert,
1-149,150,151,	Vermette Dame R.
1-154,155,156,	Bellemare Réal,
1-259,	Villemure Marcel,
P-1,	Panneton Jeffrey,
P-1,	St-Pierre Geo.Etienne,
1-206,207,208,242,	Héroux (?)
1-3(12), (139), (140),	St-Pierre Joseph,
(141,142,143,144,166,167,168,	" "
(169,170,171,173,174,176,177,	" "
(180,181,183,184,185,186,187,	" "
(188,202,1204,205,206,207,208,	" "
(220,221,222,224,225,230,233,	" "
(234,238,239,240,254,255,256,	" "
(258,262,)	" "
1- 145,146,147,148,157,158,159,	Lainesse W.A.
160,161,162,163,164,189,190,	" "
191,192, à 200 incl., 209,	" "
210,212,213,214,217,218,230,231,232,	" "
218-2,3,	Duval Richard,
218-4,	Bellemare Jos.
" -5,	Bilodeau Jean,
" 7,	St-Germain Louis,
" 9,	Bellemare Rob.
" 10,11,	Bellemare Jos.
" 12,	Pépin Marguerite,
" 13,	Bellemare Jos.
" 14,	Charette Régin.
" 15,	Bellemare Robert,
" 16,	Bellemare H.Paul,
" 18,	Bellemare Josaphat,
" 19,21,	Bellamre Jos.

Le présent règlement annule et abroge à toute fin que de droit à compter de son entrée en vigueur tout règlement antérieur concernant l'éclairage des rues et applicable dans les limites de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé: Lucien Lacombe MAIRE

Gilles Guy Garceau SEC-Tres.

Publié selon la loi par affichage à la porte de l'Eglise des Forges et au bureau des Postes de la Mission Ste-Thérèse, le 30 novembre 1954, par le secrétaire trésorier G.G.Garceau.



llo-

REGLEMENT NO: 14 (Refondu)

À une séance du conseil municipal de la Corporation St-Michel des Forges, P.Q., tenue le sixième jour du mois de fevrier 1956, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 8 heures de l'après-midi,

Sont présents:-Son Honneur, le Maire Monsieur Lucien Lacombre, et Messieurs les Conseillers:-Hermil Matton, Rosaire Gaudet, Aimé Martineau, Romuald Croteau, Fairfax Martin, Napoléon Paquin.

Attendu que le règlement no:-14 concernant l'éclairage d'une partie du territoire de la municipalité n'est plus adéquat et qu'une partie nouvelle de territoire a demandé la pose de lumières de rues;

Attendu qu'un Avis de Motion visant à l'abrogation dudit Règlement no:-14 et à l'adoption d'un nouveau règlement devant le remplacer a été donné régulièrement à la séance de décembre 1955;

Il est en conséquence proposé par:-Hermil Matton, conseiller secondé par:-Aimé Martineau, conseiller et adopté à l'unanimité des membres du conseil, réuni le 6 fevrier 1956, et formant quorum, le règlement suivant:-

QUE les rues d'une partie du territoire de la municipalité soient éclairées et que des lampes de rues soient installées dans la dite partie aux endroits désignés par résolution du conseil, la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder TROIS MILLES DOLLARS (\$3000.00) et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

QUE le conseil est autorisé à s'entendre avec toute personne société ou corporation pour le dit éclairage et, à cette fin il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, aux taux, à l'achat de l'énergie électrique, pour les autres besoins de la corporation, et la durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre, dans ce contrat accorder à telle, personne, société, ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité, dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise, en ce qui concerne spécialement le coupage de l'émondage des arbres, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la Corporation.

QUE le coût de l'éclairage soit supporté par la partie éclairée, et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens-fonds imposables ci après désignés. Cette taxe est et sera répartie de la façon ciaprès établie:-

1-En ce qui concerne les lots CENT QUATRE VINGT DEUX, CENT QUATRE VINGT TROIS, CENT QUATRE VINGT QUATRE, CENT QUATRE VINGT CINQ (182,183,184,185,) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières faisant maintenant partie de St-Michel des Forges et leurs subdivisions officielles, le coût de l'éclairage de ces dits lots sera supporté à CENT POUR CENT (100%) par ces dits lots de la façon suivante:

On prendra la longueur en pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, et chemins de front situés sur ces lots, et on divisera le coût total des frais d'éclairage de ce secteur de la municipalité par le nombre total de pieds linéaires obtenu à la suite de l'addition dont il est parlé dans les premières lignes du présent paragraphe, ce qui nous donnera une unité de coût d'éclairage à tant du pied linéaire. Puis on changera $\frac{1}{x}$ chaque emplacement

MARGE DE LA RELIURE



d'une portion du cout d'éclairage en multipliant le nombre total de pieds linéaires situés en front et en bordure d'une rue, avenue, ou chemin de front, dudit emplacement par telle unité linéaire, ce qui donnera la taxe d'éclairage que tel emplacement devra payer.

*Amendie
par règlement 14A
liée du 5 novembre
1956*

2-En ce qui concerne les lots numéros:-UN, DEUX, TROIS (1,2,3) du cadastre de St-Etienne des Grès, faisant maintenant partie de St-Michel des Forges, et cette partie du lot:DEUX CENT DIX HUIT (218) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, faisant maintenant partie du cadastre de St-Michel des Forges, et située quant à ce dernier lot au nord-est du Chemin des Forges, le cout de l'éclairage de ce secteur sera réparti entre les propriétaires de biens-fonds imposables situés sur ces lots ou leurs subdivisions officielles, au pro-rata de l'évaluation foncière de ces derniers, comme pour la taxe générale.

3-Le cout d'éclairage de la lampe de la gare Marchand sera supporté par cette partie du lot numéro:-QUATRE (4) du cadastre de St-Etienne des Grès, maintenant de St-Michel des Forges, appartenant au Canadien Pacifique, Railway, seul bénéficiaire de l'éclairage fourni par cette lampe.

4-Le cout d'éclairage des terrains situés en bordure du Chemin des Forges, à compter du lot:-CENT QUATRE VINGT SEIZE (196) jusqu'à et inclusivement le lot numéro:-DEUX CENT DOUZE (212) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, maintenant du cadastre de St-Michel des Forges, sera défrayé au moyen d'une répartition obtenue en divisant le cout total des frais d'éclairage de ce secteur par le nombre de propriétaires d'emplacements situés en bordure dudit chemin et chargé annuellement sur le compte des taxes des ces propriétaires.

Les propriétés imposées par le présent règlement sont celles qui apparaissent actuellement au rôle d'évaluation comme étant la propriété des contribuables ci-après désignés ou représentants:-
MISSION STE THERESE

NUMERO DU LOT:	PROPRIETAIRE ACTUEL OU REPRESENTANTS	NUMEROT DE LOT	PROPRIETAIRES OU REPRESENTANTS
182-68,69,70	Descoteaux Léo <u>30-Rue</u>	183-1	Thompson Harry
67-63,	Guilbert Dame Emile	2	Doucet Dame Léo
66,	Houchard Dionis,	26	Denis Rachel
65	Poirier René	27	Mongrain Alcide
64	Rivard Robert,	28	Mongrain Alcide
52,53	Fetterley Dame Henri	29	Fleury Léo
55,54	Dupont Ange Marie	57	Brouillette Dœudonné
66	Dupont Ronald	58,59	Mony Arthur
58	Lacombes Gérard	60	Charette Reginald
51,50,49,35,36,37,38,39	<u>4ième Rue</u>	90	Dubé Edouard
41	Guilbert Dame Emile	91, P-92	Lajoie Emile
48,47	Chabot Roger	Ptie 92 et P.93	Boudreau Raoul
40,	Poirier Dame Henri	128,129	Pelland Lucien
42	Pelland Dame Lucien	3, P-4,	Veillette Noel,
34,33,32	Trépanier Noellina	P-4,5,6,	Mathon Hermile
31,29,28	Descoteaux Léo <u>50-Rue</u>	7,8,9,	Boulet Médard
30,18,19	Guilbert Dame Emile	10,11,	L'heureux Marie-Ange
27,	Pelland Dame Lucien	12,13	Desroberts Béa.
16,17	Blais André,	22,	Desaulniers A.
20,21,	Gagnon Roger,	23	Gélinas Germand
22,	Lainesse W.A.	24,25	Pépin Jos
23	Lawrence Parker Dame	30,31	Baillargeon W.
15,14,13	Collins Jean <u>60-Rue</u>	32	Cossette Gilles
12,11,	Bellerive Marcel	33	Chauvette Lucien
10	Guilbert Jules	53	Chauvette Dorat
24	Lainesse W.A.	54	Trépanier Noellina
8	Blais Antonio	55	Olivier W.
5,6,	Boulais Médore	56	Brouillette Dœudonné
4	Guilbert Dame Emile	61,62	Mony Arthur
3,2,	Boudreau Albert	63,64	Brousseau Albert
1	Boudreau Raymond.	67,P68	Piché Jos.

MARGE DE LA RELIURE



Cadastre, Propriétaires sou
Représentants

183-67, P-68 Piché Jos
P-68, P-69 Collins Armand
70 Chauvette Lucien
71, 71-A Brousseau Albert,
72 Lévesques Joseph
73, 74, 9 Brousseau Albert
75, 76 Lafontaine Ray. Dame
77, 78 Auger Gérard
79, 80, 81 Launier Omer
82, 83 Gendreau Lucien
84, 85 Houde Lucien
86, 87 Laforce Henri
88, 89 Lajoie Emile
94 Boudreau Raoul
95, 96, 97 Lefebvre Lorenzo
98, 99 Houde Adélaré
100, 101 Mailhot Wellie
102, 103 Lainesse W.A.
104, 105 Lawrence Antonio
106, 7, 8, 9 Belhumeur Alphonse
184-17, 18, 19, Chamberland Fernand
16, P-15 Dubé Henri
183-P-15, P-14, Dubé Irenée
183-116, 17, 18 Laroche Joseph
119, P-120 Pelland Lucien
P-120, 121, P-122, Charette Ferd.
P-122, P-123 St Arnaud Josap
P-123, P-124 Desaulniers W.
P-124, P-125 Provencher Roger
126, 127 Pelland Lucien
98-A Trottier Atche z
99-A, 109-A Ducharme Lucien
110 Larose Armand
111, 112 Ducharme Lucien
113, 114 Houle Magloire
184-23 Ducharme Lucien
21, 22 Houde Albert
2P Pleau Francois
35 Lafontaine Dame Ray
69, 68, 67 Milette Martial
71 Lacombe Lucien
106 Marchand Floribert
185-1 " "
2 Larochelle Roland
184-159, 25, 26, 160 Lainesse W.A.
27, 28 Therriault Alb.
30, 31, 32, 33, W.A. Lainesse
124, 125, 126 " "
127, 128 " "
52, 51 Blouin Ovila
50, 49 Laniel Dame Philip
48 Demontigny Régina
47 Martin Philippe
45, 44 Dubois Dame Gaudias
43 Martin Dame Philip.
42 Doucet Henri
41, 40 Masse Jean Marie,
39, 38 Fortin Amédée
37, 36 Fortin Lionel
66, 65 Lainesse W.A.
64, 63 Girard Dame Arm.
61, 62 Lainesse W.A.
60, 59 Dal laire Henri
57, 58 Grenier Gertrude
55, 56 Tousignant Philippe
53, 54 Lainesse W.A.
129 à 136 incls. " "

CADASTRE Proprié-
taire ou
représentants

184-88 Lainesse W.A.
87, 86, 85 Pichette Jules Dam
84, 83 Doyon Claude
78, 79, 80, 81 Lainesse W.A.
76, 77 Panneton Roméo
74, 75 Fournier Dollard
72, 73 Robert Paul
104, 103, 102, 101, 100 W.A.
Lainesse
98, 99 Landry Antonio
96, 97, 95 Lainesse W.A.
93, 94 Doyon René
90, 89, 91, 92 Lainesse W.A.
137, 138, 139 " "
140, 141, 119 " "
120, 121, 122 " "
117, 118 Grenier Thérèse
113, 114, 115 Lainesse W.A.
107, 110, 111, 112 Héroux Da-
me Philippe
109 Lainesse W.A.
108 Bourassa Jules
142 à 148 Incl. Lainesse W.
148 Parent eau Henri
149 Sauvageau Roger
150 Lainesse W.A.
151 Marchand Louise
152 à 157 incl. Lainesse W.A.
185--3 Larochelle Roland
185-4, 5, 6, 7, 8, 9, Lainesse W.
10, 11, 12 Robert Dame Adela
14, 15 Bourgon Jos
16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 25, La-
nesse W.A.
26, 27 Ayotte Dame Alfred
29, 30, 31, Lainesse W.A.
P- Hameline Dame Laure
P- Marchand Léo
P Lapointe Benoit
P- Coulombe Euclide
P- Lemire Eddy
33, 34, 35 Lainesse W.A.
36, 37, 38 Grenier Géard
39 à 44 Incl. Lainesse W.A.
45 Tessier David
46, 47 Lainesse W.A.
Ptie Demontigny Roger
50, 51, 52 Bourgon Joseph
53, 54, 55, 56 Lainesse W.A.
57 Coté Camille
95 à 107 inc. Lainesse W.A.
58 à 62 incl. " "
63 Duval Victor
64, 65, 67, 68 Lainesse WA.
69 Monfette Cécile
70, 71 Chartray Alphonse
72a 82 incl. Lainesse W.A.
109 à 120 incl. Lainesse W
122 à 128 incl. " "
85 Demontigny Roger
86 Vallières Jean J.
87 à 91 Incl Lainesse W.A.
92 Bour nival Fernand
93, 94 Lainesse W.A.

MARGE DE LA RELIURE



185-93,94 Lainesse W.A.
130 à 142 incl Lainesse W.A.

No	Proprio.	VILLAGE DES FORGES	No Cadastre, Proprio ou repré- sentants.
P-1	Martineau Marcel,		
P-1	Hains Paul Emile		
P-1	Morin Emile	1-10	Barbault Luc
P-1	Hubert Albert	1-11	Milot Arthur
P-1	Godin Donat	1-14,15	Lacrois L.-Phil
P-1	Bellemare Joseph	1(ptie)	Bouchard Marcel
1-74,63,62,P-1,	" "	1-235,237	Paquin Dame Emery
1-29,32,34,37,38	" "	P-1	Milot Maurice
1-39,40,41,42,60,	" "	1-260	Desaulniers Gaston
1-71,72,76,77,74,	" "	1-138	Lampron Raymond
1-46,49,55,56,57,	" "	P-1	Morisette Marcel
1-58	" "	P-1	Nault Egide
1-30,33	L'heureux Joachim	P-1-(178)	Nault Dame Egide
1-31	Blais Noel	1-178 Ptie-1-	Racine Hector
1-45	Deschamps Maurice	P-1	Pailié Rosario
1-43	Pullar Robert James	P-1	Cayer Albert
P-1	Deschamps Réginald	1-149,150,151	Verette Dame R.
1-44	Demontigny Adrien	1-154,155,156	Bellemare Réal
1-51	Rivard Benoit	1-259	Villemure Marcel
1-53,52	Blanchette Dame Valb.	P-1	Pameton Jeffrey
1-54	Groleau Arthur	P-1	St-Pierre Geo. Etien-
1-67	Lamy Emile,	1-206,207,208,242	Héroux (???)
1-68	Duguay Victor	1-3(12), (139), (140)	St-Pierre Joseph
1-69,80	Trépanier B.J.	1(141), (142), (143)	" "
1-78,79	Lessard C.R.	1(144), 166, 168, 170, 171,	" "
1-101,102,103	Bois sonnault Bernard	1-(173,174,176,177,180,	" "
1-106	Lessard C.R.	1-181,183,184,185,186,187,	" "
P-1 R	Raiche Joseph	1-188,202,204,205,206,207	" "
1-117	Bergeron Paul Henri	1-208,220,221,222,224,225,	" "
1-120,122	Leylanc Maurice	1-230,233,234,238,239,240,	" "
1-119(1)	Dussault Louis	1-254,255,256,257,258,262,	" "
1-126(20)	L'Heureux J.	1-145,146,147,148,157	Lainesse WA.
1-95	Adam Lucien	1-158,159,160,161,162,163	" "
1-103(3)102(2,1)	Forest Gérard	1-164,189,190,191,192,193,	" "
1-99(23,(1,2)	Descoteaux Marcel	1-194 à 200, incl., 209,210,	" "
1-99(1-101)	" "	1-212,213,214,217,218,230,	" "
1-26(1)	Langlois Armand	1-231,232	" "
P-1	Carpentier Adrien	218-2,3	Duval Richard
1-13	Lacroix Madeleine	218-4	Bellemare Jos.
1-152,153	Bellemare Irénée	218-5	Bilodeau Jean
1-104,117(2),118(1)	Lainesse W.A.	218-7	St-Germain Louis
85(1,2),86,96(1,2),	" "	218-8	Bellemare Emile
97(2),126(1)127(2)	" "	218-9	Bellemare Rob.
128(1,2),129(1),129(2)	" "	218-10,11,	Bellemare Jos.
130(1,2),118(2)118(1)123(1)	" "	218-12	Pépin Marguerite,
99(1),92(1),92(2),83(1,3)	" "	218-13	Bellemare Jos.
93(2),93(3),94(1),84(2),	" "	218-14	Charette Régis.
86,87,88,94,97(1),98(1,2),	" "	218-15	Bellemare Robert
103(2),107(1),107(2),108,	" "	218-16	Bellemare H. Paul
109,110(1),110(2),111(1)	" "	218-18	Bellemare Josapha-
111(2),112,116(1),116(2),	" "	218-19,21,	Bellemare Jos.
117(1),118(1),119(1),119(2)	" "		
120(1),122(1),122(2),	" "		
123(2),124(1),124(2),125(1)"	" "		
125(2),127(1),131(1),132(2)"	" "		
133(1),133(2),134(1),134(2)"	" "		
1-135;	" "	196	Gaudet Rosaire
P-1, P-2	Picotte Jules Dame	196	Cossette Léo
P-1, P-2	Rathier Raoul,	196	Lemire Wilfrid
P-3(1,2)	Marchand Louis	196	Bureau Lorenzo
P-1	Desaulniers Lucien	196	Garceau Albertine
P-1	Paquet Joseph	196	Langlois Aimé
P-1	Marchand Florib.	198	Pothier Eva
1-7	Marchand Josap	198	Duperreault Alban
1-8	Eurcotte Gerard	198	Crêteau Geo.
1-9	Marchand Wilfrid	198	Boudreau Raoul

MARGE DE LA REPIURE

CHEMINS DES FORGES

Cadastre	Propriétaire actuel ou représentants.
	Gaudet Rosaire
	Cossette Léo
	Lemire Wilfrid
	Bureau Lorenzo
	Garceau Albertine
	Langlois Aimé
	Pothier Eva
	Duperreault Alban
	Crêteau Geo.
	Boudreau Raoul



MARCE DE LA RELIURE

- 199 Demers Paul *Marcel*
- 199 " "
- 199 Paquette Lucien
- 199 Boyon Léo Paul,
- 199 Pick Up Arnold
- 199 Bisson Lucien
- 199 Charland Paul
- 199 Desfossés Lucien
- 199 Poirier Lionel
- 199 Pellerin Henri
- 199, Alarie Hervé
- 200 Milot Josaphat
- 200 Ford John Jr.
- 200 Fex *Gérald,*
- 200 Bergeron Roland
- 200 Milot Faïda
- 200 Pothier Bernard
- 200 Milot Freddy
- 202 Labonté Maurice
- 202 Bergeron Rosaire
- 202 Kaine Archie
- 202 Baril Philippe
- 202 Lacroix Cyprien
- 202 Bouchard Ernest,
- 202 Bellefeuille Eug.
- 202 Bélanger Maurice
- 202 Marchand Roger
- 202 Langevin Edouard
- 202 Provencher Paul
- 202 Héroux Donat
- 202 Veillette Benoit
- 202 Veillette Noel
- 203 Boisselle Donat
- 203 Blais Omer
- 203 Bouchard Ernest
- 204 Charette Frs.
- 205 etc Ki-8-Eb
- 205 Gélinas Noé
- 205 Boisvert Ephrem
- 205 Labonté Raoul, 205
- 205 Lecours Roger
- 206 etc Labonté Mms Chs.
- 206 Gélinas Hervé 206-
- 206-1 Hardy Cyris
- 206 Lefebvre Albert

- 207 Lefevre Adam
- 207 Janvier Omer
- 207-1 Labonté Sylvio
- 208 Bergeron Georges
- 208-1, Coté Fernando
- 208 Bastarache *Mina* Maurice
- 208 Coté Gaudias
- 208 Comeau Maurice
- 208-2 Lampron Fernand
- 209 - Robert Paul
- 209 Comeau Alcide
- 209 Martin Fairfax
- 209 Pitt Atchez
- 209 Boudreau Jos
- 209 Gouin Mme Noel
- 209 Briggs Me Chs
- 209 Pitt Harry
- 209-211 Paillé Gaston
- 210 Matteau Germain
- 210 Hébert Jacques
- 210 Bellefeuille P.E.
- 211 Blouin Donat
- 211 Marchand Rodrigue
- 211 Labonté Fernand
- 211 Comeau Lucien
- 211 Plante Honoré
- 211 Comeau Gaston,
- 211 Masse Ferdinand
- 212 Coté Emery
- 212 Lefebvre Oric
- 212 Gauthier Fernand
- 212 Lamirande Camille
- 212 Bellemare Armard
- 212 Vézina Lucien

GARE MARCHAND

P-4 Canadian Pacific Railway

Le présent règlement annule et abroge à toutes fins que de droit à compter de son entrée en vigueur tout règlement antérieur concernant l'éclairage des rues et applicable dans les limites de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

Signé: *Lucien Laombair*

avis motion adopté le 4 dec 1955
Adopté le 6 février 1956
affiché tel qu'il est prescrit
le 20 février 1956
J. J. Garceau
sec. Trés.



ADOPTE 3 avril 1956.

REGLEMENT NO:-17

TEMPS FIXE POUR FAIRE LE ROLE D'EVALUATION

ATTENDU que le temps prescrit pour faire le rôle d'évaluation n'est pas suffisamment long;

Vu l'avis de motion donné à la séance de mars, du conseil de la présentation d'un règlement visant à prolonger cette durée;

Il est en conséquence proposé par le conseiller Hermile Matton, secondé par le conseiller Aimé Martineau, et unanimement:-

"QUE les évaluateurs municipaux pourront commencer la confection du rôle d'évaluation de St-Michel des Forges, à compter du premier mai de l'année où ils auront été chargés de faire tel rôle."

"QUE le présent règlement entrera en vigueur selon la loi."

Signé: Lucien Lacombe MAIRE

P. Garceau SEC.-TRES

*Avis de motion souve du 5 mars 1956
Adoption règlement séance 3 avril 1956
Affiché 30 avril 1956
P. Garceau sec. trés*

MARGE DE LA REPIQUE

2 novembre 1954



Amendement au règlement no:-2

Règlement concernant la GARDE DES CHIENS

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Rosaire Gaudet, à l'assemblée du conseil tenue le 2 novembre 1954;

Considérant que pour rendre plus efficace le règlement numéro DEUX de la municipalité de St-Michel des Forges, il y a lieu d'y apporter une modification;

Il est en conséquence :Proposé par Aimé Martineau,
:Secondé par Rosaire Gaudet,
:Et adopté à l'unanimité des membres présents

"Que le paragraphe suivant soit ajouté après l'article trois(3) dudit règlement des chiens, soit:-

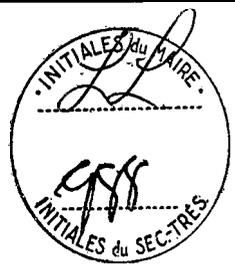
Que le montant de la taxe ou prix de la license imposée pour le fait de garder un chien dans les limites de la municipalité sera dû le jour où l'officier municipal chargé de faire le recensement des chiens passera pour faire tel recensement dans l'arrondissement où tel chien pourra se trouver à tel moment, et le simple fait de se départir dudit chien entre ce dit jour et le jour où le montant de la taxe deviendra exigible, n'exemptera pas le propriétaire, gardien ou possesseur du chien de l'obligation de payer cette taxe, ou license."

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signé: Lucien Lacombe Maire

G.G. Garceau SEC. TRES

Affiché le
tel que prescrit par le code municipal
par G.G. Garceau, Sec.-Tres.



REGLEMENT NO: -15

CONSTRUCTION

que
Considérant l'article 392a et als du code municipal permettent la règlement de construction, leur usage;

Considérant que tel règlement n'existe pas pour cette partie du territoire détachée de la municipalité de St-Etienne des Grès, et que le conseil peut statuer pour cette partie du territoire sans avoir à passer par le vote populaire, et considérant qu'il existe un tel règlement pour cette partie du territoire de la municipalité compris dans les bornes suivantes, savoir:-les lots 183, 184, 185, et cette partie du lot:-182 tous du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, et situés dans notre municipalité, et comprenant tous les lots à compter du numéro:-186 au lot 219 inclusivement du meme cadastre, et que ce règlement devra en conséquence être annulé pour l'avenir, et remplacer par le présent, et sujet pour le territoire détaché de la paroisse des Trois-Rivières, ci-haut décrit, à l'ascentiment du vote populaire en nombre et en valeurs.

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Napoléon Paquin, à la séance antérieure du conseil de la présentation du présent règlement en ce qui concerne la partie du territoire détaché de St-Etienne des Grès, ~~a été régulièrement donné;~~

Considérant que pareil avis de présentation a été régulièrement donné par le conseiller Fairfaix Martin, à la même séance en ce qui concerne le reste du territoire ci-haut mentionné;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Hermile Matton, et unanimement qu'un règlement intitulé REGLEMENT DE CONSTRUCTION numéro:- QUINZE 915) soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dit règlement, la construction, son usage et celui des terrains seront réglementés comme suit, dans les parties de la municipalité ci-haut décrites, sujet quant à la partie détachée du territoire de la Paroisse des Trois-Rivières, à l'approbation des électeurs, savoir:-

1o-SUPERFICIE MINIMUM DU BATIMENT PRINCIPAL:-

La superficie minimum du bâtiment principal devra être de 500 pieds carrés;

2o-HAUTEUR DE TEL BATIMENT:-

La hauteur du bâtiment principal devra être au minimum de 10 pieds à partir de la surface du solage au sommet des murs extérieurs.

3o-BATIMENTS ACCESSOIRES:-

Les bâtiments accessoires ne devront pas occuper plus de 8% de la superficie du lot. Ils devront n'avoir que le rez de chaussée et être situés à l'arrière du bâtiment principal.

Cependant du 1^{er} novembre au 31 avril, les garage pour véhicules moteurs pourront être alignés en avant de telle construction principale, mais à une distance minimum de 15 pieds de la ligne de rue chemin ou avenue situés en front de l'emplacement sur lequel se trouvera tel garage, sujet à être reculé sans avis de la part du propriétaire du terrain sous pain des amendes et pénalités ciaprès prévues pour le reste de l'année en arrière du bâtiment principal.

4o-ALIGNEMENT DES BATIEMENTS:-

L'alignement minimum des bâtiments sera de 15 pieds de la ligne de la rue ou avenue, et de 30 pieds s'il s'agit d'une route ou chemin, à mesurer à compter de l'extérieur du solage.

Les haies ne devront en aucun temps avoir plus de quatre pieds de hauteur.

MARGE DE LA REJURE



(suite no:-15)
Construction....

50-Aucune construction habitable ne pourra être érigée sur l'espace compris entre la ligne de la voie publique ou débouche un terrain et celle de l'alignement susdit.

5A-BATIMENT RECONSTRUIT ET ANTERIEUREMENT NON CONFORME AU REGLEMENT

Si un bâtiment dont la construction ou l'usage ne sont pas conformes à la réglementation prévue au règlement lors de son entrée en vigueur, est incendié ou autrement endommagé dans une proportion de cinquante pour cent ou plus de sa valeur, sans tenir compte de ses fondations, il ne pourra être reconstruit ou restauré qu'en conformité avec les dispositions du présent règlement.

60-Tout bâtiment non conforme lors de la mise en vigueur de ce règlement pourra continuer à être utilisé pour les mêmes fins qu'auparavant et il pourra être modifié ou agrandi, mais à la condition expresse que tels changements puissent se faire sans agrandir l'espace de terrain où le bâtiment se trouvait avant l'adoption du règlement.

70-Surveillance et contrôle de la construction :-elles seront confiées à un officier dont le titre est "INSPECTEUR DES BATIMENTS", et dont les attributions sont énumérées dans le présent règlement, le conseil pourra diviser le territoire en arrondissements et nommer un inspecteur pour chacun d'eux.

Le traitement et la nomination de ou des inspecteurs seront fixés par résolution du conseil.

80-VISITE DES BATIMENTS:-

L'inspecteur des bâtiments a le droit de visiter et d'examiner entre 7 hres a.m. et 7 hres p.m. toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que toute maison, bâtiment ou édifice quelconque pour constater si les règlements sont observés. L'inspecteur a aussi le droit de questionner les propriétaires, locataires ou occupants de ces maisons, bâtiments et édifices et ceux-ci sont obligés de recevoir cet officier et de répondre à toutes les questions qu'il peut leur poser relativement à l'exécution des règlements.

90-TRAVAUX NON CONFORMES AU REGLEMENT OU AUX PLANS ET DEVIS:-

Dans le cas où de travaux de construction sont commencés sans qu'au préalable l'autorisation requise ait été obtenue, ou contrairement aux prescriptions du présent règlement ou aux plans et devis soumis et acceptés, l'inspecteur doit ordonner la suspension des travaux et en aviser le propriétaire, le secrétaire trésorier et le maire. S'il n'est pas tenu compte de cet avis par le propriétaire dans les 24 heures qui suivent sa signification, le conseil doit pourvoir à la démolition.

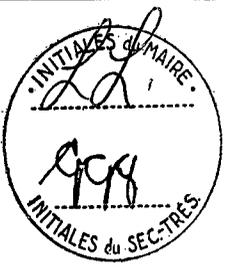
Et les frais encourus par la coporation pour toute fin de démolition ou de consolidation de toute construction non conforme sont à la charge du propriétaire et recouvrables de lui.

100-DEMANDE DE PERMIS A L'INSPECTEUR DES BATIMENTS:-

Nul ne peut édifier aucune construction permanente ou temporaire, modifier, transporter, une construction quelconque, ou une partie de construction, ni entreprendre de travaux d'excavation en vue de l'édification d'une construction, sans avoir obtenu un permis à cet effet, de l'inspecteur des bâtiments, cependant pour les bâtiments de ferme, tel permis ne sera pas obligatoire, telle construction restant cependant sujette à l'observance du présent règlement quant au surplus.

110-FORME DE LA DEMANDE DE PERMIS:-

Cette demande doit être faite verbalement ou par écrit, elle doit faire connaître tous les détails jugés opportuns par l'ins-



suite no(15)
CONSTRUCTION

pecteur des batiments.

Et l'inspecteur aura deux semaines à compter de la date de la demande pour délivrer le permis demandé, si l'ouvrage projeté répond aux prescriptions du règlement, et dans le cas contraire, il doit faire connaître son refus et le motiver.

Tel permis sera nul s'il n'y est fait suite dans le délai de six mois de la date de son émission.

120-FONDATIONS:-

Tout bâtiment nouveau devra avoir des fondations continues en pierre, en béton coulé, en brique pressée, dont les assises seront établies sur le roc, eu en l'absence de roc, seront en fouies dans la terre à une profondeur suffisante pour que la gelée ne les détériore pas. Leur épaisseur devra au moins égaler celle des murs qu'elles auront à supporter.

FONT EXEPTION A CETTE REGLE:-

- a) Les batiments temporaires;
- b) Les batiments accessoires;
- c) Les maisons, ou chalets destinés à l'habitation durant la saison d'été seulement, lesquels pourront être construits sur des piliers de béton, de brique ou de bois pourvu que les interstices entre les piliers soient fermés par un treillis ou autre matériaux approuvé par l'inspecteur.

Pour être considérée comme chalet d'été une habitation ne devra pas être habitée du premier décembre au trente et un mars.

130-REVETEMENT EXTERIEUR DE FINITION:-

Les batiments à pans de bois peuvent être revêtus à l'extérieur soit de bardeaux de bois, de bardeaux d'amiante, de bardeaux d'asphalte, de planches à clin de 7/8 de pouce d'épaisseur, de contre-placage de trois plis, de planches de fibre de pulpe, de brique, de pierre, de stuc, d'insul-brique, ou de toute combinaison de ceux-ci. Les papiers unis goudronnés ou minéralisés en rouleaux sont interdits comme finition extérieure de tout bâtiment. L'extérieur de tout bâtiment doit être fini dans les 24 mois qui suivent la date de l'émission du permis de construire.

140-CHEMINEES, CONDUITS DE FUMEE, tuyaux à fumée, appareils de chauffage.

Seront considérés comme répondants aux exigences du présent règlement toute cheminée, conduit de fumée, tuyaux à fumée, et appareils à chauffage, approuvés par la Canadian Fire Underwriter's Association.

150-Le présent règlement annule à toute fin que de droit tout règlement antérieur applicable sur le sujet sur toute ou partie du territoire que les présentes affectent, mais ne modifient rien en ce qui concerne le territoire de la municipalité non affecté par le présent.

150-DISPOSITIONS GENERALES:-

Toute clôture doit être maintenue en bon état et peinte ou blanchie au besoin, et il en sera de même de toute surface de métal rouillable ou de bois à l'extérieur de bâtiments quelconques qui devront être maintenus en bon état et peints ou blanchis au besoin.

Le coût de toute construction devra être fait d'un matériel admis par la Canadian Underwriter's Association.

160-Postes de distribution d'essence:-



suite no:-(15)
CONSTRUCTION

Là où les postes de distribution d'essence sont permis, il doit y avoir un espace d'au moins 15 pieds entre la ligne de rue et la base de laou des pompes.

170-AMENDE OU EMPRISONNEMENT:-

Toute infraction au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars et, à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours du prononcé de la sentence, d'un emprisonnement d'au plus un mois, sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

Si cet emprisonnement est ordonné pour défaut du paiement de l'amende ou de l'amende et des frais, il cesse dès que l'amende ou l'amende et les frais ont été payés.

Si l'infraction est continu, cette continuité constitue jour par jour une infraction séparée.

La procédure pour le recouvrement des amendes imposées pour les contraventions au présent règlement est celle de la première partie de la loi des Confictions sommaires du Québec, (ch. 29, S.R.Q. 1941).

180-DEFINITIONS:-

Alignement signifie la ligne établie par règlement municipal sur la propriété privée à une certaine distance de la ligne de la rue, et en arrière de laquelle toute construction, autre que les clôtures autorisées doit être édiflée.

Batiment signifie toute structure recouverte d'un toit et composée d'une ou de plusieurs sortes de matériaux;

Habitatation signifie un bâtiment destiné à loger une ou plusieurs personnes ou familles.

Hauteur du bâtiment signifie la mesure verticale entre la ligne moyenne du niveau du sold autour du batiment et la partie la plus élevée de ce bâtiment.

190-LE COUT D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION sera de deux dollars.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Proposé par H. Matton,
Secondé par A. Martineau,
Et adopté unanimement.

Signe Jacques Laframboise MAIRE

Pierre Guy Jareau SEC.-TRES.

AVIS PUBLIC d'adoption du présent règlement par le conseil fut donné selon la loi le 8 septembre 1955. (lieu, date, hres de vote)
RESOLUTION du conseil adoptée le 6 sept. 1955, fixant au 26, 27 septembre la date de tenue du referendum. donnant détails du règlement.
RESULTAT de ce referendum, Nombre de personnes ayant droit

de voter:-	:275;
Résidant ayant droit de vote:	180;
Minimum de résidant devant voter:-	: 60;
Residants ayant voté	:127;
Non résidants ayant voté	: 21;
Nombre total de voteurs	:148;
Vote positifs	:140;
Vote négatifs	: 2;

MARGE DE LA RELIURE



Votes, bulletins rejetés,

6;

Total de l'évaluation ayant votée \$321,300;
Total de l'évaluation ayant voté \$318,300: -EN FAVEUR DU REGLEMENT
Total de l'évaluation ayant voté \$2,700: -NEGATIVEMENT.

C'est dont dire que le referendum a été adopté en nombre et en valeur.

Le présent règlement, avis d'adoption par suite du vote cidessus a été publié, (AVIS PUBLIC) le 12 octobre, 1955.

G.G. Garceau
G.G. Garceau, sec.-tres.

VIDANGES

Règlement no:-16

Considérant que l'article 404a du code municipal permet aux corporations locales d'adopter un règlement pourvoyant à l'enlèvement des vidanges et autres détritrus désignés audit article du code municipal (règlement qui portera le no:-16 des regl. de la municipalité);

Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance régulière d'octobre dernier par le conseiller H. Matton qu'il présenterait un règlement à cet effet.

Il est en conséquence décrété et statué ce qui suit:-

ao-) Qu'à compter d'une date qui sera fixée par résolution du conseil l'enlèvement des vidanges, cendres, immondices, déchets, détritrus, fumiers, animaux morts, matières fécales, ou autrement nuisibles et malsains, dans le secteur de la municipalité comprenant les lots:- 182 à 185 inclusivement, de la municipalité ou de leurs subdivisions sera fait par la corporation ou ses préposés cet effet;

bo-) Que les dépenses encourues par la corporation dans l'application du présent règlement seront payées à même les revenus provenant d'une taxe spéciale échéant en même temps que les taxes générales;

co-) Qu'il est par le présent règlement imposé et qu'il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables du secteur de la municipalité ci haut mentionné, une taxe spéciale dont le taux sera suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des dépenses prévues pour la mise en application du présent règlement, que cette taxe sera payable en même temps que les taxes générales.

do-) Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Proposé par H. Matton,
Secondé par F. Martin,
Et à l'unanimité des membres présents.

Signé: *Lucien Lévesque* MAIRE

G.G. Garceau SEC.-TRES.

Adopté à séance régulière du 7 novembre 1955.
Affiché tel que prescrit par le code municipal
le douzième jour de novembre 1955.

G.G. Garceau
G.G. Garceau, sec.-tres.

*Avis de motion pour abrogation de ce règlement donné
à séance spéciale du 26 décembre 1955
Affichage d'avis de motion 28 décembre 1955
Amendement annulant ledit règlement adopté à la
séance du 6 février 1956 G.G. Garceau Secrétaire*

MARGE DE LA RELIURE



28 decembre 1955

Règlement no:-2 (Chiens Amendement)

Règlement no:-2
Chiens
Amendement.

Vue l'avis de motion donné à une séance antérieure du conseil par le conseiller Aimé Martineau qu'il présenterait un amendement au règlement numéro:-deux (2) des livres de la municipalité en ce qui a trait à la garde des chiens;

Il est en conséquence adopté la modification suivante en ce qui a trait au cout d'un jeton permettant à la garde d'un chien ou chienne dans les limites de la municipalité en remplaçant dans ledit règlement à l'article six la phrase suivante qui se lisait comme suit:-

60-Les frais d'obtention d'un permis seront de quatre dollars pour les chiennes et de deux dollars pour les chiens . . ."

par la phrase suivante:-

"Les frais d'obtention d'un tel permis seront de deux dollars pour les chiennes et de un dollar pour les chiens....."

Le présent amendement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de Aimé Martineau,
secondée par Rosaire Gaudet,
et unanimement.

Signé: Lucien Lacombe Maire
G. G. Garceau Sec.-Tres.

Adopté en séance régulière le 5 decembre 1955,

Affiché selon la loi par le soussigné
le 28 decembre 1955.

G. G. Garceau secrétaire
G.G. Garceau, sec.-tres.

MARGE DE LA RELIURE



REGLEMENT NO:-16 (SEIZE)

Abrogation Le 6 fevrier 1956

Conformément à l'avis de motion donné à la séance spéciale du 26 decembre 1956.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Fairfax Martin, Et unanimement.

"Que le règlement numéro:-seize (16) concernant l'enlevage des vidanges aux frais des intéressés d'une partie du territoire de la municipalité, soit nul et de nul effet à compter de ce jour, et le tout entrant en application en suivant les prescriptions de la loi".

Signé:-

Lucien Lacombe Maire

S.S. Sec. Trés.

Affichage tel que prescrit le 20 fevrier 1956.

S.S.

REGLEMENT NO:-2-A-(deux-a)

Conformément à l'avis de motion donné à la séance du 3 Mai 1957

Il est proposé par le conseiller Henri Roy secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement.

" Que le règlement no: Deux (2) concernant les chiens et ses amendement, soit nul et de nul effet à compter du 1^{er} Janvier 1958, et le tout entrant en application en suivant les prescriptions de la loi."

Signé:-

Jean Piquin Maire

Marc Dillonne Se-Trés

Affichage tel que prescrit le 19 Juillet 1957.

Marc Dillonne

MARGE DE LA REPIURE



REGLEMENT NO: 18

Règlement d'emprunt
pour Camion Incendies)

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Henri Roy, à la séance du 5 Août 1957, à l'effet qu'il présenterait un règlement à une séance ultérieure du conseil, à l'effet d'autoriser le conseil à emprunter un montant d'argent nécessaire pour que la municipalité puisse se procurer un camion à incendies, un garage pour abriter ce camion, et l'équipement nécessaire à ce camion;

Considérant que pour ce faire il y aura une dépense de \$8000. à être faite par la ~~conseil~~ Corporation.

Considérant qu'un octroi spécial versé à la municipalité par l'intermédiaire du Premier Ministre de cette Province, au montant de \$7000.00 pourra aider grandement à cet achat;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller, Henri Roy secondé par le conseiller Romuald Croteau et adopté ³/₄ contre 1 Que:

- 1) Le conseil de St-Michel des Forges est autorisé à faire l'achat du camion susdit, à se procurer le garage pour abriter et l'équipement nécessaire à ce camion et à cette fin, à faire un déboursé de \$8000. sans tenir compte de l'octroi dont il est parlé dans le préambule du présent règlement;
- 2) Un montant de 8000.00 pourra être emprunté par le conseil au nom de la Corporation de St-Michel des Forges, aux fins de faire le paiement comptant des biens mentionnés au paragraphe précédent et pour ce procurer ledit montant, le conseil est autorisé à faire l'emprunt en question par voie d'émission d'obligations, s'il ne peut le faire par emprunt ordinaire;
- 3) Ces obligations seront émises en ~~en~~ coupures de (\$100.00) cent dollars;
- 4) Elles seront payables au porteur ou au détenteur immatriculée selon le cas, à la Banque Provinciale, succursale de la rue Notre-Dame, au Trois-Rivières;
- 5) Les obligation seront datées du 1er Octobre 1957, et seront remboursables en séries, en huit ans, conformément au tableau ci-après transcrit, savoir:

EMPRUNTÉ DE WILBRAY PELLERIN

\$8000.00 à 5½ % intérêts en 8 ans

INT. PAYABLE TOUTS LES 6 MOIS

	Intérêts	6 MOIS	capital	total	balance
1 DEC. 1958	1) \$440.00	320.00	1000.	1440.00	\$7000.00
1959	2) \$385.00	192.50	1000.	1385.00	\$6000.00
1960	3) \$330.00	165.00	1000.	1330.00	\$5000.00
1961	4) \$275.00	137.50	1000.	1275.00	\$4000.00
	5) \$220.00		1000.	1220.00	\$3000.00
	6) \$165.00		1000.	1165.00	\$2000.00
	7) \$110.00		1000.	1100.00	\$1000.00
	8) \$ 55.00		1000.	1055.00	Nil

- 6) Un intérêt à un taux n'excédant pas 5½ % l'an sera payé semiannuellement le 1er Avril et le 1er Octobre de chaque année, pendant laquelle ces obligations auront cours, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.

MARGE DE LA RELIURE



Suite Règlement No. 18

- 7) Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire-trésorier en office au moment de l'émission. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié ou reproduit par tout autre moyen mécanique.
- 8) Lesdits obligations ~~seront~~ pourront être rachetées avant terme en suivant les prescriptions prévues par le chapitre 212 des statuts refondus du Québec 1942 au pair, à toute échéance d'intérêts; cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.
- 9) Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts des échéances annuelles, conformément au tableau reproduit ci-haut.
- 10) Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 12 Août 1957

/SIGNE/

Jean Fagnier Maire

Marcel Villemure Sec.-Tré.

Ce règlement a été publié en la forme prescrite par la loi, le 14 Août 1957.

Marcel Villemure
Marcel Villemure Sec.-Tré.

MARGE DE LA RELIURE



REGLEMNT NO: 14-A

Amendement au règle-
ment no:14, concer-
nant la construction
Salubrité

Considérant qu'il existe dans notre Municipalité un règle-
ment concernant la salubrité-dépotoir.

Il est proposé par le conseiller Antonio Lawrence
secondé par le conseiller Armand Babineau
et adopté à l'unanimité des membres présents

Que le dit règlement soit amendé aux fins d'appliqué ce qui suit

Il sera défendu à quiconque d'érigé ou détablir, sur son propre
terrain ou sur tout l'ocation de terrain ou place quelconque
dans cette Municipalité: Une place de rebus, telque:
Scrap, veilles automobiles, vieux fer, rebu de papier ou carton,
ainsi que veille tole.

Le présent règlement entrera en vigueur selom la loi.

Adopt à la séance du 4 novembre 1957.

SIGNE

Jean Faguerre Maire

Matcel Villemure SECR.-Tré

Ce règlement a été publié en la forme prescrite par l a loi,
le 12 novembre 1957.

Matcel Villemure SEc.-Tré.

REGLEMENT NO:15-A

Amendement au règle-
ment no:15, concer-
nant la construction
pour la partie de
cadastres suivants,
no: 220 à 373

Considérant qu'il existe dans notre Municipalité un règlement
concernant la construction,

Il est proposé par le conseiller Armand Babineau
secondé par le conseiller Antonio Lawrence
et adopté à l'unanimité des membres présents,

Que le dit règlement (15) soit amendé aux fins de l'appliqué
dans secteur ci-après décrit: pour les numéro de cadastre et
partie de cadastre suivants 220 à 373.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

SIGNE

Jean Faguerre Maire

Matcel Villemure SEc.-Tré

MARGE DE LA RELIURE



AMENDEMENT AU REGLEMENT NO: 10-PROHIBITION DE LA DANSE

Considérant que l'article 403 du code Municipal, tel qu'amendé permet au conseil de décréter, par règlement, la prohibition de la danse dans certains lieux de la Municipalité.

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'avis de motion a été donné à une séance du conseil antérieure à la date des présentes;

Le présent règlement décrète ce qui suit:-

10- La danse est prohibée dans les salles de danse, les restaurants, les cafés et autres endroits publics de même que sur les plates formes extérieures.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Paul Charland le huit (8) février 1961 à l'effet d'amender le règlement No 10 de la Municipalité, dans le but de permettre la danse publique à deux endroits actuellement reconnus comme salle de danse;

Le dit règlement No 10 est amendé comme suit:

Cependant, moyennant paiement de la taxe d'affaires, présentement imposée ou qui le deviendra, la danse publique sera permise à l'intérieur de la salle connue sous le nom de "Relai des Forges", appartenant à Mr. Armand Lemire et à l'intérieur de la salle connue sous le nom de "Club de Ski des Forges" opéré par Mr. Marcel Martineau et associé (s) s'il y a lieu, sauf entre une heure de l'avant-midi et huit heures de l'avant-midi en tout temps de l'année.

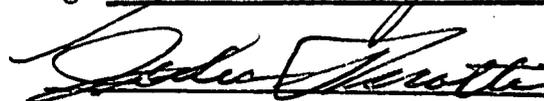
L'article No:deux (2) du dit règlement No: 10 (dix) est abrogé à toute fins que de droit.

Article No.3- Tout propriétaire, locataire ou exploitant d'un immeuble ou le présent règlement sera violé, de même que toutes personnes ayant pris part à l'organisation d'une danse contrairement au présent règlement sera passible d'une amende de \$ 20.00 plus les frais, ou d'un emprisonnement d'un mois à défaut de paiement de l'amende et des frais.

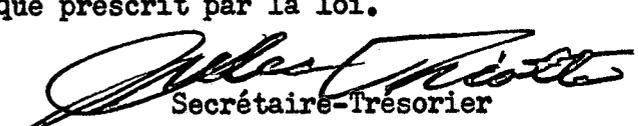
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le neuf (9) février 1961

Signé  Maire

 Sec-Trés.

Je certifie avoir affiché l'avis public, le 9 février 1961, tel que prescrit par la loi.


Secrétaire-Trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

C.M. 574 et s.
avis public convoquant
intéressés à l'assemblée
ou se discutent
l'élargissement

REGIEMENT No. 53

Élargissement à 50 pieds
Route et Rang du Rochon

CONSIDERANT que l'article 518 du Code municipal tel qu'amendé permet au conseil de décréter, par règlement, l'élargissement de tout chemin sous sa direction.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi:

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné, aux propriétaires-contribuables de la route et du rang du Rochon, le 26 avril 1952, les convoquant pour la session régulière du conseil tenue le 5 mai 1952;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Ferdinand Massey conseiller, lors de la session du 7 avril 1952:

EN CONSÉQUENCE il est RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro 53 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que:

SEC. 1. La largeur de la route et du rang du Rochon est portée à cinquante pieds anglais.

SEC. 2. Le terrain nécessaire à l'élargissement du rang du Rochon sera pris sur une largeur d'environ dix pieds anglais à même les biens-fonds situés du côté sud dudit rang et la balance du côté nord dudit rang.

SEC. 3. La Corporation emploiera les moyens à sa disposition pour obtenir et acquérir le terrain nécessaire audit élargissement.

SEC. 4. Les dépenses occasionnées par ledit élargissement seront, pour la moitié de la somme, à la charge des propriétaires-contribuables assujettis, au sens du Code municipal, à ce travail, et seront répartis à raison de la valeur des biens-fonds imposables possédés ou occupés par chacun d'eux à cet endroit tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur au moment de cette répartition, et seront recouvrables, par la Corporation comme taxe pour toutes fins. Les dépenses, pour l'autre moitié de la somme, seront à la charge de la Corporation et payées à même les fonds généraux.

Toutes les dépenses, avant d'être faites, seront autorisées par résolution par voix majoritaire des membres du conseil au cours d'une session de celui-ci.

SEC. 5. Le présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication.

PASSE ET ADOPTE le cinquième jour de mai, mil neuf cent cinquante-deux.

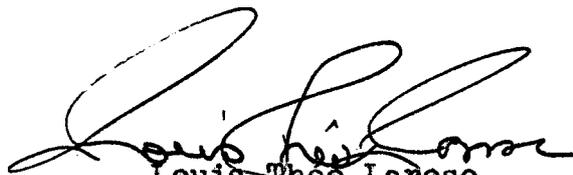
.....Maire

..... Sec.-trés.

Trois-Rivières, le 2 Avril 1956.

A CEUX QUE LA PRESENTE CONCERNE.

Ceci est pour certifier que le gravier provenant du banc de M. Joseph Paquette de St-Etienne des Grès est d'une qualité excellente et que le Ministère de la Voirie s'en sert pour ses travaux de construction et d'entretien de ses chemins, dans la municipalité de St-Etienne des Grès et dans les autres municipalités environnantes.



Louis Théo Larose
Divisionnaire
Division No. 5-1

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu,

Que M. Gaston Fafard est autorisé à faire 2 panneaux réclame pour la somme de 40.00.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Paul Charland et unanimement résolu:

Que le peinturage de l'extérieure de la Salle Municipale soit donné à M. Cyprien Lacroix pour la somme de \$350.00.

Il est proposé par le conseiller Paul Charland, secondé par le conseiller Georges Coté et unanimement résolu:

Que M. Edouard Lair, ing. soit et est autorisé à faire un plan d'ensemble de tous les plans de subdivision de la municilité pour la somme de \$2000.00, lequel sera payable qu'en février 1961.

Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Armand Lemire, que le plan montrant une partie du lot 202 appartenant à M. Arthur Bourassa.

Il est proposé par le conseiller Gérard Turcotte, secondé par le conseiller Georges Coté et unanimement résolu:

Que le plan montrant une subdivision des lots No: 26, 25, 27, appartenant à M. Edouard Langevin soient et sont adoptés.

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC,
CTÉ ST-MAURICE,

BUREAU:
ST-MICHEL DES FORGES, VILLAGE
TÉL. FR. 5-6869

Municipalité de la Paroisse St-Michel des Forges
